

Économies AFRICAINES

Le magazine des Investisseurs et des Décideurs

Entretien exclusif

D' Komi Sélom Klassou,
Premier ministre de
la République togolaise

édition

TOGO

1^{ER} FORUM TOGO-UE

Investisseurs,
le Togo vous accueille

SOCIAL

500 000 emplois directs
à l'horizon 2022

RÉFORMES

Le Togo se donne les moyens
de ses ambitions

DETTE

Baisse continue depuis 2017

COTON

Le prix d'achat le plus élevé
de la sous-région

TRANSPORTS

Place aux infrastructures
modernes

LA CROISSANCE EN PARTAGE

Le groupe TOGOCOM, N° 1 de l'Internet Très Haut Débit au Togo



Le groupe TOGOCOM est un instrument de développement qui offre de manière globale une pluralité de services des télécommunications tant mobile que fixe. Cette synergie permet d'offrir un réseau Très Haut Débit à fibre optique FTTH (Fiber ToThe Home) avec TOGO TELECOM et une solution d'internet Très Haut Débit mobile avec le réseau 4G+ de TOGOCEL. Ces innovations technologiques confortent aujourd'hui le groupe TOGOCOM dans sa position de N° 1 de l'Internet Très Haut Débit Fixe et Mobile au Togo.



Affoh ATCHA-DEDJI
Directeur Général de Togocom

	VITESSE DE CONNEXION	FORFAIT*	VALIDITÉ
INTERNET HAUT DÉBIT (ADSL)	jusqu'à 2 Mbps	12 500 Fcfa	30 jours
INTERNET TRÈS HAUT DÉBIT (FTTH-FIBRE OPTIQUE)	jusqu'à 25 Mbps	25 000 Fcfa	
	jusqu'à 50 Mbps	30 000 Fcfa	
	jusqu'à 100 Mbps	49 000 Fcfa	

- INTERNET ULTRA RAPIDE
- APPELS ILLIMITÉS
- LIBERTÉ TOTALE

(* Offres soumises à conditions.



Le Très Haut Débit Fixe
jusqu'à 100 Mbps



Le Haut Débit Fixe





08 – POLITIQUE

Investisseurs, le Togo vous accueille

UN PLAN D'ACTION OÙ LE SOCIAL COMPTE

7 L'édito par Serge Henri Malet

POLITIQUE

- 8 Investisseurs, le Togo vous accueille
- 10 Plan national de développement – Un nouvel élan pour le Togo
- 12 Réformes – Le Togo se donne les moyens de ses ambitions
- 13 Zone de libre-échange continentale africaine – Coup d'accélérateur pour l'économie togolaise
- 14 Assemblée Nationale – Une femme au perchoir
- 16 Entretien exclusif – Premier ministre de la République togolaise, D^r Komi Sélom Kllassou
- 21 Diplomatie – Le Togo félicité pour sa présidence de la CEDEAO
- 22 Entretien – Ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine et des Togolais de l'extérieur, P^r Robert Dussey
- 24 Entretien – Chargé d'affaires par intérim de la Délégation de l'Union européenne au Togo, Bruno Hanses
- 26 Entretien – Ambassadeur de France au Togo, Marc Vizy
- 29 Partis politiques – Opposition, où es-tu ?
- 30 Entretien – Secrétaire exécutif de l'Union pour la République, Atcholi Aklesso
- 32 Entretien – Secrétaire général de l'Union des Forces de Changement, Edwards Mensah

ENVIRONNEMENT - ÉDUCATION/EMPLOI - SOCIAL & RSE

- 34 Entretien – Ministre du Développement à la base, de l'Artisanat et de la Jeunesse, Victoire Tomégah-Dogbé
- 36 Entretien – Secrétaire d'État auprès de la Présidence, chargée de l'Inclusion financière et du secteur informel, Mazamesso Assih
- 38 Entretien – Directrice générale de l'Agence nationale d'appui au développement à la base, Atchidalo Mazalo Katanga
- 41 Dossier Emploi – 500 000 emplois directs à l'horizon 2022
- 42 Entretien – Secrétaire permanent de la Coalition nationale pour l'emploi des jeunes, Éric Motafam Tamandja
- 44 Entretien – Directrice générale du Fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes, Sahouda Gbadamassi-Mivedor
- 45 Entretien – Coordonnateur national du Projet d'appui à l'employabilité et à l'insertion des jeunes dans les secteurs porteurs, Yves Kossi Agbo
- 46 Entretien – Directeur général de l'Agence nationale du volontariat au Togo, Omar Agbangba
- 47 Entretien – Directeur général de l'Agence nationale de l'Emploi, Edmond Comlan Amoussou
- 48 Assurance maladie – La couverture maladie pour tous
- 50 Entretien – Ministre de la Fonction publique, du Travail, de la Réforme administrative et de la Protection sociale, Gilbert Badjilembayéna Bawara
- 52 Entretien – Directrice générale de l'Institut national d'Assurance maladie – Myriam Dossou
- 55 Fonds Vert pour le Climat – Le Togo en voie d'être éligible au FVC
- 56 Entretien – Ministre de l'Environnement, du Développement durable et de la protection de la nature, David Oladokoun Wonou
- 58 Entretien – Directeur général de l'Agence nationale de gestion de l'environnement, Efanam Koffi Adadji
- 60 Entretien – Ministre de la Ville, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Salubrité publique, Koko Ayéva
- 62 Entretien – Directeur général de l'Agence nationale d'assainissement et de la salubrité publique, Général Béréna Gnakoundè
- 64 Entretien – Ministre de la Santé et de l'Hygiène publique, P^r Moustapha Mijiyawa
- 66 Entretien – Ministre de l'Enseignement technique, de la Formation et de l'insertion professionnelle, Tairou Bagbiègue
- 68 Entretien – Fondateur et directeur de publication du bimensuel Focus Infos, Jean-Paul Agboh Ahouelete
- 69 Entretien – Directeur de la publication de l'hebdomadaire Togomatin, Motchosso Kodolakina

SOCIÉTÉ DE GESTION ET
D'INTERMÉDIATION DU TOGO



SOCIÉTÉ DE BOURSE

Créée le 04 décembre 1996

20 ANS D'EXISTENCE

DATES CLES

- 1996 : Création
- 1997 : Agrément CREPMF¹, Membre de la BRVM (Bourse unique des pays de l'UEMOA²)
- 1998 : Démarrage des activités
- 2001 : Dépositaire de trois Fonds Communs de Placement commercialisés par la société de gestion d'OPCVM, OPTI ASSET MANAGEMENT créée par la SGI-TOGO
- 2015 : Construction du Siège Social
- 2016 :
 - Capital social porté de 420 000 000 de F CFA à 1 680 000 000 de F CFA
 - Agrément de Spécialiste en Valeur du Trésor (SVT)
 - Création d'une Société de Gestion et de Courtage Immobilier (SGCI).

ACTIVITES

- Conseil en placement
- Courtage et gestion de portefeuille
- Tenue de comptes et conservation
- Ingénierie financière

¹Autorité de régulation du marché.

²Pays membres de l'UEMOA : Bénin - Burkina Faso - Côte d'Ivoire - Guinée Bissau - Mali - Niger - Sénégal - Togo.

SIEGE SOCIAL
4691, Boulevard G. GNASSINGBE Eyadéma
Tél: (228) 22 53 33 30 / 22 53 33 40

AGENCE DU GRAND MARCHÉ
380, Rue du Grand Marché, Immeuble UTB,
3^{ème} Etage
Tél: (228) 22 22 30 86 / 22 22 31 45

01 BP 2312 Lomé 01, Lomé - TOGO
Fax : (228) 22 22 31 47
E-mail : sgitogo@sgitogo.tg
Site web: www.sgitogo.tg

Avec nous, investissez en toute confiance



16 – ENTRETIEN EXCLUSIF

D' Komi Sélom Klassou, Premier ministre



34 – INTERVIEW

Victoire Tomégah-Dogbé, ministre du Développement à la base, de l'Artisanat et de la Jeunesse

MACROÉCONOMIE & BAILLEURS DE FONDS

- 71 Banque ouest-africaine de développement – Financer le développement du Togo : un défi pour la BOAD
- 72 Entretien – Président de la Banque ouest-africaine de développement, Christian Adovelande
- 75 Macroéconomie – L'Économie renoue avec la performance
- 77 Dette – Baisse continue de la dette depuis 2017
- 78 Entretien – Ministre de l'Économie et des Finances, Sani Yaya
- 80 Entretien – Commissaire général par intérim de l'Office togolais des recettes, Philippe Kokou Tchodji
- 84 Entretien – Directeur général par intérim de l'Autorité de régulation des marchés publics, Aftar Touré Morou
- 86 Entretien – Directeur général de l'Agence nationale de promotion et de garantie de financement des PME, Naka Gnassingbé de Souza
- 88 Entretien – Ministre conseillère spéciale du président de la République, Reckya Madougou

INVESTISSEMENTS

- 90 Commerce – La compétitivité par les facilités douanières et les réformes économiques
- 92 Entretien – Ministre du Commerce, de l'Industrie, du Développement du secteur privé et de la Promotion de la consommation locale, Kodjo Adedze
- 94 Entretien – Directeur général de la Société d'exploitation du guichet unique pour le commerce extérieur au Togo, Olivier Lederer
- 97 Industrie – Pour un secteur manufacturier plus compétitif
- 98 PME-PMI – Des actions pour améliorer la compétitivité des entreprises
- 100 Entretien – Président de la Chambre de commerce et d'industrie du Togo, Essouhouna Meba
- 102 Entretien – Directeur du Centre togolais des expositions et foires de Lomé, Kuéku-Banka Johnson
- 104 Entretien – Directeur général Société de gestion et d'intermédiation du Togo, Kokouvi Etse

AGRICULTURE & ÉLEVAGE

- 106 AgroBusiness – Les défis de la nouvelle politique agricole
- 108 Entretien – Ministre de l'Agriculture et de la Production animale et halieutique, Noël K. Koutéra Bataka
- 110 Entretien – Président du conseil d'administration de l'APRODAT, Essowè Batana
- 112 Entretien – Directeur général du Mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risques, Aristide K. Agbossoumonde
- 114 Coton-graine – Le prix d'achat le plus élevé de la sous-région
- 116 Entretien – Directeur général de la Nouvelle société cotonnière du Togo, Adam Nana Nanfamé

MINES - PÉTROLE & ÉNERGIE

- 118 Électricité – Optimiser le potentiel d'énergie renouvelable
- 120 Mines – De bonnes raisons de poursuivre les efforts
- 122 Entretien – Ministre des Mines et des Énergies, Marc Dèdèriwè Ably-Bidamon



1^{ère} Banque au TOGO
Certifiée ISO 9001 : 2015

Certificat N° FS703571

Qualité de service, notre engagement

Merci pour votre confiance.

La Banque Autrement
www.corisbank.tg



ÉDITÉ PAR LLB AFRIQUE



LLB Afrique

SIÈGE SOCIAL :

91, rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 PARIS
Tél/Fax : +33 142 65 25 52
administration@economiesafricaines.fr
www.economiesafricainesmagazine.fr

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Cyrille MARTIN
cmartin@economiesafricaines.fr

RÉDACTEUR EN CHEF

Serge-Henri MALET
shmalet@economiesafricaines.fr

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Annie JUNJAUD

RÉDACTION

Jean-Paul AGOH AHOULETE
Anjju ANI
Alain BOUABRÉ
Louise BIBALOU-DURAND
Christian KOUAMEN
Paul de MANFRED
Serge-Henri MALET
redaction@economiesafricaines.fr

SERVICE PHOTOS

Emmanuel PITA

COMMUNICATION ET PUBLICITÉ

Directrice commerciale
Christine LE CUZIAT
clecuziat@economiesafricaines.com

FABRICATION

Tristan BEN MAHJOUB

WEBMASTER

Jean OTIS

IMPRIMEUR

2GCA 'pari.s – 24, rue de la Folie Méricourt
75011 Paris

Tous droits de reproduction, même partielle, par quelque
procédé que ce soit, réservés pour tous pays.
2019©Economies Africaines - Dépôt légal août 2019
Commission paritaire en cours - Prestatiss 6547



90 – COMMERCE

La compétitivité par les facilités douanières
et les réformes économiques



159 – TOURISME/HÔTELLERIE

Un nouveau souffle attendu

- 124 Entretien – Directeur général de la Compagnie Énergie Électrique du Togo, Paul Mawusi Kakatsi
- 126 Entretien – Directeur général de BBOXX Togo, Laré Santiégou

BANQUES & ASSURANCES

- 129 Banques – Orabank toujours en tête
- 130 Entretien – Directeur général d'Orabank Togo, Guy Martial Awona
- 132 Entretien – Directeur général de Coris Bank International Togo, Alassane Kaboré
- 134 Assurances – Un marché étroit mais dynamique
- 138 Entretien – Directeurs généraux de GTA Assurances Vie et GTA Assurances, Claude Daté Gbikpi et Jean-Marie Koffi Tessi
- 140 Entretien – Directeurs généraux de SUNU Assurances Vie et SUNU Assurances IARD Togo, Razack Fassassi et Hemnia Dagadu-Adjamagbo
- 142 Entretien – Président directeur général de La Protectrice Assurances, José Kwassi Symenouh

TIC

- 145 Innovations technologiques – Avancées tous azimuts
- 146 Entretien – Ministre des Postes, de l'Économie numérique et des Innovations technologiques, Cina Lawson
- 148 Entretien – Directeur général de l'Autorité de réglementation des secteurs de Postes et de Télécommunications, Abayeh Germain Boyodi
- 150 Entretien – Directeur général de TOGO CELLULAIRE et du groupe TOGOCOM, Affoh Atcha-Dedji

INFRASTRUCTURES & TRANSPORTS

- 152 Infrastructures – Place aux infrastructures modernes
- 155 Port de Lomé – Offrir des prestations de standard mondial
- 156 Entretien – Ministre des Infrastructures et des Transports, Zoureyhatou Kassah-Traoré

HÔTELLERIE & TOURISME

- 159 Hôtellerie – Un nouveau souffle attendu

22 Nov. 16^{ème}
9 Déc. Foire
2019 Internationale de
LOME
Foire de toutes les opportunités



CENTRE TOGOLAIS DES EXPOSITIONS ET FOIRES DE LOME (CETEF-LOME)

Tél : +228 90 31 76 37 / 99 64 40 01 / Site web : www.cetef.tg



3^{ème} FOIRE MADE IN TOGO



26 Juillet 20
au 5 Août 19



Par Serge-Henri Malet

Un plan d'action où le social compte

Pour un coup d'essai, le Forum Togo-Union européenne (UE) qui s'est tenu à Lomé les 13 et 14 juin dernier aura été un coup de maître. Ainsi, comme nous l'a précisé Bruno Hanses, le chargé d'affaires de la délégation UE au Togo, l'affluence des investisseurs européens a dépassé les attentes. Ce sont en effet au total 1 250 participants issus de 54 pays, dont 28 de l'UE, qui ont pris part à cette première édition. Un grand rendez-vous des affaires initié dans le cadre de l'Alliance Afrique-Europe lancée en septembre 2018 par le président sortant de la Commission européenne Jean-Claude Juncker. La vision de ce dernier était de créer entre l'UE et l'Afrique une nouvelle approche axée essentiellement sur la promotion de l'investissement privé et la création d'emplois durables. De plus, à en croire les autorités togolaises, la moisson de cette rencontre d'affaires se révèle plutôt fructueuse, avec des contrats commerciaux s'élevant à près de 1 000 milliards de FCFA.

De quoi soutenir le Plan national de développement 2018-2022 (PND), dont le coût est estimé à 4 622,2 milliards de FCFA. Dans ses projections de financement du PND, le gouvernement de Komi Sélom Klassou attend 1 623,1 milliards d'investissements publics et 2 999,1 milliards d'investissements privés. L'enveloppe se rapportant aux investissements publics est composée de 604,4 milliards de FCFA de ressources intérieures et de 1 018,7 milliards venant, notamment, des bailleurs de fonds: UE, France, FMI, etc.

Toutefois, c'est la contribution attendue du secteur privé qui se taille la part du lion, car elle représente à elle seule 64,9 % du financement total du PND. Ces capitaux proviendraient du secteur privé aussi bien national qu'international ainsi que de la diaspora. Les secteurs de l'économie où ces financements vont être injectés sont notamment l'industrie, l'agroalimentaire, les industries manufacturière et minière, l'économie

bleue, les services financiers, ainsi que les transports – distribution et logistique – et l'énergie. Pour le grand argentier togolais Sani Yaya, afin de réussir le financement du PND, son pays aura recours à des méthodes innovantes: émission de titres publics, mobilisation de fonds des Togolais de l'étranger, PPP, prêts bonifiés, financement participatif, actionnariat populaire...

Dans cette édition d'*Économies Africaines*, la parole a été donnée à toutes les sensibilités du pays. Aux forces politiques avec, en premier lieu, le Premier ministre Komi Sélom Klassou et 14 des ministres de son équipe gouvernementale, puis avec les deux principaux partis politiques que sont l'UNIR et l'UFC, et enfin avec les dirigeants des secteurs privé et paraétatique. Aux bailleurs de fonds tels la délégation de l'UE et la BOAD. Enfin, aux partenaires bilatéraux de premier plan comme l'ambassadeur de France au Togo. On s'aperçoit alors que le Togo est un pays en mouvement désireux d'alléger le boulet de sa dette qui, de 80 % à fin 2016, devrait tomber à 67,5 % à fin décembre 2019. Un pays qui ambitionne de créer 50 000 emplois à l'horizon 2022, et où la question sociale est au cœur de l'action politique. En effet, une kyrielle d'organismes met en œuvre depuis une dizaine d'années des programmes dédiés à l'amélioration des conditions de vie et à l'autonomisation des communautés à la base: ANADEB, PRADEB, FNFI, FAIEJ, ANPGF, PAEIJ-SP, etc.

Par ailleurs, à l'approche de la présidentielle de 2020, l'issue des élections municipales du 30 juin dernier – les premières depuis 32 ans – constitue pour l'UNIR, la formation présidentielle, un test pour le moins réussi malgré le taux d'abstention élevé. Ce parti a opéré contre l'opposition, toutes tendances confondues, une véritable razzia en s'octroyant 878 sièges de conseillers municipaux sur les 1 527 en lice, ce qui assure *de facto* une position plus que confortable à son candidat-président pour aborder ce scrutin à venir.



*Faure Essozimna Gnassingbé,
président de la République togolaise.*

INVESTISSEURS, LE TOGO VOUS ACCUEILLE

Le 1^{er} forum Togo-UE qui s'est tenu en juin dernier à Lomé a débouché sur des accords commerciaux de près de 1 000 milliards de FCFA. Un succès de plus engrangé par le président Faure Essozimna Gnassingbé et son gouvernement dans la concrétisation des visées économiques du Plan national de développement (PND) 2018-2022.

« Des investisseurs, des opérateurs économiques, des traders et autres acteurs des échanges commerciaux internationaux établis notamment dans l'espace de l'Union européenne (UE) ont, les 13 et 14 juin 2019, honoré notre pays, le Togo, et ses acteurs économiques par des accords et autres contrats évalués à près de 1 000 milliards de FCFA. Ce résultat du premier forum économique entre notre pays et l'UE conjointement organisé avec la Commission de l'Union européenne est la preuve, s'il en faut, de l'attrait des conditions que nous nous employons à créer pour la mobilisation d'investissements structurants au profit du développement économique de notre pays », a indiqué à l'issue de l'événement le président togolais, qui ne manque jamais de rappeler l'ambition clairement portée par son gouvernement (*lire l'interview du Premier ministre p. 16 à 19*), connue et partagée par l'ensemble de ses compatriotes : accélérer la croissance pour aboutir à une véritable transformation de l'économie du Togo.

L'investissement en faveur du développement social

En effet, à l'appui du PND 2018-2022 lancé par le chef de l'État le lundi 4 mars 2019 en présence d'éminentes personnalités du monde de la finance internationale dont la science n'est guère contestée à ce jour, son gouvernement a entrepris et conduit à terme la relecture du code des investissements adopté au cours du Conseil des ministres du mercredi 29 mai 2019. Ce texte majeur formule les conditions d'une amélioration sensible du cadre juridique des investissements afin de faciliter la mise en œuvre du PND sur lequel, d'ailleurs, il s'aligne. Il vient donc renforcer l'attractivité du Togo pour les grandes entreprises internationales, leurs sièges régionaux ou centres opérationnels au moyen d'avantages fiscaux spécifiques et compétitifs qui accompagnent le développement du hub logistique tout en permettant une croissance à court terme des revenus fiscaux de l'État par la limitation des avantages fiscaux accordés. D'une part, ce code favorise les investissements en accordant des avantages proportionnels à l'investissement pour encourager le développement de piliers de croissance à long terme, d'autre part, il assure le développement de l'emploi national en conditionnant les avantages fiscaux à la création d'emplois, renforçant les avantages lorsque les investissements ou la création d'emplois sont générés dans les régions de l'intérieur afin de consolider le développement social et de renforcer les mesures d'inclusion.

Une attractivité arrimée à la démocratie

Grâce à sa position géographique stratégique, le Togo constitue pour les investisseurs une opportunité d'entrée

dans la sous-région. Afin qu'il puisse mieux jouer ce rôle, un climat d'affaires attrayant lui est nécessaire. D'ailleurs, le gouvernement s'y attelait déjà bien avant l'adoption de ce code de l'investissement, comme en attestent à suffisance les classements Doing Business 2019, Mo Ibrahim et bien d'autres. Par ailleurs, l'exécutif togolais n'ignore pas que l'environnement économique est étroitement lié à l'environnement politique et à la sécurité, et c'est là l'une des raisons pour lesquelles le Togo s'aligne résolument, depuis 2005, sur les pays démocratiques du continent. L'organisation d'élections présidentielles, législatives et maintenant municipales confirme cette dynamique. Certes, ces échéances électorales se tiennent avec parfois un cortège d'épreuves inhérentes à la passion que déchaîne la politique mais, à terme, les élus sont installés et jouent convenablement leur rôle en toute légalité et légitimité.

Malgré ces succès électoraux, les autorités du Togo ne versent pas dans l'autosatisfaction. Des remises en cause permanentes sont menées avec, à la clé, des réformes diverses et variées pouvant contribuer à la consolidation de la démocratie et de l'État de droit. Les réformes constitutionnelles et institutionnelles (*lire notre article p. 12*), avec l'avènement de la Constitution du 8 mai 2019, le montrent particulièrement bien. Cette nouvelle Constitution consacre la limitation des mandats présidentiels et législatifs ainsi que l'organisation d'un scrutin à deux tours pour la présidentielle. Elle institue également une Cour constitutionnelle où siègent en majorité des professionnels du droit. Ces réformes politiques sont, pour certaines, en avance sur les pratiques dans la sous-région.

La sécurité avant tout

Toutefois, les réformes en elles-mêmes ne sont pas une fin, le plus important étant leur mise en œuvre et les avantages que les populations et le pays en tirent. Dans le domaine sécuritaire par exemple, le Togo s'érige en carrefour de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent dans la sous-région. Il a ainsi initié et abrité successivement le sommet contre la piraterie maritime en mars 2017 puis le sommet conjoint CEDEAO-CEEAC sur la paix, la stabilité, la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Des assises qui ont fait programmer plusieurs actions inclusives pour assurer une meilleure sécurité au Togo et dans la sous-région.

Tout n'est pas encore beau au Togo. C'est une évidence. Mais les efforts en faveur d'un environnement propice aux investissements se font au quotidien. Pour que le Togo soit, comme le veut sa tradition, toujours accueillant pour un mieux-être de tous.

Paul de Manfred

UN NOUVEL ÉLAN POUR LE TOGO

En dévoilant en mars dernier son Plan national de développement (PND) 2018-2022, le gouvernement a confirmé son objectif de transformer structurellement l'économie du Togo. Avec un atout non négligeable : être le pays le plus réformateur d'Afrique de l'Ouest, selon la Banque mondiale.

Les principaux contours du PND ont été présentés par le président Faure Essozimna Gnassingbé le 4 mars à Lomé devant un parterre de personnalités réunies à l'hôtel du 2 Février. Parmi elles, on comptait le directeur général du groupe Ecobank Ade Ayeyemi, l'économiste Carlos Lopez et enfin Lionel Zinsou, l'ancien Premier ministre du Bénin. Dans son allocution, le chef de l'État a fait part de son objectif de transformer structurellement l'économie togolaise en s'appuyant sur les points forts du pays, à commencer par sa position de porte d'entrée naturelle pour le marché ouest-africain.

L'économie au service du social

Le PND s'inscrit dans la continuité de la Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (Scape) menée par l'exécutif togolais de 2013 à 2017. Durant cette période, le pays a enregistré une croissance moyenne de 5,6 %, contre une moyenne de 4 % en Afrique subsaharienne. La nouvelle stratégie mise en place prévoit une accélération du rythme de croissance⁽¹⁾ à partir de 2019 pour atteindre les 7,6 % à l'horizon 2022, un taux qui doit à la fois porter l'économie et consolider un bien-être social identifié comme l'un des axes stratégiques du PND. En quatre ans, le Togo peut espérer créer un minimum de 500 000 emplois directs,

pour une progression de 15 % de l'indice de développement humain⁽²⁾. Afin de financer un plan aussi ambitieux et structuré, le pays compte sur l'appui des entreprises. Sur les 4 622 milliards de FCFA (7 milliards d'euros) d'investissement prévus, le secteur privé devrait être sollicité à hauteur de 65 %, grâce, notamment, à la mise en place de partenariats public-privé (PPP) pour la réalisation de certains projets.

Forte progression au Doing Business

Le Togo apparaît aujourd'hui comme l'une des destinations les plus recherchées par les investisseurs dans la sous-région. Il faut dire que le pays a déjà fait beaucoup ces dernières années pour améliorer significativement le climat des affaires. Entre 2012 et 2019, il a progressé de 38 places au classement Doing Business de la Banque mondiale et occupe actuellement la 137^e place⁽³⁾. Pour réaliser ce bond en avant, il a enregistré une forte progression sur six indicateurs clés, notamment dans les domaines de l'approvisionnement énergétique des entreprises, de la politique fiscale, des facilités de création d'entreprise, etc. Un esprit de renouveau qui fait aujourd'hui du Togo l'un des pays les plus réformateurs du continent aussi bien selon la Banque mondiale que selon la fondation Mo Ibrahim. Et ce n'est qu'un début,



Le président de la République Faure Essozimna Gnassingbé en séance de travail avec les membres de l'Organisme britannique de développement du secteur privé (CDC Group) le 4 juin 2019 à Londres.



car parmi les objectifs affichés du PND figure en très bonne place la volonté de progresser chaque année de dix places au Doing Business.

Hub logistique et financier

Pour faire venir les investisseurs de tous horizons, le Togo a de nombreux atouts à faire valoir. Il peut compter sur son positionnement géographique, qui lui permet de desservir l'ensemble des pays sahéliens. Et ce d'autant plus qu'il est, selon la CNUCED, l'un des cinq pays africains les mieux connectés par voie maritime. Il dispose en effet de l'un des seuls ports en eaux profondes de la côte ouest-africaine, très performant qui plus est puisqu'il traite près de 1,4 million de conteneurs chaque année. En plus d'être un hub logistique, le pays joue également le rôle de plate-forme financière grâce à la présence de grandes institutions bancaires venues à Lomé profiter du climat de stabilité politique dont jouit le Togo. Enfin, le pays est très présent sur la scène internationale, ayant notamment un accès privilégié à certains grands marchés commerciaux comme celui des États-Unis avec les accords de l'African Growth and Opportunity Act (Agoa), et celui de l'Europe, qui accorde au Togo un régime préférentiel dans le cadre des accords ACP-UE. Enfin, il est également signataire

des accords de libre-échange négociés au sein de la CEDEAO.

Le Togo en tournée internationale

C'est riche de tous ces arguments qu'une forte délégation de responsables politiques et économiques togolais a parcouru le monde ces dernières semaines pour faire la promotion du PND sur les principales places financières mondiales. Les 5 et 6 juin, le Togo a présenté son plan au patronat et aux milieux d'affaires britanniques dans le cadre de la 5^e édition du Forum Invest Africa organisée à Londres. Emmenée par Faure Gnassingbé, la délégation togolaise a profité de l'événement pour rencontrer plus de 300 investisseurs internationaux intéressés par l'Afrique et son développement. Le PND a également été au centre des discussions du premier forum organisé entre le Togo et l'UE les 13 et 14 juin à Lomé en présence des milieux d'affaires des deux partenaires (*lire les interviews des ambassadeurs de l'UE et de France au Togo p. 24 à 27*).

Changement de paradigme

Car le PND annonce pour le Togo un véritable changement de paradigme économique basé sur le rôle du secteur public, vu comme levier de développement. Le plan égrène donc une longue série de projets phares visant à transformer et moderniser le pays et où le secteur privé est appelé à tenir toute sa place dans le cadre de nombreux PPP à négocier. Fidèle à ses objectifs, le PND s'articule autour de trois axes, les deux premiers économiques – mettre en place un hub logistique et financier ; développer les pôles de transformation agricoles, manufacturiers et d'industries extractives –, et le troisième social : consolider le développement et renforcer les mécanismes d'inclusion.

Louise Bibalou-Durand

⁽¹⁾ Ce sont 6,6% de croissance économique moyenne qui sont attendus durant les quatre années du PND.

⁽²⁾ Un accroissement du revenu par tête de 9,7% durant le PND.

⁽³⁾ Index général du Togo de 55/100 au classement Doing Business 2019, en progression de 17 points par rapport à 2012.

Le Togo devient membre de l'OCDE

L'adhésion du Togo à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) est intervenue le 13 juin à Lomé lors de l'ouverture du 1^{er} forum économique Togo-UE, en présence du chef de l'État togolais Faure Essozimna Gnassingbé et du vice-président de la Commission européenne pour l'investissement et la compétitivité Jyrki Katainen. Cette adhésion fait du Togo le 10^e pays africain membre parmi les 55 États.

Rappelons que l'OCDE a pour mission d'aider les pays en développement et les économies émergentes à trouver des solutions politiques innovantes pour promouvoir une croissance durable, réduire la pauvreté et les inégalités, et enfin améliorer la vie des personnes.



LE TOGO SE DONNE LES MOYENS DE SES AMBITIONS

Pays réformateur, le Togo connaît des avancées notables en matière de climat des affaires, de logistique, de création d'industries, d'éducation et de transformation des institutions.

Le 8 mai, la réforme constitutionnelle voulue par le peuple a été votée dans un esprit de consensus par la représentation nationale (*lire l'encadré*). Cela parce que l'accélération de la croissance économique et la création de richesses deviennent des réalités palpables : inflation restée basse et taux d'endettement ramené à un niveau supportable. Toutefois, l'heure est moins à l'autosatisfaction qu'à la persévérance dans l'effort sur la voie du progrès inclusif.

Cela signifie mettre à profit les réformes réalisées en matière de climat des affaires, le Togo étant reconnu comme l'un des dix pays meilleurs réformateurs du monde. Les indicateurs montrent que le processus est déjà enclenché : 9 000 entreprises créées par an, le plus haut classement en termes de créations d'emplois en Afrique de l'Ouest, le port de Lomé devenu le plus important port à conteneurs de la région, avec des volumes dépassant ceux de tous les ports voisins... À quoi s'ajoutent la récente inauguration d'un port de pêche moderne et le projet de construction d'un port sec à Cinkassé.

Être un hub logistique d'excellence et un centre d'affaires de premier ordre, oui, mais aussi mener à bien la transformation structurelle par la création d'industries manufacturières et agricoles pour créer au moins 500 000 emplois durant la mise en œuvre du Plan national de développement (PND). L'agropole de Kara illustre cette aspiration, sachant que par ailleurs Lomé abrite déjà les sièges de grandes institutions panafricaines du secteur des services et financier, démontrant sa capacité d'accueil, la qualité de ses infrastructures et le dynamisme de ses administrations.

Avoir choisi de faire de l'inclusion sociale le socle du troisième axe du PND marque aussi une volonté de ne laisser personne sur le côté (*lire les interviews de la ministre du Développement à la base p. 34-35 et de la secrétaire d'État à l'Inclusion financière p. 36-37*). Une

première action touchant 61 000 ménages parmi les plus pauvres a été posée récemment (*lire l'interview de la directrice générale de l'ANADEB p. 38-39*). Le Togo a poursuivi des réformes consistantes dans le secteur de l'éducation : recrutement d'enseignants, gratuité de l'enseignement et revalorisation des salaires. Les taux de scolarisation dans le primaire ont nettement augmenté, passant de 73 % en 2007 à 89,6 % en 2017. Quant au taux d'achèvement du primaire par les filles, il est passé de 72 % en 2015 à 86,7 % en 2017. On le voit bien, le gouvernement est déterminé à conduire le Togo vers l'atteinte de l'objectif commun : une ère de bien-être social pour tous.

Andju Ani

Le mandat présidentiel passe de 7 à 5 ans

La révision constitutionnelle togolaise a été adoptée par voie parlementaire le 8 mai 2019 après plus d'un an de débats et l'abandon de la voie référendaire.

Désormais, le président est élu au scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Son mandat est de cinq ans renouvelable une seule fois. Les mandats passés et en cours n'étant pas pris en compte, le président Faure Essozimna Gnassingbé pourra se représenter en 2020 et en 2025. La disposition ne peut désormais être modifiée que par voie référendaire.

Les députés, eux, sont élus au maximum pour deux mandats de six ans. Une Chambre haute, le Sénat, a été créée. L'article 52 de la Constitution fixe sa composition à 1/3 de sénateurs nommés par le président de la République et 2/3 élus par les conseillers municipaux pour un mandat de six ans renouvelable deux fois. Les anciens présidents sont sénateurs à vie. Députés et sénateurs élus restent en poste jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

Enfin, depuis 2016, une loi portant création d'un poste de chef de file de l'opposition togolaise a été adoptée : ce statut est attribué au président du parti d'opposition qui obtient le plus de députés lors d'une élection législative.

■ Zone de libre-échange continentale africaine

COUP D'ACCÉLÉRATEUR POUR L'ÉCONOMIE TOGOLAISE

La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) est censée entrer en vigueur en juillet 2019. En effet, elle a enregistré 22 ratifications, soit le minimum requis pour son application. Voyons en quoi sa mise en œuvre pourrait profiter au Togo.

Une fois mise en place, la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) couvrira un marché de 1,2 milliard de personnes, avec un produit intérieur brut (PIB) cumulé de 2,5 milliards de dollars. Un tel constat nous permet d'affirmer que c'est la plus grande zone de libre-échange au monde depuis la création en 1995 de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Le Togo, pays d'Afrique de l'Ouest d'une superficie de 56 785 km² situé dans le Golfe de Guinée, nourrit une grande ambition : devenir un hub technologique et logistique d'excellence et un centre d'affaires de premier plan dans la sous-région d'ici à 2022, ce pour quoi il possède un atout majeur : c'est un pays de transit disposant d'un port aux activités croissantes, premier port à conteneurs de la côte ouest-africaine dont le trafic a presque triplé de 2013 à 2017, passant de 311 470 à 1,1 million, soit une hausse de plus de 283 %, et qui a confirmé sa place en 2018 à 1,4 million.

Dans cette perspective, le gouvernement togolais a adopté le 3 août 2018 un Plan national de développement (PND) quinquennal couvrant la période 2018-2022. Le pays entend transformer de façon significative son économie pour une croissance certes forte et durable, mais aussi créatrice d'emplois, avec ce plan doté d'une enveloppe estimée à 4 622 milliards de FCFA (7 milliards d'euros). « Nous sommes déterminés à réaliser cette évolution qualitative, et convaincus que nous en sommes capables. Ce n'est pas juste un plan de plus. Ce n'est pas non plus un outil de théoriciens qui seraient les seuls à pouvoir en parler. Le PND est formulé dans une démarche inclusive et cohérente, dont la trame demeure la recherche de meilleures conditions

de vie pour nos populations », avait déclaré le président togolais Faure Essozimna Gnassingbé au lendemain de l'adoption du PND.

Convaincu du fait qu'une économie n'est forte que lorsqu'elle est ouverte sur l'extérieur ou qu'elle est interactive dans un espace donné, le gouvernement togolais a été l'un des tout premiers à ratifier l'accord portant création de la ZLECAf, tant il est évident que cet accord aura un impact positif sur ce pays possédant une façade maritime et un port très compétitif. Seul port en eaux profondes de la sous-région pouvant desservir plusieurs capitales en une journée, il doit son succès à la modernisation des infrastructures, l'acquisition d'équipements de manutention, l'amélioration constante de la sécurité maritime et la simplification des procédures et formalités. Lors d'un atelier de sensibilisation organisé il y a quelques mois autour de cette question, le ministre togolais du Commerce et de la Promotion du secteur privé Kodjo Adédzé (*lire son interview p. 92-93*) avait laissé entendre que ce serait le cas « pour les producteurs qui vont engranger des gains immédiats grâce à l'accès à des intrants bon marché, à une variété de produits intermédiaires provenant d'autres pays africains et à des marchés plus importants pour leurs produits ». Mieux, l'entrée en vigueur de cet accord, avait-il ajouté, « permettra également de produire plus efficacement, de manière plus compétitive et moyennant de plus grandes économies d'échelle ».

Il faudrait par ailleurs prendre en compte le fait que la ZLECAf réduirait pour le Togo les lacunes des procédures et les autres tracasseries douanières et frontalières. Du coup, cela favoriserait le développement du secteur logistique togolais, qui pourrait alors répondre à la demande sans cesse croissante, notamment en services de transport, vu sa situation géographique stratégique. Le Togo se tient donc prêt et s'est déjà donné les moyens d'identifier les politiques et autres approches devant être poursuivies pour entamer le processus de mise en œuvre de l'accord portant zone de libre-échange.

Alain Bouabré



Le port de Lomé est incontestablement la principale plate-forme d'activité maritime en Afrique de l'Ouest.

UNE FEMME AU PERCHOIR

Première femme à diriger l'Assemblée nationale, Yawa Djigbodi Tségan, devenue depuis son élection en janvier dernier la deuxième personnalité du pays, inscrit sa présidence sous le signe du « travail bien fait au service de la chère patrie ». Elle n'a pas perdu de temps pour revêtir un costume de chef du Parlement que certains annonçaient pourtant trop grand pour elle.

Personne ne l'y attendait. Sans doute elle-même non plus. Aucun observateur avisé de la vie politique togolaise – pas plus que les journalistes les mieux informés – n'avait évoqué son nom pour prendre la tête de l'Assemblée nationale à l'issue des élections législatives de décembre 2018. Au final, Yawa Djigbodi Tségan aura déjoué les pronostics en coiffant au poteau tous les favoris. Mais pour inattendue qu'elle soit, cette élection n'est pas fondamentalement une surprise. Car, comme le relève ce cadre du parti Union pour la République (UNIR, majorité), « c'est le couronnement du parcours politique d'une femme de convictions et, surtout, d'une élue de terrain proche de ses électeurs ». À preuve, son implantation réussie dans une zone où son vis-à-vis n'est autre qu'Isabelle Améganvi, la numéro 2 de l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC), qui fut la principale formation politique d'opposition. Autre argument qui aura milité de façon décisive en faveur de celle qui venait de remporter sa deuxième législative de rang : elle est originaire de la région des Plateaux, où se joue l'élection présidentielle, désormais à deux tours.

Au-delà du genre

Yawa Djigbodi Tségan a gravi plusieurs échelons de sa formation politique « sans tambours ni trompettes, avec la détermination des ambitieux », comme le décrit une de ses proches, profitant de la grande place faite aux femmes dans le parti où elle assumait la charge de trésorière. Cette quadragénaire mère de trois enfants ne veut cependant pas que son élection au perchoir, bien qu'une première, soit lue au seul prisme réducteur de la promotion du genre. « Si notre parcours peut servir de modèle, nous ne pourrions que nous en réjouir », concède-t-elle. Pour elle, diriger l'Assemblée nationale est sans doute un palier supplémentaire franchi dans la promotion de la femme togolaise. Yawa Djigbodi Tségan cite ainsi le positionnement d'un grand nombre

Bio

Yawa Djigbodi Tségan, 48 ans, mariée et mère de trois enfants, a été élue avec 88 voix sur les 89 députés présents mercredi 23 janvier 2019. Elle devient ainsi la première femme élue à ce poste en succédant à Dama Dramani, également membre du parti au pouvoir UNIR, qui était à la tête du Parlement depuis septembre 2013.

Titulaire d'une maîtrise en droit des affaires et d'un diplôme d'inspecteur des impôts obtenus en France, la nouvelle présidente du Parlement togolais a d'abord occupé plusieurs postes à responsabilité de 2003 à 2010 à la Direction générale des impôts (DGI) avant d'être nommée directrice de cabinet du ministre des Transports. Depuis octobre 2017 elle a en charge la gestion de la trésorerie générale du parti de la majorité au pouvoir. C'est par conséquent une personne expérimentée qui est aux commandes du Parlement, où elle assumait d'ailleurs les fonctions de premier questeur dans le précédent bureau, soit de 2013 à 2018.

Dorénavant, Yawa Djigbodi Tségan a la lourde responsabilité de diriger le Parlement togolais pour les cinq prochaines années. Députée élue dans la circonscription électorale de Klotokpélé lors des législatives du 20 décembre 2018, c'est avec un bureau composé de onze membres qu'elle va présider aux destinées de la 6^e législature de la 4^e République.

de femmes dans les instances décisionnelles depuis de nombreuses années. Mais elle préfère mettre en avant prioritairement ses qualités, ses compétences – peu savent par exemple qu'elle fut directrice de cabinet du ministère des Transports après avoir quitté la Direction générale des impôts (DGI) –, son parcours et son expérience d'élue de terrain. « Elle doit son poste d'abord au mérite plutôt qu'à son statut de femme », tranche un ami. Et dans son cabinet, pas question de faire du sexisme à l'envers. Ce qui prime dans le choix de ses collaborateurs est la compétence et la loyauté.

Au pas de charge

La nouvelle présidente de l'Assemblée nationale n'a certainement pas eu le temps de savourer son élection car l'attendait sur son bureau, et classé « urgent » sur l'échelle des priorités, l'épineux et polémique dossier des réformes constitutionnelles et institutionnelles qui a cristallisé les tensions politiques dans le pays depuis une décennie. Dans son discours d'ouverture de la 2^e session extraordinaire du Parlement comme dans celui de la 1^{re} session ordinaire de l'année, elle indiquait faire de ce sujet l'une de ses priorités. Grâce

à sa démarche méthodique ainsi qu'à « *la disponibilité et l'esprit d'écoute* » dont elle dit vouloir faire preuve tout au long de sa présidence, les députés ont fini par adopter en mai dernier lesdites réformes constitutionnelles et institutionnelles au terme de séances marathons, dans un contexte il est vrai plus favorable que lors des précédentes législatures.

Outre ces questions politiques, Yawa Djigbodi Tségan mène tout autant au pas de charge les discussions sur les sujets socio-économiques. Car cette ancienne cadre de la DGI en est convaincue, « *le député doit montrer un intérêt marqué pour toutes les questions à portée économique et sociale afin que les préoccupations quotidiennes de nos compatriotes soient prises en compte* », ainsi qu'elle le confiait au bimensuel *Focus Infos* en avril dernier. De fait, le rythme d'adoption des textes soutenant la mise en œuvre efficiente du Plan national de développement (PND), ce référentiel conçu par le gouvernement togolais qui vise la transformation structurelle de l'économie sur la période 2018-2022, s'est accéléré. La présidente a par exemple mobilisé ses collègues tard dans la nuit du 11 juin dernier pour l'adoption du nouveau Code des investissements, plus moderne et surtout plus conforme aux ambitions des autorités du pays de convaincre le secteur privé d'ap-

porter 65 % des 4 622 milliards de FCFA dont le pays a besoin pour financer son plan.

Ouverture sur le monde

Mais au-delà de son soutien à l'action du gouvernement et au président de la République qu'elle cite d'ailleurs régulièrement – ce qui lui vaut quelques critiques acerbes –, celle qui se décrit comme « *une Togoptimiste* » est aussi convaincue de ce que la réussite du pays passera également par son ouverture sur le monde. De fait, quelques jours seulement après son élection, ce fut un ballet permanent de diplomates défilant à son bureau : France, États-Unis, UE, Allemagne, PNUD... Après avoir accueilli une mission parlementaire ACP-UE en avril dernier, elle réunit du 18 au 22 juin à Lomé une commission mixte du parlement de la CEDEAO et, quelques jours avant, le bureau de la Commission interparlementaire de l'UEMOA (CIP-UEMOA). Dans le même temps, elle soigne sa diplomatie parlementaire en développant ses réseaux autour de personnalités rencontrées lors de son premier mandat de députée (2012-2018) et en participant à d'importantes assises à l'étranger, notamment celles de l'Assemblée parlementaire francophone région Afrique en mai dernier.

Jean-Paul Agboh Ahouete



Yawa Djigbodi Tségan,
présidente de l'Assemblée nationale.

« L'ATTRACTIVITÉ DU TOGO LE RENDRA INCONTOURNABLE DANS LA SOUS-RÉGION »

Le D^r Komi Sélom Klassou, chef du gouvernement togolais, répond avec franchise sur la place du Togo dans la sous-région, l'originalité du Plan national de développement (PND 2018-2022), la présence de la Chine en Afrique, la relation avec l'UE et la sécurité offerte aux investisseurs.



*D^r Komi Sélom Klassou,
Premier ministre.*

Monsieur le Premier ministre, quelles sont votre vision et votre ambition pour le développement du Togo ?

D^r Komi Sélom Klassou : Le Togo, sous la houlette du président de la République Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé, a résolument décidé de créer les conditions propres à appuyer l'édification d'une société togolaise viable et résiliente aussi bien en milieu urbain que rural. Ainsi, l'ambition déclinée dans le Plan national de développement (PND 2018-2022) est de donner au Togo les moyens de devenir un pays émergent par la transformation structurelle de son économie tout en s'assurant que toutes les couches de la population, et particulièrement les plus vulnérables, bénéficient réellement des fruits d'une croissance économique que nous voulons forte, résiliente et durable. Plus concrètement, notre objectif, qui découle du leadership visionnaire et stratégique du chef de l'État, devra se matérialiser à l'horizon 2022 par un taux de croissance de 7,6 % du PIB réel, contre 5,1 % actuellement, la création de 500 000 emplois décents, une augmentation de 9,7 % du revenu par tête, et enfin par une réduction des inégalités et une baisse considérable du taux de pauvreté, qui devrait s'établir à 44,6 %, contre 55,1 % en 2015. Pour y parvenir, d'importantes réformes, tant sur le plan de la gouvernance, de l'assainissement du cadre macroéconomique, de la viabilité des finances publiques et de l'accès au crédit que de l'amélioration du climat des affaires, sont engagées depuis plusieurs années.

Comment définiriez-vous l'approche mise en œuvre dans le PND, et en quoi est-elle originale par rapport à d'autres initiatives du même genre ?

Pour l'élaboration du PND, le gouvernement a privilégié une approche participative et inclusive. Elle a impliqué toutes les couches socioprofessionnelles du pays – secteur public, secteur privé, société civile – mais aussi les partenaires au développement, fédérant ainsi les aspirations les plus profondes de nos popu-

lations. La démarche a été holistique et pragmatique, en ce sens que, outre la qualité des acteurs associés à l'élaboration, elle a pris en compte les potentialités naturelles et humaines du pays – taux de croissance démographique de 2,7 % et extrême jeunesse de la population – mais aussi les défis majeurs à relever : lutte contre la pauvreté, emploi des jeunes. Ainsi, le PND est structuré en trois principaux axes interconnectés : l'axe 1 pour la mise en place d'un hub logistique d'excellence et d'un centre d'affaires de premier ordre dans la sous-région, l'axe 2 consistant à développer des pôles de transformation agricole, manufacturiers et d'industries extractives, et enfin l'axe 3 visant à consolider le développement social et à renforcer les mécanismes d'inclusion. Avec ces trois axes qui sous-tendent la base d'un système productif à haute valeur ajoutée et à impacts inclusifs, le PND pose un véritable changement de paradigme et constitue l'unique référentiel stratégique de la politique économique, sociale et environnementale du gouvernement. En d'autres termes, le PND constitue le cadre de référence pour agir en étant un outil de sensibilisation sur la responsabilité et l'engagement, une source d'opportunités économiques et un véritable levier de collaboration multi-acteurs. C'est là que réside son principal atout, et surtout son originalité par rapport aux précédentes initiatives. Vous comprenez donc pourquoi le PND n'est pas un plan de plus. Mieux, il se distingue par le fait que toutes les préoccupations de nos concitoyens sont prises en compte avec un pragmatisme inédit et qu'il incarne une perspective d'avenir pour tous.

Comment voyez-vous la place du Togo dans la sous-région ?

Les objectifs assignés dans l'axe 1 du PND suffisent pour apporter la réponse à votre question : faire du Togo un hub logistique régional. En effet, le Togo, par sa position géographique à la fois sur le corridor côtier Abidjan-Lagos et le corridor continental côtes-pays enclavés se positionne naturellement comme la porte d'entrée en Afrique de l'Ouest. Comptant sur les valeurs indispensables au développement durable que sont la paix et la sécurité dont jouit le pays, surtout dans le contexte sécuritaire sous-régional actuel, très menacé, notre ambition est de capitaliser sur les nombreux atouts factuels, notamment le port autonome de Lomé, ou PAL, équipé en logistique très moderne, l'aéroport international Gnassingbé Eyadema, de classe exceptionnelle et qui fait partie du Top 10 des plus beaux aéroports d'Afrique avec une capacité accrue, les routes suffisamment réhabilitées, etc., pour améliorer encore l'attractivité du pays. Il faut souligner qu'avec la diplomatie agissante entièrement dédiée au service du développement et conduite avec un leadership remar-

quable par le président de la République, l'attractivité du Togo le rendra encore plus incontournable dans la sous-région, voire sur la scène internationale.

Les investisseurs et les entreprises étrangères qui s'intéressent aux marchés émergents sont concernés par la sécurité juridique et la garantie réglementaire. Comment pouvez-vous les rassurer dans ce domaine ?

Comme nous l'avons évoqué, le Togo s'est lancé depuis plusieurs années déjà dans une série de réformes courageuses et vertueuses tant sur le plan de la gouvernance et de la modernisation de la justice que de l'amélioration du climat des affaires. Dans cette dynamique de modernisation caractérisée entre autres par un environnement numérique de travail sans précédent, la justice togolaise non seulement jouit pleinement de son indépendance mais aussi devient plus fonctionnelle et efficiente dans toutes ses composantes ainsi que proche des justiciables. Pour renforcer les mesures alliant le droit processuel des affaires au rythme de l'évolution du monde des affaires, et ce en lien avec les objectifs du PND, le gouvernement a initié en 2018 une loi instituant les juridictions commerciales en République togolaise. Celle-ci a été votée par l'Assemblée nationale puis promulguée la même année : il s'agit de la loi n° 2018-028/PR du 10 décembre 2018. En application de cette loi, et afin d'attribuer les affaires commerciales à des juridictions spécialisées, de garantir la sécurité juridique et de rassurer tous les investisseurs, qu'ils soient nationaux ou étrangers, les tribunaux de commerce de Lomé et de Kara ont été créés. Le gouvernement, lors d'un récent Conseil des ministres, a procédé à la nomination des magistrats pour le compte du tribunal de commerce de Lomé, le rendant ainsi opérationnel. C'est un indicateur précieux et un signal fort pour rassurer les opérateurs économiques. Ces mesures viennent compléter celles concernant la sphère de ce qu'il convient d'appeler « l'environnement des affaires ».

Car pour booster le développement économique et social, notre pays fait des efforts soutenus dans l'amélioration du climat des affaires, et les résultats engrangés sont d'ailleurs très motivants. Par exemple, au classement Doing Business 2019 de la Banque mondiale, le Togo a fait un bond spectaculaire de 19 places en se classant 137^e, alors qu'il était 156^e en 2018. Sur un autre registre, le programme de coopération américain Millennium Challenge Corporation (MCC), le Togo a de manière cumulative validé 14 indicateurs sur 20 et s'est classé au 2^e rang des pays de la CEDEAO sur la base des critères de bonne gouvernance, de lutte contre la corruption, d'investissement dans l'humain et de liberté économique. Enfin, l'édition du baromètre du Conseil français des investisseurs en Afrique (CIAN), qui a pour rôle essentiel d'enquêter auprès des ►(suite p. 18)

►chefs d'entreprises étrangères implantées en Afrique sur les perspectives de leurs activités, révèle que le climat des affaires au Togo est très attractif en lui attribuant la note de 2,8 sur 5, ce qui le place dans le Top 5 des pays africains où les opportunités d'affaires sont les plus prometteuses. Tous ces scores de performance réalisés constituent un sérieux gage pour un partenariat public-privé dynamique et un appel aux investissements directs étrangers (IDE).

La Chine est très présente en Afrique. Faut-il, selon vous, parler de menace ou d'opportunité ?

Pays épris de paix et signataire de plusieurs accords bilatéraux et internationaux, le Togo entretient des relations de coopération économique diversifiées. Par conséquent, loin d'être une menace, la présence de la Chine en Afrique, et particulièrement au Togo, est une opportunité. Je voudrais me féliciter de l'excellence des relations, empreintes de compréhension et de respect mutuels, entre la Chine et le Togo. Ces relations, qui se consolident chaque jour, touchent des secteurs productifs à haute valeur ajoutée comme celui de l'agriculture, mais aussi les secteurs sociaux à impacts inclusifs, notamment la santé, l'éducation avec une offre de bourses d'études, sans oublier le secteur économique avec la construction et/ou la rénovation des infrastructures stratégiques : aéroport, routes, ponts, marchés, etc. À ce jour, la Chine est le principal partenaire commercial du Togo, avec une part d'importations de l'ordre de 20,5 %. Pour toutes ces raisons, la présence de la Chine est porteuse de valeur ajoutée pour le développement durable et inclusif qu'ambitionne notre pays pour son émergence. Rappelons enfin que le Togo est partie prenante de l'initiative chinoise « Une ceinture, une route » destinée à créer et renforcer les liens économiques, politiques et sécuritaires entre l'Afrique

et la Chine. Saisissant l'opportunité du Forum sur la coopération sino-africaine (Focac), le président de la République togolaise a réaffirmé sa ferme volonté de faire participer la Chine, et ce dans le cadre d'un partenariat gagnant-gagnant, à la mise en œuvre du PND, dont le coût global s'élève à 4 622,2 milliards de FCFA, 65 % des ressources à mobiliser étant attendues du secteur privé national et étranger. Dans cette optique, il est très réconfortant de savoir que lors du Business Forum tenu à Hangzhou, en Chine, en septembre 2018, de nombreux hommes d'affaires chinois, très séduits par les opportunités d'affaires qu'offre le Togo dans notre sous-région, ont déjà signé des accords pour des investissements en lien avec les trois axes prioritaires du PND.

Comment l'Union européenne (UE) et ses pays membres peuvent-ils contribuer à la dynamique de développement du Togo ?

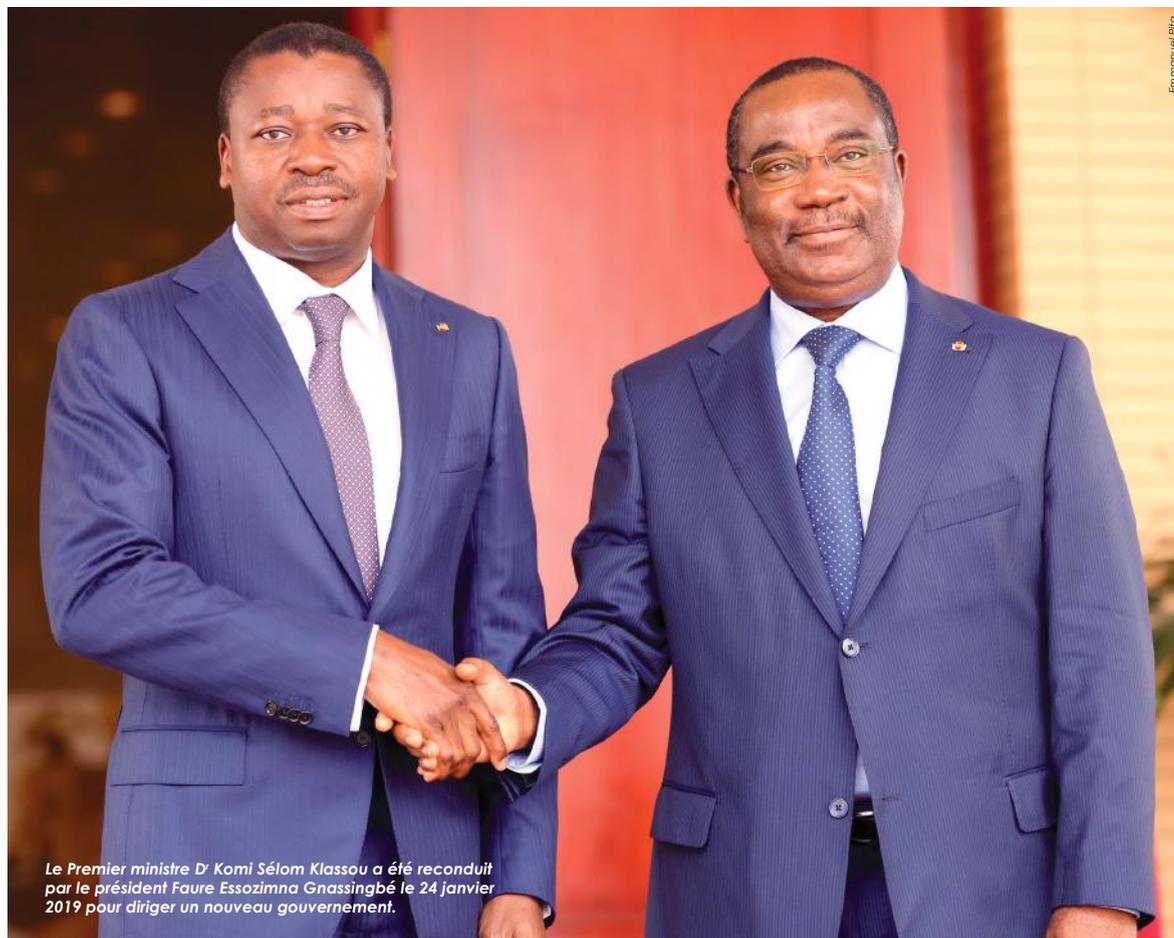
Les investisseurs des pays membres de l'Union européenne (UE) sont très dynamiques sur le continent africain, ce qui est une bonne chose. Comme nous l'avons dit, le Togo est plus que jamais une terre d'opportunités. Grâce au 1^{er} Forum Togo-UE des 13 et 14 juin à Lomé, les investisseurs européens ont redécouvert pour certains les nombreux atouts dont regorge le Togo et l'opportunité de faire des affaires non seulement au Togo mais dans toute l'Afrique de l'Ouest, qui représente tout de même un marché de plus de 300 millions d'habitants. L'axe 2 du PND prône le développement des pôles de transformation agricole, manufacturiers et d'industries extractives. Dans le secteur agricole par exemple, outre l'objectif d'une meilleure productivité, le Togo veut mettre l'accent sur la transformation des produits, l'objectif étant de créer des chaînes de valeur sources d'emplois, d'apporter de la valeur ajoutée aux produits à commercialiser, de mieux exporter et, tout compte fait, de réduire sensiblement le déficit de la balance commerciale en créant de la richesse à redistribuer. Ce changement de paradigme dans le secteur agricole nécessite bien entendu l'installation d'usines, le transfert de compétences, l'accès à des capitaux, etc., tous domaines dans lesquels les partenaires de l'Union européenne, eu égard à leur riche expérience et à leur savoir-faire, doivent accompagner notre pays. Nous pensons que d'une part le tout nouveau code des investissements, qui a pour objet de promouvoir, faciliter et protéger l'investissement durable et responsable au Togo, et d'autre part l'initiative de la création d'une Chambre de commerce Togo-UE

Bio

Le D^r Komi Sélom Klassou, 59 ans, est un politicien chevronné. Plusieurs fois ministre sous Eyadema et Faure Essomzimna Gnassingbé, il est à juste titre considéré comme un fidèle parmi les fidèles. Premier ministre depuis le 5 juin 2015, il a en effet servi auparavant comme ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports de 2000 à 2003, comme ministre de l'Enseignement primaire et secondaire de 2003 à 2007, et comme premier vice-président de l'Assemblée nationale de 2007 à 2015.

Originaire de Nostsè, dans la région des Plateaux, réputée être un grand vivier d'électeurs pour le président, il est perçu comme un homme de consensus qui a su faire de la discrétion une marque de fabrique. Au Parlement, on se souvient qu'il n'apparaissait que très rarement lorsque la direction des débats dans l'hémicycle lui incombait.

Le 4 janvier 2019, à la suite de son élection comme député lors des législatives de 2018, il avait annoncé sa démission. Mais le président en a décidé autrement le 24 janvier 2019 en lui renouvelant sa confiance pour conduire un nouveau gouvernement.



Emmanuel Pira

Le Premier ministre D' Komi Sélom Klassou a été reconduit par le président Faure Essozimna Gnassingbé le 24 janvier 2019 pour diriger un nouveau gouvernement.

dans le cadre du Forum renforceront les relations entre les chefs d'entreprises européens et leurs homologues togolais pour l'atteinte des résultats escomptés.

Quelle est votre vision de la relation avec l'Europe, et plus particulièrement l'Union européenne ?

Le Togo est dans une phase de mutations positives qui doit être soutenue par une nouvelle vision de coopération dépassant le paradigme de l'aide. Je tiens d'ailleurs à saluer les excellentes relations de coopération qui existent entre l'Union européenne et le Togo, car les appuis multiformes de l'Union européenne à travers les différents Fonds européens de développement (FED) ont été salutaires dans plusieurs secteurs de notre pays : économique, politique, culturel et social. Aujourd'hui, compte tenu des nouveaux défis mondiaux – menaces sécuritaires, crise migratoire, changement climatique, etc. –, nous attendons de l'Union européenne, à travers cette coopération fructueuse et privilégiée, une réévaluation de cette relation pour en faire un partenariat plus solidaire, dynamique et gagnant-gagnant. Le Togo a besoin de nouveaux mécanismes de coopération, de financements, d'investissements, à même d'accélérer son processus d'émergence et de créer un avenir de travail durable à la jeunesse. C'est pour cela qu'au lendemain du lancement du PND le 4 mars dernier par le président de la République, le premier événement

d'envergure internationale pour sa promotion a été le Forum économique Togo-UE. Le thème central de ce grand rendez-vous des opportunités au cours duquel nous avons accueilli plus de 1 000 opérateurs économiques du monde des affaires et du développement venus de l'espace européen était « Bâtir des relations économiques durables entre le Togo et l'Union européenne », ce qui exprime parfaitement la vision du Togo.

Quel est votre message final à l'intention des investisseurs étrangers ?

En plus des nombreux atouts naturels factuels et humains qui constituent des avantages comparatifs évidents, le Togo est un pays de paix, de sécurité et de stabilité politique grâce au leadership visionnaire du président de la République, à la détermination du gouvernement, au dynamisme du secteur privé et à la culture du vivre ensemble de nos laborieuses populations. À cet effet, je me dois de me féliciter et de me réjouir de ce que les opérateurs économiques européens et les institutions de financement aient participé activement au premier Forum économique Togo-UE de Lomé les 13 et 14 juin 2019 dans le but de faire fructifier leurs affaires. Dans un élan de partenariat gagnant-gagnant, réalisons ensemble des investissements porteurs qui accélèrent la croissance et le développement du Togo.

Propos recueillis par Serge-Henri Malet

tm togomatin



atogomatin@gmail.com

La neutralité positive

Le Togo en un seul endroit.
Togo Matin, quotidien d'informations
générales et d'analyses.

Bihebdomadaire privé,
d'analyses et d'informations générales



@TogoMatin

www.togomatin.tg

Cacavéli, Rue Satelit, 3^e maison avant Groupe CAPFER. **RCCM N° TG-LOM 2015 B 1045**
BP 30117 - **Tél.** 22 25 02 23 / 90 15 39 77 / 97 87 12 42 - **E-mail :** atogomatin@gmail.com
Banque Atlantique Compte Direct Média N° 41439740006 - Rib 21

LE TOGO FÉLICITÉ POUR SA PRÉSIDENTE DE LA CEDEAO

Le bilan de la présidence togolaise à la tête de la CEDEAO et l'impact du 1^{er} Forum Togo-UE sont deux aspects majeurs du volontarisme de la diplomatie togolaise, orientée essentiellement vers la promotion de l'économie.

Dès que l'on évoque les performances actuelles de la diplomatie de son pays, Robert Dussey, ministre des Affaires étrangères (*lire son interview p. 22-23*), répète que ces résultats sont « *le fruit d'une volonté politique affichée par le chef de l'État qui, depuis 2006, l'a voulue plus active et plus orientée vers la promotion des atouts économiques du Togo* ». Une illustration concrète de cette promotion de l'économie a été matérialisée par le premier sommet Togo-Union européenne (UE) tenu à Lomé les 13 et 14 juin dernier. Évoquant la genèse de cet événement, Robert Dussey indique que l'idée d'organiser ce forum fut lancée lors

« **Le véritable chef de la diplomatie togolaise est le président Faure Essozimna Gnassingbé.** »

de la 19^e session du Dialogue politique Togo-UE, soit le 20 novembre 2018. Robert Dussey insiste d'ailleurs sur les enjeux économiques et diplomatiques très importants de ce projet. En effet, sur le plan économique, le défi pour le Togo consistait à réunir plus de 300 opérateurs économiques européens et togolais afin de discuter des possibilités d'investissement et des opportunités d'affaires. Car l'événement, qui entre

dans les stratégies de mise en œuvre du Plan national de développement (PND), constitue aussi une initiative visant à promouvoir le secteur privé.

Ajoutons que dans un cadre purement bilatéral, la portée d'un tel forum sur les relations d'amitié et de coopération entre l'UE et le Togo est certaine. « *Les deux parties marquent, à coup sûr, un pas historique dans le raffermissement de leurs relations, et s'inscrivent réellement dans la posture de partenaires au développement* », explique Robert Dussey. Enfin, sur un plan multilatéral, le ministre estime que son pays et l'UE sont visionnaires dans la mesure où ils donnent, avec ce forum inédit, un exemple et un avant-goût de ce que seront les relations de partenariat ACP-UE suite au nouvel accord de partenariat post-Cotonou : des relations gagnant-gagnant qui prennent en compte les spécificités endogènes et qui restent à l'écoute des évolutions sociétales.

L'autre volet majeur de la diplomatie togolaise a été la présidence de la CEDEAO durant la période 2017-2018 sous la direction du président Faure Gnassingbé, époque où son propre pays faisait l'objet de contestations sociopolitiques. Quel bilan de cette présidence togolaise à mettre en avant ? « *D'un côté, il fallait faire face*

à des divergences sociopolitiques dans notre pays, et de l'autre, porter la responsabilité des grands chantiers communautaires. Tout le mérite revient au président de la République, S.E.M. Faure Essozimna Gnassingbé, qui a su concilier ces deux nécessités », fait observer R. Dussey. À la tête de la CEDEAO, il faut également noter que le Togo est parvenu à réaliser les objectifs figurant sur sa feuille de route. Qu'il s'agisse en effet de la promotion de la libre circulation des personnes et des biens, de la réforme institutionnelle et budgétaire de l'organisation régionale, ou encore du chantier de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, un *satisfecit* général a été décerné au Togo à la fin de son mandat. Sur le plan de la paix, le Togo a œuvré pour le règlement définitif de la longue crise politique qu'a traversée la Guinée-Bissau. Autant de succès politiques qui conduisent Robert Dussey à insister sur un fait : « *Le véritable chef de diplomatie togolaise est le président Faure Essozimna Gnassingbé.* »

Paul de Manfred

Bio

Robert Dussey, 47 ans, fut séminariste, frère franciscain et moine de la communauté catholique des Béatitudes. En tant que conseiller diplomatique du président togolais, il a reçu la Légion d'honneur des mains de l'ambassadeur de France Nicolas Warnery le 29 mars 2012 à Lomé. Lors de son intervention, Nicolas Warnery l'a présenté comme « *un ami de longue date de la France, un fin diplomate, un philosophe, un écrivain prolifique et l'un des experts du continent africain* ». Il est en effet l'auteur de *L'Afrique malade de ses hommes politiques : Inconscience, irresponsabilité, ignorance ou innocence ?*, paru chez Jean Picollec en 2008. En 2013, Robert Dussey devenait ministre des Affaires étrangères de son pays, et le président lui a renouvelé sa confiance.

« UNE DIPLOMATIE TOTALEMENT ACQUISE À LA CAUSE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE »

Le Pr Robert Dussey, ministre des Affaires étrangères, indique qu'en 2018, la diaspora togolaise a injecté dans l'économie l'équivalent de 9 à 10% du PIB, soit 400 millions de dollars. Pour mieux l'impliquer dans le développement du pays, les autorités envisagent de créer un Fonds d'investissement des Togolais de l'extérieur (FITEX).

Du 27 mai au 1^{er} juin 2018, le Togo a accueilli les sessions du Conseil des ministres des ACP-UE (États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique-Union européenne), auxquelles ont pris part 600 délégués de 79 pays des ACP et 28 de l'UE. Diplomatiquement, quelle était l'importance de ce sommet à la fois pour le Togo et pour les Africains ?

Pr Robert Dussey : En effet, la 107^e session du Conseil des ministres ACP (États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique) et la 43^e session du Conseil des ministres ACP-UE ont été un événement historique non seulement pour le Togo, mais aussi pour les deux organisations partenaires. Nul n'ignore le rôle important que le Togo a joué, pendant plusieurs décennies, dans le cadre du partenariat ACP-CEE, devenu aujourd'hui ACP-UE. Lomé, notre capitale, a d'ailleurs donné son nom à quatre Conventions ACP-UE. L'organisation de ces deux grandes rencontres à Lomé est une reconnaissance de la contribution de notre pays à la pérennité de ce partenariat, en même temps qu'elle est l'illustration du

régionaux qui tiendraient compte des spécificités de chacune des composantes ACP. Les Africains doivent en être fiers.

Pensez-vous être parvenu à faire de la diplomatie togolaise une diplomatie innovante et offensive au service du développement économique de votre pays ?

Je tiens d'abord à souligner que les performances actuelles de la diplomatie togolaise ne sont que le fruit d'une volonté politique affichée par le chef de l'État, S.E.M. Faure Essozimna Gnassingbé qui, depuis 2006, l'a voulue plus active et plus portée vers la promotion des atouts économiques du Togo. Le mérite d'une diplomatie aujourd'hui totalement acquise à la cause du développement économique lui revient donc. Les défis étaient multiples à notre arrivée à la tête de la diplomatie togolaise. Avons-nous réussi à en faire une diplomatie innovante et offensive au service du développement ? L'histoire jugera. Ce qui est certain, c'est que c'est cette ambition qui a nourri toutes nos actions

durant ces dernières années au cours desquelles le Togo a réalisé de belles choses. Je n'en citerai que quelques unes. La première a été de repositionner le Togo comme un acteur majeur sur la scène

« Aujourd'hui, le Togo est le carrefour incontournable du business en Afrique de l'Ouest. »

retour du Togo sur la scène diplomatique, surtout en un moment où les ACP et l'Union européenne préparaient le renouvellement de l'instrument juridique de leur coopération. L'autre motif de satisfaction pour le Togo est ma désignation, lors de ces sessions de Lomé, comme négociateur en chef des ACP. Il faut noter que le Conseil des ministres de Lomé a permis, entre autres, l'adoption du mandat de négociation ACP, lequel, sur insistance de l'Afrique, a laissé l'opportunité pour les organisations régionales de négocier des protocoles

diplomatique après presque deux décennies de rupture de coopération. La deuxième a été d'attirer les investisseurs étrangers vers mon pays à travers la promotion de ses nombreux atouts et opportunités : aujourd'hui, le Togo est le carrefour incontournable du business en Afrique de l'Ouest. Enfin, nous nous sommes également attelés à l'extension du réseau diplomatique du Togo. Aujourd'hui nous sommes conscients des enjeux et des ambitions de croissance économique de notre pays et sommes déjà en ordre de bataille pour lui permettre de

relever avec efficacité le défi de la mise en œuvre du Plan national de développement (PND). Tel est présentement notre leitmotiv.

Près de 1 800 Casques bleus togolais sont en opérations de maintien de la paix dans les pays africains. Le Togo n'étant pas confronté à la menace terroriste, ces chiffres peuvent-ils être revus à la baisse ?

S'agissant de la présence de Casques bleus togolais dans les opérations de maintien de la paix, je voudrais dire qu'elle est la résultante d'une constance idéologique et de notre vision du monde, celle de la promotion de la paix et de la sécurité internationale. Une bonne partie de notre politique étrangère, depuis des années, est articulée autour de cette vision. C'est forte de cet engagement que notre présence dans les opérations de maintien de la paix s'est accrue ces dernières années. Nous sommes, en effet, le 16^e plus important contributeur de personnel aux opérations de maintien de la paix des Nations unies ⁽¹⁾. Notre engagement pour le maintien de la paix n'étant ni circonstancié ni guidé par des intérêts particuliers, le Togo n'envisage pas pour le moment la réduction de ses effectifs.

Les Togolais de l'étranger ont injecté 400 millions de dollars dans l'économie via les transferts de fonds. Comment est structurée votre politique à leur endroit et que leur proposez-vous pour accroître ce soutien économique à leur pays ?

Les transferts monétaires des Togolais de la diaspora ont en effet atteint la barre des 400 millions de dollars US, selon une étude menée en 2018 par la Banque mondiale. Ce qui représenterait entre 9 et 10 % du produit intérieur brut (PIB) de notre pays. Avec ces chiffres, le Togo entre dans le rang des 10 premiers pays qui, en Afrique subsaharienne, reçoivent le plus d'argent de leur diaspora ⁽²⁾. Dans sa politique d'inclusion nationale, le gouvernement a rendu public le 1^{er} avril 2019 une feuille de route pour les Togolais de l'étranger qui découle d'une vision, celle d'assurer une meilleure organisation de sa diaspora en vue de sa plus adéquate implication dans les efforts de développement national. Cette feuille de route comprend trois axes stratégiques : la valorisation du capital humain, économique et social de la diaspora ; le renforcement de la communication entre le gouvernement et la diaspora ; l'amélioration de la défense et de la protection des intérêts des Togolais de l'étranger. La mise en œuvre de certains projets de cette feuille de route renforcera encore la contribution



P^r Robert Dussey, ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine et des Togolais de l'extérieur.

de la diaspora togolaise à l'œuvre de construction nationale. Il s'agit du Forum économique des Togolais de l'étranger (FETEX) prévu pour les 28 et 29 novembre 2019 et de la mise en place du fonds d'investissement des Togolais de l'étranger (FITEX) dont les buts et les objectifs ne sont plus à démontrer.

Quelles sont vos priorités d'ici à 2020 ?

Comme je l'ai dit, la priorité de la diplomatie togolaise d'ici à 2022 sera la mobilisation, par tous les moyens, des partenariats nécessaires pour la réalisation du PND. Vient en suite l'organisation de notre diaspora, aujourd'hui hétéroclite, en une structure organisée qui puisse être l'interlocuteur crédible du gouvernement sur les questions qui concernent les compatriotes de l'étranger.

Propos recueillis par Serge-Henri Malet

⁽¹⁾ Des contingents togolais sont déployés dans les opérations de maintien de la paix en République centrafricaine, en RDC, au Mali, au Soudan, au Soudan du Sud et au Sahara occidental.

⁽²⁾ Derrière le Nigeria (25 milliards \$), le Ghana (3,8 milliards \$), le Sénégal (2,7 milliards \$), le Kenya (2,1 milliards \$), le Zimbabwe (1,9 milliard \$), le Mali (1 milliard \$), l'Afrique du Sud (900 millions \$), l'Ouganda (800 millions \$) et l'Éthiopie (500 millions \$).

« CE 1^{ER} FORUM MARQUE UN RENOUVEAU DES RELATIONS ENTRE LE TOGO ET L'UE »

Bruno Hanses, chargé d'affaires par intérim de la Délégation de l'Union européenne (UE) au Togo, revient sur le « succès fulminant » du 1^{er} forum économique Togo-UE qui s'est déroulé les 13 et 14 juin à Lomé.

Les 13 et 14 juin, Lomé a abrité le premier forum économique Togo-Union européenne (UE). Quelle est la genèse de cet événement et quelles opportunités a-t-il apportées à l'économie togolaise ?

Bruno Hanses : Le premier forum économique Togo-UE est le résultat d'une coopération étroite et réussie entre l'Union européenne, l'État togolais et le secteur privé. Cet événement a clairement démontré notre engagement, ainsi que notre volonté commune de renforcer les relations économiques entre l'Europe et le Togo. Pour l'Union européenne, ce grand rendez-vous des affaires entre dans le cadre de l'Alliance Afrique-Europe lancée en septembre 2018 par le président sortant de la Commission européenne, M. Jean-Claude Juncker. La nouvelle Alliance Europe-Afrique traduit une nouvelle approche axée sur la promotion de l'investissement privé et la création d'emplois durables. Le Plan national de

« Au total, 1 250 participants issus de 54 pays, dont 28 de l'Union européenne, ont pris part à ce premier forum. »

développement 2018-2022 (PND) du gouvernement togolais est parfaitement en ligne avec notre approche, surtout dans son objectif de promouvoir la croissance du pays à travers des investissements massifs attendus de la part du secteur privé.

Cette convergence de visions a été mise en évidence dès l'ouverture du forum par le président de la République togolaise, S.E.M. Faure Essozimna Gnassingbé, et par le vice-président de la Commission Européenne en charge de l'emploi, de la croissance, de l'investissement et de la compétitivité, M. Jyrki Katainen. Le forum a offert des opportunités concrètes de partenariat entre investisseurs européens et entrepreneurs togolais. Le nombre de participants, plus de 1 200, a de loin dépassé nos attentes. De plus, la grande qualité des panélistes et des débats ainsi

que les innombrables opportunités de contacts B2B font que cet événement peut être qualifié de succès fulminant. Il ne m'appartient pas d'entrer dans une comparaison entre les différents pays de la région ouest-africaine, mais une chose est claire, le forum Togo-UE a été une excellente vitrine du Togo pour mettre en évidence à l'échelle internationale tous les atouts du pays : un hub logistique régional, une économie en pleine croissance, des entrepreneurs dynamiques et, grâce aux réformes de ces dernières années, un climat des affaires favorable.

Quels sont, au sein du PND dont le coût est estimé à 4622,2 milliards de FCFA pour la période 2018-2022, les projets relevant des partenariats public-privé susceptibles d'être soutenus et financés par l'UE ?

Le portefeuille actuel de l'Union européenne en appui au développement du Togo est d'environ 350 millions d'euros, soit 200 milliards de FCFA. Ces fonds sont principalement dédiés aux secteurs de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement, du transport, de la gouvernance et de l'environnement. La programmation pour la prochaine période (2021-2027) serait faite sur la base du Plan d'investissement extérieur de l'UE (PIE). Celui-ci offre des instruments et

des garanties dans les secteurs de l'énergie renouvelable, de la promotion des PME, des infrastructures urbaines et de la digitalisation. Nous entamons bientôt les discussions avec l'État togolais justement pour déterminer ensemble les priorités de la prochaine programmation. Mais il est évident que les secteurs et projets identifiés dans le PND du Togo ont le potentiel pour bénéficier de l'appui de l'UE.

La batterie de réformes lancées par le gouvernement de Komi Selom Klassou pour améliorer le climat des affaires et positionner le secteur privé comme moteur de la croissance a-t-elle conduit les entreprises européennes à non seulement s'intéresser au Togo mais aussi à participer à ce forum ?



Le Togo est désormais dans la catégorie des pays les plus réformateurs au monde et le premier de l'espace UEMOA, avec six réformes dans l'amélioration de son cadre réglementaire. Il a gagné 19 places dans le classement Doing Business 2019 de la Banque mondiale. Ces réformes mises en œuvre par les autorités togolaises pour améliorer l'environnement des affaires et la vision de transformation économique reflétée dans le PND sont certainement des éléments clés pour attirer les investisseurs européens. Le forum visait donc à mettre en évidence ces éléments et à offrir aux investisseurs des opportunités concrètes de partenariat avec les entrepreneurs togolais, notamment à travers la présentation des projets bancables dans les secteurs clés de l'économie. Et les chiffres communiqués par le comité d'organisation du forum montrent que l'affluence des investisseurs européens a été au-delà des attentes. Au total, 1 250 participants issus de 54 pays, dont 28 de l'Union européenne, ont pris part à ce premier forum. Nous espérons que cette forte présence se traduira très vite en projets concrets au bénéfice des Togolais et des investisseurs.

Le thème de ce 1^{er} forum Togo-UE, « Bâtir des relations économiques durables et pérennes entre le Togo et l'UE », a-t-il pu se concrétiser par des

partenariats gagnant-gagnant, comme l'avait souhaité Jyrki Katainen, vice-président de la Commission de l'UE en charge de l'investissement ?

Évidemment. Comme je l'indiquais, l'objectif du forum était la création et le renforcement des relations économiques Togo-UE à travers des partenariats concrets et pérennes. Les premiers signaux que nous avons sont très positifs. Des relations d'affaires ont été établies et de nombreux autres partenariats sont en cours de finalisation. Le forum était la partie visible de l'iceberg. Maintenant, comme vous le savez, les affaires n'aiment pas trop le bruit. Une chose est certaine, ce forum marque un renouveau des relations entre le Togo et l'Union européenne.

Propos recueillis par Paul de Manfred

Bio

Bruno Hanses, 61 ans, de nationalité allemande, marié et père de 4 enfants, est chargé d'affaires a.i. de la Délégation de l'Union européenne auprès de la République togolaise. Diplomate de l'UE depuis 1991, il a occupé différents postes à Bruxelles, d'abord au secrétariat général du Conseil des ministres puis, à partir de 2010, au sein du Service européen d'action extérieure. Il a exercé auprès du Bureau des Nations unies et des organisations internationales à Genève de 2007 à 2011 ainsi qu'en République démocratique du Congo de 2011 à 2015, puis a passé deux années au siège à Bruxelles de 2015 à 2017, date à laquelle il a été affecté en tant que chargé d'affaires par intérim à la Délégation de l'UE au Togo.

« LA FRANCE EST LE DEUXIÈME FOURNISSEUR DU TOGO »

Après la tenue du 1^{er} forum économique Togo-Union européenne, l'ambassadeur Marc Vizy nous livre quelques éclaircissements sur l'implication de l'ambassade de France au Togo pour la réussite de cet événement et fait le point sur l'état de la coopération entre les deux pays.

Le 1^{er} forum Togo-UE des 13 et 14 juin à Lomé sur le thème « Bâtir des relations économiques durables et pérennes entre le Togo et l'UE » a-t-il attiré beaucoup d'entreprises françaises ?

Marc Vizy : Les ambassades européennes au Togo sont encore peu nombreuses. En plus de la délégation de l'UE, seules l'Allemagne et la France ont une ambassade au Togo. Il était donc normal que l'ambassade de France se mobilise pour permettre au Togo de présenter aux entreprises françaises ses opportunités d'investissement.

Quel rôle a joué l'ambassade de France au Togo auprès des sociétés françaises pour la réussite de ce sommet ?

En coordination avec les autorités togolaises et le comité d'organisation, nous avons assuré la publicité du forum auprès des organisations françaises d'entreprises (MEDEF, CIAN). Nous avons aussi sensibilisé les entreprises françaises déjà présentes au Togo sur l'intérêt qu'il y avait à participer à cet événement important. Enfin, nous avons mis en lumière auprès des entreprises des secteurs particuliers comme, par exemple, la distribution alimentaire. Nous avons également souhaité qu'au-delà du Plan national de développement (PND), la Stratégie nationale d'électrification du Togo soit partagée par les responsables togolais en charge de sa mise en œuvre avec des entreprises françaises du secteur. C'est pourquoi, avec le Syndicat français des énergies renouvelables, nous avons monté au Togo une mission d'une vingtaine d'entreprises, soit de taille importante comme EDF ou Engie, soit des PME et même des TPE. Arrivées à Lomé deux jours avant le début du forum, elles ont bénéficié d'un programme particulier et ont reçu un accueil très professionnel de la part des autorités togolaises ainsi que des entreprises locales potentiellement partenaires. Cette mission a fortement contribué

à la réussite du forum en lui donnant une dimension très opérationnelle dans un secteur prioritaire pour le gouvernement togolais.

Le Togo a adopté pour la période 2018-2022 un PND à 4 622,2 milliards de FCFA qui serait financé à plus de 60 % par le secteur privé. La France a-t-elle été sollicitée par les autorités togolaises et, si oui, pour quels projets ?

Comme vous l'indiquez très justement, pour le PND, les autorités togolaises comptent en priorité sur l'investissement privé. La France en tant qu'État n'est donc pas en première ligne, même si le partenariat de développement que nous mettons en œuvre au Togo dans les domaines de l'eau, de l'assainissement, de l'énergie et de l'enseignement secondaire, par exemple, constitue une contribution positive à l'environnement général des affaires. Toutefois, sur certains projets comme la

Bio

Marc Vizy, né 1958 à Compiègne (Oise), ambassadeur de France au Togo depuis septembre 2017, est diplômé de l'École supérieure de commerce de Paris (ESCP) et ancien élève de l'École nationale d'administration (ENA), promotion Fernand Braudel (1985-1987). Il reviendra d'ailleurs entre 1992 et 1995 dans son ancienne école, l'ENA, en tant que directeur adjoint des stages.

Dès le début de sa carrière, il s'intéresse à l'Afrique, exerçant ainsi de 1981 à 1983 comme consultant en marketing à Abidjan, en Côte d'Ivoire, comme auteur d'un manuel sur la zone franc édité par La Documentation française en 1989, ou encore comme conseiller de Seydou Elimané Diarra, Premier ministre ivoirien, en 2004. Son parcours est aussi marqué par les outre-mer : chef du bureau des collectivités locales au ministère des Départements et Territoires d'outre-mer de 1987 à 1990, sous-préfet de Saint-Laurent-du-Maroni de 1990 à 1992, secrétaire général de la préfecture de la Martinique de 1995 à 1997, conseiller technique chargé de l'outre-mer au cabinet du Premier ministre Lionel Jospin de 1997 à 2000, directeur des affaires économiques, sociales et culturelles au secrétariat d'État à l'Outre-mer (devenu ministère) de 2000 à 2004, directeur général des services de la région Guadeloupe de 2004 à 2010, conseiller du président du Conseil régional de Guadeloupe de 2010 à 2012, et enfin préfet puis conseiller outre-mer au cabinet du président de la République française François Hollande de 2012 à 2017. Au registre des distinctions reçues, Marc Vizy est chevalier de l'ordre national du Mérite.



Marc Vizio,
ambassadeur de France
au Togo.

Emmanuel Pita

création d'une plate-forme logistique (parc à camions et port sec) destinée en partie à fluidifier un trafic portuaire essentiel à l'économie togolaise, la France finance des études de faisabilité très précises. Il y a aussi des projets portés par des groupes français privés qui vont dans le sens des objectifs du PND et s'inscrivent dans la volonté du Togo de faire de Lomé un hub logistique et de services : création de centres commerciaux ou de centres logistiques. Nous accompagnons ces projets.

Où en sont les relations commerciales entre la France et le Togo, sachant que la présence française se heurte sur le terrain économique à la concurrence chinoise grandissante dans les zones CEMAC et UEMOA ?

Il est clair que la France n'est plus en position commerciale hégémonique ni au Togo, ni dans les autres pays francophones. La Chine est de loin le premier pays fournisseur du Togo, avec une part de marché de près de 20 % en 2017, suivi par la France avec environ 11 %. Bon nombre de machines, équipements mécaniques et matériels roulants proviennent de Chine avec, pour exemple le plus frappant, celui des motos chinoises omniprésentes dans le paysage urbain et rural du pays. La France reste active sur certains créneaux où elle jouit d'avantages comparatifs : les produits pharmaceutiques et les produits des industries agroalimentaires en vente dans de nombreux supermarchés de la place togolaise.

Cela dit, plusieurs entreprises françaises importantes contribuent à la structuration du secteur industriel togolais en veillant notamment au respect des normes sociales et environnementales.

Quelle est la portée des PISCCA (Projets innovants de la société civile et des coalitions d'acteurs) et quel rôle joue le Service de coopération et d'action culturelle (SCAC) dans l'analyse des dossiers ?

À côté des projets importants portés par l'Agence française de développement dans les secteurs déjà mentionnés que sont l'eau, l'assainissement, l'énergie et l'éducation, qui se chiffrent en dizaines de millions d'euros, le Service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade conduit des projets d'un volume financier plus modeste comme les PISCCA. Ils visent à favoriser dans des secteurs géographiques délimités, sur la base d'appels à projets, l'atteinte d'objectifs précis. Cette année, nous avons privilégié des projets qui contribuent à l'émancipation économique des femmes en milieu rural. Nous assurons un suivi et un accompagnement au plus près de ces projets, avec des déplacements réguliers sur le terrain. Ces projets, qui se construisent sur la base d'échanges humains personnalisés, rencontrent toujours beaucoup de succès auprès des populations bénéficiaires.

Propos recueilli par Paul de Manfred

GUIDE PRATIQUE DES AFFAIRES AU TOGO

OPERATEURS ECONOMIQUES ET INVESTISSEURS

Editions Lumière - Zone CFA 10.000 Fcfa France - 15€



FOCUS YAKOU
COMMUNICATION

Edition 2019

EN KIOSQUES

OPPOSITION, OÙ ES-TU ?

Avec à peine ¼ des conseillers municipaux élus à l'issue des élections locales du 30 juin dernier, c'est une opposition déstructurée et en proie à des doutes qui voit désormais arriver à grands pas le prochain scrutin présidentiel prévu à la fin du premier trimestre 2020.

La débâcle de l'opposition aux élections locales – organisées pour la première fois dans le pays depuis trois décennies – sonne comme une sanction des électeurs à son encontre après plusieurs mois de séquences politiques marquées par le caractère clair-obscur de ses choix. L'opposition non parlementaire, regroupée au sein de la Coalition des 14 partis politiques (C14) au lendemain du mouvement insurrectionnel du 19 août 2017, a longtemps campé dans une posture radicale face au pouvoir en place. De fait, elle avait déserté l'hémicycle, préférant aux débats parlementaires la rue et ses diktats.

Il faut dire que, portée par des manifestations massives ainsi que par des activistes résidant pour la grande majorité en Europe et qui avaient pris d'assaut les réseaux sociaux, amplifiant plus que de raison les mouvements, elle y était encouragée. Les offres de

« *Le boycott des législatives a laissé des traces au sein de la C14.* »

dialogue du gouvernement ont toutes été rejetées tandis que les tentatives de pourparlers se sont soldées par des échecs. En cause, l'intransigeance de la C14 qui, partie de revendications portant sur des réformes constitutionnelles et institutionnelles, en est arrivée à l'exigence « *non négociable et sans conditions* » de la démission du chef de l'État Faure Gnassingbé, dont le mandat courait pour trois années encore. À la manœuvre, le Parti National Panafricain (PNP) et son leader, Tikpi Atchadam, au faite de sa gloire et prophétisant l'imminente survenue du « grand jour », celui où le pouvoir togolais serait renversé, emporté par le scénario burkinabè. Même la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) n'a pas réussi à infléchir la position de la C14, restée arc-boutée sur ses revendications en dépit des recommandations émises par l'organisation sous-régionale pour la sortie rapide d'une la crise dont la persistance commençait à inquiéter les chefs d'État de la zone et portait préjudice à l'économie du pays.

C'est ainsi que la Coalition, faisant fi des préconisations de la CEDEAO invitant le Togo à organiser des élections législatives pour renouveler l'Assemblée nationale dont le mandat avait expiré depuis plusieurs mois, n'ayant cure des conseils de pays amis et partenaires à y participer ou encore des alertes des observateurs sur les conséquences d'un boycott, appellera les Togolais à en empêcher la tenue, surestimant ainsi sa capacité mobilisatrice, faisant une lecture erronée du rapport de forces sur le terrain, et enfin sous-estimant la détermination du pouvoir. Le scrutin aura bien lieu le 20 décembre 2018. Sans elle.

Le boycott des législatives a laissé des traces au sein de la C14. Elle s'est ainsi vidée de sa substance, réduite aujourd'hui à 7 formations politiques. Surtout, la quasi-totalité des partis a tiré les leçons des choix hasardeux du passé qui les privent de leur présence et de représentants dans les institutions de la République, y compris, par exemple, à la Commission électorale nationale indépendante (CENI), et ce pour 5 ans au minimum. De fait, les élections locales du 30 juin dernier ont vu la participation de tous, à l'exception notable du PNP, qui continue à prôner une

chimérique insurrection.

Divisés, en rangs dispersés après des rounds de règlements de comptes fratricides et de linge sale lavé en public, les partis de l'opposition sont arrivés très loin derrière UNIR, parti au pouvoir (*lire l'interview de son secrétaire nationale exécutif p. 30-31*) qui, à lui seul, a obtenu plus de la moitié des 1 516 sièges en jeu, soit 878 conseillers municipaux. Il est suivi par l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC) de Jean-Pierre Fabre, qui gagne 132 sièges, et de la C14 résiduelle avec ses 129 sièges. Quant à l'Union des Forces de Changement de Gilchrist Olympio, arrivée en 2^e position lors des législatives de 2018, récupérant ainsi le titre de chef de file de l'opposition, elle n'obtient que 42 sièges.

À un an des élections présidentielles, ces résultats créent une véritable dynamique vertueuse pour le parti au pouvoir et renvoient l'opposition, toutes tendances confondues, à ses doutes et à ses interrogations.

Jean-Paul Agboh Ahouelete

Atcholi Aklesso, secrétaire exécutif de l'Union pour la République.



Emmanuel Pica

« EN 2020, CE SONT LES RÉSULTATS QUI PARLERONT EN NOTRE NOM »

Atcholi Aklesso, secrétaire exécutif de l'Union pour la République (UNIR), parti au pouvoir, confie que sa priorité du moment après le succès aux élections locales est « la création d'emplois pour les jeunes et les femmes » et surtout « le développement industriel et commercial du pays ».

Le parti UNIR, dont vous êtes la cheville ouvrière, a 7 ans, événement fêté par des offices religieux et des rencontres tous azimuts le 14 avril dernier dans tout le pays. Comment se porte-t-il et en quoi diffère-t-il du RPT, auquel il a succédé ?

Atcholi Aklesso : La différence, c'est déjà dans la dénomination. L'un s'appelait RPT et l'autre UNIR. Deux dénominations différentes qui ont également chacune un sens précis. En choisissant UNIR, nous n'avons pas juste voulu d'un sigle. Nous voulons appeler, à chaque instant, les Togolais à l'union d'action pour le développement de notre pays. Sans cette union, aucun

défi contemporain ne peut être relevé. C'est ce symbole que nous voulons mettre en avant.

Votre candidat pour la présidentielle de 2020 est connu : il s'agit de Faure Essozimna Gnassingbé, l'actuel président. Quelle est la stratégie de l'UNIR pour la remporter de manière incontestée en 2020 ?

Une stratégie, comme vous le dites, doit être secrète. Je ne pourrai donc pas vous donner notre plan d'action pour obtenir la victoire à la présidentielle de 2020. Mais une chose est certaine, notre leader charismatique, qui est également président de la République, a un bilan

UNIR rafle la majorité des conseillers municipaux

À l'issue du congrès statutaire du parti UNIR qui s'est tenu à Tsévié, à 35 kilomètres au nord de Lomé, les 28 et 29 octobre 2017, Atcholi Aklesso avait été élu secrétaire exécutif par ses pairs militants. À l'époque, il était directeur de cabinet du ministre des Transports et avait donc dû, pour se consacrer entièrement à l'animation de la vie du parti, céder ce poste qu'il occupait depuis quelques années. Militant des premières heures, Atcholi Aklesso est une figure réputée qui a su très tôt se faire un nom au sein du parti UNIR grâce à son abnégation et à sa détermination dans la mise en œuvre de la vision et des grandes lignes de cette formation politique. De l'avis de certains de ses camarades militants, «c'est l'ensemble de ses qualités qui lui ont permis d'être élu au poste de secrétaire exécutif du parti UNIR».

Aujourd'hui, c'est un secrétaire exécutif qui a de quoi se réjouir car, après le scrutin des législatives du 20 décembre 2018, l'UNIR a pu conserver sa majorité absolue avec 59 sièges sur 91. À l'issue des élections locales du 30 juin dernier, la Cour suprême togolaise a validé le 5 juillet les résultats définitifs qui font du parti au pouvoir UNIR le large vainqueur de ces municipales en obtenant 878 sièges de conseillers sur 1 527. Ajoutons aussi que la Cour a statué sur une trentaine de recours en contes-

tation émanant pour la plupart des candidats des formations politiques de l'opposition. Le scrutin a été invalidé dans deux communes, celles de Wawa 1 et de Zio 4, pour irrégularités graves. Les élections seront reprises dans ces communes dans un délai de 30 jours.

En termes d'affluence, ce sont un peu plus de 3,4 millions d'électeurs qui étaient appelés à élire les conseillers municipaux devant désigner, parmi les 569 listes de partis politiques et d'indépendants, les maires à la tête des 117 communes du pays pour un mandat de 6 ans renouvelable deux fois. Mais d'après tous les observateurs, cette élection a été marquée par une faible participation, notamment dans la capitale, où les taux d'abstention se situaient en moyenne autour des 75%. Au final, selon la Commission électorale nationale indépendante (CENI), le taux moyen de participation s'est établi à 52,46%. Il est évident que pour les partis politiques, l'enjeu de ces élections locales était de conquérir le plus grand nombre de communes, car de lui dépend forcément l'influence des formations politiques dans la gestion de l'administration locale. Pour finir, signalons que ces municipales, les premières depuis 1987, marquaient au Togo, aux dires du président Faure Gnassingbé, «une avancée majeure dans l'enracinement de la démocratie». **L.B.-D.**

éclatant. Nous voulons toutefois préciser que le parti, en temps opportun, précisera les choses relativement à notre présence aux échéances électorales à venir. Nos textes ont présenté clairement dans quelles conditions le

« La priorité, c'est de finir, et de bien finir, le mandat actuel confié à notre leader. »

candidat est choisi. Bien évidemment, avec les résultats que Faure Essozimna Gnassingbé engrange à la tête de l'État, nous pouvons deviner que les militants vont lui réitérer leur soutien. Il a les compétences pour être candidat. Il a l'énergie et la détermination qu'il faut. Il a la faveur de la législation en vigueur. Rien donc ne pourra empêcher cette candidature, qui est celle de la jeunesse et des femmes.

L'opposition au Togo est incarnée par son chef de file Jean-Pierre Fabre, qui bénéficie du soutien de la coalition de 14 autres partis politiques désireux d'une alternance et d'un changement de politique. Certes, l'UNIR pourra s'appuyer sur le bilan du gouvernement et des réformes engagées durant 5 ans, mais ne pensez-vous pas que cette présidentielle fera l'objet de suspense du fait des enjeux ?

Il faut d'abord une actualisation des données. C'est Gilchrist Olympio qui est le chef de file de l'opposition. Jean-Pierre Fabre l'a été lors de la dernière législature. Et vous savez que sa coalition a boycotté les dernières élections législatives. De ce fait, il a également perdu

son statut de chef de file de l'opposition. S'agissant des enjeux, tous les scrutins en ont. Il s'agit juste de ne pas se mettre une pression, virtuelle ou réelle. Jean-Pierre Fabre est un Togolais. Tant qu'il remplit les conditions, sa candidature est la bienvenue. Il y aura certainement d'autres candidats. C'est cela, la démocratie que promeut le chef de l'État.

À sa création en 2012, l'une des ambitions de l'UNIR était de s'ouvrir à toutes les formations politiques et à toutes les sensibilités, dans un esprit républicain. Comment s'opère ce dialogue avec les leaders de l'opposition ?

Depuis sa création, le parti est resté ouvert à toutes les sensibilités politiques. Et nous pouvons vous assurer que beaucoup de nos militants sont revenus à la maison UNIR. C'est une grande joie pour nous. C'est dans l'union que nous allons travailler pour relever les défis de notre pays. Nous restons donc toujours ouverts pour recevoir tous ceux qui voudraient nous rejoindre.

D'ici à 2020, quelles sont les priorités de votre feuille de route ?

La priorité du moment, c'est le développement. La priorité, c'est de finir, et de bien finir, le mandat actuel confié à notre leader. La création d'emplois pour les jeunes et les femmes, le développement industriel et commercial, et bien d'autres sujets encore, constituent l'urgence du moment. Nous n'avons pas de temps à perdre car les jeunes nous attendent. En 2020, ce sont les résultats qui parleront en notre nom.

Propos recueillis par Louise Bibalou-Durand

« LA PRÉSIDENTIELLE DE 2020 EST UN ENJEU POUR LA PAIX AU TOGO »

Edwards Mensah, secrétaire général de l'Union des Forces de Changement (UFC), reconnaît la mauvaise performance de sa formation aux dernières municipales, mais espère que son parti pourra rebondir à la présidentielle de 2020 où, souligne-t-il, « la question de l'alternance dominera le scrutin ».



Aux législatives de décembre 2018, l'UFC a obtenu 7 sièges donnant *de facto* à votre président le statut de nouveau chef de file de l'opposition pour 5 ans. Comment le secrétaire général que vous êtes explique-t-il le retour de celui dont beaucoup de Togolais pensaient qu'il allait se retirer de la vie politique ?

Edwards Mensah : Le président Olympio, à l'instar de Nelson Mandela ou d'Abdoulaye Wade, joue un rôle clé dans la transition du Togo vers une démocratie multipartite et dans le processus de réconciliation

nationale. S'il ne tenait qu'à lui, il aurait quitté la scène depuis bien longtemps, puisqu'il l'a même annoncé. Ce sont les circonstances particulières au Togo et à notre parti, ainsi que la volonté divine, qui le maintiennent sur le devant de la scène pour assurer au Togo une transition pacifique.

Quels sont vos rapports avec l'opposition regroupée au sein de la Coalition des 14 dont fait partie le leader Jean-Pierre Fabre (ANC), ex-chef de file de l'opposition ? Regrettez-vous qu'ils aient refusé de participer aux législatives ?

Nos rapports sont corrects avec l'ensemble des partis de l'opposition extraparlamentaire. Nous sommes heureux qu'ils aient participé aux élections municipales et qu'ils aient compris que la politique de la chaise vide ne menait nulle part.

Durant ce quinquennat, allez-vous incarner une opposition « constructive » ou un blocage et un refus systématiques de tous les projets de réforme du gouvernement ? En dignes héritiers de l'Ablodé, concept qui vise l'émancipation politique, économique et culturelle du Togo et des Togolais, nous allons mener une politique qui défend les intérêts du Togo. Nous accompagnerons les politiques qui vont dans l'intérêt des Togolais et, dans le cas contraire, nous proposerons des alternatives.

Quelle est la position de l'UFC sur l'ensemble des réformes constitutionnelles engagées par le gouvernement et sa vision sur l'alternance au Togo ?

Les réformes constitutionnelles et institutionnelles opérées par l'Assemblée nationale ne sont pas parfaites, mais dans le contexte actuel, et étant en minorité au Parlement, nous avons, malgré les imperfections, décidé de faire un pas en avant en limitant les mandats présidentiels et législatifs. Lorsque nous serons en majorité,

nous améliorerons ce qui peut être amélioré.

La question de l'alternance est un sujet délicat dans le contexte actuel, car le processus menant à l'alternance est aussi important que l'alternance elle-même. Nous voulons apporter une alternance pacifique au Togo, une alternance qui renforce la stabilité, la paix et le vivre ensemble, raison pour laquelle nous avons fait du dialogue et de la diplomatie nos principaux outils de travail et restons convaincus que nous obtiendrons l'alternance par les urnes et non par la rue.

Quelle est la perception de l'UFC sur les objectifs visés par le PND 2018-2022 ?

L'UFC est un parti d'obédience libérale et, dans notre conception du développement, le secteur privé doit être le premier pourvoyeur d'emplois. Le PND est en soi un document cohérent et novateur. Ce qui pose un problème, c'est l'exécution. À l'UFC, nous avons notre propre projet de société qui mise sur l'agriculture, sur une fiscalité allégée et sur une véritable politique de décentralisation, avec comme trame de fond une solide légitimité des institutions pour favoriser l'engagement

« Nous accompagnons le PND, mais nous estimons que nous pouvons mieux faire. »

des populations dans le processus de développement. Nous accompagnons donc le PND, mais nous estimons que nous pouvons mieux faire.

Comment analysez-vous les dernières élections municipales au Togo, les premières depuis 32 ans ? L'UFC a-t-elle pu tirer son épingle du jeu malgré le faible engouement de la population ?

Les élections municipales ont été, je dois l'avouer, une élection difficile. Les problèmes non résolus, comme la

non-identification des populations, nous ont rattrapés, car de nombreux candidats ont eu



Bio

À 83 ans, il est possible que l'emblématique Gilchrist Olympio mène ses derniers combats politiques. Il y a deux ans, il avait provoqué un mini-séisme en annonçant son retrait de la vie politique. Son retour, cristallisé notamment par son titre de chef de file de l'opposition, fait dire qu'il n'a pas encore jeté toutes ses armes. Sa persévérance à trouver des solutions justes et durables aux problèmes politiques togolais durant trois décennies a fait de lui un leader proche du peuple et à son écoute. Économiste d'obédience post-keynésienne de la ligne Joseph Stiglitz, il a conscience du fait que le redressement économique devra passer par la libre entreprise, mais sans laisser les marchés se régler eux-mêmes.

« Notre candidat naturel pour 2020 est Olympio »

À l'approche de la présidentielle de 2020, on sait que tous les partis fourbissent leurs armes. Mais le résultat des législatives complique la donne à l'UFC, dont le candidat est déjà connu : ce sera bien évidemment Gilchrist Olympio. « Nous aussi, nous avons notre champion, et notre candidat naturel est bien Gilchrist Olympio », a déclaré Jean-Claude Homawoo, le conseiller spécial du président de ce parti, ajoutant : « M. Olympio n'est plus tout jeune, mais ce n'est pas un obstacle. La Constitution ne donne aucune limite pour l'âge, et donc rien ne l'empêche de se présenter. » Sachant que la nouvelle Constitution a non seulement adopté une limitation des mandats présidentiels, renouvelables une seule fois et d'une durée de 5 ans au lieu de 7, mais aussi un scrutin à deux tours, on peut se demander si, dans l'hypothèse d'un second tour où Gilchrist Olympio ne serait pas présent, il appellera à voter pour le candidat de l'UNIR, dont il est paradoxalement, aux yeux des Togolais, un allié, alors qu'il est chef de file de l'opposition.

du mal à constituer leurs dossiers faute de pièces d'identité. À cela s'ajoute une asymétrie de moyens entre les participants, les dysfonctionnements d'ordre technique/administratif et, bien naturellement, la prévalence du sempiternel problème de fraudes. Pour une première organisation de l'élection municipale, nous avons fait au mieux, et nous ferons plus et mieux la prochaine fois. Comme parti politique, les résultats sont en deçà de nos attentes, mais il faut rester fair-play et continuer à se battre pour réduire le taux d'abstention et régler la question de la désunion de l'opposition.

Comment préparez-vous la présidentielle de 2020 ?

L'élection présidentielle de 2020 représente un enjeu important pour la paix et la stabilité au Togo. La question de l'alternance dominera ce scrutin. Comme chef de file de l'opposition, dans le plus grand secret, comme des abeilles, nous travaillons. Nous affûtons nos armes pour ce rendez-vous historique.

Propos recueillis par Paul de Manfred

« PLUS DE 73 000 EMPLOIS DURABLES CRÉÉS EN 5 ANS »

Victoire Tomégah-Dogbé, ministre du Développement à la base, de l'Artisanat et de la Jeunesse, met en avant le bilan des six dernières années de politique d'inclusion sociale, économique et financière du gouvernement togolais.

Depuis un certain temps, la promotion et l'autonomisation des jeunes et des femmes sont placées au cœur de la politique sociale du président togolais. Plusieurs programmes ont été lancés : ANADEB, PRADEB, FNFI, FAIEJ, etc. D'une manière globale, quel bilan faites-vous de toutes ces initiatives en faveur des couches vulnérables ?

Victoire Tomégah-Dogbé : La participation de toutes les couches de la population à la croissance du Togo, et plus particulièrement celle des femmes et des jeunes (70 % de la population), est une priorité pour le président de la République et le gouvernement. C'est ainsi que depuis une dizaine d'années, le ministère du Développement à la base, créé pour plus de proximité et de prise en compte des besoins réels des populations, met en œuvre des programmes dédiés à l'amélioration des conditions de vie et à l'autonomisation des communautés à la base. Pour ce faire, une politique audacieuse d'inclusion sociale, économique et financière est mise en œuvre et produit des impacts indéniables.

Pour la cible « jeunes », il s'agit plus particulièrement de programmes de volontariat et de soutien à l'entrepreneuriat, en mettant l'accent sur la sensibilisation à la culture entrepreneuriale, sur la structuration et sur l'encadrement technique des jeunes : le Fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes (FAIEJ), le Programme d'appui au développement à la base (PRADEB), le fonds national de la finance inclusive (FNFI), l'Agence nationale de promotion et de garantie financière des PME (ANPGF) ou le projet d'appui à l'employabilité et à l'insertion des jeunes dans les secteurs porteurs (PAEIJ-SP). Entre 2013 et 2018, ces dispositifs d'accompagnement ont permis de former 60 000 jeunes en technique de création et de gestion de la micro-entreprise, avec à la clé la création de plus de 73 000 emplois durables. Sur la même période, plus de 150 000 emplois temporaires ont été créés à travers les travaux à haute intensité de main-d'œuvre pilotés par l'Agence nationale d'appui au

développement à la base (ANADEB) et organisés dans le cadre des projets de développement communautaire. Le programme national de volontariat, l'une des mesures adoptées pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes, produit aussi des résultats conséquents : plus de 20 000 jeunes ont été mobilisés et déployés comme volontaires nationaux sur des missions d'intérêt général et au service des communautés, dont 37 % ont trouvé un emploi pérenne.

Peut-on avoir un aperçu des actions mises en place à l'endroit spécifique des femmes ?

Pour ce qui est de l'autonomisation des femmes, le programme des plates-formes multifonctionnelles – des infrastructures permettant aux communautés à la base d'accéder aux services énergétiques de base – leur donne les moyens de faire de la transformation agroalimentaire et de mener ainsi des activités génératrices de revenus. En 2018, le chef de l'État annonçait

« Grand pourvoyeur d'emplois, l'artisanat représente environ 18 % du PIB et participe activement à l'éradication de la pauvreté. »

l'attribution de 20 % des marchés publics aux jeunes et aux femmes entrepreneurs, une initiative de plus pour favoriser leur autonomisation. Ce sont plus de 12 milliards de FCFA, dont 3,33 milliards pour les femmes, qu'ils ont pu remporter. Et ce quota est passé en janvier 2019 à 25 % ! Une mesure qui booste à coup sûr l'entrepreneuriat togolais... Le gouvernement a également implémenté plusieurs projets de soutien aux groupements de femmes à travers le FNFI, le projet de soutien aux activités économiques des groupements, le PRADEB, etc. Ces derniers touchent près de 1 million de bénéficiaires et mobilisent plus de 60 milliards de FCFA d'opérations de microcrédit.

Sur la période 2011-2017, le secteur de l'artisanat a mobilisé pour se renforcer un investissement de plus de 8,7 milliards de FCFA, dont une partie a été octroyée aux jeunes avec le produit « Accès des jeunes aux services financiers » (AJSEF). Quels ont été les efforts consentis par votre ministère pour professionnaliser le secteur et le doter d'entreprises compétitives bénéficiant de mesures d'accompagnement adéquates ?

Le secteur de l'artisanat représente environ 18 % du PIB. Il constitue un secteur très diversifié qui regorge d'énormes potentialités et qui sert d'appoint incontournable aux autres secteurs stratégiques de l'économie du pays. Grand pourvoyeur d'emplois, il est créateur de richesses, valorise les matières locales et participe activement à l'éradication de la pauvreté au sein de nos populations. C'est pour cela que le gouvernement a initié des réformes dès 2017 avec la création de l'Union des Chambres régionales des métiers, l'adoption de nouveaux textes et, récemment, le lancement du dispositif d'assurance maladie des artisans, qui va bénéficier à 100 000 d'entre eux d'ici 3 ans.

À l'approche de 2020, quelles sont vos priorités ?

La contribution du ministère à l'atteinte des objectifs du PND est définitivement l'une de nos principales priorités. C'est un plan qui nécessite la participation de tous les Togolais pour assurer sa réussite. Nos efforts à l'horizon 2020 seront donc de plusieurs ordres : poursuivre la promotion des dynamiques locales en mettant l'accent sur la mutualisation des ressources, préparer au mieux les communautés à la base pour saisir les différentes opportunités offertes par le PND en vue de leur autonomisation, contribuer à réduire

Bio

Victoire Tomégah-Dogbé, 59 ans, ministre du Développement à la base, de l'Artisanat et de la Jeunesse, commence sa carrière en 1986 à l'Industrie togolaise des Plastiques (ITP), où elle sera directrice administrative et financière jusqu'en 1992. Après un bref détour par la société Shell Togo, elle retrouve l'ITP comme directrice générale de 1994 à 1998. En 1999, elle intègre le système des Nations unies en qualité de représentante résidente adjointe chargée des opérations du PNUD au Togo, et assumera les mêmes fonctions dans d'autres pays africains, avec quelques variantes, jusqu'en 2008, année où le président de la République fait appel à elle pour le portefeuille de ministre délégué auprès du Premier ministre chargé du Développement à la base qui vient d'être créé au Togo. En 2009, elle est nommée directrice de cabinet du chef de l'État. Depuis 2010, elle est ministre du Développement à la base, de l'Artisanat et de la Jeunesse. Sur le plan académique, elle est titulaire d'une maîtrise en sciences économiques et de gestion, d'un diplôme en management et d'un diplôme en marketing spécialisé en management.



Victoire Tomégah-Dogbé,
ministre du Développement
à la base, de l'Artisanat et
de la Jeunesse.

les disparités et les déséquilibres entre les localités, ou encore continuer à œuvrer pour doter les jeunes de compétences techniques, professionnelles et sociales adéquates afin de leur permettre de tirer meilleur parti des projets structurants mis en œuvre dans le cadre du PND. Nous devons consolider nos succès et continuer à assurer une meilleure implication des communautés à la base dans la mise en œuvre des initiatives de développement.

Propos recueillis par Serge-Henri Malet

« LES CITOYENS TOGOLAIS, ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE »

Mazamesso Assih, secrétaire d'État chargée de l'Inclusion financière et du Secteur informel, gère la politique d'inclusion financière au Togo à travers le Fonds national de la finance inclusive (FNFI) lancé en 2014 et qui enregistre plus de 1 568 877 crédits avec plus de 80 milliards de FCFA investis.

Quel était le but du président Faure Essozimna Gnassingbé en créant un secrétariat d'État auprès de la Présidence en charge de l'Inclusion financière et du Secteur informel ?

Mazamesso Assih : Après son élection en 2015, le président de la République s'est engagé à donner priorité à la politique sociale. Mais travailler au bien-être et à de meilleures conditions de vie pour les Togolais passe aussi par une autonomisation des couches défavorisées, d'où la mise en place du FNFI un an plus tôt. À l'époque comme aujourd'hui, l'évidence établit que pour l'accès au financement, les garanties exigées ne sont pas à la portée des plus pauvres. Il faut donc relever le pari de leur accorder des crédits à un taux presque nul. Le succès est fulgurant, la satisfaction des partenaires totale, l'impact sur la pauvreté réel. Parallèlement, le gouvernement choisit d'améliorer

le système fiscal en incitant le secteur informel à se doter d'une existence légale. Ces réformes sont un franc succès. Il faut donc les capitaliser par la création d'une structure indépendante qui coordonne tout. Ainsi naît le secrétaire d'État qui met en œuvre, sous l'autorité du président de la République et en collaboration avec les ministères concernés, la politique définie en matière d'inclusion financière et d'encadrement de l'action du secteur informel.

En avril dernier, vous avez célébré les cinq ans d'existence du Fonds national de la finance inclusive (FNFI). Les résultats sont-ils au rendez-vous ?

Les résultats sont bien au rendez-vous, et témoignent surtout de l'opportunité et de la pertinence d'une telle politique. Sur ce point, nul besoin de littérature, les chiffres parlent pour nous : de 2014 à 2018, le FNFI a permis d'octroyer 1 568 877 crédits pour financer des activités génératrices de revenus (AGR), avec un montant total de plus 80,847 milliards de FCFA. À la manœuvre, 26 institutions de microfinance (IMF). Le pourcentage de remboursement est de 95 % et donne satisfaction aux partenaires techniques et financiers. Aujourd'hui, près d'un million de Togolais ont bénéficié des efforts du gouvernement en matière d'inclusion financière. Plus important encore : l'objectif visé fait désormais partie intégrante du Plan national de développement (PND 2018-2022), qui consacre son axe 3 au renforcement des mécanismes d'inclusion.

Bio

Qu'elles soient femmes actives ou d'influence, politiques ou pas, elles revendiquent une force de caractère et une capacité à avancer dans leurs différents domaines. Leur secret ? Allier leurs aptitudes à un mental à toute épreuve. Mazamesso Assih, née en 1979 à Lomé, secrétaire d'État chargée de l'Inclusion financière et du Secteur informel, est titulaire d'un MBA en Audit & Risk Management in Insurance de l'École supérieure d'assurances de Paris et d'une certification en Risk Management du CARM Institute.

Elle fait ses premières armes en France à Qualiteam, groupe Solly Azar, y assurant la surveillance des portefeuilles et la gestion des risques hors normes. En 2007, elle entre à EDF Assurance (France) comme chargée d'affaires flotte automobile. Un an après, elle occupe la même fonction chez Peugeot SA pour le compte d'AON, une référence en courtage, puis intègre Peugeot France en tant que chargée d'assurance en 2010. L'année suivante, elle entre à GENERALI (France) comme gestionnaire à l'indemnisation corporelle, puis au Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et autres infractions (FGAO).

Revenue en Afrique en 2011, elle crée son cabinet, Haz Consulting, au Bénin, et le délocalise au Togo en 2013. En 2014, elle s'investit dans les projets à fort impact social du gouvernement togolais, vision à laquelle elle adhère pleinement. Le président de la République l'a comprise et la nomme au Fonds national de la finance inclusive en juillet 2014. Ses succès lui vaudront d'occuper son poste actuel.



Mazamesso Assih,
secrétaire d'État chargée
de l'Inclusion financière
et du Secteur informel.

Emmanuel Pira

600 000 FCFA au cycle 2. Une période de 24 mois, y compris un différé de trois mois maximum, est accordée pour le remboursement du crédit. Le bénéficiaire a aussi droit à une assurance décès-invalidité, maladie et incendie. Nous envisageons d'autres partenariats pour maximiser les possibilités offertes. Cela dit, notre stratégie au niveau du secrétariat d'État découle de la stratégie globale du gouvernement en matière d'inclusion financière. Et sur ce point, l'élément fondamental que nous mettons en avant est le résultat, l'impact réel sur la pauvreté et, au-delà, la volonté de faire des citoyens togolais des acteurs du développement économique.

Après cinq ans d'existence du FNFI, le Togo peut-il être cité parmi les États africains où la question de l'inclusion financière est en voie de résolution ?

Vous avez lancé de nouveaux produits de financement. Pouvez-vous nous en parler ?

La force de ce programme est la diversification des produits en raison des besoins exprimés par les catégories sociales, ce qui a d'ailleurs motivé le lancement du Produit Refinancement (PR) et du Produit Accompagnement à la Formalisation (PAF). Le PR donne aux prestataires de services financiers (PSF) l'accès à

Quelles sont les perspectives sur les cinq prochaines années ?

Je vais rappeler une phrase forte du président de la République lors du lancement des deux derniers produits : « *Le jour où le FNFI va fermer parce qu'on n'aura plus besoin de ce Fonds, ce jour-là nous aurons la prospérité* ». C'est la preuve de toute son humilité mais aussi de sa volonté de travailler fondamentalement à l'inclusion financière dans notre pays. Et les résultats nous confortent dans l'idée que le Togo est sur la bonne voie en Afrique. De 331 021 personnes impactées en 2014 avec plus 12 milliards de FCFA, nous en sommes

aujourd'hui à 1 million de bénéficiaires avec plus de 80 milliards de FCFA. En termes de perspectives, nous maintiendrons le cap en cohérence avec l'axe stratégique 3 du PND. Dans les cinq prochaines années, nous allons aussi mettre en place des mécanismes de facilitation entre les banques et les IMF, tendre vers une qualité accrue et promouvoir les innovations technologiques nécessaires à la digitalisation des services financiers décentralisés.

Propos recueillis par Serge-Henri Malet

« De 2014 à 2018, le FNFI a permis à 1 568 877 personnes d'accéder à des crédits pour financer des activités génératrices de revenus. »

des ressources à des conditions bonifiées auprès des banques, en l'occurrence Orabank. Un fonds de garantie d'un montant de 1 milliard de FCFA est d'ailleurs porté par le FNFI. Et l'effet levier accordé par Orabank permet d'atteindre une ligne de crédit de 5 milliards pour les 28 PSF partenaires du Fonds. Quant au Produit Accompagnement à la Formalisation (PAF), il aide et finance les opérateurs économiques exerçant une AGR et ayant sauté le pas de la formalisation, pour un montant maximum de 500 000 FCFA au cycle 1 et de

« EN 2019, NOUS VEILLERONS À ASSURER À 14 000 JEUNES RURAUX L'ACCÈS À DES REVENUS »

Opérationnelle depuis 2012, l'Agence nationale d'appui au développement à la base (ANADEB) que dirige Atchidalo Mazalo Katanga maintient en 2019 sa fourniture de repas scolaires dans les cantines de 304 écoles et ambitionne de l'étendre à au moins 10% des écoles primaires publiques, soit 500 écoles en zones défavorisées.

Par rapport à la multitude d'agences engagées sur le front de la création d'emploi pour les jeunes au Togo, quelle est la spécificité de l'Agence nationale d'appui au développement à la base (ANADEB) ?

Atchidalo Mazalo Katanga : Sa particularité réside dans le fait qu'elle s'intéresse à l'ensemble des besoins de base légitimes des populations, qu'ils relèvent de l'alimentation, de la santé, de l'éducation, de l'accès à l'eau potable et à l'hygiène, du désenclavement des localités ou encore du soutien aux activités génératrices de revenus des coopératives.

Comment l'ANADEB est-elle géographiquement répartie sur le territoire ?

L'ANADEB est présente dans toutes les préfectures, à travers les cinq antennes régionales, ce qui lui permet d'être quotidiennement en contact direct avec les populations de toutes les localités du Togo. Son maillage géographique du territoire national se mesure notamment par l'élargissement de sa cible, qui intègre depuis deux ans 61 000 ménages, 92 000 écoliers et 14 000 jeunes issus de près de 1 300 villages pour des accompagnements spécifiques, à savoir respectivement le paiement de transferts monétaires, la fourniture de repas scolaires et l'emploi de main-d'œuvre en milieu rural.

Dans le portefeuille de l'ANADEB, quels sont les programmes sur les microprojets d'infrastructures, les zones urbaines ou les quartiers défavorisés ?

En matière d'infrastructures de base, l'ANADEB intervient en zone urbaine sous le Programme de développement communautaire en zones urbaines (PDC-ZU) et, en milieu rural, sous le Programme de soutien aux microprojets d'infrastructures communautaires (PSMICO). Ces deux programmes sont conduits de façon permanente par l'ANADEB, et intègrent tous

les projets financés par les différents partenaires en matière d'infrastructures de base. C'est le cas notamment du projet de Filets sociaux et services de base



Atchidalo Mazalo Katanga, directrice générale de l'Agence nationale d'appui au développement à la base.

(FSB) qui prévoit, d'ici fin 2020, la construction de 200 infrastructures de base dans 200 communautés pauvres du Togo.

De quels mécanismes financiers disposez-vous pour mener à bien vos actions ? En 2018, le PNUD a signé avec le ministère de tutelle une convention par laquelle il confie une partie de l'exécution du PUDC à l'ANADEB. Quel rôle est assigné à l'ANADEB dans ce programme et comment évolue-t-il ?

En tant qu'établissement public, l'ANADEB reçoit une dotation annuelle de la part de l'État qui contribue tant soit peu à son fonctionnement. Mais sa réelle capacité

frustration immédiate dans l'implémentation de ses projets/programmes. Enfin, dans une approche plus scientifique, l'Agence commande des études d'impact indépendantes pour apprécier les changements qualitatifs et quantitatifs produits par ses actions.

Pour 2019, quelles sont les priorités inscrites sur votre feuille de route ?

En 2019, l'ANADEB s'attellera à toucher au moins 61 000 ménages pauvres identifiés sur base scientifique et consensuelle avec les transferts monétaires trimestriels de 15 000 FCFA. De même, elle travaillera non seulement à maintenir la fourniture des repas scolaires dans les cantines des 304 écoles actuellement bénéficiaires, mais aussi à étendre cette intervention pour une couverture d'au moins 10 % des écoles publiques primaires (EPP), soit 500 écoles dans

« Notre cible intègre depuis deux ans 61 000 ménages, 92 000 écoliers et 14 000 jeunes issus de près de 1 300 villages. »

financière dépend de ses efforts de mobilisation des ressources auprès de partenaires publics et privés, nationaux et internationaux, qui s'intéressent aux questions de développement. C'est le cas avec le Programme d'urgence de développement communautaire (PUDC) dans le cadre de la collaboration de l'Agence avec le PNUD, le projet de Filets sociaux et services de base (FSB) et le projet d'opportunités d'Emploi pour les jeunes vulnérables (EJV), tous deux financés par la Banque mondiale.

Avez-vous mis en place des outils pour évaluer sur le terrain l'impact de vos programmes sur la vie des populations ?

L'Agence a trois approches d'évaluation de l'impact de ses actions sur le terrain. D'abord, l'Agence est dotée d'un dispositif de monitoring qui lui permet de collecter, de traiter et de consolider les informations d'ordre quantitatif sur les réalisations et sur leur pertinence. L'indicateur objectivement vérifiable, c'est l'engouement des communautés à utiliser ou à exploiter les opportunités offertes. Ensuite, elle établit une relation permanente avec les bénéficiaires, au point qu'à chaque contact, elle prend leurs témoignages sur chaque projet. Cette approche directe et personnalisée de l'accompagnement renseigne l'Agence sur la satisfaction ou non de sa cible, et permet de faire des ajustements correctifs. Elle est complétée par un mécanisme de gestion des plaintes par lequel les bénéficiaires peuvent saisir l'Agence par un numéro vert afin de signaler un abus, une insatisfaction ou une

les zones pauvres. S'agissant des infrastructures de base et de l'accès des membres des groupements et coopératives à des microcrédits, la priorité de l'Agence est de satisfaire au moins 20 % des demandes d'infrastructures pertinentes, et de couvrir au moins 50 % des besoins de financement des communautés par la mobilisation endogène des ressources. Enfin, l'Agence veillera à assurer qu'au moins 14 000 jeunes ruraux sans emploi ont accès à des opportunités de revenus à travers des travaux à haute intensité de main-d'œuvre, des formations et des accompagnements techniques et financiers pour leur insertion socioprofessionnelle.

Propos recueillis par Louise Bibalou-Durand

Bio

Atchidalo Mazalo Katanga, 47 ans, sociologue de formation, est formatrice d'adultes spécialisée en développement communautaire. À son actif, vingt ans d'expérience professionnelle axée d'une part sur le développement local et la décentralisation, d'autre part sur la professionnalisation des organisations paysannes et le genre. De juin 1999 à mars 2012, elle a été formatrice puis chargée de programme de la gouvernance locale et de la citoyenneté pour l'ONG INADES-Formation Togo. Le 2 avril 2012, elle intègre l'ANADEB (Agence nationale d'appui au développement à la base) au poste de directrice des opérations, où elle assure notamment l'accompagnement des communautés et coopératives dans la gestion de leur développement ainsi que dans la mise en place et la gestion de leurs infrastructures socio-collectives de base.

Nommée directrice générale de l'ANADEB le 30 mars 2017, elle pilote depuis lors un portefeuille d'activités riche de six projets/programmes d'appui au développement à la base, avec une multitude de partenaires publics, privés, nationaux et internationaux, et un budget annuel qui a fortement progressé, passant de 4 milliards en 2016 à 24 milliards en 2019.



Agence Nationale d'Appui
au Développement à la Base

Agence Nationale d'Appui au Développement à la Base

Une structure professionnelle de référence au service du développement à la base



NOS DOMAINES D'INTERVENTION

- Accompagnement des CDB dans la gestion du développement de leurs communautés
- Appui à la réalisation et à la gestion des infrastructures socio-économiques et communautaires
- Renforcement des capacités des acteurs à la base
- Appui à l'amélioration des revenus des groupements coopératives
- Insertion socio-professionnelle des jeunes
- Filets sociaux

NOS PROGRAMMES PROJETS

- Programme de soutien aux microprojets d'infrastructures communautaires (PSMICO)
- Programme de développement communautaire en zones urbaines (PDC-ZU)
- Projet de soutien aux activités économiques des groupements
- Projet de développement des plantes à racines et tubercules (PSAEG/PRT)
- Projet d'accompagnement des communautés dans l'entretien manuel des routes et des pistes (PROJET CANTONNAGE)
- Projet de Filets sociaux et services de base (FSB)
- Projet d'opportunités d'Emploi pour les jeunes vulnérables (EJV)

NOTRE STRATEGIE

- ▶ PARTICIPATION ET INCLUSION
- ▶ FAIRE-FAIRE
- ▶ PRISE EN CHARGE LOCALE
- ▶ IDENTIFICATION DE POTENTIELS BENEFICIAIRES SUR LA BASE DE LA CARTE DE PAUVRETE
- ▶ PRINCIPE DE REDEVABILITE
- ▶ PARTENARIAT

■ Social

500 000 EMPLOIS DIRECTS À L'HORIZON 2022

Quelle est la stratégie mise en œuvre par l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE), en première ligne dans la lutte contre le chômage, pour atteindre l'objectif d'un demi-millier d'emplois créés d'ici à 2022 ?

Au-delà de la kyrielle des structures existantes – Fonds national de la finance inclusive (FNFI), Programme d'appui au développement à la base (PRADEB), Fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes (FAIEJ), Crédit jeune entrepreneur (CJE), Projet d'appui à l'insertion professionnelle des jeunes artisans (PAIPJA), etc. –, une stratégie solide a été élaborée par les autorités. « *Des mécanismes d'accompagnement ciblés pour les groupes vulnérables sont mis en place dans le but de les rendre autonomes et de faciliter leur insertion dans le tissu économique de notre pays* », précise Victoire Tomegah-Dogbe, ministre du Développement à la base, de l'Artisanat et de la Jeunesse (lire son interview p. 34-35).

On sait que le gouvernement, dans son Plan national de développement (PND 2018-2022), compte créer un demi-millier d'emplois à l'horizon 2022. L'un des acteurs en première ligne pour atteindre cet objectif ambitieux n'est autre que l'ANPE (Agence nationale pour l'emploi). Son directeur général Edmond Comlan Amoussou (lire son interview p. 47) donne un aperçu des mesures déployées par son organisme. « *Il s'agit, en premier lieu, de renforcer l'intermédiation sur le marché de l'emploi, puis d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes d'employabilité et de recherche de financements afin de bâtir des programmes de formation de courte durée pour l'insertion (FPI)* », détaille-t-il. En plus de ces pistes sérieuses, il convient, ajoute-t-il, de

faire fonctionner des mécanismes délivrant un certain nombre de services comme, notamment, l'orientation des jeunes vers les filières porteuses d'emploi, la formation technique et la formation entrepreneuriale, l'accompagnement à la création d'entreprise et le suivi des porteurs de projet, la création d'incubateurs d'entreprises, l'accompagnement post-crédation pour le développement d'entreprises existantes ou leur reprise, qui reste à concrétiser, et enfin la généralisation des programmes d'adaptation pour les chômeurs de longue durée.

Renforcer l'intermédiation sur le marché de l'emploi

Précisons que dans les services de l'ANPE Togo, il existe un dispositif d'intermédiation sur le marché de l'emploi, des mécanismes d'acquisition de compétences en entreprise pour l'amélioration de l'employabilité comme le programme AIDE⁽¹⁾ qu'elle pilote, le PROVONAT⁽²⁾ conduit par l'ANVT, des structures de promotion et d'éveil de l'esprit entrepreneurial comme le département d'appui à la création d'emploi de l'ANPE, des fonds d'octroi de micro-crédits relevant du FAIEJ ainsi qu'une multitude de programmes – PRADEB, PNPER, MIFA et PROMIFA –, pour ne citer que ceux-là.

Dans son plaidoyer, Edmond Comlan Amoussou estime nécessaire que le gouvernement établisse une veille pour mesurer l'efficacité de ces mécanismes et s'emploie à les consolider afin que leur réponse à la question du chômage soit encore plus pertinente. Quant aux jeunes, il leur suggère – conseil important – de se placer dans « *une posture proactive* » de recherche permanente d'emploi pour pouvoir en décrocher un dans un délai assez court et raisonnable. Il indique par ailleurs qu'un nouveau programme de soutien à la création d'emploi est envisagé : il est cette fois destiné aux investisseurs et aux entreprises opérant dans les domaines prévus par le PND. Enfin, il appelle de ses vœux un renforcement des moyens financiers du programme AIDE qui constituerait, selon lui, un indispensable atout.

Louise Bibalou-Durand

⁽¹⁾ Programme d'appui à l'insertion et au développement de l'embauche

⁽²⁾ Programme de volontariat national au Togo

Création d'un service dédié à la migration professionnelle

L'ANPE bénéficie de 500 millions de FCFA de subvention annuelle de l'État servant de budget de fonctionnement, et de 700 millions de FCFA consacrés au programme AIDE. En outre, un service dédié à la migration professionnelle a été mis en place. Ce service a pour mission d'outiller et d'accompagner les demandeurs candidats à la migration professionnelle régulière. Ce nouveau service bénéficie de l'accompagnement de l'Union européenne à travers Pôle emploi, l'agence française dévolue à l'emploi. Il bénéficie aussi du dispositif de réinsertion professionnelle de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) au profit des Togolais en fin de séjour d'étude en France où en situation illégale en France.

■ Entretien – Secrétaire permanent de la Coalition nationale pour l'emploi des jeunes

« UNE GRANDE IMPORTANCE ACCORDÉE À LA QUESTION SOCIALE »

Éric Motafam Tamandja, secrétaire permanent de la Coalition nationale pour l'emploi des jeunes (CNEJ), donne un aperçu de la forte implication des autorités togolaises dans toutes les questions liées à l'emploi des jeunes et au sous-emploi, ainsi que du rôle central joué par la CNEJ.

Quel est le rôle de la Coalition nationale pour l'emploi des jeunes (CNEJ) et comment est-elle structurée ?

Éric Motafam Tamandja : La CNEJ est une plateforme de mise en synergie des interventions de l'État en matière d'emploi des jeunes. Elle a pour rôle de contribuer à l'effort national pour réduire le chômage et le sous-emploi en misant sur le soutien aux réformes ainsi que sur l'appui aux politiques de renforcement de capacités ou aux mécanismes de financements innovants. Plus spécifiquement, elle travaille à soutenir les réformes visant l'adaptation de la formation professionnelle au marché de l'emploi, à appuyer les politiques de renfor-

lisation de ressources. Le cadre organisationnel de la CNEJ est constitué du haut conseil, l'organe central qui donne les orientations générales de l'État en matière d'emploi des jeunes et qui étudie et propose au gouvernement et aux partenaires les réorientations nécessaires et les cibles nouvelles en vue d'assurer une meilleure efficacité de la coalition. Il approuve aussi le rapport de sélection des partenaires stratégiques soumis à son appréciation par le secrétariat permanent.

Pourquoi dit-on que vous êtes une pièce maîtresse du Plan national de développement (PND), et quelles sont

les synergies entre la CNEJ et les agences opérationnelles comme l'Agence nationale de volontariat (ANVT) ?

Le gouvernement entend améliorer l'employabilité et promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes en vue

de baisser le taux de sous-emploi national de 25,8 % en 2015 à 19,4 % en 2022. En conséquence, la mise en œuvre du Plan national de développement (PND) doit pouvoir générer 100 000 emplois décents par an,

« La CNEJ va s'assurer que les 500 000 emplois sont capitalisés d'ici à 2022 à travers les dialogues et les concertations. »

cement de capacités des services à l'emploi des jeunes, à contribuer au développement de l'entrepreneuriat des jeunes et à la mise en place d'un système efficace d'information sur le marché de l'emploi, à favoriser l'intégration des réseaux nationaux aux réseaux régionaux et internationaux sur l'emploi et la formation des jeunes, et enfin à encourager les initiatives liées à la responsabilité civile des entreprises privées. La CNEJ a un caractère fédérateur et rassemble en son sein des structures des secteurs public et privé, des partenaires techniques et financiers et des organisations de la société civile. Toutes ces structures se sont constituées en 3 pôles thématiques : employabilité, entrepreneuriat, gouvernance et mobi-

Bio

Éric Motafam Tamandja est consultant et expert en évaluation des effets des technologies de l'information et de communication sur le développement économique et social. Il est titulaire d'un master en gestion et technologie de l'information de l'université de Charlotte, en Caroline du Nord, et doctorant à l'université d'État de Dakota, aux États-Unis. Il a commencé sa carrière comme auditeur dans le secteur public et a été nommé en l'an 2000 attaché de cabinet du président de l'Assemblée nationale du Togo. En 2016, il a occupé le poste d'expert au Centre autonome de renforcement de capacité pour le développement au Togo avant de se voir confier en avril 2018 les fonctions de secrétaire permanent de la Coalition nationale pour l'emploi des jeunes, qui a en charge la mise en synergie des actions du gouvernement en faveur de la lutte contre le chômage et le sous-emploi.

soit environ 500 000 sur la période indiquée. De ce point de vue, il est donc légitime d'affirmer avec vous que la CNEJ est une pièce maîtresse dans le PND, son rôle étant de s'assurer de la synergie des actions et de contribuer à mobiliser les partenaires autour de l'objectif. En effet, le premier axe du PND, la mise en place d'un hub logistique d'excellence et d'un centre d'affaires de premier ordre dans la sous-région, a pour finalité la création d'emplois et de richesse pour les jeunes. Le second axe, qui concerne le développement des pôles de transformation agricole, manufacturiers et d'industries extractives, a également pour finalité des emplois en milieu rural et péri-urbain. Enfin, le troisième axe, dévolu à la consolidation du développement social et au renforcement des mécanismes d'inclusion, est au service de l'idée de « ne laisser personne pour compte » et se résume à l'épanouissement des jeunes et des femmes à travers des emplois décents. La CNEJ étant une institution stratégique de coordination, elle ne crée pas directement de l'emploi mais s'appuie sur les agences opérationnelles : l'Agence nationale de volontariat (ANVT), l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE), le Programme d'appui au développement à la base (PRADEB), l'Agence nationale d'appui à la base (ANADEB), le Projet d'appui à l'employabilité et à l'insertion des jeunes dans les secteurs porteurs (PAIEJ-SP), le Fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes (FAIEJ), l'Agence nationale de promotion et de garantie de financement des PME-PMI (ANPGF), etc. Ces structures participent activement aux activités de la CNEJ en tant que partenaires de mise en œuvre.

Comment analysez-vous la place accordée à la question sociale, et notamment à l'emploi, dans le PND 2018-2022 ?

Le PND en son axe 3 consacre la consolidation du développement social et le renforcement des mécanismes d'inclusion. Dans son discours de présentation de la politique générale du gouvernement, le Premier ministre a déroulé les actions qui seront déployées, notamment les réformes dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle, la concrétisation efficiente du Plan national de développement sanitaire, l'extension de la couverture maladie universelle, le renforcement des mécanismes de filets sociaux de protection, la poursuite de l'utilisation de l'approche HIMO (travail à haute intensité de main-d'œuvre), et enfin le renforcement de l'accompagnement des jeunes à travers les programmes et les projets. Toutes ces actions dénotent la grande importance que les autorités togolaises accordent à la question sociale en ce qu'elles convergent toutes vers l'amélioration constante du développement social de la population.



Éric Motafam Tamandja,
secrétaire permanent de
la Coalition nationale
pour l'emploi des jeunes.

Quelle est votre feuille de route pour les années à venir ?

La CNEJ va d'abord s'assurer que les 500 000 emplois sont capitalisés d'ici à 2022 à travers les dialogues et concertations de l'ensemble des acteurs du domaine de l'emploi des jeunes. Ensuite, elle va s'atteler activement à faire du Togo le hub de l'entrepreneuriat social dans la sous-région par l'organisation annuelle de la Conférence internationale sur l'entrepreneuriat social, en collaboration avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Propos recueilli par Paul de Manfred

■ Entretien – Directrice générale du Fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes

« NOUS AMBITIONNONS DE CRÉER PRÈS DE 6 000 EMPLOIS D'ICI À 2020 »



Sahouda Gbadamassi-Mivedor, directrice générale du Fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes.

Sahouda Gbadamassi-Mivedor, directrice générale du Fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes (FAIEJ), précise le rôle de son organisme et le nombre d'emplois créés en quatre ans.

Quel est le rôle du FAIEJ, mis en place par le gouvernement pour accompagner la réalisation des projets pertinents de jeunes de 18 à 35 ans ?

Sahouda Gbadamassi-Mivedor: Le FAIEJ est un dispositif intégré de promotion de l'emploi des jeunes par l'entrepreneuriat. Et selon la lettre de mission qui nous a été transmise par notre ministère de tutelle technique, le ministère du Développement à la base, de l'Artisanat et de la Jeunesse, l'objectif

est d'arriver à terme à stimuler la création par les jeunes et pour les jeunes d'emplois décents et d'entreprises pérennes. Ce mécanisme offre des appuis techniques: renforcement de capacités, formations, et enfin appuis financiers constituant une garantie pour ces jeunes auprès des institutions financières.

Peut-on avoir un aperçu du nombre d'emplois créés ?

En ce sens, sur ces quatre dernières années, les résultats atteints sont probants, tant en termes de sensibilisation à la culture entrepreneuriale que d'appui à la création d'entreprises et d'emplois directs et indirects: 12 000 jeunes ont été formés, près de 1 600 entreprises de jeunes ont été créées pour 4 800 emplois directs et plusieurs milliers d'emplois indirects, avec un volume de financements de 2,562 milliards de FCFA.

En vue du renforcement des capacités du FAIEJ, quels sont les guichets internationaux qui contribuent à soutenir vos actions ? Le nombre de femmes bénéficiaires est-il proportionnel à celui des hommes ?

Au rang de ces partenaires, nous avons le Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD), la Coopération allemande à travers la GIZ, l'Organi-

sation internationale de la Francophonie (OIF) et la Banque africaine de développement (BAD). Mais sur le plan national, des acteurs clés participent aussi à l'atteinte des résultats du FAIEJ, notamment les guichets d'accueil et d'orientation des jeunes entrepreneurs. Enfin, il faut aussi souligner le rôle du secteur privé togolais, qui est résolument engagé à nos côtés pour la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes dans notre pays: institutions de financement, grandes entreprises, patronat togolais... En termes de financement, la clé de répartition s'établit à 21 % de femmes accompagnées sur le guichet financier pour 79 % d'hommes.

Quelle place a-t-on accordée aux questions relatives à l'emploi des jeunes dans le PND 2018-2022 ?

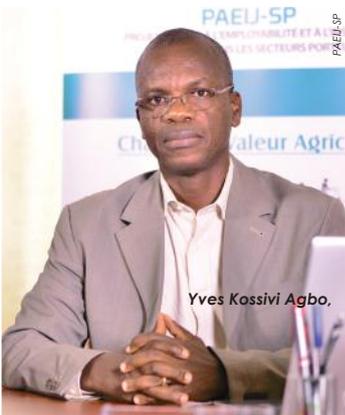
Il faut rappeler qu'une priorité est donnée aux questions relatives aux préoccupations des populations vulnérables, qui sont clairement prises en charge dans l'implémentation du PND, particulièrement à travers l'effet attendu de l'axe 3: « *Les populations, en particulier les jeunes et les femmes, ont accès à un emploi productif, décent et durable.* » D'ici à 2022, sans le citer de façon exhaustive, l'objectif de l'implémentation du PND est clair en termes d'emplois: 500 000 emplois directs à l'horizon 2022.

D'ici à 2020, quelles sont vos priorités ?

Nous ambitionnons de créer près de 6 000 emplois, avec l'appui des autres mécanismes pour les jeunes, à travers une approche coopérative du financement des projets des jeunes, soit 3 000/an selon les objectifs de la lettre de mission. En ce qui concerne la mission du Fonds, nous devons aussi renforcer les capacités de 4 000 jeunes en entrepreneuriat, nouer de nouveaux cadres de partenariat pour optimiser les interventions du FAIEJ et améliorer la stratégie de communication à l'endroit de la cible.

Propos recueillis par Serge-Henri Malet

■ Entretien – Coordonnateur national du Projet d'appui à l'employabilité et à l'insertion des jeunes dans les secteurs porteurs (PAEIJ-SP)/BAD



Yves Kossivi Agbo.

« L'OBJECTIF DE CRÉER 20 000 EMPLOIS EN 2020 SERA LARGEMENT ATTEINT »

Yves Kossivi Agbo, coordonnateur national du Projet d'appui à l'employabilité et à l'insertion des jeunes dans les secteurs porteurs (PAEIJ-SP)/BAD, donne un large aperçu du rôle de son organisme concernant l'auto-emploi des jeunes dans le secteur agricole. Il fait aussi le bilan de ces trois dernières années.

Quel est l'objectif du Projet d'appui à l'employabilité et à l'insertion des jeunes dans les secteurs porteurs (PAEIJ-SP) lancé en avril 2016 par le chef de l'État en personne ?

Yves Kossivi Agbo : Le Projet d'appui à l'employabilité et à l'insertion des jeunes dans les secteurs porteurs (PAEIJ-SP) a pour mission de contribuer à créer les conditions d'une croissance économique plus inclusive à travers le renforcement de l'employabilité et la promotion de l'entrepreneuriat dans les secteurs porteurs.

Quelle est sa spécificité par rapport aux autres programmes existants ?

La spécificité du PAEIJ-SP réside dans sa démarche de construction de chaînes de valeur et le développement de clusters agro-industriels. Le PAEIJ-SP veille à améliorer la compétitivité des entreprises structurantes identifiées dans les chaînes de valeur agricoles (CVA) à fort potentiel économique. Il accompagne les jeunes pour la création d'entreprises – TPE et PME de production de biens et services – et pour leur insertion dans les maillons amont et aval des entreprises structurantes à travers la promotion de partenariats gagnant-gagnant susceptibles de renforcer la compétitivité de la chaîne entière. Le PAEIJ-SP intervient dans le secteur agricole et dans les cinq filières que sont le maïs, le manioc, le soja, les volailles (poulet traditionnel amélioré, pintade) et les petits ruminants, contrairement aux autres programmes existants qui interviennent dans tous les secteurs d'activités économiques, où leur appui aux jeunes consiste en la formation à la création et à la gestion d'entreprise, la recherche du financement et le suivi post-financement.

Comment est-il financé ?

Le PAEIJ-SP est mis en œuvre grâce au cofinancement de l'État et de la Banque africaine de déve-

loppement (BAD). L'État contribue à hauteur de 634 000 000 FCFA et la BAD de 11 955 280 000 FCFA, soit 12 589 280 000 FCFA au total.

Après trois ans d'activités, quel est le bilan du PAEIJ-SP ?

Le bilan à trois ans est très satisfaisant en termes de création d'emplois. Malgré les difficultés de départ liées à la mise en place du cadre institutionnel, notamment du mécanisme financier qui a pris dix-sept mois, le projet est en bonne voie d'exécution. À fin 2018, ce sont 15 383 emplois directs sur 20 000 qui ont été créés dans les maillons de la production et des prestations de services connexes, de la distribution, etc. Les emplois indirects créés sont évalués à 63 230 et sont concentrés dans la production, mais aussi dans les entreprises structurantes sous forme de manutention, vannage, etc.

Le PAEIJ-SP ambitionne de créer 20 000 emplois directs et 150 000 emplois indirects en 5 ans (2016-2020). À l'approche de 2020, pouvez-vous affirmer que ces objectifs seront véritablement atteints ?

L'objectif à l'horizon 2020 sera largement atteint en ce qui concerne le nombre d'entreprises (12), de jeunes (1 200), de groupements (1 000) à appuyer, et d'emplois (20 000) à créer. Rien que pour la campagne 2019-2020, les besoins en matières premières exprimés par les 16 entreprises (12 anciennes + 4 nouvelles) nécessitent l'enrôlement de 8 560 nouveaux jeunes dans tous les maillons des CVA des filières végétale et animale. À terme, c'est-à-dire en 2020, plus de 30 000 emplois directs seront créés, 18 entreprises structurantes sur 12 seront promues, 1 700 jeunes et 1 500 groupements (sur 1 200 et 1 000 respectivement prévus) seront accompagnés. Au total, 7 500 000 000 FCFA seront injectés par le projet dans l'agriculture entre 2016 et 2020.

Propos recueillis par Louise Bibalou-Durand

■ Entretien – Directeur général de l'Agence nationale du volontariat au Togo

« LA PROMOTION DU VOLONTARIAT TOGOLAIS AU PLAN NATIONAL ET INTERNATIONAL »



Omar Agbangba, directeur général de l'Agence nationale du volontariat au Togo (ANVT), rappelle que près de 20 000 jeunes ont été mobilisés en 5 ans et met en avant la capacité des volontaires de l'ANVT à stimuler le développement des populations vulnérables du Togo.

Pourquoi l'ANVT, lancée en avril 2015, a-t-elle remplacé le Programme du volontariat national au Togo (PROVONAT) ?

Omar Agbangba : Le gouvernement togolais a décidé de transformer le Programme du volontariat en une agence nationale pour plusieurs raisons. Tout d'abord, le PROVONAT était arrivé au terme d'un parcours de 5 années de mise en œuvre, avec d'ailleurs d'excellents résultats qui ont fait en 2013 du modèle togolais le meilleur programme en Afrique. Ensuite, il faut mentionner la volonté du gouvernement togolais de créer des mécanismes d'insertion et d'amélioration de l'employabilité des jeunes Togolais, qui a constitué un motif de pérennisation du volontariat national togolais.

Combien de jeunes font aujourd'hui partie des effectifs de l'ANVT ?

Depuis sa mise en place en 2015, l'ANVT a mobilisé 19 724 jeunes volontaires répartis comme suit : 3 335 volontaires de compétence, 15 472 volontaires d'engagement citoyen, 895 volontaires seniors et 22 volontaires internationaux de réciprocité. Ces volontaires sont accueillis dans 1 419 structures issues de l'administration publique, d'organisations d'insertion professionnelle, d'ONG et d'organismes internationaux, etc.

Partenaire de l'ANVT, France Volontaires était présent à la cérémonie de lancement de votre agence. Quelle synergie avez-vous mise en place pour permettre aux jeunes diplômés d'exercer dans les deux pays ?

L'ANVT a accordé dans son plan stratégique une belle part aux partenariats institutionnels et techniques en vue de la promotion du volontariat togolais tant au plan national qu'international. Dans ce sens, l'ANVT a signé un accord de partenariat avec France Volontaires pour le développement du volontariat à l'international. C'est sur la base de ce partenariat que le volontariat international de réciprocité a vu le jour en 2015 et a permis à 20 jeunes Togolais d'être accueillis dans le cadre de l'échange des volontaires en France. Plusieurs de ces jeunes ont été en mission de service civique en France, en Allemagne et au Mali, et d'autres pistes sont en cours d'exploration en vue de déployer des volontaires togolais en Afrique et ailleurs dans le monde.

Le concours « Meilleur volontaire » de l'année rencontre-t-il du succès à chacune de ses éditions ?

Depuis 2016, le concours du « Meilleur volontaire » de l'année prime les volontaires qui se sont illustrés à travers leur contribution au développement de leur communauté. C'est un concours très prisé des volontaires car il permet de reconnaître, au-delà de leur fiche de mission, le rôle qu'ils jouent au Togo, ainsi que de mettre en avant leurs capacités à transformer, à modeler et à stimuler des couches vulnérables en faveur de leur développement. Et les prix proposés sont largement à la hauteur, avec des cagnottes qui varient entre 300 000 et 1 million de FCFA. Ce qui n'est pas insignifiant dans notre contexte.

*Propos recueillis par
Louise Bibalou-Durand*

Bio

Omar Agbangba, directeur général de l'Agence nationale du volontariat au Togo, est chargé de mettre en œuvre les politiques relatives au volontariat et de le promouvoir au niveau national. Avec une formation en sociologie et en sciences de l'éducation, il a travaillé pendant près de 20 ans dans le domaine du développement, notamment en matière d'égalité des sexes, de droits des enfants et des jeunes, d'engagement civique, d'autonomisation économique et, bien sûr, de volontariat. Parmi les principales organisations pour lesquelles il a travaillé figurent Plan International Togo, où il a été responsable des programmes, et Plan International Liberia, où il a œuvré comme responsable du Programme de réponse aux urgences.

■ Entretien – Directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi

« PLUS DE 7 000 JEUNES BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME AIDE DEPUIS 2011 »

Edmond Comlan Amoussou, directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE), revient sur l'évolution et la particularité du projet « Cité des métiers » lancé en 2016 et considéré comme un concept innovant en Afrique.

Quelle est la stratégie d'approche mise en place par l'ANPE à l'endroit des demandeurs d'emploi au Togo ?

Edmond Comlan Amoussou : Pour l'accompagnement des demandeurs d'emploi, l'ANPE ⁽¹⁾ a élaboré plusieurs stratégies, dont les opérations de communication collective dans les collèges, lycées et établissements d'enseignement du supérieur privés et publics. Par ailleurs, nous utilisons le programme d'Appui à l'insertion et au développement de l'embauche (AIDE) afin de placer en stage les jeunes primo-demandeurs d'emploi

pour une durée n'excédant pas 12 mois : plus de 7 000 jeunes ont bénéficié de ce programme d'employabilité depuis 2011. La capacité de placement annuel, en tenant compte du budget du programme, est d'environ 1 200 stagiaires. L'année dernière, l'agence a enregistré plus de 7 600 demandes de stage et 2 279 offres de stage. À tous points de vue, l'engouement autour du programme dépasse les possibilités financières, avec un effectif de 83 agents, dont 40 opérationnels répartis entre les 3 départements opérationnels centraux, les 6 services déconcentrés régionaux, les 4 points de services de Lomé et l'agence principale de Lomé.

À l'initiative de l'ANPE, la ville de Lomé devait se doter courant 2016 d'une Cité des métiers. Une première en Afrique. Où en est ce projet ?

Le projet « Cité des métiers » est porté par l'ANPE et parrainé

par la Mairie de Lomé. La pose de la première pierre a été effective en septembre 2016 lors de la réunion de l'Association mondiale des services publics d'emploi (AMSEP) qui s'est tenue à Lomé. Le projet avait démarré par la réhabilitation et la consolidation du bâtiment existant devant servir de local, mais le parrain a jugé qu'il fallait consolider tout le bâtiment compte tenu de la structure existante jugée très fragile. Un avenant a donc été introduit et a été validé. Les travaux redémarreront d'ici fin juillet 2019.

La Cité des métiers permet de réunir en un seul lieu les acteurs et institutions qui traitent des questions d'emploi, d'orientation tout au long de la vie, de formation ainsi que de création d'activité. Il s'agit en effet d'un projet assez innovant en Afrique qui prévoit de réunir les professionnels et conseillers venus de différentes structures pour délivrer des conseils sur une problématique donnée, et ceci en veillant au respect de l'anonymat des bénéficiaires. Son coût d'investissement actuel, hormis les équipements après les avenants, se chiffre à 132 millions de FCFA.

Quel est le montant de l'enveloppe débloquée pour les actions de l'ANPE en 2019 ?

À ses débuts, le budget était de 50 millions, une subvention annuelle de l'État passée aujourd'hui à 500 millions. Compte tenu des besoins croissants, des ressources additionnelles permettraient à l'ANPE de mieux faire face aux défis de l'emploi. Nous avons de très bons rapports avec les bailleurs de fonds, notamment Pôle emploi (France), la Coopération allemande Giz, le BIT et bien d'autres encore avec qui nous travaillons sur plusieurs projets. L'excellence de nos relations avec nos partenaires techniques va nous permettre de poursuivre les efforts sur la question de l'immigration professionnelle, dont le 1^{er} forum emploi à l'international, organisé cette année à Lomé, qui a eu beaucoup de succès.

Propos recueillis par Serge-Henri Malet

⁽¹⁾ www.anpetogo.org



Edmond Comlan Amoussou, directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi.

■ Assurance maladie

LA COUVERTURE MALADIE POUR TOUS

Lancée il y a quelques années au bénéfice des agents publics, la couverture maladie s'étend désormais à diverses couches de la population, y compris les agriculteurs et artisans.

Avec le lancement de l'Institut national d'assurance maladie (INAM) le 5 septembre 2011, le Togo est entré dans la mise en œuvre d'une couverture maladie universelle au bénéfice de ses populations. Pour le chef de l'État Faure Essozimna Gnassingbé qui a impulsé cette dynamique, il s'agit de rester en cohérence avec la Constitution, qui enjoint à l'État de fournir à tous la protection sociale. C'est une réforme majeure dans le système de financement de la santé. Exécutant de l'État dans cette politique, l'INAM gère le régime obligatoire d'assurance maladie avec des résultats encourageants : « *Nous avons contribué efficacement et, nous pouvons le dire, nous avons une satisfaction à cela, à améliorer progressivement la prise en charge de nos usagers et bénéficiaires* », assure Myriam Dossou, directrice générale. En 2017, soit cinq ans après le début effectif des activités de l'INAM,

En 2017, l'INAM avait enregistré plus de 2 millions de consultations pour plus de 300 000 bénéficiaires.

une première évaluation révélait que l'organisme avait enregistré plus de 2 millions de consultations pour plus de 300 000 bénéficiaires, avec un vaste réseau de partenaires conventionnés : 1 065 centres de santé, 206 pharmacies, 33 établissements de lunetterie et plus de 6 000 prescripteurs. Globalement, estime Myriam Dossou, « *depuis sa création en 2012, l'INAM a fait accroître la fréquentation des différents centres de santé publics et privés. L'institut a aussi contribué à la disponibilité des produits pharmaceutiques ainsi qu'à l'amélioration progressive de la prise en charge des usagers et bénéficiaires de cette assurance.* » Un franc succès aussi selon le gouvernement : « *Les prestations de l'INAM ont toujours suscité beaucoup d'espoir et d'enthousiasme auprès de la population, et de nombreuses personnes attendent de bénéficier de ces prestations. Le défi est encore grand et le chemin parcouru constitue le premier*

pas vers l'assurance maladie universelle », indiquait ainsi M. Kossi Kasségnin Donko, alors directeur de cabinet du ministre de la Fonction publique.

Cette volonté de capitaliser sur les premiers succès de l'INAM pour étendre la couverture maladie à toutes les couches sociales de la nation a d'ailleurs été confortée par le président Faure Essozimna Gnassingbé, qui en a fait une priorité majeure, invitant le gouvernement à la concrétiser dès 2018 : « *Le gouvernement prendra les mesures idoines pour faire de la couverture assurance une réalité pour les deux millions d'élèves initialement visés. Puis cette mesure sera progressivement étendue à d'autres catégories de personnes.* »

Cette année a été lancée le processus de prise en charge des artisans, une catégorie jusque-là exclue du système du fait de la nature de ses activités. Comme l'explique Victoire Tomégah-Dogbé, ministre du Développement à la base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des jeunes, ce dispositif s'inscrit dans l'axe 3 du Plan national de développement. Selon elle, d'ici 3 ans, plus de 100 000 artisans togolais pourront bénéficier de la prise en charge des risques liés aux maladies non professionnelles, moyennant « *une contribution financière adaptée à leur capacité. La protection sociale dédiée aux artisans s'inscrit dans le processus destiné à couvrir progressivement toutes les couches sociales du pays après l'administration publique.* » Et la même démarche a été effectuée en direction de l'Agence nationale

du volontariat au Togo et des cotonculteurs. « *Dans le cadre de l'assurance maladie, nous proposons à toute la population agricole un panier de soins uniforme et adapté à son profil sanitaire, que ce soit le paludisme, l'hépatite, les accouchements ou la morsure de serpent* », explique Myriam Dossou.

Autre chantier majeur, la prise en charge des personnes du troisième âge. Leur cas est bien particulier car, selon Myriam Dossou, l'INAM, en assurant la couverture maladie des agents publics en activité et à la retraite, a fait le constat qu'au-delà des pathologies liées au vieillissement, les personnes âgées font souvent face à d'autres défis comme la réduction de la mobilité, la solitude, l'isolement et le manque d'informations sur leur condition sanitaire. Il s'agit donc d'optimiser la prise en charge des seniors.

Christian Kouamen



INSTITUT NATIONAL D'ASSURANCE MALADIE



ACCESSIBILITÉ AUX SOINS DE SANTÉ



SERVICE DE QUALITÉ ET DE PROXIMITÉ



SAVOIR-FAIRE DANS LA GESTION DU RISQUE MALADIE

Avenue de la Libération, Quartier des Étoiles – 01 BP 11 Lomé – Togo

Tél. : +228 22 21 47 99 / 22 21 47 98

www.inam.tg

« LE DIALOGUE SOCIAL CRÉE UN CLIMAT PROPICE AUX INVESTISSEMENTS »

Gilbert B. Bawara, ministre de la Fonction publique, du Travail, de la Réforme administrative et de la Protection sociale, mesure l'importance des réformes mises en œuvre par son département.



*Gilbert Badjilembayéna Bawara,
ministre de la Fonction publique,
du Travail, de la Réforme administrative
et de la Protection sociale.*

Votre département ministériel couvre quatre domaines. Dans le PND 2018-2022, quelle importance revêtent-ils en termes d'objectifs à atteindre ?

Gilbert B. Bawara : Le plan national de développement (PND) reflète une vision et un projet de développement parmi les plus aboutis. C'est la stratégie de développement la plus ambitieuse, la plus consistante, la plus solide et la plus cohérente dont le Togo ait eu à se doter ces dernières décennies. Ce plan s'appuie sur les réalités du pays, notamment ses potentialités et atouts réels ainsi que sur ses acquis tangibles. La crédibilité et la faisabilité du PND se mesurent à l'aune du bilan et des résultats déjà obtenus par le Togo, dont l'attractivité comme centre régional d'activités bancaires et financières s'affirme chaque jour davantage. Dans ces conditions, le PND constitue, actuellement et pour toute la période allant jusqu'en 2022, le seul et unique cadre de référence pour toutes les interventions et de tous les efforts des pouvoirs publics, des partenaires techniques et financiers et de tous les autres acteurs de développement, y compris les collectivités locales et les acteurs non étatiques que sont les ONG. Toute initiative, toute action de la société togolaise doit désormais s'inscrire dans la volonté de contribuer à la réalisation du PND et à l'atteinte des objectifs d'intérêt national poursuivis. Il est donc logique que les missions et actions du gouvernement, en particulier celles des départements ministériels, dont le mien, s'inscrivent scrupuleusement et rigoureusement dans le cadre des axes stratégiques et des objectifs du PND.

Concrètement, quelles en sont les implications pour votre ministère ?

La paix sociale, la cohésion de la société togolaise, le développement du pays et le bien-être de la population figurent parmi les objectifs et finalités ultimes de l'action que mène le gouvernement dans le cadre de la vision et du projet de société du président Faure. On ne peut atteindre ces objectifs et finalités sans un esprit et une culture d'ouverture et de dialogue avec l'ensemble des acteurs et des composantes de la société togolaise. D'où l'importance déterminante d'un dialogue soutenu et fécond avec les partenaires sociaux pour promouvoir la concorde nationale et créer un environnement de paix et de stabilité propice aux investissements et au développement. Le dialogue social, c'est également l'instrument incontournable pour rechercher ensemble, avec les partenaires sociaux, des solutions concertées aux aspirations et aux besoins de la population. Ces objectifs et finalités ne peuvent

« Nous allons renforcer le système actuel de protection sociale en instituant une large couverture maladie. »

pas non plus s'accomplir sans une administration et des services publics de qualité, encore moins sans un système et des mécanismes de protection sociale permettant de mettre le maximum de nos concitoyens à l'abri des aléas et autres fragilités ou vulnérabilités de la vie, notamment en matière d'accès aux soins de santé essentiels.

Justement, quelles sont les principales réformes entrant dans le cadre du PND que doit réaliser votre département ?

De nombreuses actions et réformes sont actuellement en cours. Certaines sont structurantes et déterminantes au regard des objectifs du PND. Après une phase de concertations et de dialogue qui a été initiée avec les partenaires sociaux, le code du travail connaîtra incesamment d'importantes modifications et innovations afin d'adapter la législation togolaise aux mutations et aux besoins de l'économie et du marché de l'emploi. Cette réforme est orientée vers trois objectifs simples : remédier aux lacunes, aux imprécisions et aux insuffisances que recèle la législation actuelle en matière de normes du travail, assouplir certaines rigidités pour

Bio

Gilbert Badjillembayéna Bawara, 50 ans, marié et père d'une fille, affiche un riche profil académique. Entré à l'université de Genève (Suisse) en 1988, il en sort nanti d'un diplôme d'études supérieures (postgraduate) en droit. Il poursuit en Grande-Bretagne, en Allemagne et à Genève des recherches approfondies en droit germanique et anglo-saxon, en droit international privé et en droit international comparé. De 1994 à 2004, il exerce diverses fonctions au sein de l'ONU, aussi bien au siège de Genève que sur le terrain, notamment au Rwanda et en RDC.

De retour au pays en 2005, Gilbert Bawara fait son entrée dans l'arène politique, assumant à plusieurs reprises des responsabilités gouvernementales : ministre délégué auprès du ministre d'État, ministre des Affaires étrangères et de l'Intégration africaine, chargé de la Coopération, ministre de la Coopération et du NEPAD, et enfin ministre de la Coopération, du Développement et de l'Aménagement du territoire. De 2010 à 2012, il est conseiller spécial du président avec rang de ministre. De 2012 à 2015, il se voit confier les fonctions de ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités locales. Depuis juin 2015, il a en charge la Fonction publique, le Travail, la Réforme administrative et la Protection sociale.

tenir compte des évolutions de l'économie et conforter ainsi l'attractivité du Togo en matière d'investissements et de création d'emplois, et enfin offrir de meilleures garanties de protection aux travailleurs, en particulier en matière de sécurité et de santé au travail, de dialogue social dans les entreprises et les secteurs d'activités

ainsi que de couverture maladie. Dans la même veine, la réforme de l'assurance maladie permettra d'instaurer de manière progressive la couverture maladie universelle. Quant à la perspective de réforme en profondeur de l'administration et des services publics, elle s'inscrit

dans la volonté de sortir de la logique de carrières pour améliorer la productivité et la performance des agents de l'État, qui devront à l'avenir prendre davantage conscience de leur rôle comme facteurs et acteurs de développement.

Quelles sont vos priorités en matière de protection sociale et où en est-on avec la CMU ?

Face aux grandes mutations économiques, scientifiques, démographiques et politiques, les formes anciennes de garantie sociale ont montré leurs limites. Il faut donc construire une nouvelle forme de protection sociale propre à assurer à tous les ménages les conditions d'une vie décente et d'une sécurité matérielle suffisante : santé, vieillesse, invalidité, chômage, etc. Notre gouvernement s'est engagé à renforcer le système actuel de protection sociale en instituant une large couverture maladie fondée sur les principes de solidarité, d'équité, de mutualisation des risques, de responsabilité individuelle et collective. Elle comprend un système contributif, sous forme de couverture sociale obligatoire, et un système non contributif, sous forme de filets sociaux.

Propos recueillis par Serge-Henri Malet

« NOUS AVONS UN RÉFÉRENTIEL PLUS ÉQUITABLE DE MÉDICAMENTS REMBOURSABLES »

Bilan des activités, évaluation des coûts des actes de soins, concept des universités du 3^e âge, prise en charge des veufs/veuves et orphelins, etc., autant de sujets sur lesquels Myriam Dossou, directrice générale de l'Institut National d'Assurance Maladie (INAM), apporte son éclairage.

Quel a été le bilan des activités de l'INAM en 2018 ?

Myriam Dossou : Nos priorités portaient sur deux défis majeurs : la maîtrise des coûts et le développement de la gestion du risque maladie. L'année 2018 a vu l'aboutissement de projets structurants initiés les années précédentes, et la concrétisation d'actions d'impact sur le développement de l'assurance maladie. Nous avons quatre domaines d'activité en cette phase où nous posons les bases de la couverture universelle en développant une expertise pour assurer des services de qualité et la pérennité : la gouvernance, un système d'information intégré fiable et solide, la gestion du risque maladie et l'extension progressive. Adeptes du « new management public », nous l'implémentons dans la gouvernance de l'INAM pour faire de cet organisme une entreprise moderne gérée dans les règles de l'art. Ceci se traduit par la mise en place et le fonctionnement

des comités techniques – comité d'audit, comité des bénéficiaires, comité SI – appuyant le conseil d'administration : le profil et les compétences des membres sont désormais définis.

Comment évoluent le renforcement de la gestion des risques maladie et la maîtrise des coûts, deux de vos priorités, et pensez-vous atteindre vos objectifs d'ici à 2022 ?

Sur le plan de la gestion du risque maladie, la refonte du système de conventionnement des prestataires a été initialisée avec l'accompagnement de notre partenaire SOCIEUX-UE. Le nouveau cadre devra tenir compte de la performance et encourager le développement des plateaux techniques de l'offre de soin. Désormais, l'INAM dispose de compétences pour jouer un rôle efficace dans la régulation financière et médicale du système de couverture santé et réaliser les achats stratégiques auprès des producteurs de soins. Après avoir contribué activement à l'actualisation de la liste des médicaments et des actes remboursables, nous abordons le grand chantier de l'évaluation des coûts des actes de soins, pour une négociation optimale des achats stratégiques et de nouvelles bases de facturation des soins à l'assurance maladie, qui a aujourd'hui un référentiel plus équitable de médicaments remboursables, facilement utilisable par tous, tenant compte des attentes d'un plus grand nombre de bénéficiaires et garantissant une prise en charge efficiente des soins. Il sera mis à jour périodiquement afin d'optimiser les coûts et de maîtriser les charges de prestations.

Le développement de l'assurance maladie passe-t-il par l'inclusion ou l'extension ?

Dans le cadre de la prise en charge des exclus du régime d'assurance maladie, l'INAM a rendu opérationnelle la couverture maladie des veufs/veuves et

Bio

Myriam Dossou, 51 ans, mariée, dirige l'INAM depuis février 2012. Issue du secteur des assurances, elle a été gestionnaire IARD puis chargée de compte assurance maladie entreprises chez GTA IARD de 1990 à 2002, adjointe au chef d'agence de la compagnie, devenue GTA-C2A-IARD après fusion-acquisition, de 2002 à 2003, puis responsable commerciale en 2004. En 2005, elle intègre AXA-cessions-France, entité chargée de la réassurance des filiales du groupe AXA, au département couvrant la zone Afrique subsaharienne et Maghreb. Elle rejoint en 2006 le courtier international MARSH-France ainsi que la holding du groupe NSIA en Côte d'Ivoire : « L'assurance est mon métier, la réassurance est ma passion, car le risque est piloté de l'assuré local jusqu'au marché financier international », dit-elle.

Titulaire depuis 2004 d'un MBA en management de l'entreprise d'assurance de l'École nationale d'assurance de Paris et de l'Institut africain de l'assurance de Tunis, Myriam Dossou est enseignante vacataire au Conservatoire national des arts et métiers (France) et à l'École nationale d'assurance de Paris.

orphelins des assurés décédés. Nous avons aussi élargi cette prise en charge aux volontaires de l'Agence nationale de volontariat du Togo. Les études sur l'extension de l'assurance maladie aux cotonculteurs et artisans ont été bouclées en 2018. Le processus de prise en charge des artisans a été lancé le 13 mai de cette année et, très bientôt, la phase d'immatriculation commencera. Nous pensons que c'est un pas de plus vers l'inclusion à laquelle fait référence l'axe 3 du Plan national de développement (PND).

Sur le thème « Personnes âgées, richesse de la nation », vous avez organisé à Lomé en octobre 2018 les universités du 3^e âge. Quels sont les enjeux pour cette frange

« Désormais, l'INAM dispose de compétences dans la régulation financière et médicale du système de couverture santé. »

de la société estimée à 6 % de la population togolaise ? Le concept des universités du 3^e âge a été lancé en 2016 à l'attention des retraités et personnes âgées, qui se retrouvent souvent quelque peu en marge d'une société active et en pleine mutation. L'objectif est d'établir un contact positif avec les seniors pour une communication utile, et de contribuer un tant soit peu à leur bien-être. Nous leur offrons donc un cadre de sensibilisation sur des thématiques liées à leur santé, mais aussi de retrouvailles et de partage. L'équilibre sanitaire, une bonne alimentation, le sport et les occupations constructives pour remédier à l'oisiveté restent des paramètres importants d'une meilleure santé, enjeu primordial pour cette frange de la population togolaise, estimée à 6 % de la population, et pour l'assurance maladie. Le thème « Personnes âgées, richesse de la nation » est assez évocateur du constat. Les seniors demeurent des repères au plan de la famille et de notre société, et peuvent être encore des conseils utiles au plan professionnel. Personnes ressources au plan culturel, ils sont aussi des mémoires vivantes de l'histoire, et nous devons profiter à notre tour

de leur compétence dans ces domaines pour passer le flambeau aux générations futures.

Que faut-il retenir de la tenue du 1^{er} forum international sur la couverture maladie dans la zone CIPRES qui s'est tenu à Lomé en mars dernier et auquel l'INAM a pris activement part ?

Le forum a été pour tous les organismes de protection sociale de la CIPRES l'occasion de s'instruire sur les mécanismes et procédures qui ont cours dans les autres États. Il était surtout question de déterminer les modalités et conditions pour la mise en place et la gestion d'un régime d'assurance maladie efficace au profit des populations dans la zone CIPRES. Ce forum a

permis de dresser un état des lieux de la couverture maladie dans les États membres de la CIPRES, d'identifier de nouveaux systèmes de financement efficaces et pérennes de la couverture maladie, et enfin de définir des stratégies

et outils de gestion. Il nous a aussi donné l'occasion de réfléchir sur la mise en place de mécanismes permettant d'apprécier l'impact de la contribution de l'assurance maladie au financement de la santé dans les États membres de la CIPRES.

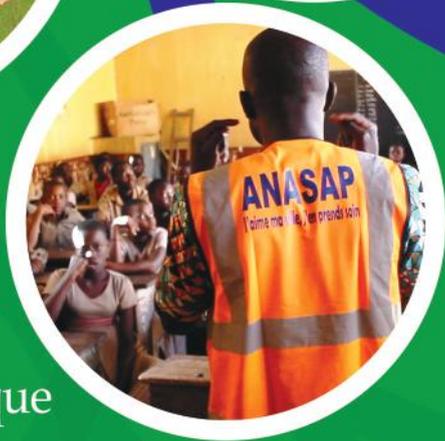
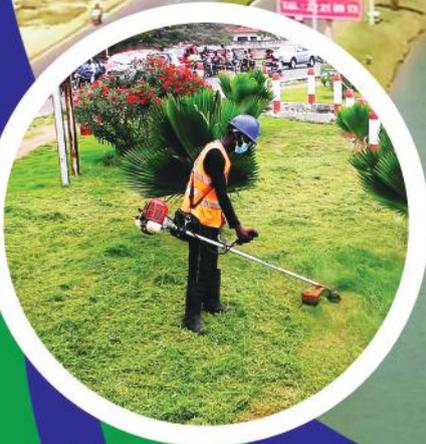
Propos recueillis par Louise Bibalou-Durand

Myriam Dossou, directrice générale de l'Institut National d'Assurance Maladie.





N° VERT
8204



- ★ Assainissement
- ★ Salubrité Publique
- ★ Gestion des déchets
- ★ Lutte contre les nuisances hygiéniques
- ★ Lutte contre les installations anarchiques
- ★ Sensibilisation pour un changement de comportement

Boulevard de la CEDEAO -01 BP : 3361 Lomé 01 / Tél : +(228) 22 50 00 12
Email: info@anasaptogo.com anasaptogo@gmail.com / Site web: www.anasaptogo.com

J'aime ma ville, j'en prends soin

■ Fonds Vert pour le Climat

LE TOGO EN VOIE D'ÊTRE ÉLIGIBLE AU FVC

Sur les quatre volets du programme du Fonds vert pour le climat (FVC), deux ont déjà été mis en place par le Togo : l'Autorité nationale désignée (AND) et le cadre stratégique d'interaction entre le pays et le FVC. L'ensemble du processus devrait assurer son éligibilité et lui donner accès à des financements de plus de 864 millions de FCFA.

Pour préparer l'accès du Togo au FVC (Fonds vert pour le climat), le ministère de l'Environnement a organisé le 12 juin dernier une réunion interministérielle sur le processus de mobilisation de ressources à laquelle ont pris part une soixantaine de participants issus d'ONG, d'institutions publiques, des partis politiques, du secteur privé, etc. Rappelons que le FVC est le tout dernier fonds à faire son entrée dans l'architecture multilatérale du financement climatique. Il est l'une des structures

chargées du fonctionnement du mécanisme financier de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques. Ce nouveau fonds destiné aux projets climatiques dans les pays en voie de développement doit les aider à faire avancer la cause écologique auprès des populations et à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Ainsi, pour faciliter leur accession aux financements du FVC et l'édification de leurs propres organes de gouvernance, le FVC a mis en place un mécanisme d'appui préparatoire appelé « Readiness Program » et formé de quatre composantes : le renforcement des capacités de l'AND, l'élaboration d'un cadre stratégique

« Les volets financiers de la stratégie pays FVC ont été validés pour 1,5 million de dollars. »

Une réduction du gaz à effet de serre de 11,14 % d'ici à 2030

Le Togo a adhéré à l'esprit et à la lettre à l'Accord de Paris sur le climat. « Nous nous sommes engagés à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 11,14 % d'ici à 2030 afin de contribuer à la limitation de la hausse de la température en dessous de 2° Celsius. Nous avons ratifié l'Accord de Paris le 28 juin 2017, ce qui témoigne de notre volonté et de notre engagement à participer à l'effort mondial de lutte contre les changements climatiques », indique le ministre David Wonou Oladokoun.

Cet engagement s'était déjà matérialisé depuis 2015 dans le processus de réduction des émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+). Après cinq ans de mise en œuvre de ce projet avec le soutien de plusieurs partenaires techniques et financiers, notamment la Coopération allemande/GIZ et la Banque mondiale, des résultats ont été obtenus. Par exemple, grâce au premier inventaire forestier national (IFN), une base de données sur les ressources a permis de connaître le taux de couverture forestière, qui est estimé à 24,24 %. En outre, les capacités techniques et opérationnelles des acteurs ont été renforcées, et une meilleure appropriation des techniques et outils de gestion durable des ressources forestières a été enregistrée. « Afin de tenir nos engagements en matière de réduction des émissions, une stratégie nationale REDD+ qui vise l'émergence d'une économie verte et sobre en carbone à l'horizon 2050 a aussi été adoptée », précise le ministre de l'Environnement.

d'interaction entre le pays et le FVC, l'accréditation de l'entité de mise en œuvre, et enfin la formulation des plans nationaux d'adaptation. Le Togo, avec l'appui du Centre de suivi écologique (CSE) de Dakar, a déjà obtenu une subvention de 300 000 dollars (plus de 172 millions de FCFA) pour déployer les composantes 1 et 2 de ce programme de préparation.

« Nous avons réussi à mettre en place les organes de gouvernance du FVC, notamment l'AND, qui sert d'interface entre le pays et le FVC, et le comité national FVC. Celui-ci constitue un cadre d'orientation stratégique. Nous avons également renforcé les capacités techniques et institutionnelles de l'ensemble des parties prenantes », a expliqué Agrignan Esso-Sam, représentant FVC Togo. Ce dernier a par ailleurs ajouté que, « fort de l'ensemble de ces acquis, le Togo pourra formuler des projets climatiques bancables à même d'être éligibles au FVC ». Les volets financiers de la stratégie pays FVC ont été élaborés et validés pour un montant de 1,5 million de dollars, soit plus de 864 millions de FCFA. « À l'issue de cette première phase, nous espérons mobiliser, à l'horizon 2030, l'ensemble des budgets financiers », a estimé Agrignan Esso-Sam.

Louise Bibalou-Durand



Emmanuel Pita

David Oladokoun Wonou, ministre de l'Environnement, du Développement durable et de la Protection de la nature.

■ Entretien – Ministre de l'Environnement, du Développement durable et de la Protection de la nature

Lors de votre tournée dans toutes les régions du pays en avril dernier, vous avez demandé aux agents forestiers d'être plus performants. Ce rappel du code de bonne conduite visant à insuffler une nouvelle dynamique va-t-il être suivi d'effet ?

David Oladokoun Wonou : Cette démarche requiert que chacun des acteurs ait le même niveau d'information, quitte à éliminer les préjugés et les formes de cloisonnement préjudiciables à la bonne marche des services publics en général. Et cette démarche, nous voulons l'imprimer à tous nos collaborateurs, y compris ceux des régions et des préfectures du pays. La tournée que nous avons effectuée visait donc à partager les éléments de ce style de gouvernance avec nos services déconcentrés dans le but de rappeler le rôle qui leur est dévolu dans la réalisation des missions assignées à notre département.

Restaurer 1,4 million d'hectares de paysages déboisés et dégradés d'ici à 2030, tel est l'objectif du Togo dans l'initiative AFR100. Est-ce réalisable et sous quelles conditions ? Quelle est l'importance pour le Togo de la restauration des paysages forestiers (RPF) ?

L'objectif du Togo de restaurer 1,4 million d'hectares de ses paysages dégradés d'ici à 2030 dans le cadre de l'initiative AFR100 est certes ambitieux mais réalisable

« AMÉLIORER LA GOUVERNANCE DU SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT D'ICI À 2020 »

David Oladokoun Wonou, ministre de l'Environnement, du Développement durable et de la Protection de la nature, explique pourquoi d'ici à 2030, son pays veut restaurer 1,4 million d'hectares de ses paysages dégradés dans le cadre de l'AFR100, l'Initiative africaine de restauration du paysage forestier.

au vu du fort engagement des plus hautes autorités du pays. Pour y parvenir, le processus se fonde sur une approche participative, inclusive et de mise en synergie des interventions des différents acteurs de tous les secteurs pour lesquels des appuis et un accompagnement soutenus sont nécessaires. La mise à leur disposition de ressources humaines, matérielles et financières grâce

aux efforts de l'État, et l'accompagnement multiforme attendu des partenaires, sont des facteurs de réussite de la cible nationale de restauration des paysages forestiers. Cette restauration revêt en effet dans notre pays une grande importance au regard de la dégradation continue de ses écosystèmes. Nous nous sommes fixé comme ambition d'atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres en 2030, et d'avoir une couverture forestière de 30 % à l'horizon 2050. La restauration des paysages forestiers contribuera à une plus grande sécurité alimentaire, à l'amélioration de la disponibilité en eau, en produits forestiers ligneux et non ligneux, et *in fine* à celle des moyens d'existence des communautés. En outre, elle contribuera à la résilience des écosystèmes et à l'accroissement de leur capacité de séquestration du carbone.

Quelle est la position togolaise sur les résolutions prises par la Conférence de Paris sur le climat en 2015 ? En outre, quel est le bilan du programme « Appui à la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts » lancé depuis 2015 ?

Le Togo a adhéré à l'esprit et à la lettre de l'Accord de Paris sur le climat. Nous nous sommes engagés à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 11,14 % d'ici à 2030 afin de contribuer à la limitation de la hausse de la température en dessous de 2°. Nous avons ratifié l'Accord de Paris le 28 juin 2017, ce qui témoigne de notre volonté de participer à l'effort mondial de lutte contre les changements climatiques et de notre engagement à le faire. Cet engagement s'est matérialisé, depuis 2015, dans le processus de réduction des émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+). Après 5 ans de mise en œuvre de ce projet avec le soutien de plusieurs partenaires techniques et financiers, notamment la Coopération allemande/GIZ et la Banque mondiale, des résultats ont été obtenus. Je rappelle la disponibilité d'une base de

données sur les ressources forestières grâce au premier inventaire forestier national (IFN) induisant la mise à jour du taux de couverture forestière, estimé à 24,24 %. Les capacités techniques et opérationnelles des acteurs

« Nous nous sommes engagés à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 11,14 % d'ici à 2030. »

ont été renforcées, et une meilleure appropriation des techniques et outils de gestion durable des ressources forestières ont été enregistrées. Afin de tenir nos engagements en matière de réduction des émissions, nous avons adopté une stratégie nationale REDD+ qui vise, à l'horizon 2050, l'émergence d'une économie verte et sobre en carbone.

Quels sont les grands chantiers du gouvernement en matière de gestion de l'environnement et des ressources naturelles dans la mise en œuvre du PND (2018-2022) ?

L'objectif du PND 2018-2022 est d'assurer une coordination multisectorielle et une bonne gouvernance dans le secteur de l'environnement en vue de contribuer à l'économie nationale. Dans cette perspective, les grands chantiers demeurent : préservation, restauration et exploitation durable des écosystèmes, réduction de la dégradation du milieu naturel et protection des espèces menacées, réduction des émissions de gaz à effet de serre et renforcement de la résilience des personnes et des biens aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes, amélioration de la gestion rationnelle des déchets et des produits chimiques et prévention des risques biologiques, radiologiques et nucléaires, et enfin adoption des pratiques nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature.

Quelles sont vos priorités d'ici à 2020 ?

Nos priorités sont déclinées dans le cadre stratégique d'investissement pour la gestion de l'environnement et des ressources naturelles. Elles portent notamment sur l'amélioration de la gouvernance du secteur de l'environnement, la gestion durable des terres et des forêts, la lutte contre les changements climatiques et l'érosion côtière, l'amélioration du cadre de vie, et enfin la promotion du développement durable.

*Propos recueillis par
Serge-Henri Malet*

Bio

David Wonou Oladokoun, 64 ans, est depuis le 24 janvier 2019 ministre de l'Environnement, du Développement durable et de la Protection de la nature. Originaire d'Atakpamé, dans la région des Plateaux, il est titulaire d'un doctorat de lettres option géographie rurale et aménagement qui a reçu la mention « très honorable avec félicitations du jury ». Après avoir été directeur de cabinet du président de l'Assemblée nationale, fonction assumée en parallèle de celle de professeur en géographie rurale et aménagement au département de géographie de l'Université de Lomé, il fut préfet de Vo et conseiller technique au ministère de l'Intérieur de 1996 à 1999. Maître de conférences depuis juillet 2010, il a accédé en 2015 au grade de professeur d'université. Auteur de nombreuses publications, il a encadré maints travaux de recherche d'étudiants : 39 mémoires de maîtrise, 10 mémoires de DEA, 10 mémoires de master de recherche et 16 thèses de doctorat en géographie.

« AVEC LA QEDD, NOUS VOULONS PROMOUVOIR L'ÉDUCATION ENVIRONNEMENTALE »

Efanam Koffi Adadjì, directeur général de l'Agence nationale de gestion de l'environnement (ANGE), revient sur le bilan des activités de son agence en 2018, et rappelle qu'avec l'adoption du PND, son pays connaîtra à l'horizon 2022 une croissance de 7,6% qui générera 1 million d'emplois. Dans ce contexte, dit-il, l'ANGE aura un grand rôle à jouer.

Quelles sont les missions de l'ANGE et quelle est l'importance de votre agence ?

Efanam Koffi Adadjì: L'ANGE, créée en 2008 par la loi-cadre sur l'environnement, est dotée d'une autonomie financière et d'une personnalité morale. S'agissant de ses missions, l'ANGE sert d'institution d'appui à la mise en œuvre de la politique nationale de l'environnement telle que définie par le gouvernement dans le cadre du Plan national de développement (PND). À ce titre, elle est chargée d'importantes attributions concourant à la mission générale d'intégration effective de la dimension environnementale dans les politiques, les plans, les programmes et les projets de tous les secteurs d'activités. En termes d'effectifs, elle dispose d'un conseil d'administration de 9 membres qui est l'organe d'orientation, de surveillance et d'administration. Opérationnelle depuis 2011, l'ANGE dispose d'un personnel de 35 cadres, dont 21 hommes et 14 femmes. Le processus de réforme des agences en charge de l'évaluation environnementale en Afrique amorcé par la Banque mondiale lui offre des perspectives de déconcentration avec la création d'une annexe à Kara ainsi que de renforcement de ses capacités.

L'ANGE a lancé la Quinzaine de l'environnement et du développement durable (QEDD), qui a lieu annuellement depuis 2016. La 4^e édition devrait se tenir le mois d'octobre prochain. Pourquoi cette manifestation ?

La QEDD est une initiative du ministère chargé de l'Environnement pour promouvoir l'éducation environnementale à travers la sensibilisation et l'information de la population sur les problèmes environnementaux en vue de contribuer

à la mise en œuvre de la stratégie nationale d'information, d'éducation et de communication sur l'environnement adoptée par le ministère de l'Environnement en 2010. Le but est de renverser la courbe actuelle du désastre environnemental lié à la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles due entre autres à la destruction des forêts, à la mauvaise gestion des déchets, à la pollution par les produits chimiques dangereux et les risques industriels qui démontrent tout leur potentiel de nuisance, à l'absence d'assainissement et à l'exploitation irrationnelle des ressources naturelles, sans oublier les problèmes de gouvernance environnementale et de santé.

Si cette quinzaine contribue à la promotion d'une culture environnementale citoyenne au Togo, avez-vous les moyens de le mesurer ?

Les moyens de mesurer la contribution de la QEDD à la promotion d'une culture environnementale citoyenne résident dans les moyens de suivi des actions des éditions de la QEDD au niveau des cibles et dans les indicateurs. Il s'agit notamment des rapports permettant

Bio

Efanam Koffi Adadjì, 52 ans, est fortement diplômé. En 1991, il obtient coup sur coup une maîtrise en droit public et une autre en droit privé. En 1992, il poursuit des études en administration générale sanctionnées par un diplôme de cycle III à l'ENA de Lomé. En 2001, il obtient un DEA en politique et droit de l'environnement co-organisé par les universités de Lomé, Abomey Calavy, Maastricht et Liège. Il n'en a pas terminé avec les études puisqu'il les poursuit en gestion de l'environnement à l'université Senghor d'Alexandrie (Égypte) et les sanctionne par un diplôme d'études professionnelles approfondies. S'y ajoutent de solides formations en éco-politique de l'université de Québec (2004), puis en gouvernance forestière à l'ENGREF de Nancy, en France (2006).

Au plan professionnel, il débute sa carrière en 1995 comme chargé de mission au ministère de l'Emploi. De 1996 à 1999, il sera nommé préfet de Bassar. De 2005 à 2009, il assume les fonctions de directeur de la planification au ministère chargé de l'Environnement. Depuis 2010, il est à la tête de l'ANGE.

de mesurer le taux de soumission aux évaluations environnementales des politiques, plans, programmes, projets et actions, ainsi que des rapports de soumission aux évaluations environnementales des plans d'aménagement forestiers. En outre, les moyens de mesure résident également dans l'appréciation des taux de recours des populations aux poubelles, des taux d'enlèvement des déchets et d'accès à l'eau potable, de la proportion d'énergies renouvelables dans le mix énergétique, du taux de diminution des agents pathogènes... À titre d'illustration, les bilans des suivis des feux de végétation ont permis de constater une diminution des surfaces brûlées.

Quel est le bilan de vos activités en 2018 par rapport à 2017 ?

En 2018, on note une nette augmentation, en nombre et en qualité, des activités de l'ANGE, tant en information environnementale, en évaluations environnementales qu'en suivi de l'environnement. On note une croissance particulière des activités dans les évaluations environnementales : études d'impact environnemental et social, évaluations environnementales et sociales stratégiques et audits environnementaux. Cette situation s'explique par la nouvelle politique de développement et le nouveau PND marqués par l'amélioration du climat des affaires dans le pays grâce à une série de réformes entreprises par le gouvernement togolais dans le but de créer un cadre des affaires propice à l'investissement et à l'entrepreneuriat,

« En 2018, on note une nette augmentation des activités d'évaluation environnementale par rapport à 2017. »

particulièrement des jeunes. Elle s'explique aussi par une campagne de sensibilisation permanente à l'endroit des opérateurs économiques et porteurs de projets sur l'importance des évaluations environnementales.

Quelles sont vos perspectives en termes de rendements sur 2019 ?

Les évaluations et l'information environnementales s'imposent aujourd'hui. D'ici peu, la majorité des opérateurs l'adoptera. Avec l'amélioration du climat des affaires et le PND, le Togo connaîtra une croissance de 7,6 % à l'horizon 2022, créant plus d'un million



Efanam Koffi Adadjì, directeur général de l'Agence nationale de gestion de l'environnement.

d'emplois directs et indirects dans l'ensemble des secteurs de l'économie, selon le rapport Doing Business relatif à l'année 2018. Dans ce contexte, l'ANGE aura un grand rôle à jouer, notamment en termes de gestion et de préservation de l'environnement ainsi que d'amélioration du cadre de vie, à travers le renforcement

du système national d'évaluations et d'informations environnementales. C'est pour cette raison que la mise en œuvre de la réforme de l'agence, avec l'appui de la Banque mondiale, reste une perspective positive pour renforcer ses capacités structurelles et opérationnelles. Pour l'heure, l'agence fait de son mieux avec les moyens dont elle dispose pour faire respecter le cadre réglementaire et être dans sa vision : « assurer un service de qualité en matière d'évaluation et d'information environnementales au bénéfice du développement durable à l'échéance 2022 ». Les efforts se poursuivront pour amener le maximum d'acteurs économiques à comprendre le bien-fondé de l'intégration de la dimension environnementale dans les politiques, les plans, les programmes, les projets et les actions de développement.

Propos recueillis par Paul de Manfred

« MON MINISTÈRE ASSURE LE DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX DES ÉTABLISSEMENTS URBAINS ET HUMAINS »

Le ministère de la Ville, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Salubrité publique, sous la houlette de Koko Ayéva et dans le cadre de la modernisation des politiques sectorielles, vise à assurer à chaque Togolais un cadre de vie décent.

Votre action en tant que ministre est engagée sur quatre fronts : ville, urbanisme, habitat et salubrité publique. Quel est leur dénominateur commun ?

Koko Ayéva : Le dénominateur commun de ces quatre secteurs est l'humain, qui a droit à un cadre de vie décent. Il s'agit d'aménager des espaces fonciers qui en constituent le socle fondamental avec la construction de logements, le développement urbain ainsi que l'assainissement et la salubrité publique.

Quelle a été la politique du chef de l'État en matière de logements sociaux ces dernières années ?

Le bilan du chef de l'État, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé, en matière de logement en général et de logement économique en particulier, est très éloquent. Le gouvernement ne ménage aucun effort pour améliorer les conditions de vie de la population. Les actions menées en 5 ans pour dynamiser le secteur peuvent être classées en trois groupes. Tout d'abord

la modernisation des textes législatifs et réglementaires avec l'adoption d'une stratégie nationale du logement et d'un code foncier domanial ainsi que la facilitation de l'obtention du permis de construire, du titre foncier, etc. Ensuite les actions concrètes sur le terrain, à propos desquelles il faut distinguer logement social et logement abordable : il est social si l'État subventionne sa réalisation, abordable s'il est mis à disposition moyennant une location ou un coût de cession forfaitaire. L'option du Togo est celle des logements à coût abordables. Une convention a été signée le 23 janvier 2015 entre l'État et une société de promotion immobilière pour la construction de 1 000 logements : la phase pilote est en cours d'achèvement. L'initiative vise d'abord les revenus faibles et intermédiaires, puis toute la population togolaise. La construction de logements dans la capitale et les chefs-lieux de région est aussi prévue : les préalables pour la disponibilité foncière sont effectués et des démarches sont en cours pour l'investissement dans le cadre du partenariat public-privé (PPP). Enfin, des facilités de



Koko Ayéva, ministre de la Ville, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Salubrité publique.

Emmanuelle

tous ordres sont accordées par l'État aux promoteurs immobiliers, d'où l'éclosion des cités Wellcity, Cité des Anges, Cité renaissance, etc.

Comment s'articule la politique de la ville au Togo ?

Depuis plus d'une dizaine d'années, le Togo a amorcé la modernisation de ses politiques sectorielles : décentralisation et bonne gouvernance impliquent les villes, les autorités locales, la société civile et la population dans la gestion urbaine, la production et la maintenance des infrastructures de base. Ces orientations visent à promouvoir des établissements humains sains et viables et à garantir à tous l'accès à un logement décent, ainsi qu'à organiser la croissance urbaine afin qu'elle joue un rôle positif sur le développement économique ainsi que sur la réduction de la pauvreté et des inégalités. La politique de la ville concerne principalement le ministère de la Décentralisation et des Collectivités locales et celui que j'ai l'honneur de diriger, le domaine de l'urbanisme et de la salubrité publique lui incombant. Pour résoudre les problèmes urbains, les administrations travaillent en symbiose avec le secteur privé et les autres acteurs :

« Pour résoudre les problèmes urbains, les administrations travaillent en symbiose avec le secteur privé et les autres acteurs. »

architectes, urbanistes, géomètres, etc. Dans le cadre de la décentralisation en cours, des appuis techniques sont apportés aux collectivités territoriales à travers l'une des agences de mon département, l'Agence de développement urbain et municipal (CITAFRIC), qui aide concrètement les villes dans la gestion de leur expansion

Lomé retrouve son lustre sur le plan de la propreté. Quelles actions sont mises en place pour maintenir la capitale et les villes de l'intérieur propres et belles ?

Lomé a fait peau neuve ces dernières années, le chef de l'État ayant inscrit l'assainissement et la salubrité au rang des priorités du gouvernement. En 2013 a été créée l'Agence nationale d'assainissement et de Salubrité Publique (ANASAP), placée sous la tutelle technique de mon département. Depuis 2015, elle a entrepris des actions de grande envergure en

matière de réhabilitation et d'entretien des ouvrages d'assainissement, d'élimination des dépotoirs sauvages, d'aménagement des carrefours stratégiques en espaces verts et de sensibilisation. Des projets structurants ont été mis en œuvre afin d'assainir Lomé et ses environs, comme l'aménagement d'un 4^e lac au sud-est de Lomé pour renforcer le système lagunaire et les projets d'assainissement des communes périphériques au nord de Lomé : Agoè, Togblécopé, etc. Enfin, les opérations « Togo propre » organisées chaque premier samedi du mois avec l'appui technique et logistique de l'ANASAP, en collaboration avec les collectivités locales et les associations, contribuent au maintien de la propreté.

Quelle est votre feuille de route d'ici à 2020 pour les quatre secteurs dont vous avez la charge ?

Dans le cadre de l'axe 3 du Plan national de développement (PND) – consolidation du développement social et renforcement des mécanismes d'inclusion –, mon ministère assurera le développement spatial harmonieux des établissements urbains et humains par l'élaboration, la révision et l'appui à la mise en œuvre des documents de planification et de gestion urbaine des agglomérations – schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme, plans d'extension urbaine, lotissements, aménagements dans les collectivités décentralisées –, par la poursuite de projets de construction de logements abordables, et enfin par la mise en œuvre des réformes visant à rendre attractives les villes togolaises pour des investissements porteurs de croissance et de développement.

Propos recueillis par Andju Ani

Bio

Koko Ayéva, mariée et mère de famille, née à Kédèoudè, préfecture de Tchaoudjo, diplômée d'un DESS en administration des entreprises de l'université de Rouen (France) et d'une maîtrise en sciences et techniques (MST) option génie civil de l'université du Havre (France), a une riche expérience en gestion de projets et en passation des marchés du Togo et des partenaires techniques et financiers : Banque mondiale, Agence française de développement (AFD), Banque islamique de développement (BID), Banque allemande de développement (Kfw)...

Elle débute sa carrière en 1989 comme technicienne au service études et prix de l'entreprise Jean Lefèbvre en Normandie, en France, puis elle devient maître auxiliaire en génie civil et gestion des entreprises en lycée professionnel et formatrice de formateurs au Greta. En 1995, revenue au Togo, elle intègre le ministère des Travaux publics aux postes successifs de chef de division formation, chef de division passation de marchés et directrice de contrôle et de gestion. Après avoir passé trois ans au Fonds d'entretien routier (FER) de 2002 à 2005, elle revient à la Direction générale des travaux publics comme directeur de contrôle de gestion, puis de l'entretien routier. De 2009 à 2015, elle est coordonnatrice du Projet d'urgence de réhabilitation des infrastructures et des services électriques (PURISE) au ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat. Enfin, jusqu'à sa nomination comme ministre, elle est coordonnatrice du Projet éducation et renforcement institutionnel, phase 2 (PERI 2) et du Projet d'appui à la réforme des collèges (PAREC).

« LA LUTTE POUR LA SALUBRITÉ SERA GAGNÉE PAR UNE SYNERGIE D' ACTIONS »

Le général Béréna Gnakoudè, directeur général de l'Agence nationale d'assainissement et de salubrité publique (ANASAP), met en lumière les actions effectuées pour rendre propres les villes du pays et rappelle que la décentralisation doit créer 117 communes à accompagner dans la gestion de la salubrité et de l'assainissement.



Général Béréna Gnakoudè,
directeur général de
l'Agence nationale
d'assainissement et
de salubrité publique.

Vous êtes le premier directeur général de cette agence créée en 2013. Quel est votre cœur de métier ?

Général Béréna Gnakoudè: L'Agence nationale d'assainissement et de salubrité publique (ANASAP) a été créée par décret n° 2013-082/PR du 12 décembre 2013. C'est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière placé sous la tutelle technique du ministère de la Ville, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Salubrité publique, et sous la tutelle financière du ministère de l'Économie et des Finances. Opérationnelle depuis 2015, l'ANASAP vise l'instauration et le maintien d'un cadre de vie de meilleure qualité favorable au bien-être et à l'épanouissement de la population sur toute l'étendue du territoire national. À cet effet, elle assure la promotion et veille à la concertation, à la coordination et au contrôle de toutes les actions et interventions en matière d'assainissement et de salubrité publique.

Qu'est-ce qui a motivé la mise en place d'une telle agence ?

La création de l'ANASAP se justifie par plusieurs facteurs. En effet, la démographie galopante de nos villes entraîne inévitablement la prolifération des ordures ménagères ainsi que la problématique de leur gestion. Malgré plusieurs initiatives prises, le secteur reste souffrant. Cela s'illustre par une organisation déficiente et un manque d'équipements adaptés en matière de pré-collecte, de collecte, de tri, de transport et de transformation des ordures ménagères. Aujourd'hui, en plus des déchets ménagers, il y a les déchets médicaux et industriels, souvent toxiques, nuisibles, et qui ne sont pas toujours traités de manière spécifique. L'enjeu de la création de l'ANASAP est aussi sanitaire. Un environnement malpropre et mal assaini a un impact négatif sur la santé des populations, et surtout sur les enfants, qui sont très sensibles aux maladies. Il s'agit, pour finir, de donner une certaine beauté à nos villes.

Je rappelle que le processus de décentralisation au Togo aboutira à la mise en place de 117 communes. Il faudra donc les accompagner sur les questions relatives à l'assainissement et la salubrité. Il y aura obligatoirement des travaux transversaux à plusieurs communes mis en œuvre par des structures telles que la nôtre. Toutes les préoccupations que je viens de citer ont motivé le gouvernement pour la création de l'ANASAP.

Lomé retrouve peu à peu son lustre d'antan sur le plan de la propreté et de la beauté. Quelle est l'origine de cet embellissement ?

L'amélioration du cadre de vie de la population est l'une des volontés du chef de l'État, et cette mission est pilotée sur le plan opérationnel par l'ANASAP. Depuis notre création, les bassins d'orage, autrefois abandonnés, ont commencé à être progressivement réhabilités. Les stations de refoulement des eaux pluviales ont été réparées. Le système lagunaire est aujourd'hui curé de façon permanente. Nous citerons également l'élimination des

« *Les déchets médicaux et industriels doivent être traités de manière spécifique.* »

dépotoirs sauvages à travers la ville, l'aménagement en espaces verts des grands carrefours et des places publiques, l'implantation de poubelles le long des voies principales, les opérations de désencombrement des voies publiques, l'entretien des abords des routes, etc. Nous ne saurions passer sous silence l'effort des collectivités locales, qui vient en appui à nos actions. Tous ces efforts contribuent à rendre la commune de Lomé propre, belle, et verte, et cela s'étend au grand Lomé.

Que fait l'ANASAP pour sensibiliser les populations à un changement de comportement en matière de salubrité, et pour tenter de les dissuader de créer des dépotoirs sauvages dans les villes et les localités rurales ?

Cette mission est confiée à la direction de la communication et de la sensibilisation de l'ANASAP. Cette dernière développe des stratégies afin de toucher la majorité de la population par des messages de bonnes pratiques en matière de préservation du cadre de vie, mais aussi de mauvais gestes à proscrire. À cet effet, des agents de sensibilisation se déploient dans les ménages, les écoles, les marchés, les lieux de culte, les gares routières, etc. Bref, ils ciblent les lieux

de grande affluence pour des séances de sensibilisation avec des messages adaptés au domaine de chaque acteur pollueur. Cette activité se fait avec les agents du Service régional d'hygiène et d'assainissement de base Lomé-Commune dans le cadre d'un partenariat signé en 2016. À cela s'ajoutent les actions médias que sont la diffusion de spots publicitaires, les émissions radiophoniques et télévisuelles en langues officielles et locales, sans oublier la diffusion de messages sur les réseaux sociaux.

Comment s'articule le Plan stratégique 2018-2022 de l'ANASAP, pour quel coût et quels objectifs ?

Dans l'optique de disposer d'outils de pilotage et de plaidoyer qui s'arriment au Plan national de développement (PND), l'ANASAP a élaboré son plan stratégique de l'assainissement et de la salubrité publique sur la période 2018-2022. L'objectif global poursuivi par le plan stratégique est de contribuer au développement durable du Togo à travers l'amélioration de la salubrité, de l'assainissement, du cadre de vie et du bien-être de la population togolaise. Ce document, repère de l'agence sur cinq années, s'articule autour de plusieurs axes, dont l'amélioration du système de collecte et de gestion des déchets,

le développement des infrastructures et équipements d'assainissement et de salubrité, et enfin la réalisation/amélioration de la gestion des monuments, des plages, des espaces verts, des zoos et des bois urbains. La bataille contre l'insalubrité des villes du Togo ne serait être gagnée que par une synergie d'actions. L'engagement des plus hautes autorités du pays contre ce fléau et des actions déjà entreprises nous rassure que nous ferons du Togo un pays plus propre et attrayant.

Propos recueillis par Paul de Manfred

Bio

Le général Béréna Gnakoudè naît en 1953 à Pya, dans la Préfecture de la Kozah. Après ses études secondaires à Kara puis à Lomé, et l'obtention de son baccalauréat littéraire, il s'engage pour des formations militaires en Algérie, en Côte d'Ivoire, aux États-Unis et en France, décrochant un brevet de l'École de guerre de Paris (France) et un Master of Science du Staff Collège à Leaven Worth (Kansas, États-Unis).

Comme militaire, il assume au Togo plusieurs commandements de chef de corps, dont celui du Régiment parachutiste commando du Camp Landja, aujourd'hui Camp général Ameyi, à Kara, puis devient chef d'état-major de l'Armée de terre (CEMAT) de 1999 à 2009. Il sera aussi commandant des Forces de la CEDEAO en Guinée-Bissau en 1998-1999 et des Forces des Nations unies en Côte d'Ivoire en 2011-2012. Au plan civil, il est nommé en 2009 conseiller spécial du président de la République en charge des questions d'amélioration du cadre de vie et, en 2014, directeur général de l'Agence nationale d'assainissement et de salubrité publique (ANASAP).

Il est décoré au Togo de la Croix de la vaillance à l'ordre de la Brigade et a été fait commandeur de l'ordre du Mono. Il est aussi officier de l'ordre du Mérite français, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'ordre national du Bénin et de Côte d'Ivoire, et enfin médaillé de la CEDEAO et des Nations unies.

« FAIRE DU TOGO UN PIVOT SANITAIRE DE LA SOUS-RÉGION »

Le Pr Moustapha Mijiyawa, ministre de la Santé et de l'Hygiène publique, détaille le Plan national de développement sanitaire du Togo 2017-2022 et donne les objectifs de sa feuille de route jusqu'à 2020.

Quelle analyse faites-vous du système sanitaire du Togo ?

Pr Moustapha Mijiyawa : Le système de santé du Togo est caractérisé par deux pôles pathologiques essentiels, deux atouts majeurs, deux problèmes épineux auxquels sont opposées deux approches de solutions. Les deux pôles pathologiques, en lien avec les transitions démographique et épidémiologique, sont représentés par les maladies infectieuses et parasitaires responsables d'une forte mortalité des enfants de moins de cinq ans et les maladies non transmissibles touchant les sujets de plus de 35 ans. Les deux atouts sont constitués d'un personnel assez qualifié – 500 médecins et 3 000 paramédicaux pour le seul secteur public – et d'une carte sanitaire comportant 700 formations pour une population d'environ 7 500 000 habitants. Les deux problèmes qui affectent le système sanitaire sont la mauvaise gestion à l'origine d'un fossé entre les ressources et les prestations ainsi que la vétusté des infrastructures et des équipements. Pour y remédier, le gouvernement, sur instruction du chef de l'État, a entrepris un renforcement du secteur à travers deux mesures essentielles : la réforme du mode de gestion par la contractualisation, et la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires à travers un investissement conséquent. La contractualisation, mise en œuvre depuis deux ans dans sept formations sanitaires, a donné d'excellents résultats : augmentation des recettes de 42 %, tarissement des sources de fraudes et de détournements,

meilleure disponibilité en médicaments (95 % dans six des sept formations sanitaires), diagnostic plus affiné des besoins, etc. Ces résultats éloquentes ont incité à l'extension rapide de la contractualisation à l'ensemble des formations sanitaires.

Comment est articulé le Plan national de développement sanitaire du Togo 2017-2022 ?

Le Plan national de développement sanitaire 2017-2022 comporte cinq axes : accélération de la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infanto-juvénile et renforcement de la planification familiale et de la santé des adolescents ; renforcement de la lutte contre les maladies transmissibles ; amélioration de la sécurité sanitaire et réponse aux épidémies et autres urgences de santé publique ; renforcement de la lutte contre les maladies non transmissibles et promotion de la santé, et enfin renforcement du système de santé vers la couverture sanitaire universelle (CSU), y compris la santé communautaire. D'un coût de 100 milliards de FCFA par an, son financement est issu de ressources de l'État et de l'appui de ses partenaires. Il vise à la mise sur pied d'un système de santé robuste et résilient, condition *sine qua non* de l'effectivité de la couverture maladie universelle et de l'opérationnalité de formations sanitaires répondant aux standards internationaux.

En tant que ministre de l'Hygiène publique, il vous faut sensibiliser les Togolais aux enjeux de l'hygiène pour éviter certains virus. Quelles actions avez-vous lancées à cet effet ?

L'hygiène est un important chantier, d'autant plus pré-occupant qu'elle constitue, avec la vaccination, l'une des deux mesures phares de prévention des maladies, notamment celles responsables de la forte mortalité des moins de cinq ans. Nous accordons le plus grand prix

Bio

Le Pr Moustafa Mijiyawa s'inscrit à la faculté de médecine de l'université de Lomé dès l'obtention de son baccalauréat série D avec mention très bien. Major au concours de l'internat des hôpitaux de Lomé, major au diplôme de spécialisation en rhumatologie à l'université René Descartes-Paris V, il devient à 37 ans professeur agrégé en rhumatologie. Membre du jury de huit concours d'agrégation du CAMES de 2002 à 2016, il dirige pendant 22 ans le service de rhumatologie du CHU Sylvanus Olympio, et, depuis 24 ans, l'École nationale des auxiliaires médicaux de Lomé. La rhumatologie et la rédaction médicale sont les deux principaux axes de l'enseignement qu'il dispense à la faculté des sciences de la santé de l'université de Lomé et dans d'autres universités africaines. Officier de l'ordre des Palmes académiques et officier de l'ordre du Mono, il est depuis juin 2015 ministre de la Santé et de l'Hygiène publique du Togo.



P. Moustapha Mijiyawa,
ministre de la Santé et de l'Hygiène publique.

Emmanuelle Pita

aux mesures d'hygiène basiques: éducation de la population sur les bonnes et simples pratiques d'hygiène, inspection des denrées alimentaires, bonne gestion des déchets de toutes sortes, incitation à l'hygiène hospitalière, inspection des installations sanitaires, renforcement et extension à tout le pays du projet de suppression de la défécation à l'air libre, appui de l'État au marketing de l'assainissement, renforcement des capacités des artisans-maçons pour la réalisation d'ouvrages durables d'assainissement, etc. L'hygiène est un domaine partagé dont le ministère s'occupe en synergie avec l'Agence nationale de Salubrité publique, le ministère de l'Urbanisme et de la Salubrité publique, et le ministère de l'Eau, de l'Équipement rural et de l'Hydraulique villageoise. Pour ce qui est des vaccinations, la couverture vaccinale est satisfaisante, supérieure à 80 % pour huit des neuf vaccins présents dans le Programme élargi de vaccinations (PEV). Le Togo a récemment fait un plaidoyer auprès de ses partenaires en vue de l'introduction dans le PEV du vaccin contre l'hépatite virale B et de celui contre le Papillomavirus humain. La dernière vaccination de masse a concerné l'épidémie de méningite survenue en mars et avril 2019 dans la préfecture de Kpendjal-Ouest, d'une population de 122 409 habitants. Deux cent treize cas ont été suspectés, et sept décès enregistrés, soit une létalité de 3,3 %. Le *Neisseria Meningitidis C* a été le

germe identifié dans 51 % des cas, et le vaccin utilisé le MENCEVAC ACWY à dose unique. La vaccination a concerné les personnes âgées de 2 à 29 ans, avec un taux de couverture de 98 %.

Quelle est votre feuille de route d'ici à 2020 ?

La feuille de route est la poursuite logique de ce qui précède. Comme vous le voyez, le renforcement du secteur aboutira à un système de base robuste et résilient, socle d'une couverture maladie universelle et garant de l'opérationnalité des hôpitaux de haut standing en construction. La couverture maladie, mise en œuvre par le gouvernement, évolue par paliers: régime d'assurance maladie obligatoire depuis 2011 au profit des agents du secteur public (Institut national d'assurance maladie); School Assur, une assistance mise en place en 2018 au profit des élèves des cours primaire et secondaire, le tout portant à 30 % le taux de couverture en assurance maladie au Togo; études en cours pour enrôler les travailleurs du secteur informel dans un dispositif de couverture maladie. Toutes ces actions, en lien avec le Plan de développement sanitaire, s'intègrent dans le Plan national de développement, incarnation contraire du renoncement et de l'impuissance, visant à faire du Togo un pivot sanitaire de la sous-région, dont le génie sera d'éclairer le continent.

Propos recueillis par Serge-Henri Malet

« MODERNISER LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN INTÉGRANT LES TIC »

D'ici à 2020, Taïrou Bagbiègue, ministre de l'Enseignement technique, compte parmi ses chantiers la hausse du taux d'inscription des apprenants dans les filières industrielles, l'investissement dans le renouvellement des outillages didactiques ou la création de filières industrielles.

Dans quelle mesure pourrez-vous, d'ici à 2020, développer les aptitudes professionnelles des jeunes et accroître la qualification de la population active ?

Taïrou Bagbiègue : Notre politique sur cette question est orientée vers quatre directions. D'abord, accroître l'accès à la formation professionnelle en rapprochant les centres de formation technique et professionnelle des populations. Ensuite, encourager les inscriptions dans les filières BTP et industrielles. Par ailleurs, doter les apprenants de kits d'outils dès la deuxième année de formation afin de leur permettre d'accéder à des statuts d'auto-entrepreneurs ou de diriger des TPE (très petites entreprises). Enfin, améliorer la qualité de la formation en mettant l'accent notamment sur la formation initiale et continue des enseignants, et en adaptant les *curricula* aux besoins du marché du travail.

Le Togo comptabilise 28 centres et établissements de formation technique. Quel impact a l'enseignement dispensé, et peut-on dire que les Togolais sont de mieux en mieux formés ?

L'enseignement dispensé actuellement dans les vingt-huit établissements publics a un impact notable sur la revalorisation de la formation professionnelle à travers tout le pays. De plus en plus, la jeunesse est consciente du fait que la maîtrise d'un métier est la

meilleure opportunité pour trouver un emploi, ou mieux, pour s'auto-employer. Mais une stratégie doit être adoptée afin d'orienter les apprenants vers des filières industrielles. Selon l'enquête de suivi professionnel auprès des diplômés de l'enseignement supérieur et de l'enseignement technique du Togo réalisée en 2013, près de 41 % des emplois sont obtenus par la création d'emplois inédits. Près de 91 % des emplois des bacheliers relèvent du secteur tertiaire. Quant au secteur industriel, l'enquête a aussi mis en évidence

« L'enseignement dispensé par les 28 établissements a un impact sur la revalorisation de la formation professionnelle. »

de meilleures performances des titulaires du brevet technique (BT) sur le marché du travail par rapport aux titulaires du baccalauréat : 64 % au niveau du BT, 20 % en CAP et 36 % en CFA.

En 2018, une initiative du chef de l'État a permis au Togo de lancer le projet « Environnement numérique de travail (ENT) », dont l'objectif est d'intégrer les TIC dans l'éducation pour répondre aux exigences du marché de l'emploi grâce à une plate-forme aux multiples fonctionnalités. Quels sont les résultats du projet ENT ?

À ce jour, l'Environnement numérique de travail (ENT) couvre huit établissements : LETP (lycée d'enseignement technique et professionnel)-Adidogomé, LETP-Aného,

Bio

Taïrou Bagbiègue, 59 ans, originaire de Dapaong dans la région des Savanes, est ingénieur d'État en télécommunications diplômé de l'Institut des télécoms d'Oran, en Algérie, depuis 1988. Après des débuts chez Togo Télécom de 1988 à 2005, sa carrière s'est déployée dans différentes fonctions au sein de grandes sociétés publiques à l'instar du Centre régional de maintenance des télécoms en tant que directeur des études de 2005 à 2007, directeur général de la société des Postes de 2007 à 2012, et PCA de TOGOCOM en 2017-2018. Au registre politique, il a été ministre des Mines et de l'Énergie de 2012 à 2013 et, depuis 2017, il est vice-président du parti présidentiel UNIR. Il s'est fait également élire député aux législatives de 2018 et occupe au Parlement la position de 1^{er} vice-président.

LETP-Atiéguou, LETP-Atakpamé, LETP-Sokodé, LETP-Kantè, LETP-Mango et collège militaire Eyadéma/branche technique. Les résultats notables sont entre autres l'intégration des TIC dans le système d'enseignement, la facilité d'accès aux ressources éducatives, la gestion des activités administratives (conception des bulletins de notes, tableaux de service), et enfin l'utilisation des logiciels de conception et de simulation pour les filières industrielles. La deuxième priorité concerne les centres régionaux d'enseignement technique et de formation professionnelle (CRETFP) qui forment des CAP et des BAC G, et les collèges de formation professionnelle. Préalablement à la mise en œuvre de ces phases, nous travaillons à obtenir la maîtrise de l'énergie, à former les premiers utilisateurs que sont les enseignants à l'outil informatique, à recruter et à former des ingénieurs afin d'assurer la maintenance et la gestion de l'évolutivité matérielle et logicielle du système de l'ENT, et enfin à disposer de l'accès à Internet dans toutes les localités du pays. L'objectif à moyen terme est de disposer d'une plate-forme média-tech dans les centres de formation professionnelle.

À quoi servent les ressources issues de la taxe d'apprentissage ?

La taxe d'apprentissage, dont le taux de collecte a varié dans le temps et s'est stabilisé à 3 %, est collectée et répartie par l'Office togolais des recettes (OTR) à concurrence de 1 % au profit du Fonds national d'apprentissage, de formation et de perfectionnement professionnels (FNAFPP), 1 % au profit du Fonds de l'habitat et 1 % au profit du Trésor. L'usage qui est fait de la taxe d'apprentissage allouée au FNAFPP est de financer essentiellement le renforcement de capacités des acteurs du monde de travail de tous les secteurs d'activité ainsi que des études d'identification des besoins en formation professionnelle et en formation des apprentis en dual coopératif. Le poids financier de la taxe pour l'enseignement professionnel est d'environ 72 % des ressources allouées pour 2019.

Comment mesurez-vous ses avantages pour l'enseignement professionnel ?

Les avantages de cette taxe pour l'enseignement professionnel sont de trois ordres. En premier lieu, l'amélioration de l'adéquation formation-emploi au Togo et l'insertion socioprofessionnelle des

jeunes, ensuite la rénovation des *curricula* du système ETFIP (en projet), et enfin la compétitivité des employés suite au renforcement de leurs capacités : salariés des entreprises du secteur privé, certains agents du secteur public, notamment les enseignants ETFIP, artisans, acteurs des groupements agricoles.

Quelles sont les priorités inscrites sur votre feuille de route d'ici à 2020 ?

D'ici à 2020, nous avons plusieurs chantiers : relever le taux d'inscription des apprenants dans les filières industrielles, investir pour renouveler les outillages didactiques, créer des filières complémentaires, développer la formation professionnelle de type dual coopératif, lancer la réforme curriculaire selon l'approche par compétences (APC) et enfin de mettre sur pied un plan de modernisation de la formation professionnelle avec l'intégration des TIC.

*Propos recueillis par
Serge-Henri Malet*



*Taïrou Bagbiègue,
ministre de l'Enseignement
technique, de la Formation et de
l'Insertion professionnelle.*

« NOTRE AMBITION ? DEVENIR UN HEBDOMADAIRE À COURT TERME »



Jean-Paul Agboh Ahouelete,
fondateur et directeur de
la publication de Focus Infos.

Dans sa stratégie de développement, Jean-Paul Agboh Ahouelete, fondateur et directeur de la publication de Focus Infos, souhaite installer à moyen terme un groupe de presse majeur dans le paysage médiatique togolais avec, en plus du « print », une radio, une chaîne de télévision et une agence de presse.

Comment définiriez-vous votre ligne rédactionnelle et à combien tirez-vous ?

Jean-Paul Agboh Ahouelete : Dans un contexte où règne le « zapping » en matière d'informations, notre parti pris est d'approfondir les sujets que nous abordons en faisant régulièrement appel à des personnes res-

sources pour leur compétence avérée ou leur expertise reconnue. De même, dans un environnement où (sur) domine l'actualité politique, nous avons fait le choix de consacrer une grande part de notre contenu aux informations socio-économiques.

Nous avons un tirage de 5 000 exemplaires, ce qui est le standard compte tenu de l'étroitesse du marché local.

Comment analysez-vous le bouillonnement de la presse écrite togolaise, qui compte deux quotidiens papier, des hebdomadaires et des magazines, comparativement à certains pays d'Afrique comme le Congo ou le Gabon qui n'ont qu'un seul quotidien ?

La libéralisation de la presse dans le contexte du processus démocratique amorcé par le Togo dans les années 90 s'est matérialisée par une floraison de titres d'inégale audience. Mais également par l'écllosion de médias audiovisuels privés. Selon la Haute Autorité de l'audiovisuel et de la communication (HAAC), notre pays compterait à ce jour plus de 400 titres paraissant plus ou moins régulièrement, près de 80 radios et plus d'une demi-douzaine de télévisions. C'est dire que le cadre réglementaire promeut et favorise non seulement l'émergence de

médias privés, mais aussi le pluralisme des opinions. Cela ne s'accompagne pas toujours, malheureusement, de professionnalisme, et la quantité n'est pas nécessairement l'expression de qualité. Mais la presse privée togolaise est jeune et il faut lui laisser le temps d'arriver à maturité. Les défis qui sont les siens sont par ailleurs quasiment les mêmes que dans les autres pays de la région.

En termes de développement, quelle est la stratégie mise en place dans votre groupe de presse pour développer d'autres titres, en plus du titre phare que représente Focus Infos ?

Avant d'être aujourd'hui un bimensuel, *Focus Infos* était, à sa création en 2007, un mensuel. Dans notre stratégie de développement, notre ambition est de devenir hebdomadaire à court terme. Plus globalement, il s'agit pour nous d'installer à moyen terme un groupe de presse majeur dans le paysage médiatique avec, en plus du « print » et de notre site d'informations⁽¹⁾, une radio, une chaîne de télévision et une agence de presse spécialisée dans les informations de proximité.

Propos recueillis par Louise Bibalou-Durand

⁽¹⁾ www.focusinfos.net

Bio
Depuis douze ans, Jean-Paul Agboh Ahouelete dirige *Focus Infos* et l'agence de communication Focus Yakou, dont il est le fondateur. Membre de l'Union de la presse francophone, il a également été à la tête du Conseil national des patrons de presse pendant quatre ans. Juriste de formation, il est titulaire d'une maîtrise en droit privé et sciences politiques ainsi que d'un master en droit des affaires obtenus à l'université de Reims-Champagne, en France. Il est souvent sollicité pour des éclairages sur l'actualité togolaise et internationale, que ce soit par des médias nationaux ou internationaux : *Africa 24*, *RFI*, *France 24*, etc. Enfin, il est aussi l'auteur de plusieurs ouvrages dont le plus récent, *Guide pratique des affaires au Togo*, est paru en 2019.

■ Entretien – Directeur de publication du quotidien *Togomatin*

« NOUS SOMMES UNE RÉFÉRENCE AU TOGO »

Entré sur la scène médiatique comme bihebdomadaire en 2015, *Togomatin*, dirigé par Motchosso Kodolakina, paraît désormais tous les jours avec un tirage de 2 000 exemplaires.

Pouvez-vous nous présenter *Togomatin* et nous dire comment il se positionne en termes de ligne éditoriale ?
Motchosso Kodolakina : En juin 2015, *Togomatin* a fait son entrée sur la scène médiatique togolaise, d'abord comme bihebdomadaire, puis comme quotidien depuis janvier 2018. Nous publions un « 12 pages », ce qui n'est pas le cas avec la plupart des périodiques du pays. *Togomatin* dispose de rédacteurs jeunes, dynamiques et formés dans des écoles de journalisme au Togo. Notre quotidien est tiré à 2 000 exemplaires, et nous possédons un budget annuel de l'ordre de 50 millions de FCFA, basé essentiellement sur la publicité et quelques généreux dons.

On se veut une presse neutre, d'où notre leitmotiv : « La neutralité positive ». Nous tenons à nous positionner comme un réel point d'entrée au Togo et à présenter du nouveau au public. Il était surtout nécessaire d'innover. D'un point de vue artistique par exemple, le graphisme de *Togomatin* sort de l'ordinaire.

Comment la rédaction est-elle structurée et pourquoi avoir fait l'impasse sur le poste de rédacteur en chef ?

Togomatin est une émanation d'une société qui s'appelle Direct Média, dirigée par un PDG. Le quotidien est sous la responsabilité d'un directeur de publication, qui chapeaute à la fois le service administratif et la rédaction. Alors que le service administratif a une responsabilité qui s'occupe des relations avec les lecteurs, les clients, les fournisseurs, etc., le travail

rédactionnel, plutôt collectif, est assuré quotidiennement par tous les journalistes chevronnés qui forment l'équipe et qui œuvrent sous la coordination d'un secrétaire de rédaction en lien direct avec le directeur de publication. Nous sommes jeunes, nous faisons progressivement du chemin : le poste de rédacteur en chef, par exemple, puisque vous l'évoquez, ainsi que plusieurs autres postes, seront créés, car les besoins existent. La configuration actuelle de l'organigramme

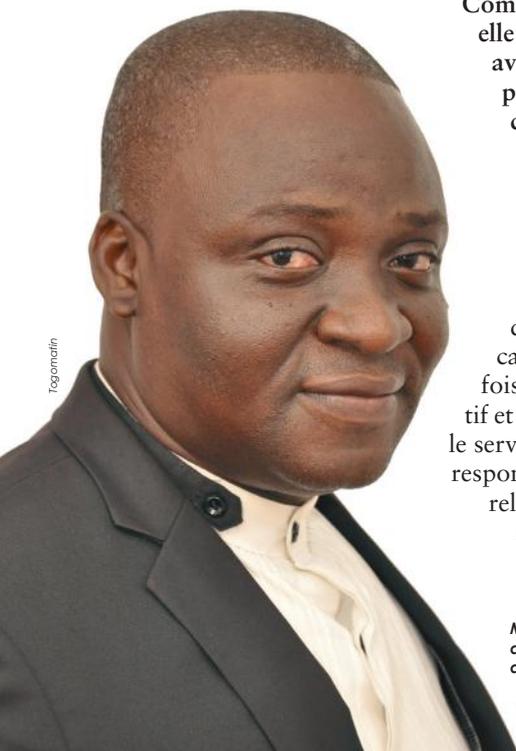
« On se veut une presse neutre, d'où notre leitmotiv : "La neutralité positive". »

du journal, composé d'un petit nombre de personnes, répond aux moyens dont nous disposons. Beaucoup de journalistes togolais rêvent de travailler à *Togomatin* grâce au travail de fond qui se fait et à la rigueur qui est la nôtre pour offrir chaque jour au lectorat une parution différente des autres journaux en ce qui concerne la qualité du design et du contenu. C'est pourquoi nous sommes une référence au Togo.

Au-delà des positions partisans de certains journaux, la presse togolaise sera-t-elle à la hauteur pour le scrutin de 2020 en livrant au public les clés et les enjeux de cet événement ?

Les paysages sociopolitiques en Afrique sont en général instables, et plus fragiles encore en période électorale. Après certaines périodes électorales difficiles connues dans le passé, de plus en plus, les médias togolais sont sensibilisés à la « responsabilité du journaliste en période électorale ». Les professionnels des médias au Togo sont ainsi amenés à surtout respecter la dignité de la personne humaine, la présomption d'innocence et la vie privée. Ils doivent refuser d'alimenter et d'amplifier une rumeur, et s'abstenir de tout discours haineux ou de toute incitation à la haine. Surtout pendant les périodes électorales...

Propos recueillis par Louise Bibalou-Durand



Motchosso Kodolakina,
 directeur de publication du
 quotidien *Togomatin*.



NOUS FINANÇONS LES PROJETS PRIVÉS ET PUBLICS DANS L'UEMOA

Banque Ouest Africaine de Développement

68, avenue de la libération - B.P : 1172 Lomé TOGO

Tél.: +228 22 21 59 06 / +228 22 21 42 44

Fax : +228 22 21 52 67 / +228 22 21 72 69

E-mail : boadsiege@boad.org / infos@boad.org

Site : www.boad.org / boadevents.org



FINANCER LE DÉVELOPPEMENT DU TOGO : UN DÉFI POUR LA BOAD

En mars dernier, le cumul des engagements de la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) en faveur du Togo s'élevait à 707,4 milliards de FCFA. Un soutien qui a été affecté ces 45 dernières années au financement des secteurs des infrastructures de base, de l'énergie ou encore de la transformation des produits agricoles.

Christian Adovelande, président de la BOAD (lire son interview p.72-73), détaille les projets structurants financés par son institution en faveur du Togo : « À fin mars 2019, le Togo a bénéficié de concours cumulés de 707,4 milliards de FCFA de la BOAD. Ces concours ont principalement porté sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, les transports, l'énergie, la finance, l'eau potable et l'assainissement. Les infrastructures représentent environ 63 % des investissements soutenus par notre banque dans le pays. » En outre, il a indiqué que son institution était parfois en situation de co-financier pour certains projets comme, notamment, en 2018, un chantier relevant de la transformation agroalimentaire dans la région de Kara pour un montant de 10 milliards de FCFA : « La BOAD a cofinancé ce projet avec la BAD dans le cadre d'un programme d'implantation de 10 agropoles au Togo. Ce projet visait à créer, dans un périmètre restreint et aménagé,

un maximum de conditions économiques, juridiques et logistiques favorables, afin que des investisseurs privés s'intéressent au secteur agricole et s'y installent. »

Par ailleurs, Christian Adovelande a une vision claire de l'ampleur des chantiers prévus dans les prochaines années aussi bien au bénéfice des infrastructures que de l'agriculture et de l'agroalimentaire, et que la BOAD va financer. « Malgré les énormes efforts consentis au cours des dernières années, les infrastructures de base, l'énergie, le transport, les télécommunications, la transformation des produits agricoles, la lutte contre la pauvreté, etc., demeurent de grands défis pour nos pays », fait-il observer.



En effet, à la BOAD, on est conscient de ce que de vastes régions de production agricole sont encore enclavées dans plusieurs États membres : la densité routière est toujours parmi les plus faibles au monde, et il est toujours plus difficile de voyager de Lomé à Niamey que de se rendre de Lomé à Paris. L'on sait aussi que près de 60 % des populations de ces zones n'ont toujours pas un accès optimal à l'électricité, ce qui constitue un important frein à la compétitivité des PME devant supporter non seulement son coût élevé mais aussi des discontinuités dans sa disponibilité.

« L'essentiel de nos productions agricoles et minières continue d'être exporté sans véritable transformation, et donc avec peu de valeur ajoutée pour nos économies. Depuis plusieurs années, l'incidence de la pauvreté, qui se situe entre 40 % et 70 % selon les pays, peine à reculer dans notre sous-région. C'est dire que la mission de financement du développement et de soutien à l'intégration de nos pays en zone UEMOA demeure plus que d'actualité », déplore Christian Adovelande. On le voit, à ses yeux, les grands défis que la BOAD devra relever dans les prochaines années ne devraient guère changer fondamentalement, et cela devrait transparaître dans le prochain plan stratégique de la banque.

Louise Bibalou-Durand

Les concours de la BOAD en faveur du Togo

Le Togo a bénéficié ces dernières années de financements pour plusieurs autres projets structurants, au rang desquels :

- la réhabilitation de la route Lomé-Cotonou (phase 2) et la protection côtière, financées à hauteur de 16,6 milliards de FCFA ;
- l'aménagement des terres agricoles de la plaine de l'Oti dans les zones de Sadori, Fare et Koukombou pour la préfecture de l'Oti, et dans les zones de Nali et Koulikou pour la préfecture de Dankpen : 11 milliards de FCFA ;
- l'appui au secteur de la finance inclusive en faveur de l'accès des pauvres au crédit pour 10 milliards de FCFA ;
- l'hybridation des moteurs diesel des plates-formes multifonctionnelles avec système solaire au Togo, cofinancée avec le Fonds pour l'environnement mondial : 9,8 milliards de FCFA ;
- la réhabilitation des infrastructures du port autonome de Lomé financée à hauteur de 8 milliards de FCFA ;
- l'électrification rurale décentralisée de 62 localités dans les 5 régions à partir de systèmes solaires photovoltaïques pour 6 milliards de FCFA.

L B-D

« LA BOAD EST LE 1^{ER} BAILLEUR DE FONDS EN INFRASTRUCTURES DE LA PLUPART DES ÉTATS MEMBRES »

À l'approche de la fin de son mandat prévu en 2020, Christian Adovelande, président de la Banque ouest-africaine de développement (BOAD), donne sa vision de l'évolution de cette institution à moyen et long termes, évoquant aussi quelques actions phares réalisées depuis sa prise de fonction le 8 février 2011.

Vous êtes à la tête de la BOAD depuis 2011 et votre mandat prend fin en 2020. En termes de bilan de votre action, de quoi êtes-vous le plus fier ?

Christian Adovelande : Depuis 2011, nous avons réalisé d'importantes actions qui ont permis d'améliorer la visibilité et l'impact de notre institution, puis de renforcer sa crédibilité auprès des investisseurs et des partenaires au développement. Au nombre des actions phares, nous pouvons relever l'obtention en 2015 d'une notation financière internationale de qualité « investment grade » qui a été confirmée sur la période 2016-2019. Ainsi, nous détenons respectivement la troisième et la quatrième meilleures notes (BBB stable par Fitch et Baa1, stable par Moody's) en Afrique. Ces notes ont permis à l'institution d'émettre avec succès deux eurobonds sur le marché financier international en 2016 et 2017, pour un montant total de 913,5 milliards de FCFA (1,6 milliard de dollars US), représentant 29 % des ressources mobilisées par la banque depuis sa création. Les ressources ainsi levées contribuent au renforcement du financement des projets et programmes d'investissement des États membres de l'UEMOA. Par ailleurs, la BOAD a été accréditée auprès des principaux « fonds climat » : le Fonds d'adaptation au changement climatique en juin 2011, le Fonds pour l'environnement mondial en juin 2014 et le Fonds vert pour le climat en octobre 2016. Ces accréditations ouvrent des perspectives de mobilisation de ressources de dons et de prêts pour la mise en œuvre de projets environnementaux dans les États membres. Dans ce cadre, plusieurs projets sont déjà initiés dans la sous-région. Ceci dit, je ne peux passer sous silence la grande impulsion que nous avons donnée aux grands projets structurants financés depuis quelques années. Pour ne pas les citer toutes, j'évoquerai simplement notre joie de

constater que sur ce dernier quinquennat, la BOAD a été et demeure le 1^{er} bailleur de fonds en infrastructures de la plupart des États membres et la 2^e plus importante banque multilatérale de développement dans la zone UEMOA en termes d'engagements consentis.

La BOAD a célébré ses 45 ans d'existence les 14 et 15 novembre 2018 à Lomé avec un forum sur le thème « L'énergie solaire dans l'économie des pays de l'UEMOA : état des lieux, enjeux et politiques ». Comment voyez-vous l'évolution de cette question énergétique dans le développement des pays de la sous-région ?

Les besoins en énergie électrique de notre région, estimés à 15,3 GW en 2018, sont très importants et vont croître de plus de 70 % d'ici à 2030. Environ 60 % de nos populations n'ont pas accès à l'électricité, du fait notamment de l'insuffisance de la production, pour l'essentiel d'origine thermique, et de son coût. L'énergie représente cependant un vecteur essentiel de croissance économique et d'amélioration de la qualité de vie. Les conditions de sa production, celles de sa distribution ou de son accessibilité expliquent donc la pertinence des ambitions et politiques publiques visant un développement économique inclusif et durable. Or notre région dispose d'un

important potentiel solaire estimé à 900 GW, soit six fois la capacité de production électrique de l'ensemble du continent africain. De plus, le prix du kWh solaire est aujourd'hui largement compétitif par rapport aux énergies fossiles, et la technologie du solaire est sobre en carbone. En outre, le développement rapide des solutions solaires autonomes est en passe de révolutionner l'accès à l'électricité en zone rurale. Le solaire apparaît donc comme une opportunité majeure pour répondre aux besoins croissants des populations et de l'économie



de la zone UEMOA : électrification de zones isolées et développement d'activités génératrices de revenus. Le forum de novembre 2018 a notamment abouti à la conclusion que les États de l'UEMOA peuvent, avec le solaire, atteindre rapidement des coûts du kWh très compétitifs, à l'instar d'une évolution observée au plan

« La BOAD veut ouvrir son capital à des actionnaires non régionaux de référence à hauteur de 25 % au moins. »

international. Dans un nombre croissant de pays en effet, le solaire représente désormais la source d'électricité la moins chère. Des exemples d'installations solaires existent dans tous les secteurs, avec une fiabilité prouvée pour tous les niveaux de puissance, du watt au GW en passant par les kW et les MW. Et cette baisse régulière du coût du solaire est censée se poursuivre : une division par deux devrait être obtenue d'ici à 2030.

Pourquoi estimez-vous nécessaire d'ouvrir l'actionnariat de la BOAD aux pays émergents du BRICS (Brésil, Inde, Chine, Russie, Afrique du Sud) et au secteur productif du privé ?

La banque a atteint une nouvelle dimension qui nécessite un renforcement en fonds propres. Ce renforcement passe par une augmentation de capital qui proviendrait soit du relèvement de la part des actionnaires actuels, soit d'une ouverture de l'actionnariat à d'autres pays, y compris les émergents. Notons au passage que la Chine et l'Inde sont déjà actionnaires de la banque, et nous encourageons les autres à nous rejoindre. En effet, la banque est disposée à ouvrir son capital à des actionnaires non régionaux de référence à hauteur de 25 % au moins. Nous pensons que cela permettra, entre autres, de renforcer la coopération technique et financière, de conforter la réputation internationale de la BOAD et de profiter des expériences et de l'expertise des nouveaux actionnaires. Par ailleurs, l'institution ne distribuant pas de dividendes à ses actionnaires, il n'est pas possible à l'heure actuelle d'avoir comme actionnaires des acteurs privés. Mais la question n'est pas fermée et la réflexion se poursuit dans ce domaine.

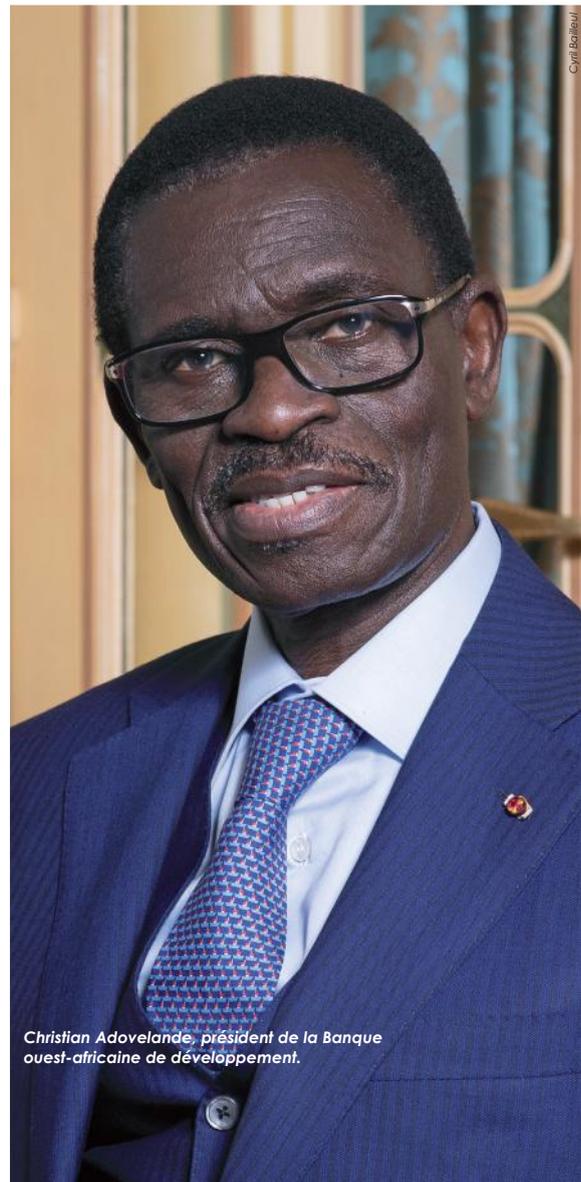
Quelle est votre vision de l'évolution de la BOAD et de son rôle socio-économique dans l'intégration des pays de l'UEMOA à moyen et long termes ?

Par sa mission de développement, l'une des valeurs ajoutées de la BOAD est de contribuer à rendre effective l'intégration économique de l'Afrique de l'Ouest. À moyen et long termes, je vois la banque jouer un rôle toujours plus important dans ce domaine. Elle devrait

s'impliquer davantage dans la définition des politiques d'investissement, les choix de secteurs stratégiques et la maturation des projets intégrateurs dans la sous-région. Elle pourra ainsi renforcer son rôle catalyseur de financement par une mobilisation accrue des bailleurs de fonds internationaux autour de projets régionaux d'envergure, notamment en partenariat public-privé (PPP). La banque devrait également affirmer davantage sa position en faveur des projets verts ou sobres en carbone. Plus particulièrement, les projets d'énergies renouvelables constitueront des priorités de premier ordre pour la banque.

Elle poursuivra certainement la promotion des financements de type PPP pour la réalisation de grands projets d'infrastructures structurants dans la sous-région. De même, le développement des agropoles et la transformation des matières premières et des produits agricoles resteront des priorités majeures.

Propos recueillis par Serge-Henri Malet



Christian Adovelandé, président de la Banque ouest-africaine de développement.



Agence Nationale de Promotion et de Garantie
de Financement des PME/PMI

www.anpgftogo.org

Petites et Moyennes Entreprises (PME),

Petites et Moyennes Industries (PMI),

Pour vos besoins de :

- Financement des activités de production
- Garantie des crédits auprès des institutions financières
- Promotion et développement de vos activités



**L'ANPGF est votre
partenaire de choix**

NOS CIBLES

- PME/PMI évoluant dans les secteurs de production de biens et services ;
- Groupements et coopératives ;
- Diplômés de l'enseignement supérieur, général, technique ou professionnel, des écoles des arts et métiers ;
- Tout porteur de projet âgé de 18 à 60 ans.

NOS SERVICES

1. Offre de services non financiers
 - Appui conseil ;
 - Formations ;
 - Renforcement des capacités techniques et managériales des dirigeants et du personnel des PME.
2. Offres de services financiers
 - Garantie des concours bancaires ;
 - Financement remboursable via institutions financières ;
 - Prêt participatif.

***Nous accompagnons la croissance des entreprises
et les initiatives entrepreneuriales***

CONTACTS

Siège : Villa l'Ermitage, rue Mawupédjro, angle rue de la Réconciliation, Aflao Gakli (par Bretelle Klikamé) 02 BP 20 866 Lomé - Togo
Tél. : +228 22 53 51 00 - Whatsapp : +228 91 36 85 85
Fax : +228 22 51 50 73 - Email : info@anpgftogo.org

Bureau de Kara : Boulevard des EVALA, quartier Téloudè, Face lycée Kara 1, 400 BP 777 Kara-Togo ; Tel : +228 70 45 05 55
Email : agencebureaukara@gmail.com

Bureau de Tsévié : Route nationale N°1, Entrée de la ville, quartier Daviémondji, Tel : +228 70 43 24 85.

L'ÉCONOMIE RENOUVE AVEC LA PERFORMANCE

Durement affectée par la crise sociopolitique de 2017, l'économie togolaise reprend une courbe ascendante grâce aux réformes déployées avec le concours des institutions financières internationales.

Forte d'une croissance du PIB réel qui, selon la Banque africaine de développement, devrait atteindre 5 % en 2019 et 5,3 % en 2020, on peut dire que l'économie togolaise a plutôt bien rebondi au regard de la crise sociopolitique de 2017 qui avait sérieusement plombé les activités, limitant le taux de croissance à environ 4,7 %. En 2018, selon les analystes de cette institution, la faible performance de l'industrie manufacturière a mitigé la croissance, tandis que les tensions politiques sus-évoquées ont impacté le secteur tertiaire : sa croissance a été de 4,4 % en 2018, contre 7,9 % en 2017.

Pour les institutions financières internationales qui participent activement aux efforts de stabilisation économique du Togo, le pays est manifestement sur une bonne voie. Comme le fait observer la BAD, les pouvoirs publics ont orienté leurs principales interventions vers les secteurs agricole et énergétique ainsi que sur les finances publiques. Concernant l'agriculture, secteur essentiel pour le pays, la stratégie du gouvernement

La croissance du PIB réel devrait atteindre 5 % en 2019 et 5,3 % en 2020.

consiste à développer des agropoles et à mettre en place un mécanisme incitatif de financement agricole. Dans le domaine énergétique, une stratégie d'accès universel à l'énergie d'ici à 2025 a été élaborée, et pour les finances publiques, des stratégies d'accroissement des recettes de l'État sont en cours, notamment en renforçant les autorités fiscales, en supprimant certaines exonérations et en rationalisant les processus de passation des marchés publics.

Autre atout, le port de Lomé, qui, selon la BAD, est une infrastructure majeure du commerce régional, en particulier pour le transit vers les pays voisins enclavés, mais également certains pays côtiers : 40 % des marchandises importées par ce port sont en transit

ou destinées à être réexportées vers d'autres pays de la région. Les échanges intra-UEMOA ont représenté 52 % des exportations togolaises en 2016. En fait, notent les analystes, « le Togo participe activement aux efforts d'intégration régionale et de facilitation des échanges en cours dans l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté des États sahélo-sahariens. Le pays applique le tarif extérieur commun de l'UEMOA et de la CEDEAO depuis le 1^{er} janvier 2015. Au sein de la CEDEAO, le Togo affiche un indice d'intégration régionale élevé en matière de protection de l'environnement, d'infrastructures régionales, de libre circulation des personnes et d'intégration financière et macroéconomique. » Toutes choses qui contribuent à la vitalité de l'économie.

Sur le plan macro-économique toujours, le Fonds monétaire international apprécie les efforts du gouvernement concernant la mise en œuvre des différentes réformes prescrites dans l'accord soutenu par la Facilité élargie de crédit. À l'issue d'une mission de revue du FMI, qui a séjourné à Lomé du 20 mars au 2 avril 2019, le chef de la mission, Ivohasina Razafimahefa, a ainsi déclaré : « Les réformes budgétaires structurelles et les autres programmes progressent. Les autorités ont poursuivi les efforts d'apurement des arriérés pour un montant de 65 milliards de FCFA en 2018 et elles mettent en œuvre des plans de trésorerie et d'engagement pour éviter l'accumulation de nouveaux arriérés. Elles améliorent la qualité de l'investissement public en exigeant de tous les ministères qu'ils appliquent une priorisation sur la base d'une analyse coûts-bénéfices. Elles améliorent l'environnement des affaires en facilitant les mutations et enregistrements fonciers. La mission salue la volonté des autorités de poursuivre le programme de réformes structurelles, notamment en accélérant le recouvrement des arriérés d'impôts, en renforçant les contrôles fiscaux et douaniers, en instaurant une politique de budget-programme pluriannuel et en apportant un soutien aux PME. Des réformes sont également en cours dans le secteur financier. »

D'une manière générale, la mission du FMI estime que les efforts pour renforcer la gouvernance, améliorer l'inclusion financière et favoriser une croissance tirée par le secteur privé devraient impulser un nouvel élan à l'économie togolaise.

Christian Kouamen

Votre hebdomadaire satirique se rapproche de vous



Retrouvez-vous maintenant sur mobile



BAISSE CONTINUE DE LA DETTE DEPUIS 2017

De 80% fin 2016, la dette publique du Togo devrait tomber à 67,5% fin décembre 2019. Cette baisse drastique va se poursuivre, car le Togo ambitionne de passer du statut de « pays très endetté » à celui de pays émergent à l'horizon 2030.

Selon des statistiques officielles, on note une légère hausse de la dette extérieure du pays, qui passe d'environ 20 % du PIB à fin décembre 2017 à environ 21 % en décembre 2018. Quant à la dette intérieure, elle enregistre un léger recul, passant de 58,8 à 56,7 % du PIB dans la même période. Bref, quand on parcourt Lomé, la capitale, ainsi que les autres villes du Togo, le constat est net : de nombreux chantiers ont été ouverts, dont la construction de routes, la réhabilitation de complexes hôteliers propriétés de l'État, les chantiers du port et de l'aéroport... Certains sont achevés, d'autres en cours d'achèvement. Assurément, cela traduit la volonté du gouvernement togolais d'offrir à ses populations un meilleur cadre de vie, mais aussi et surtout d'accélérer le développement économique d'un pays qui, frappé par des sanctions internationales sous feu Gnassingbé Eyadema, était resté à la croisée des chemins. Aujourd'hui plus que jamais, le Togo caresse le grand espoir de passer du statut de « pays très endetté » à celui de pays émergent à l'horizon 2030.

Les grands travaux ont bien évidemment été engagés pour relever le défi de l'émergence. Mais tous ces efforts d'investissement ont creusé le déficit budgétaire au point qu'il atteint les 10 % du PIB et que la dette publique augmente. Si l'allègement de la dette l'a fait tomber de 81 à 17 % du PIB de 2007 à 2010, elle est malheureusement montée en flèche dès 2011 en passant à 48,6 %, jusqu'à excéder à nouveau les 80 %, soit le taux le plus élevé de l'UEMOA, qui en a fixé le maximum à 70 %.

Face à cette réalité, le FMI et le gouvernement togolais ont ouvert une série de discussions ayant abouti à un accord. Il a été proposé au gouvernement togolais une facilité de crédit de 241,5 millions d'euros sur trois ans. En contrepartie, les autorités se sont engagées à réduire le train de vie de l'État et à annuler ou à reporter les investissements les moins nécessaires. Objectif : réduire la dette à 56,4 % du PIB à l'horizon 2022. Un



La directrice générale du Fonds monétaire international (FMI), Christine Lagarde, a été reçue en audience le 30 octobre 2018 par le chef de l'État togolais, en marge du sommet du « G20 Compact With Africa » à Berlin.

programme qui heurte la volonté de poursuivre bien des chantiers.

Dans son communiqué publié à la suite d'une mission à Lomé, le FMI avait annoncé une prévision de réduction de la dette publique d'environ 5 points de pourcentage du PIB au cours de la période 2017-2018, soit un ratio de 72 environ, contre 77,3 au 31 décembre 2017. Le FMI soulignait que l'exécution des dépenses avait été inférieure aux prévisions dans le cadre des prévisions budgétaires de l'année. La bonne nouvelle, c'est que l'institution avait relevé une capacité du gouvernement à lever des fonds sur le marché obligataire régional semblant s'être améliorée, les risques liés aux tensions étant atténués. « Conformément aux engagements pris, j'ai veillé, avec le gouvernement, à l'intensification de nos efforts d'assainissement des finances publiques, et un accent particulier a été mis sur la rationalisation des dépenses », avait déclaré le chef de l'État Faure Essozimna Gnassingbé dans une adresse à la nation. Tous ces efforts d'ajustement du gouvernement togolais n'ont pas été vains. Alors qu'elle avait franchi la ligne rouge des 80 % à la fin de 2016, la dette publique du Togo devrait tomber à 67,5 % fin décembre 2019 (lire l'interview du ministre de l'Économie et des Finances p. 78-79), information donnée à l'occasion de la revue de la rencontre de fin de mission des services du FMI dans le cadre de la quatrième revue de la FEC (Facilité élargie au crédit). « L'important effort budgétaire amorcé en 2017 s'est poursuivi jusqu'en septembre 2018 », a salué le FMI, pour qui « les réformes budgétaires structurelles et les autres programmes de réforme progressent ».

Alain Bouabré

« LE 1^{ER} FORUM TOGO-UE DEVRAIT MOTIVER LES INVESTISSEURS À FINANCIER LE PND »

Sani Yaya, ministre de l'Économie et des Finances, détaille les parts respectives de l'État, du secteur privé, des bailleurs de fonds et de la diaspora pour financer les Plan national de développement 2018-2022. Il souligne aussi les efforts de pays pour réduire son taux d'endettement et apurer en moins de deux ans ses arriérés commerciaux.

Les projections du FMI et de la Banque africaine de développement sur le PIB togolais pour 2019 sont de l'ordre de 5,3 %. Quelles sont les conditions pour y parvenir ?

Sani Yaya : En 2019, l'activité économique évolue dans un environnement marqué par la mise en œuvre des projets prévus dans le Plan national de développement (PND 2018-2022). La croissance économique sera tirée par la consommation finale des ménages et les investissements privés. Les projets d'investissement financés par le gouvernement avec le soutien des bailleurs de fonds, le retour graduel de la confiance du secteur privé résultant de l'amélioration du climat des affaires, l'accroissement de la production du coton et de l'industrie manufacturière, le renforcement du rôle du port autonome de Lomé en matière de manutention des conteneurs et de transbordement, le rôle de l'aéroport international Gnassingbé Eyadema comme hub régional pour le transport aérien intercontinental sont autant d'éléments qui renforcent le dynamisme de l'activité économique.

Quelle est la portée des deux conventions de financement signées à Lomé avec la BOAD le 12 octobre 2018 pour un montant global de 20 milliards de FCFA.

Le Togo a en effet signé le 12 octobre 2018 avec la BOAD deux conventions de prêts pour un montant de 20 milliards de FCFA dans le but de soutenir les couches vulnérables. L'accord pour le financement du Projet de transformation agroalimentaire (10 milliards de FCFA) a pour objectif de favoriser une croissance agricole inclusive,

créatrice d'emplois et réduisant les importations alimentaires grâce aux mesures d'incitation à l'investissement privé dans les filières riz, maïs, soja, sésame, noix de cajou et poulet de chair. La population touchée par le projet est estimée à plus de 76 700 personnes, avec l'accès à l'eau et à l'électricité pour 10 000 personnes. L'accord pour le financement du Projet d'alimentation en eau potable des centres semi-urbains (10 milliards de FCFA) a quant à lui pour objectif la construction de 35 systèmes d'alimentation en eau potable, 5 prises en rivière, 48 forages, 35 unités de traitement, 369 459 ml de canalisation et 700 branchements particuliers. Globalement, plus de 249 000 personnes sont ciblées par le projet, avec la création de 626 emplois directs et indirects.

Comment votre gouvernement prévoit-il de financer le PND 2018-2022, qui nécessite 4 622,2 milliards de FCFA ?

La mise en œuvre du PND nécessite effectivement un

Bio

Sani Yaya, né le 31 décembre 1963 à Kétao, au Togo, est ministre de l'Économie et des Finances depuis 2016. C'est un professionnel du secteur bancaire et financier qui cumule plus de vingt-neuf ans d'expérience à des postes à responsabilités de haut niveau. Après ses débuts à la Société nationale d'investissements (SNI) du Togo, il a mis son savoir-faire au service de grandes institutions comme la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), la Commission bancaire de l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA) et le groupe ECOBANK (ETI). Sani Yaya est également spécialiste du secteur des assurances et a monnayé ses talents dans le groupe Nouvelle Société Interafricaine d'Assurance (NSIA). En qualité de ministre, il est l'un des artisans du succès de l'Office togolais des recettes (OTR) né de la fusion de la Douane et des Impôts. Il a conçu la stratégie de désendettement et a signé avec le Fonds monétaire international (FMI) un accord sur la Facilité élargie de crédit (FEC). Sa mission est aussi d'assurer le succès de l'ambitieux Plan national de développement (PND) 2018-2022, qui est le cadre de référence pour la politique de développement du Togo.

financement de 4 622,2 milliards de FCFA, dont 1 623,1 milliards d'investissements publics et 2 999,1 milliards d'investissements privés. Les investissements publics sont composés de 604,4 milliards de FCFA de ressources intérieures et de 1 018,7 milliards de ressources extérieures provenant de bailleurs de fonds. S'agissant des investissements privés, qui représentent 64,9 % du financement total du PND, ils proviendraient aussi bien du secteur privé national qu'international et de la diaspora. Ces investissements seront injectés dans les secteurs prioritaires tels que l'industrie agroalimentaire, les industries manufacturière et minière, l'économie bleue, les services financiers, les transports (distribution et logistique) et l'énergie. Le financement du PND 2018-2022 se fera par le biais de la mise en œuvre d'une stratégie ambitieuse de mobilisation de ressources

internes et externes axée sur des méthodes nouvelles et innovantes : émission de titres publics, mobilisation de fonds des Togolais de l'extérieur, PPP, prêts bonifiés, financement participatif, actionnariat populaire...

Quelle est la situation de la dette globale du Togo et quels efforts faites-vous pour la réduire ?

Le Togo poursuit résolument la mise en œuvre de sa politique de réformes structurelles d'assainissement des finances publiques, de maîtrise de l'endettement

« Les investissements privés représentent 64,9 % du financement total du PND, qui s'élève à 4 622,2 milliards de FCFA. »

et de stabilisation du cadre macroéconomique. Ainsi, le taux d'endettement est passé de 79,9 % en 2016 à 73,6 % en 2018 et à 70,3 % à fin mars 2019. Il serait de 67,5 % à fin décembre 2019. La rigueur dans la gestion des finances publiques a permis non seulement de réduire de façon significative le taux d'endettement mais aussi d'apurer, en moins de deux ans, les arriérés commerciaux – 77 milliards de FCFA payés en 2017



Sani Yaya,
ministre de l'Économie
et des Finances.

Emmanuel Pita

et 65 milliards en 2018 – et d'éviter l'accumulation des arriérés de paiement.

Le premier forum Togo-UE s'est tenu les 13 et 14 juin dernier à Lomé. Quelle est la portée de cet événement en termes d'opportunités pour de potentiels investisseurs ayant des visées économiques sur votre pays ?

Le Forum économique Togo-Union européenne (FETUE), premier du genre, est une importante rencontre d'affaires. Le FETUE est une plate-forme

d'échanges entre des investisseurs européens et togolais, des décideurs politiques, des banquiers et financiers, des patrons d'institutions financières africaines et sous-régionales, des patrons de fonds d'investissement, et enfin des partenaires académiques et de développement soutenant la croissance économique et le développement au Togo. Il a permis aux investisseurs européens de connaître le Togo, de s'informer sur les opportunités d'affaires qu'il offre et de nouer des relations d'affaires avec le secteur privé national. Par le canal de ce forum, le Togo compte également améliorer la mobilisation de dons et motiver les investisseurs pour financer le PND.

Propos recueillis par Serge-Henri Malet

« DE 2014 À 2018, LES RECETTES FISCALES ONT AUGMENTÉ DE 42,5 % »

Commissaire général par intérim de l’Office togolais des recettes (OTR), Philippe Kokou Tchodié donne un aperçu du rôle qu’entend mener l’institution dans le financement des 4 622,2 milliards de FCFA nécessaires à la concrétisation du Plan national de développement 2018-2022.

En prenant vos nouvelles fonctions le 20 février en tant que commissaire général par intérim de l’OTR, vous avez déclaré poursuivre les chantiers entamés par votre prédécesseur. Quel rythme allez-vous donner à ces réalisations ?

Philippe Kokou Tchodié : Nous allons maintenir le rythme déjà imprimé à ces réformes, et l’accélérer si le besoin s’en fait sentir. Les actions porteront essentiellement sur la poursuite de la dématérialisation des procédures fiscales et douanières ainsi que sur la prévention et la lutte contre la fraude et la corruption. Au niveau de la Douane, depuis 2014, la migration de Sydonia ++ vers Sydonia World a permis d’intégrer le Web service au dédouanement en ligne. Plusieurs autres procédures ont été automatisées, à l’instar de la procédure de vente aux enchères et de dépôt d’office. Cependant, la déclaration en ligne est suivie d’un dépôt physique des documents qui doivent accompagner la

transit, de la lutte contre les prix de transfert et les flux financiers illicites, du dispositif et de l’organisation de la lutte contre la corruption par un développement des capacités en ressources humaines (qualité et quantité) et de l’arsenal juridique, et enfin de la prévention de la corruption par la réalisation d’une étude sur l’indice de perception de la corruption et la mise en œuvre d’un programme d’éducation et de sensibilisation à la lutte contre la corruption qui implique les opérateurs économiques.

En 2016, l’OTR a mobilisé 568,5 milliards de FCFA sur les 575 attendus. En 2017 et 2018, quelles ont été ses performances et quels sont vos objectifs de recettes pour 2019 ?

Avant de revenir sur les performances de 2017 et 2018, il est important de souligner que depuis la création de l’OTR, les recettes fiscales ont connu une hausse très sensible. En effet, en 5 ans d’exercice, soit de 2014 à 2018, elles ont augmenté de 42,5 %, soit une hausse annuelle moyenne de 8,5 %. Comme vous pouvez vous en douter, les soubresauts sociopolitiques que notre pays a connus en 2017 et 2018 ont impacté nos résultats durant ces deux exercices.

Nous notons tout de même que l’office a connu un taux de réalisation moyen des objectifs assignés de 100,3 %.

Vous dites que l’OTR est sur la voie de la stabilisation et de la consolidation du tissu économique, mais que de nouveaux chantiers doivent s’ouvrir. Lesquels, exactement ?

L’OTR, après cinq années d’opérationnalisation, est en effet entré dans sa phase de stabilisation ou de maturité. En vue de consolider les acquis des premières années d’activité, nous avons ouvert des chantiers destinés à améliorer nos performances et notre qualité de service.

« Nous comptons sensibiliser les agents de l’OTR afin de réduire significativement la tendance à la corruption. »

déclaration au détail. Par ailleurs, d’autres bureaux spécialisés ne sont pas encore parvenus à un niveau avancé de dématérialisation de leurs procédures. Au niveau des Impôts, depuis janvier 2017, les grandes entreprises utilisent la déclaration en ligne auprès de l’administration fiscale. Nous avons étendu cette facilité aux PME en décembre 2018, date à laquelle les paiements en ligne ont été introduits pour les grandes et moyennes entreprises, en partenariat avec les banques. En matière de lutte contre la fraude et la corruption, nos actions porteront sur le renforcement : du dispositif de lutte contre la contrebande, de la sécurisation du

Nous pouvons dans ce cadre citer notamment la mise en place d'un logiciel intégré de gestion des opérations fiscales qui est une solution pour leur dématérialisation : déclaration, immatriculation, analyse de risque et contrôles fiscaux. Il offre comme principaux avantages la célérité dans le traitement des dossiers, la réduction sensible du temps nécessaire au contrôle fiscal en entreprise, la réduction des coûts pour les contribuables et la création d'un compte séquestre pour le remboursement des crédits de TVA, conformément au nouveau code général des impôts.

Comment allez-vous renforcer et redynamiser les instances et mécanismes de gouvernance de l'OTR ?

Le renforcement des mécanismes de gouvernance de l'OTR est au cœur de nos préoccupations. Pour y parvenir, nous allons, avec le soutien de nos autorités, œuvrer à la finalisation du dispositif législatif et réglementaire de l'office, tout en améliorant nos procédures internes de travail.

L'OTR a procédé le 7 mai dernier à Lomé au lancement de la campagne de sensibilisation à la lutte contre la corruption. Quels sont les objectifs à atteindre ?

À travers cette campagne, nous souhaitons sensibiliser les agents de l'OTR afin de réduire significativement la tendance à la corruption. Ainsi nous avons au cours de cette campagne rappelé aux agents la vision et les valeurs de l'OTR, qui sont l'intégrité et la tolérance zéro à la corruption.

Quel rôle va jouer l'OTR dans le financement du PND 2018-2022, dont le coût est estimé à 4 622,2 milliards de FCFA ?

Sur la base du cadrage macroéconomique, les ressources requises pour la mise en œuvre du PND 2018-2022 sont en effet de 4 622,2 milliards de FCFA. Les dépenses d'investissement public sont évaluées à 1 623,1 milliards, représentant 35,1 % du coût global. Étant donné que les recettes fiscales et douanières représentent plus de 90 % des recettes courantes de l'État togolais, l'OTR va mener des actions en vue d'améliorer la mobilisation des recettes fiscales et douanières nécessaires au financement du PND.

Ses actions sont de quel type ?

Je citerai en premier l'élargissement de l'assiette : l'Office vise à accroître le nombre de contribuables actifs à travers l'interfaçage impôt-douane ainsi que par une gestion rigoureuse des quatre grandes opérations fiscales : immatriculation, déclarations, paiements, contrôles fiscal et douanier. Sont également prévues la réorganisation et la modernisation des services du cadastre et de la conservation foncière afin d'optimiser



Philippe Kokou Tchodé,
commissaire général par intérim
de l'Office togolais des recettes.

la collecte des recettes foncières, la maîtrise des flux commerciaux transfrontières, la sécurisation du transit et l'interconnexion des systèmes douaniers du Togo et avec ceux des pays limitrophes, l'amélioration du recouvrement et de la gestion des exonérations et la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie et du plan de communication sur le civisme fiscal et son évaluation périodique. Par ailleurs, l'Office compte mettre l'accent sur l'accompagnement du secteur privé en œuvrant essentiellement à l'amélioration du climat des affaires. Dans cette optique, les actions prioritaires menées seront la mise en œuvre du nouveau code général des impôts, du livre des procédures fiscales et du code des investissements, ou encore la simplification et la modernisation des procédures fiscales et douanières.

Propos recueillis par Louise Bibalou-Durand



AUTORITÉ DE RÉGULATION DES MARCHÉS PUBLICS



**HALTE À LA CORRUPTION
DANS LA PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS**

**Avec l'ARMP,
*on avance dans la transparence***

www.armp-togo.com

N° vert : 80 00 88 88



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

DIRECTION NATIONALE DU CONTRÔLE DES MARCHÉS PUBLICS (DNCMP)

Base Réglementaire

La Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) a été créée par le décret n°2009-277/PR du 11 novembre 2009 portant code des marchés publics et délégations de service public.

Elle est organisée selon les modalités du décret d'application n°2009-295/PR du 30 décembre 2009 portant missions, attributions, organisation et fonctionnement de la Direction nationale du contrôle des marchés publics.

Missions et attributions

La DNCMP a pour mission d'assurer le contrôle des procédures de passation des marchés publics et des délégations de service public.

Les grandes lignes de cette mission se résument principalement en cinq (05) points :

- émettre des avis sur les plans prévisionnels de passation des marchés publics ;
- émettre des avis de non objections sur les dossiers d'appel d'offres (DAO) et les rapports d'évaluation ;
- autoriser les dérogations relatives aux modes de passation des marchés publics ;
- assister techniquement les autorités contractantes ;
- procéder à l'analyse juridique technique sur les projets de marchés et d'avenants avant leur approbation.

Marchés de Services

**Marchés de Prestations
Intellectuelles**

Marchés de travaux

Marchés de Fournitures

Ancien Immeuble de la DGI
5, Avenue Mama Fousséni
BP : 1533 – Lomé – TOGO
Tél. : (228) 22 22 56 45
Site web : www.marchespublics-togo.com
E-mail : mp_dncmp11@yahoo.fr

Organisation

La DNCMP est sous l'autorité du Ministère de l'Économie et des Finances.

Elle est dirigée par un directeur national qui a rang de directeur général de l'Administration.

Le Directeur national est assisté dans sa mission par les Directeurs centraux et régionaux.

La DNCMP est organisée au niveau central comme suit :

- Direction des Affaires Juridiques (DAJ) ;
- Direction du Suivi des Marchés Publics (DSMP) ;
- Direction de la Documentation, de la Communication et de l'Information (DDCI) ;
- Direction Régionale des Marchés Publics (DRMP).

« DÉMATÉRIALISER LE PROCESSUS D’ACQUISITION PUBLIQUE »

Aftar Touré Morou, directeur général par intérim de l’Autorité de régulation des marchés publics (ARMP), confirme que d’importantes réformes ont permis d’arrimer le système des marchés publics togolais aux standards internationaux.

Depuis le 15 février, vous êtes directeur général par intérim de l’Autorité de régulation des marchés publics du Togo. Comment l’économiste et conseiller auprès du ministère de l’Économie et des Finances aborde-t-il cette nouvelle expérience ?

Aftar Touré Morou : Je dirais qu’il n’y a aucune incompatibilité entre mes attributions antérieures et celle qui vient de s’ajouter, bien au contraire : ces différentes casquettes sont en parfaite adéquation et s’imbriquent parfaitement. La mission de l’institution que je dirige consiste essentiellement à œuvrer à une saine gestion des marchés publics et des délégations de service public, et mes connaissances économiques, particulièrement en finances publiques, seront d’une grande utilité dans mes nouvelles fonctions.

Transparence, équité, développement, telle est la devise de l’ARMP. Pourquoi estimez-vous nécessaire de renforcer les mécanismes permettant d’offrir le maximum de garanties aux soumissionnaires et à l’État ?

La vitalité d’une économie tient aussi à la qualité et au dynamisme des rapports entre les opérateurs économiques et l’acheteur public qu’est l’État. Il importe dès lors de purger ces échanges de tout ce qui peut constituer une entrave, à l’instar de la corruption, de la collusion et de toutes autres compromissions qui pourraient fausser les principes de la commande publique. Aussi l’ARMP a-t-elle entre autres missions celle de s’assurer du respect des règles d’éthique et de déontologie par l’ensemble des acteurs, mais aussi celle d’être la garante de la fiabilité du système des marchés publics au Togo : à ce titre, il lui revient de rassurer les acteurs en les mettant en confiance à travers une application saine et sans complaisance de la réglementation. C’est aussi par souci de transparence et d’équité que les textes ont prévu un mécanisme de règlement des contentieux surgissant dans les procédures de passation des marchés publics. Aujourd’hui plus qu’hier, les opérateurs économiques font confiance au système des marchés publics, et c’est encourageant pour l’avenir.



Aftar Touré Morou, directeur général par intérim de l’Autorité de régulation des marchés publics.

Combien de décisions relatives aux différends dans les procédures de passation des marchés publics ont-elles été prises de 2017 à 2018 et comment renforcer les capacités d'intervention de l'ARMP ?

Le Comité de règlement des différends est l'organe de l'ARMP qui gère les contentieux des marchés publics et délégations de service public. Dans le cadre de ces activités, cet organe a rendu en 2017 et 2018 globalement 171 décisions faisant objet de suspension ou statuant sur le fond.

Les capacités d'intervention des agents de l'ARMP sont renforcées notamment à travers les travaux de l'Observatoire régional des marchés publics, cadre qui favorise

« L'ARMP, en sa qualité d'organe de régulation du secteur de la commande publique, contribue significativement à assainir le climat des affaires. »

les échanges d'expériences et dont les résolutions et recommandations contribuent au développement des capacités d'intervention de notre institution.

Quel est l'apport de l'ARMP à l'assainissement et au dynamisme du climat des affaires ?

C'est ici l'occasion de saluer les efforts inlassables fournis par le président de la République, Son Excellence Faure Essozimna Gnassingbé, et l'ensemble du gouvernement pour assainir le climat des affaires et le rendre attrayant. L'ARMP, en sa qualité d'organe de régulation du secteur de la commande publique, opère d'abord à travers les textes qu'elle initie pour renforcer le système et garantir sa fiabilité vis-à-vis des opérateurs économiques, ensuite par les actions qu'elle mène pour purger les marchés publics de la corruption et des autres actes délictueux. En effet, pour assainir l'économie et relancer les affaires, le Togo a engagé d'importantes réformes depuis plusieurs années, notamment celle des marchés publics et délégations de service public sous la houlette de l'UEMOA : elles ont hissé le système des marchés publics togolais au niveau des standards internationalement admis. Désormais, il est aisé pour tout opérateur économique de participer aux appels d'offres au Togo. Enfin, la possibilité offerte à tout soumissionnaire qui se sent injustement évincé d'une procédure d'appel d'offres d'exercer un recours auprès du Comité de règlement des différends (CRD) de l'ARMP constitue

une innovation majeure qui contribue aussi à rassurer tous ceux qui souhaitent investir au Togo. Ces avancées, ajoutées aux remarquables résultats de la panoplie d'autres réformes engagées pour renforcer la gouvernance économique, font du Togo d'aujourd'hui un pays viable où il fait bon investir.

Pour 2019, quelles sont vos priorités ?

Nous avons identifié plusieurs chantiers, dont certains feront l'objet d'une attention particulière en raison de leur fort impact sur la modernisation du système des marchés publics. Il s'agit en premier lieu de doter très rapidement l'ARMP d'un plan stratégique pour lui

permettre de réaliser sa vision à moyen et long termes. En second lieu, il s'agira de mettre en œuvre la dématérialisation du processus d'acquisition publique pour renforcer la célérité, la transparence et la visibilité des procédures et garantir plus d'égalité dans le traitement des

candidats. La réalisation de ce projet devra également faciliter la publication des avis d'appel à concurrence et accélérer la mise à disposition des documents inhérents à l'appel. Le dernier grand chantier que nous comptons ouvrir rapidement est la professionnalisation et la valorisation de la fonction de passation des marchés publics, le but étant de disposer de cadres spécialisés dans les marchés publics pour s'occuper efficacement des acquisitions. Outre ces chantiers, l'ARMP va mener très prochainement à son terme la mission d'élaboration du mécanisme de certification et de classification des entreprises de BTP, avec le soutien financier de la Banque africaine de développement.

Propos recueillis par Paul de Manfred

Bio

Aftar Touré Morou, 35 ans, débute sa carrière comme économiste à Direction générale du Budget du Togo de 2009 à 2011. Il la poursuit en France en 2012 comme assistant de recherche au Centre d'analyse stratégique du Premier ministre, en 2013 comme membre du cabinet préfectoral du Territoire de Belfort et directeur de cabinet par intérim, puis, jusqu'en 2015, comme directeur de la stratégie chez Europ Trailer. Revenu au Togo, il sera à nouveau économiste principal à la Division budget de l'État du ministère de l'Économie et des Finances de 2015 à 2018, puis conseiller au cabinet de Sani Yaya. Il est aussi secrétaire technique du Réseau africain de la commande publique et rapporteur du Comité consultatif d'instruction des demandes d'agrément au code des investissements et au statut de zone franche. Membre du CA de la Société des infrastructures numériques et de plusieurs comités de pilotage, il est également chargé de cours à l'École nationale d'administration de Lomé.

Étudiant brillant titulaire d'une double certification de l'Institut de formation du FMI en gestion macroéconomique et politique budgétaire, il décroche en 2013 à la fois un diplôme de l'ENA, en France, et un master en administration publique de l'Institut d'études politiques de Strasbourg, et ce après avoir obtenu en 2008 un DESS en politique économique à l'université de Lomé.

« EN 10 ANS, NOUS AVONS OCTROYÉ PLUS DE 8 MILLIARDS DE FCFA À PLUS DE 300 PME »

Naka Gnassingbé de Souza, directeur général de l'ANPGF, dévoile les trois chantiers de son agence qui s'inscrivent en droite ligne du Plan national de développement : une provenderie moderne, un centre de renforcement de capacités des PME-PMI et un centre de démonstration et de transfert de technologies.

Quelles sont les missions assignées par l'État togolais à l'ANPGF et quels projets finance-t-elle ?

Naka Gnassingbé de Souza : L'ANPGF est née du souci du chef de l'État, S.E.M. Faure Essozimna Gnassingbé, de doter le Togo d'une institution spécifiquement dédiée aux PME-PMI. À ce titre, l'Agence a pour objet d'assister et d'encadrer les PME ainsi que les micro-entreprises qui évoluent dans les secteurs de la production des biens et services en vue de leur promotion et de la facilitation de l'accès au financement de leurs activités. Afin de répondre à cette mission, l'ANPGF offre deux types de services aux promoteurs : les services financiers (garantie de concours bancaires, financement, prêt participatif) et les services techniques (renforcement de capacités, appui-conseil et encadrement). Ces services couvrent la plupart des besoins des PME-PMI (création, développement, innovation, etc.) et quasiment tous les secteurs économiques, à l'exception du commerce (achat/revente en l'état). Le financement par l'ANPGF se fait sur demande du promoteur et se fonde sur la rentabilité du projet, sur sa capacité à créer/consolider les emplois, sur l'existence du marché et sur l'adéquation entre le profil de l'entrepreneur et son projet. Le remboursement s'effectue à un taux préférentiel sur une durée maximale de 4 ans avec un différé inclus qui peut aller à douze mois.

Quel est l'impact de votre soutien financier et quelle part occupe la femme dans ce quota ?

En dix ans d'activités, nous avons octroyé plus de 8 milliards de FCFA à plus de 300 PME-PMI, tous secteurs d'activités confondus, dont seulement environ 10 % sont allés aux femmes. C'est donc pour stimuler l'entrepreneuriat féminin que nous avons noué un partenariat avec l'Association des femmes chefs d'entreprise du Togo (AFCET) et introduit dans le concours du meilleur projet entrepreneurial « Prix ANPGF » un prix spécial coup de cœur dédié aux femmes.



Naka Gnassingbé de Souza, directeur général de l'Agence nationale de promotion et de garantie de financement des PME-PMI.

Avez-vous des mécanismes de suivi pour l'utilisation du financement octroyé ? Les remboursements de crédit se font-ils toujours à 100 % et que prévoyez-vous en cas de défaillance de la part de ces entreprises ?

Tous les projets accompagnés font systématiquement l'objet d'un suivi, que nous prenons en charge en interne: il est effectué par une équipe rompue à cet exercice. Lorsque des difficultés sont décelées, nous avons recours aux cabinets partenaires et consultants qui assurent l'encadrement des entreprises en difficultés pour permettre à celles-ci d'honorer leurs engagements. Lorsque la PME-PMI est toujours dans l'incapacité de faire face à ses obligations, notamment lorsqu'elle fait montre de mauvaise foi, nous procédons à la réalisation des garanties préalablement souscrites et à la mise en œuvre des procédures prévues par la réglementation en vigueur.

Poursuivez-vous votre série de formations mensuelles dénommées « Mercredis de l'entrepreneur » et quel est leur impact sur les chefs d'entreprises, responsables de services, promoteurs de projets, etc. ?

Nous organisons effectivement depuis 2013 à l'endroit des entrepreneurs des séances de formation, de sensibilisation et d'information baptisées « Mercredis de l'entrepreneur ». Elles se tiennent chaque deuxième mercredi du mois à Lomé, à la Chambre de commerce et d'industrie du Togo (CCIT), et les troisièmes mercredis du mois dans les villes de l'intérieur. L'objectif est de renforcer les capacités managériales et techniques des PME-PMI togolaises, en l'occurrence celles des dirigeants d'entreprises et de leur personnel. Cette activité a permis de former plus de 10 000 agents

« Empretec est un programme d'appui aux entrepreneurs conçu par la CNUCED pour aider les entreprises naissantes à se développer. »

économiques. L'intérêt de ces formations se mesure d'une part à travers l'engouement qu'elles suscitent, puisqu'elles connaissent un nombre sans cesse croissant de participants, d'autre part au regard des témoignages des participants, et surtout à travers la meilleure qualité des dossiers de financement qui nous sont adressés. En effet, les bénéficiaires mettent en place les bonnes pratiques à eux dispensées par les experts que nous sollicitons. Non seulement nous poursuivons cette activité, mais nous l'intensifions, notamment en l'élargissant à plusieurs villes du pays. Par ailleurs, depuis le mois de juin 2018, nous avons fait du Mercredi de l'entrepreneur une vitrine de promotion du « Made in

Togo » en offrant une tribune de présentation des produits et services togolais aux opérateurs économiques par les entrepreneurs de notre pays.

Toujours dans le cadre du renforcement des capacités techniques des entrepreneurs, vous offrez une formation dénommée Empretec. Qu'en est-il ?

Empretec est un programme d'appui aux entrepreneurs conçu par la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) dans le but de transformer les idées en actions et de développer les entreprises naissantes. Pour y parvenir, le séminaire a pour objectifs d'amener les bénéficiaires à acquérir les dix compétences des entrepreneurs qui réussissent: la recherche d'opportunités, la persévérance, le respect des engagements pris, l'exigence d'efficacité et de qualité, la prise de risques calculés, la fixation d'objectifs, la recherche de l'information, la planification et le suivi systématique, la persuasion et le développement de réseaux de contacts, et enfin l'indépendance et la confiance en soi. Nous l'organisons au cours du dernier trimestre de chaque année. Notre ambition est d'installer au Togo un Centre Empretec doté de formateurs certifiés. En ce sens, les démarches sont en cours auprès de la CNUCED, ce qui permettrait d'organiser les prochaines éditions sans recourir aux consultants internationaux.

Quelles sont les perspectives actuelles de l'ANPGF ?

L'ANPGF a en projets la mise en place d'une provenderie moderne, celle d'un centre de renforcement de capacité des PME-PMI et celle d'un centre de démonstration et de transfert de technologies. L'objectif est d'offrir un

cadre propice au développement des entreprises de notre pays aussi bien sur le plan technologique, par la disponibilité des machines nécessaires, que technique, par le renforcement continu des capacités des promoteurs. L'ANPGF est agréée comme Structure d'appui et d'encadrement

des PME-PMI dans le cadre du dispositif d'appui au financement des PME mis en place par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Ces trois chantiers, qui s'inscrivent en droite ligne du Plan national de développement (PND 2018-2022), en sont à la phase projet, et leur réalisation sera lancée avant la fin de l'année 2019 pour le bonheur des entrepreneurs togolais. L'ANPGF, déterminée à jouer son rôle « d'ensemble » entre les PME, les autorités nationales et les institutions financières, se veut un partenaire privilégié aussi bien pour l'accompagnement non financier que pour le financement des initiatives privées.

Propos recueillis par Serge-Henri Malet

« ÊTRE AU SERVICE DU PLUS GRAND NOMBRE EST UN PRIVILÈGE QUE JE CHÉRIS »

Reckya Madougou, ministre conseillère spéciale du président de la République, souligne en sa qualité d'experte internationale en finance inclusive les efforts fournis sur cette question par les pays africains, et particulièrement le Togo.

En votre qualité d'experte internationale en finance inclusive, comment voyez-vous la place de l'inclusion financière dans le Plan national de développement du Togo ?

Reckya Madougou : De l'avis de nombreux experts, les choix stratégiques portés par le Plan national de développement du Togo sur la période 2018-2022 rassurent par leur pertinence et leur cohérence. Pour rappel, ce plan repose sur trois axes : mettre en place un hub logistique d'excellence et développer un centre d'affaires de référence dans la sous-région, développer des pôles de transformation agricole, manufacturiers et d'industries extractives, et enfin consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion. Vous constatez aisément qu'au-delà du fait que

« L'un des objectifs phares du PND est de faire chuter le taux de pauvreté en milieu rural de 55 à 27 % »

l'inclusion soit transversale à tous les axes, elle est clairement exprimée dans l'axe 3, à la fois en appui aux deux premiers axes en termes de renforcement de capital humain susceptible de rendre la production de la richesse possible en veillant au bien-être, mais également en termes de meilleure redistribution des fruits de la croissance. Les mécanismes d'inclusion prévus dans le PND 2018-2022 visent principalement la réduction des inégalités, la diminution des vulnérabilités, et enfin le renforcement de la résilience des couches défavorisées à travers leur autonomisation et divers dispositifs de protection sociale. Plusieurs programmes y afférents visent à donner le pouvoir économique aux forces civiles, notamment les jeunes et les femmes.

De l'avis unanime des experts, 1,7 milliard de personnes dans le monde n'ont pas accès aux services financiers.

Comment analysez-vous les efforts fournis par les pays africains pour corriger ce handicap, et notamment le Togo ?

Beaucoup de pays africains développent différents mécanismes pour mettre en place et renforcer l'inclusion financière, mais avec des fortunes diverses en termes d'efficacité. Il est heureux cependant que plusieurs gouvernements aient compris la nécessité de cette inclusion et s'y emploient. Les gouvernements ont l'obligation de créer des environnements favorables à l'éclosion économique des jeunes et des femmes. Mieux, ils ont le devoir humanitaire de transformer les pauvres potentiellement actifs en actifs, tout simplement. C'est une nécessité. Plusieurs dispositifs d'inclusion sociale et économique devraient relever de réformes relatives aux services universels tout en réduisant l'assistanat. C'est le cas de l'accès aux crédits pour tous, par exemple. Je suis une adepte du social productif. Et je suis confortée dans cette opinion par le défi majeur de notre siècle en Afrique : d'ici à 2050, notre continent comptera 830 millions de jeunes, selon le PNUD. Le dividende démographique doit être appréhendé sous le prisme de l'emploi, et du sous-emploi galopant dans ces pays.

Le Togo vient d'organiser le premier forum économique Togo-Union européenne. Dites-nous ce que l'on peut retenir de cette rencontre et quels en seront les impacts sur les populations ?

Ce que l'on peut retenir du premier forum économique Togo-Union européenne, de manière concrète, c'est que 140 projets entrant dans le cadre du PND 2018-2022 et portés, notamment, par des acteurs du secteur privé ont été validés. Ces projets concernent un total de 852 milliards de FCFA. Vous savez que le coût du PND lui-même est évalué à 4622,2 milliards de FCFA, et que les 2/3 du financement sont attendus du secteur privé. Et si, pour cette seule assise, nous avons près de 1000 milliards de FCFA, sans oublier les projets

Bio

Reckya Madougou, ministre conseillère spéciale du président de la République togolaise, est également consultante internationale sur les questions d'inclusion financière et de développement. Au Togo, elle a participé pour le compte du BIT au processus de conceptualisation et de création du FNFI, a conduit celui de formulation et de formalisation du MIFA et a pris part aux travaux d'élaboration du PND 2018-2022. Au Congo, elle a appuyé les autorités dans la création du FAPEJ. En 2018, avec plusieurs figures intellectuelles, elle lance le Think & Do tank Team RM (Team des Réflexions et Méthodes). Que de chemin parcouru depuis 2006 – elle fonde International Key Consulting, son cabinet de conseil – et son entrée au gouvernement en 2008 comme conseillère à l'Autorité transitoire de régulation des postes et télécommunications, puis ministre chargée de la Microfinance, de l'Emploi, des Jeunes et des Femmes, et enfin garde des Sceaux, ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, porte-parole du gouvernement. Titulaire en 1998 d'un diplôme d'ingénierie commerciale de l'Institut supérieur européen de gestion de Lille et en 2000 d'un diplôme de 3^e cycle de l'École des hautes études internationales (HEI) de Paris, elle est aussi diplômée de l'Institut national d'économie du Bénin. En 2018, c'est un parchemin de la prestigieuse Harvard Kennedy School qu'elle obtient.

sur lesquels les discussions se poursuivent, l'on peut se réjouir de la réussite de ce forum. Et surtout affirmer sans risquer de se tromper que c'est un forum pas comme les autres.

Pour les populations, c'est une évidence. Les projets mis en œuvre ont vocation à créer des emplois, surtout pour les jeunes, à améliorer le pouvoir d'achat grâce à l'accroissement de la production nationale, et enfin à doper la qualité de vie à travers, entre autres, les infrastructures de développement. Pour rappel, le PND a comme ambition de créer au moins 500 000 emplois décents. L'un des objectifs phares du PND n'est-il pas de faire chuter le taux de pauvreté en milieu rural de 55 à 27% ? Mieux, si le Togo atteint son objectif d'être un hub sous-régional, cela développera à n'en point douter la plate-forme commerciale, avec en ligne de mire la densification du tissu économique togolais.

Une femme conseillère spéciale du président de la République, c'est une grande responsabilité. Comment parvenez-vous à l'assumer sans faille en plus de vos activités d'expertise à l'international ?

Scientifiquement, homme et femme ont des neurones pour réfléchir et trouver des solutions aux problèmes qui se posent à leur communauté. Plus sérieusement, nul n'a le monopole de l'intelligence et de la compétence. Ces deux valeurs ne dépendent pas du genre. Pour vous répondre, je dirai

que j'accomplis ma mission avec force, détermination et engagement, comme je l'ai toujours fait dans toutes mes responsabilités et dans tous les pays et les institutions/organisations qui me font l'honneur de m'accorder leur confiance. Cette noble fonction d'appui au développement du Togo a la particularité d'être aussi porteuse d'espérance. Être au service du plus grand nombre est un privilège que je chéris, où que je me trouve en Afrique lors de diverses missions d'appui. Mon intime conviction est que le Togo et l'Afrique subsaharienne en général piétineront dans leur désir d'accélération de la croissance économique sans la contribution des femmes. Elles sont déjà les plus remarquables contributeurs au développement mais, paradoxalement, ce sont elles qui en profitent le moins. Cette injustice reste la motivation de ma vocation à l'œuvre en faveur de l'inclusion financière et économique.

Propos recueillis par Paul de Manfred



Reckya Madougou,
ministre conseillère spéciale du
président de la République.

LA COMPÉTITIVITÉ PAR LES FACILITÉS DOUANIÈRES ET LES RÉFORMES ÉCONOMIQUES

Avec son port performant et ses corridors routiers connectés à la sous-région, le Togo est la plaque tournante du commerce régional en zone CEDEAO. Un atout qui fonde ses ambitions à devenir un hub commercial.

Pays de référence en Afrique de l'Ouest dans les domaines du transit et de la réexportation, le Togo est l'un des mieux intégrés dans le commerce régional, avec un taux d'inclusion de près de 52 % grâce à ses infrastructures routières et portuaires performantes, mais surtout à un climat des affaires de plus en plus attractif porté par des réformes continues visant à simplifier leur pratique ainsi qu'à promouvoir les investisseurs privés. Au quotidien, le port de Lomé et les corridors routiers sont utilisés pour le transit des marchandises à destination des pays de l'hinterland, Burkina Faso et Mali. Pour fluidifier le trafic, la Chambre de commerce et d'industrie du Togo (CCIT), partie prenante majeure

de l'amélioration du climat des affaires, a introduit en juin 2018 un nouveau système de suivi par GPS des marchandises en transit au Togo afin de lutter contre la fraude. Car bien souvent, l'État togolais subit un manque à gagner de dizaines de milliards de FCFA à cause d'opérateurs indécidés déversant sur le marché local des marchandises en transit pour l'hinterland. Grâce à ce système innovant, tous les acteurs peuvent suivre en temps réel les marchandises du point de départ jusqu'à la sortie des frontières togolaises. Selon Simplicie Bébéssiki, directeur de la Société technologique de géolocalisation du Togo (STGT), partenaire technique des autorités dans cette opération, « *lorsqu'une marchandise arrive et que le transitaire effectue une opération de*



transit, l'équipe de STGT effectue une pose une balise avec des informations recueillies. À partir de là, quand il valide les informations, le camion est reconnu au niveau du système de suivi. Et quand la marchandise arrive à la douane de sortie, on déconnecte la balise pour qu'elle ne signale pas qu'on l'a enlevée de façon frauduleuse. » Ce dispositif remplace un système d'escorte peu efficace, d'autant qu'il laissait libre cours à la corruption.

Au plan intérieur, afin de stimuler le commerce domestique, plusieurs produits ont vu leur fiscalité réduite pour les rendre accessibles à toutes les couches de la population: sucre, huile, lait, pâtes alimentaires, savons de ménage, cahiers, etc. Au total, les autorités togolaises ont renoncé à 75 % de leurs droits de douane pour ces produits de première nécessité. Selon le ministère du Commerce, ces réductions s'opèrent parce que « le gouvernement est soucieux du bien-être de sa population et n'hésite pas, dans la mesure du possible, à prendre des mesures pour l'améliorer ». Des descentes sur le terrain sont d'ailleurs régulièrement effectuées pour veiller au respect de la mesure destinée à éradiquer la pratique de prix spéculatifs sur ces produits.

Concernant le climat des affaires, le gouvernement revendique « un engagement commun à maintenir le cap en vue de créer un cadre des affaires propice à l'investissement pour une mise en œuvre réussie du Plan national de développement ». En 2018, grâce à un volume important de réformes dans ce sens, le Togo a fait un bond de 19 places dans le classement Doing Business, y occupant la 137^e place mondiale. « Selon la Banque mondiale, notre pays a validé six indicateurs majeurs, ce qui lui a permis de figurer parmi les top performers: 6^e top

« Selon la Banque mondiale, le Togo figure 6^e top performer au niveau mondial, 2^e pays le plus attractif dans l'UEMOA, et 4^e dans la CEDEAO. »

performer au niveau mondial, 2^e en Afrique, 1^{er} dans la CEDEAO. Et surtout 2^e pays le plus attractif dans l'UEMOA derrière la Côte d'Ivoire, et 4^e dans la CEDEAO. Concrètement, sur la création d'entreprise, nous avons procédé à la libéralisation du capital minimum, à la

suppression du droit d'enregistrement et timbre, et enfin à la réduction des procédures au niveau du CFE. Nous avons aussi essayé d'introduire la création d'entreprise en ligne », explique Sandra Johnson, secrétaire d'État et chef de la Cellule du climat des affaires auprès du chef de l'État. Pour ce qui est du permis de construire, le Togo a adopté un nouveau décret qui sécurise les chantiers et oblige les architectes à effectuer des visites sur le terrain avant, pendant et après les travaux. L'automatisation de la demande du permis de construire permet désormais aux architectes de l'envoyer depuis leur bureau, sans avoir à se déplacer.

Christian Kouamen

ZENER
SODIGAZ SA
Société de Distribution de Gaz

Nous vous apportons l'Énergie

L'énergie du confort, plus pratique, rapide et économique

Zone industrielle de Lomé, Route d'Aneho, 08 BP 8535, Lomé - Togo,
+228 22 27 20 00 e-mail : info@sodigaztogo.com
sodigaztogo.com/facebook

« NOUS AURONS UN SYSTÈME DE CRÉATION D'ENTREPRISE EN LIGNE D'ICI À 2020 »

Kodjo Adedze, ministre du Commerce, de l'Industrie, du Développement du secteur privé et de la Promotion de la consommation locale, explique comment il compte donner du pouvoir d'achat aux ménages togolais. Il détaille aussi les priorités de sa feuille de route d'ici à 2020.



Emmanuel Pila

Kodjo Adedze, ministre du Commerce, de l'Industrie, du Développement du secteur privé et de la Promotion de la consommation locale.

Quelles actions allez-vous lancer d'ici à 2020 pour la promotion du secteur privé ? Par ailleurs, au niveau de l'indice Doing Business en matière d'attractivité pour les investissements, où en est aujourd'hui le Togo ?

Kodjo Adedze: Pour 2020, nous projetons entre autres de nombreuses réformes : dématérialiser l'ensemble des procédures du guichet unique pour le commerce extérieur, inclure l'ensemble des intervenants des activités d'import/export au guichet unique pour le commerce extérieur, et enfin réduire le temps de délivrance du certificat d'origine à moins de 24 heures pour faciliter et booster les exportations.

S'agissant de l'attractivité pour les investissements, en vue de permettre au secteur privé togolais et étranger de disposer d'un environnement des affaires incitatif, le pays a réalisé ces dernières années d'importantes réformes pour faciliter les affaires. Ce fait s'est illustré par d'excellents résultats enregistrés par le pays dans le rapport Doing Business 2019 de la Banque mondiale, avec un bond de 19 places par rapport à l'année précédente. Le Togo fait désormais partie du Top 10 des pays les plus réformateurs au monde selon la Banque mondiale. Cela dit, les réformes se poursuivent.

Et qu'en est-il des réformes en matière de procédures de création d'entreprise ?

En matière de procédures et de formalités d'entreprise, nous envisageons améliorer l'accès à l'information sur les créations d'entreprise en publiant mensuellement les données par type d'entreprises et les délais moyens allant de la soumission à la publication de l'annonce légale. Nous travaillons également pour permettre aux entrepreneurs, opérateurs économiques et investisseurs d'effectuer le paiement en ligne des frais de création à travers la dématérialisation totale des procédures de création d'entreprise et l'opérationnalisation d'un système de création d'entreprise en ligne. Avec ces

réformes, la soumission des demandes de création au Centre de formalités des entreprises (CFE) est possible en ligne jusqu'à l'obtention des documents par voie électronique. Nous comptons ainsi élargir la liste des contributeurs au rapport Doing Business (DB) en soumettant par ailleurs à l'équipe du DB une liste actualisée des notaires et avocats experts de la procédure de création d'entreprise afin de communiquer davantage sur la pratique de création des SARL par acte sous seing privé.

Comment comptez-vous donner du pouvoir d'achat aux ménages togolais ?

La vie chère est une question qui préoccupe notre gouvernement au plus haut niveau : il l'a même inscrite dans son agenda afin d'encourager la consommation à travers la mise sur le marché des produits en quantité, en qualité et à des coûts raisonnables. Dans un environnement de globalisation des échanges, le marché est caractérisé par la loi de l'offre et de la demande. La réglementation commerciale accompagne, promeut et encourage la production, la transformation, la consommation et l'exportation des biens et services locaux de grande consommation pouvant concourir à l'amélioration des revenus des acteurs

« Le Togo fait désormais partie du Top 10 des pays les plus réformateurs au monde. »

économiques (opérateurs économiques et consommateurs), avec une incidence certaine sur le pouvoir d'achat des ménages. Comme vous le savez, le ministère du Commerce, de l'Industrie, du Développement du secteur privé et de la Promotion de la consommation locale travaille à asseoir un cadre propice aux investissements publics et privés ainsi qu'à la facilitation de ses activités économiques et commerciales. C'est dans cette dynamique que le gouvernement a adopté le Plan national de développement (PND 2018-2022) qui vise à « transformer structurellement l'économie, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social ».

D'ici à 2020, quelles sont les priorités inscrites sur votre feuille de route ?

Les priorités du ministère d'ici à 2020 sont nombreuses, et concernent naturellement les deux secteurs qui composent le département : d'abord le commerce, qui prend en compte le secteur privé et la consommation locale,

Bio

Kodjo Adedze, 57 ans, marié et père de 4 enfants, est inspecteur principal des douanes de classe exceptionnelle. Diplômé du cycle III de l'ENA de Lomé option douanes en 1988, il a poursuivi ses études en France à l'École nationale des douanes de Neuilly-sur-Seine, y obtenant en 2002 son diplôme d'études supérieures en douanes.

Au plan professionnel, il débute sa carrière en 1988 dans la fonction publique de son pays en qualité d'inspecteur des douanes à la Direction générale des douanes. Une administration où il occupera plusieurs postes à responsabilités, dont celui de directeur des études et de la législation douanières en 2008. Il quittera ensuite le corps douanier pour devenir en 2010 directeur général de l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP). Revenu aux Douanes en 2011, il se verra confier le poste de directeur général. En 2013, il intégrera l'Office togolais des recettes (OTR), d'abord en qualité de commissaire des douanes et droits indirects et, en 2017, de commissaire général. En 2019, il est nommé ministre du Commerce, de l'Industrie, du Développement du secteur privé et de la Promotion de la consommation locale. Au titre des distinctions, signalons qu'il a été élevé au rang de commandeur de l'ordre du Mono en 2017.

et ensuite l'industrie. Pour le commerce, nos priorités sont la reconstruction du marché de Kara – la phase ultime pour laquelle nous sommes à la recherche de fonds étant la construction de la clôture –, le démarrage des travaux de reconstruction du bâtiment principal du marché de Lomé, le déploiement de la stratégie nationale d'utilisation de l'AGO et l'accroissement des exportations du Togo sur le marché américain sous AGO, le renforcement des capacités des acteurs des nouvelles filières stratégiques (anacarde, karité, soja),

la mise en œuvre de la stratégie de promotion du secteur privé, le déploiement d'un dispositif de financement des PME-PMI, l'élaboration et la réalisation du plan d'action national du programme d'appui

à la régulation du commerce informel de la CEDEAO, l'appui au démarrage des activités du Cadre intégré renforcé (CIR), la concrétisation des recommandations de l'étude relative à l'instauration du système international de mesure, l'élaboration d'un compendium sur la politique commerciale du Togo, l'amélioration des prestations du bureau du Centre de référence de l'OMC, et enfin la mise en place d'une direction chargée de la consommation locale.

Et qu'en est-il pour l'industrie ?

Nous envisageons trois chantiers majeurs. D'une part, la construction à Adécopé d'un parc industriel qui permettra la création de 20 000 emplois dans sa phase opérationnelle, d'autre part l'acquisition de 142 hectares de terrain pour les sites industriels, dont 100 dans la région des Plateaux et 42 à Dalavé, dans la région maritime, et enfin la mise à jour de la politique industrielle du Togo, qui servira de boussole et d'outil de planification au regard des grands enjeux de développement du pays.

Propos recueillis par Serge-Henri Malet

« NOTRE SYSTÈME DE PREMIER PLAN MONDIAL A BOOSTÉ LE COMMERCE EXTÉRIEUR »

Olivier Lederer, directeur général de la Société d'exploitation du guichet unique pour le Commerce extérieur du Togo (SEGUCE), relate un fait illustrant la performance de cette plate-forme de haute technologie : en matière d'indice de performance logistique, le Togo est passé du 139^e rang mondial en 2014 au 92^e en 2016, soit un gain de 47 places.

Quel bilan concret pouvez-vous esquisser sur l'apport à l'économie togolaise de la SEGUCE, opérationnelle depuis le 30 juin 2014 ?

Olivier Lederer : Sous l'autorité du ministère du Commerce et de la Promotion du secteur privé, du ministère de l'Économie et des Finances et du ministère des Infrastructures et des Transports du Togo, le consortium Bureau Veritas et Soget ont créé avec les acteurs publics et privés la Société d'exploitation du guichet unique pour le Commerce extérieur au Togo (SEGUCE Togo). Celle-ci assure l'amélioration de la sécurité et de l'efficacité des procédures de dédouanement, tout en apportant des solutions innovantes pour sécuriser, automatiser et optimiser les procédures de la communauté du commerce extérieur. Après cinq ans d'exploitation, le Guichet unique pour le commerce extérieur (GUCE) a considérablement boosté le commerce extérieur grâce à un système de premier plan

point d'entrée unique. Les données saisies sont ensuite partagées entre les différents organismes concernés par l'opération. De cette manière, l'efficacité administrative et la transparence de la gestion des opérations du commerce extérieur sont continuellement garanties. Le temps de passage des conteneurs a baissé de 4 jours (- 30 %) entre 2015 et 2017. Selon des études réalisées par l'Organisation pour le Corridor Abidjan Lagos (OCAL), le port autonome de Lomé est classé premier parmi les 5 ports concernés par l'étude sur l'indicateur « temps de séjour » des marchandises dans les ports d'Abidjan, de Tema, de Lomé, de Cotonou et d'Apapa. S'agissant des reconnaissances de la Banque mondiale, en matière d'indice de performance logistique, le Togo est passé du 139^e rang mondial en 2014 au 92^e en 2016, soit une progression de 47 places. En outre, au niveau du classement Doing Business, le Togo a enregistré des avancées sur tous les indicateurs avec une percée importante sur l'indice de « commerce transfrontalier » (117^e en 2017, contre 127^e en 2016).

« En 2019, l'une des priorités de la SEGUCE est de permettre aux opérateurs d'effectuer un paiement à distance. »

mondial conçu conformément aux bonnes pratiques et normes internationales. Aujourd'hui, les acteurs du commerce extérieur conviennent unanimement de ce que l'opérationnalisation au Togo de cette plate-forme dématérialisée de haute technologie que constitue le GUCE a permis d'obtenir des avantages significatifs. En effet, l'implémentation du GUCE a réduit les délais et les coûts de passage en accélérant les processus du commerce extérieur, qui sont mis en œuvre électroniquement, éliminant ainsi les saisies redondantes grâce à un

Présente à la foire internationale de Lomé, la SEGUCE Togo touche un large public. Il est important de vous faire connaître de toute la population

et non des seuls opérateurs privés ou étatiques ?
La SEGUCE a en effet participé en 2018 à la 15^e foire internationale de Lomé. Lors de cette rencontre commerciale internationale, tous les visiteurs du stand de la SEGUCE Togo ont eu l'opportunité de s'informer, d'apprendre et de comprendre, de poser les questions qui les intéressent, en un mot mieux se familiariser avec le GUCE, qui n'est pas seulement une plate-forme électronique destinée aux activités du commerce extérieur, mais aussi un outil au service et au bénéfice des



Olivier Lederer, directeur général de la Société d'exploitation du guichet unique pour le Commerce extérieur du Togo.

Emmanuel Pito

opérateurs économiques (importateurs, exportateurs...) et de toute la population. La SEGUCE Togo a tiré une entière satisfaction de sa participation à cette foire, car les divers échanges et explications ont permis d'améliorer la compréhension du grand public sur le Guichet unique pour le commerce extérieur.

L'année dernière à Lomé, pour présenter la SEGUCE, vous avez organisé une journée portes ouvertes à laquelle ont pris part beaucoup d'opérateurs, dont le port de Lomé ou encore l'OTR. Pourquoi cette rencontre ?

Les journées portes ouvertes organisées du 13 au 15 mars 2018 par la SEGUCE Togo ont permis d'échanger ainsi que d'expliquer au mieux le fonctionnement du guichet unique. Elles ont constitué une véritable occasion d'interaction avec le public, d'information et d'échanges sur ce que fait concrètement la SEGUCE Togo. Le public a eu l'opportunité de s'informer à la source (siège de la SEGUCE Togo) avec des illustrations et des exemples précis. Par ailleurs, ces activités

ont donné l'occasion à la SEGUCE Togo de rencontrer l'ensemble des acteurs de la communauté du commerce extérieur dans un cadre de partage d'informations pour leur permettre de mieux cerner la pertinence des prestations qu'elle offre.

En 2017 à Cotonou, la SEGUCE Togo a participé au séminaire organisé par l'Association de gestion des ports de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (AGPAOC) sur le thème des guichets uniques et des systèmes portuaires communautaires. La technologie SEGUCE est-elle de plus en plus présente dans les économies des pays d'Afrique ?

Il convient de rappeler que la Convention de Kyoto révisée et l'accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (articles 8 ; 10 al. 4), tous deux ratifiés par plusieurs pays africains dont le Togo, prévoient l'établissement d'un guichet unique transfrontalier permettant de simplifier et d'harmoniser les procédures. À ce titre, nous pouvons répondre par l'affirmative et confirmer que le système du guichet unique est de plus en plus présent dans les économies des pays d'Afrique.

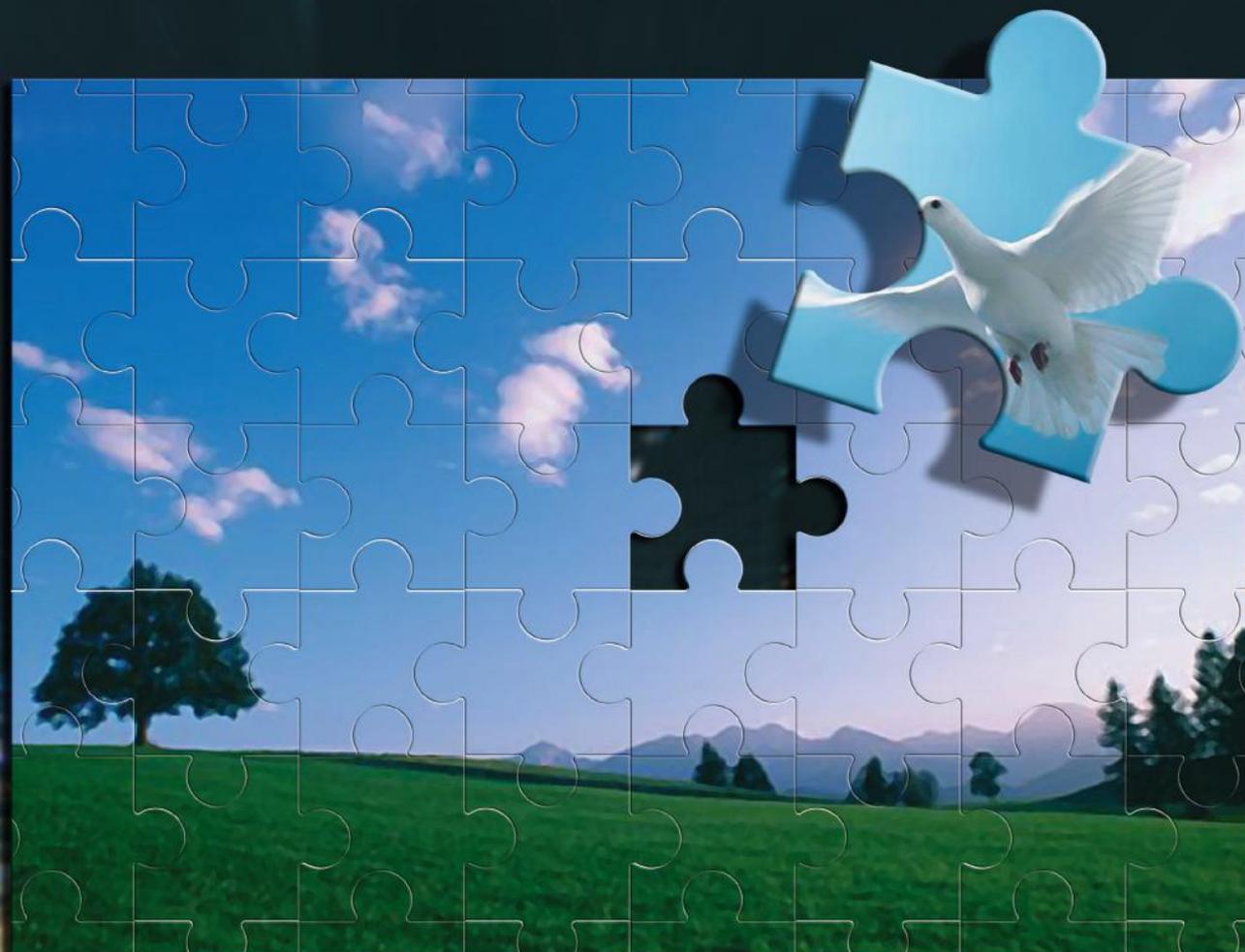
Son usage concerne-t-il uniquement des pays ayant une façade maritime ou s'adapte-t-il aussi aux pays enclavés tels que le Burkina Faso, le Niger ou le Mali ?

Non. Le système du guichet unique tel qu'il est implémenté au Togo est parfaitement adaptable aux pays enclavés puisque le principe de base – l'harmonisation et la simplification des procédures via une plate-forme dématérialisée – est le même, quel que soit le mode de transport. On peut même imaginer une interconnexion des systèmes de guichets uniques des pays enclavés voisins avec celui du Togo pour une intégration plus grande. Le système est conçu pour s'adapter à tous les types d'environnements.

Pour cette année 2019 déjà bien entamée, quelles sont vos priorités ?

La SEGUCE Togo s'est assigné pour cette année 2019 des priorités au rang desquelles nous pouvons citer l'amélioration des facilités de paiement permettant aux acteurs du GUCE d'effectuer électroniquement un paiement à distance, l'intégration de nouvelles structures émettrices et la poursuite de la dématérialisation : les services destinés au traitement des documents justificatifs par des moyens électroniques constituent un aspect essentiel du guichet unique.

Propos recueillis par Louise Bibalou-Durand



***Vous allez
comprendre
l'Actualité !***

L'INTELLIGENT D'ABIDJAN

www.lintelligentdabidjan.ci

Depuis 2007, l'Intelligent d'Abidjan nouvelle formule est arrivé. Plus clair, plus précis, plus dense, plus beau, en somme plus INTELLIGENT que jamais : nouvelles rubriques, plus de loisirs, plus d'investigations. Découvrez-le dès maintenant dans vos kiosques.

Le Quotidien dont vous avez rêvé.

POUR UN SECTEUR MANUFACTURIER PLUS COMPÉTITIF

Ayant identifié les entraves à la performance de l'industrie, le gouvernement togolais déploie une nouvelle stratégie pour stimuler la production manufacturière, notamment dans l'agro-industrie et l'extractif. À la clé, des perspectives prometteuses d'emplois et de recettes.

Le 25 avril dernier, le chef de l'État Faure Essozimna Gnassingbé inaugurait une usine de production de matériel plastique dans la zone franche industrielle de la préfecture du Zio. Cet investissement d'une valeur de 15 milliards de FCFA donne corps au souhait du président de la République de voir le Togo s'industrialiser plus pour dépendre moins des produits manufacturés importés. Peu avant, c'est une usine de production de fer à béton qui était inaugurée par le président de la République à Kara. Non seulement cette usine bâtie sur 5 hectares approvisionnera le marché local, mais elle permettra même d'exporter: « Environ 25 millions de dollars américains de ferraille seront exportés du port de Lomé vers l'Inde et d'autres pays, 400 jeunes auront un emploi direct et près de 400 autres des emplois indirects. Chaque jour, l'usine utilisera plus de 150 tonnes de déchets. Mieux encore, l'infrastructure sera un centre d'acquisition d'expérience pour certains jeunes devenant ainsi des techniciens qualifiés », indique la présidence dans un communiqué.

Si ces investissements ont de quoi satisfaire le chef de l'État, le gouvernement entend réformer le cadre d'exercice des entreprises industrielles pour les rendre plus compétitives, car pour l'heure, elles font face à des difficultés structurelles. Selon un diagnostic établi par les rédacteurs du Plan national de développement, le secteur est pénalisé par plusieurs pesanteurs, notamment par une faible articulation entre ses différents sous-secteurs (agroalimentaire, manufacturier, artisanal et extractif), et il est confronté à de multiples défis comme la gouvernance, l'investissement et l'intégration au reste de l'économie. On déplore aussi l'absence d'une stratégie claire de développement du potentiel économique à moyen et long termes pour constituer des pôles de croissance forts, intégrés et compétitifs autour desquels structurer une croissance accélérée, diversifiée et inclusive. Autres difficultés, la faible disponibilité des compétences techniques nationales nécessaires à la transformation du potentiel économique, et la faible prise en compte des préoccupations environnementales et sociales. « Cette situation ne favorise pas le développement de chaînes de

valeur et de filières de transformation. Le déficit énergétique et l'insuffisance de plates-formes infrastructurelles et financières plombent la compétitivité des industries en occasionnant des surcoûts non négligeables. Le pays reste confronté au défi de l'émergence de pôles industriels (création de parcs industriels) et miniers (transformation du phosphate et du calcaire en particulier), ainsi qu'à celui du développement de la filière artisanale en tant que source de création d'emplois », poursuit cette analyse.

L'industrie manufacturière est également freinée par des coûts élevés de production « qui ne permettent pas le développement d'une industrie de transformation d'envergure afin de valoriser les produits et de réaliser des économies d'échelle: eau, électricité, matières premières importés ». Circonstance aggravante, les difficultés d'accès au financement, alors même que la concurrence des produits manufacturés importés vient décourager nombre d'initiatives et ruiner la compétitivité du secteur.

Face à ce diagnostic sévère qui ne décourage pas pour autant le chef de l'État, le gouvernement a lancé cette année un atelier sur l'élaboration de la politique et de

S'industrialiser plus pour dépendre moins des produits manufacturés importés.

la stratégie industrielles dans le but de promouvoir la qualité des produits, le développement industriel et l'agro-business. Selon le ministère en charge de l'Industrie, l'objectif général visé est d'améliorer la contribution du secteur industriel à la croissance économique et à la création d'emplois, l'ambition étant de faire du Togo un pôle de compétitivité pour la transformation agricole ciblée sur la productivité afin d'atteindre la sécurité alimentaire, d'améliorer la balance commerciale agricole et d'augmenter les recettes générées par l'exportation de produits agricoles, notamment les produits transformés.

Christian Kouamen

DES ACTIONS POUR AMÉLIORER LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES

À l'issue d'une tournée auprès de certaines unités industrielles du pays, le ministre du Commerce Kodjo Adedze rappelle quels mécanismes de soutien en financement et de promotion des PME-PMI ont été mis place par son gouvernement.

L'une des dernières entrées significatives lors du remaniement de gouvernement de Selom Klassou a été celle de Kodjo Adedze, ministre du Commerce, de l'Industrie, du Développement du secteur privé et de la Promotion de la consommation locale (lire son interview p. 92-93). Après un passage remarqué à la tête de l'Office togolais des recettes (OTR), celui dont les actions visent les performances énonce, parmi ses priorités, le renforcement de la lutte contre la fraude, la contrebande, la contrefaçon et la concurrence déloyale. Des actions, explique-t-il, qui doivent améliorer la compétitivité des entreprises. Ainsi, son ministère enquête sur les situations de pratiques anti-concurrentielles comme les abus de position dominante, l'entente et le recours aux aides publiques, ainsi que de pratiques déloyales comme la fraude, la contrebande, la contrefaçon et la publicité mensongère.

Son ministère dispose d'ailleurs d'un service composé d'inspecteurs de commerce dont la mission est de relever au quotidien les cas de pratiques déloyales. Ils sont chargés d'effectuer des contrôles systématiques et inopinés auprès des entreprises et sur les marchés pour identifier les infractions et appliquer les sanctions prévues par la loi.

« Toutes ces actions concourent à l'assainissement du marché, contribuent à inciter les opérateurs économiques

au respect des bonnes pratiques commerciales et des principes de la concurrence tendant à innover et à mettre sur les marchés des produits compétitifs en termes de qualité et de coût », indique le ministre.

Rappelons que deux mois après sa prise de fonction, il a effectué une tournée auprès de certaines grandes unités industrielles du pays, au rang desquelles la Société des Grands Moulins du Togo, la Brasserie BB Lomé et CIMTOGO. Quel soutien pouvaient-elles attendre de la part de son gouvernement ? « Mes visites dans les industries, que je n'ai pas encore bouclées d'ailleurs, sont d'abord pour féliciter et encourager les industriels, au nom du gouvernement, pour les efforts qu'ils déploient afin de se maintenir alors que l'environnement est for-

tement concurrentiel. Ensuite, il s'agit de les écouter, de recueillir leurs préoccupations pour en tenir compte dans le management de mon département, sans aucune promesse fallacieuse bien sûr. Enfin, cette visite nous a permis de voir et mieux apprécier où nos produits sont fabriqués et où nos compatriotes travaillent, et de constater vraiment que nos produits « made in Togo » sont de très bonne qualité. J'appelle mes compatriotes à consommer togolais », plaide le ministre.

Il rappelle aussi quels mécanismes de soutien en financement et de promotion des PME-PMI ont été mis en place par son gouvernement, sachant que l'une des difficultés du secteur privé togolais, et plus spécifiquement des PME-PMI qui constituent l'essentiel du tissu économique du Togo, est l'accès au financement bancaire pour leurs activités. Or il est évident que le financement est un catalyseur pour le développement économique et la croissance d'une PME-PMI : « Il crée des emplois, génère des devises, favorise l'industrialisation, la diversification économique et le transfert

« Nos produits « made in Togo » sont de très bonne qualité. J'appelle mes compatriotes à consommer togolais. »

de technologie, accélère l'innovation, encourage le développement de l'entrepreneuriat et aide l'économie à intégrer le marché mondial. C'est pourquoi le gouvernement ne ménage aucun effort en vue de permettre au secteur privé l'accès au financement », fait observer le ministre Kodjo Adedze. À cet effet, souligne-t-il, des structures ont été créées : l'Agence nationale pour la promotion et la garantie du financement des PME-PMI et le Dispositif de soutien au financement des PME-PMI, dont l'objectif est de créer une masse critique de PME-PMI performantes en vue d'augmenter leur contribution à la création de richesses et à la lutte contre le chômage.

Louise Bibalou-Durand

les Rencontres africa

2019

4^{ème} édition

L'événement
business
pour réussir
en Afrique

Octobre
2019

21 et 22 Octobre
Maroc

24 et 25 Octobre
Sénégal

Après

Paris, Abidjan, Nairobi et Tunis,
des centaines d'entrepreneurs
français et européens sont
attendus au Sénégal et au Maroc
pour participer à une rencontre
d'affaires hors normes avec
des dirigeants africains !

Infos et inscriptions :

www.rencontresafrika.org

Organisé par

CLASSE
EXPORT

« LA CCIT, INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ DE L'ENSEMBLE DES ACTEURS ÉCONOMIQUES »

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie du Togo (CCIT) Essohouna Meba encourage les entreprises à sortir du secteur informel en leur proposant des dispositifs pour leur permettre d'être compétitives et pour faciliter leur développement.



Essohouna Meba,
président de la Chambre
de commerce et
d'industrie du Togo.

pour un mandat de quatre ans. Concernant les réformes, il serait difficile de prétendre que nous les avons toutes menées à terme en si peu de temps. En plus, les réformes en cours entraînent de nouvelles perspectives que nous avons l'intention d'aborder également. Au cours de la première partie de notre mandature, nous avons œuvré à la transformation de la Chambre par la digitalisation de son fonctionnement et des services offerts aux entreprises. Nous avons également initié de grands projets destinés à assurer l'autonomie de la CCIT et à renforcer ses capacités financières, en privilégiant la mise en place et la gestion des infrastructures. Plusieurs enquêtes ont été réalisées pour étudier le climat des affaires au Togo et le niveau de compétitivité des entreprises. Nous avons aussi effectué un recensement des entreprises œuvrant dans l'agro-business afin de les amener à s'approprier le concept des agropoles en vue d'une réelle implication du secteur privé

En 2016, les 70 représentants de l'Assemblée consulaire de la CCIT vous ont renouvelé leur confiance en vous reconduisant à la tête d'un bureau exécutif de sept membres pour un mandat allant jusqu'à 2020. À l'approche de la fin de ce mandat, pensez-vous avoir mené à leur terme toutes les réformes que vous souhaitez ?
Essohouna Meba : Tout d'abord, qu'il me soit permis d'exprimer ma gratitude à tous les élus consulaires qui m'ont témoigné leur confiance en m'élisant

dans leur mise en route. Des contacts pris au cours de nos différentes missions nous ont permis de saisir de sérieuses opportunités pour notre institution, opportunités que nous avons pu traduire en projets concrets. Parmi les projets de la CCIT, nous pouvons citer, entre autres, la mise en place d'une agropole à 60 km de Lomé, d'une usine d'assemblage de panneaux solaires, d'une école de formation aux métiers de bouche, d'une école de formation en mécanique auto, et enfin d'un

projet de vannerie pouvant créer plus de 10 000 emplois. Tous ces projets sont en totale adéquation avec chacun des trois axes du PND 2018-2022.

Vous disiez consacrer ce mandat en voie d'achèvement à travailler avec les acteurs qui favorisent l'émergence d'une nouvelle classe économique et œuvrent à relever un taux d'industrialisation qui est à peine de 2 % au Togo. Quelles actions avez-vous impulsées pour promouvoir les PMI et permettre la migration d'opérateurs du secteur informel vers l'industriel ?

L'un des éléments essentiels pour encourager les entreprises à sortir du secteur informel est de leur proposer des dispositifs pouvant leur permettre d'être compétitives et de développer leurs activités en adoptant les règles de bonne gouvernance. C'est la raison pour laquelle nous mettons à Lomé et à l'intérieur du pays des kiosques à la disposition des opérateurs économiques formels et informels. Pour accompagner ces structures, avec des partenaires dont l'Office togolais des recettes, nous avons créé le Centre de gestion agréé qui accompagne ces entités dans la gestion et la tenue de comptabilité. Vous avez aussi remarqué la célérité avec laquelle se fait la création d'entreprises au Togo, sans oublier la réduction des coûts. Je voudrais rappeler les travaux réalisés par le secteur privé dans l'élaboration du nouveau code des investissements. D'autres partenaires comme la DOSI, le FAIEJ et l'ANPGF travaillent aussi en relation avec le secteur privé pour l'accompagnement des jeunes à la mise en place d'unités de transformation. La CCIT s'investit également dans la promotion de la

Bio

Essohouna Meba, 56 ans, est un informaticien togolais formé à la programmation au Bénin et à l'administration des réseaux en France. En 1991, dès la fin de ses études, il enseigne l'informatique au lycée technique d'Adidogomé et dans des instituts d'informatique comme CETI, CENETI et IM-SET. En 1994-1995, il est chargé des cours d'informatique à l'ENA, chef de service informatique au ministère du Plan, et enfin directeur commercial chargé du développement des projets informatiques à TOGO 3000 Informatique, société qu'il dirigera ensuite de 1995 à 1997. Consultant informatique pour la Banque mondiale en 1995-1996, il deviendra en 1997 directeur général de Carrefour Informatique et Bureautique-Institut des Nouvelles Technologies Appliquées (CIB-INTA), fonctions qu'il assume toujours cumulativement, depuis 2012, avec celles de directeur général de Indian Institute of Hardware Technology (IIHT-TOGO) et, surtout, avec son parcours exemplaire à la CCI du Togo, où il a gravi les échelons comme 1^{er} puis 2^e vice-président avant d'accéder à la présidence en 2017.

Elle a repris fin 2018. Cette nouvelle croissance prouve à suffisance les efforts fournis par le gouvernement, soutenu par un secteur privé dont on peut dire avec assurance, étant donné que le pays a renoué avec la croissance, qu'il favorise également un retour et une hausse des investissements. Et ce n'est pas par hasard que le secteur privé a été sollicité pour financer 65 % du montant du PND, dont le coût est estimé à 4 622,2 milliards de FCFA.

Durant votre mandat, comment le bureau exécutif que vous présidez s'est-il employé à travailler à transformer cette institution qu'est la CCIT en véritable vitrine des affaires du Togo ?

Les multiples actions que la CCIT initie la positionnent de plus en plus comme l'interlocuteur privilégié de l'ensemble des acteurs économiques : les secteurs public et privé ainsi que les partenaires au développement. À ce titre, elle constitue la vitrine des affaires du Togo.

Nous devons simplement être à l'écoute des besoins des entreprises et faire progresser l'institution afin qu'elle réponde à ces besoins de la façon la plus efficace possible. Elle regroupe la majorité

des opérateurs économiques, sinon tous. La Chambre consulaire n'est que dans son rôle. Au cours de notre mandat, nous avons œuvré à la dynamisation des douze commissions techniques, qui exécutent des travaux utiles et produisent des résultats intéressants. Nous accompagnons les opérateurs économiques à travers la mise à disposition de statistiques commerciales pour améliorer leurs affaires. La CCIT travaille à plein temps à la préservation des intérêts du secteur privé et accompagne les entreprises afin qu'elles adoptent les bonnes pratiques en matière de gestion, en vue d'une meilleure compétitivité.

Propos recueillis par Paul de Manfred

« La CCIT va créer un laboratoire de contrôle de la qualité des produits à l'import et à l'export. »

qualité et prévoit de créer un laboratoire de contrôle de la qualité des produits à l'import et à l'export. Le respect des normes est une condition pour parvenir à renforcer le tissu industriel ainsi que la compétitivité des produits togolais.

Les perspectives établissent la croissance de l'économie togolaise aux alentours de 5 % pour 2019 (source FMI). Cet indicateur est-il de bon augure pour installer la confiance chez de potentiels investisseurs ?

Il est important de continuer à travailler pour l'émergence du Togo. Remarquons que la croissance économique était en perpétuelle progression jusqu'en 2017.

« LA FOIRE INTERNATIONALE DE LOMÉ EST LA VITRINE DE L'ÉCONOMIE TOGOLAISE »

« Le e-commerce pour une forte expansion des échanges », tel est le thème de la 16^e édition de la Foire internationale de Lomé en novembre prochain. Pour ce cru 2019, Kuéku-Banka Johnson, directeur du Centre togolais des expositions et foires (CETEF) de Lomé, veut atteindre le cap de 300 000 visiteurs et réunir un millier d'exposants.

Quel bilan pouvez-vous dresser de la 15^e édition de la Foire internationale de Lomé, et quels objectifs visez-vous pour la 16^e qui se déroulera du 22 novembre au 9 décembre 2019 ?

Kuéku-Banka Johnson : En termes de chiffres, la 15^e Foire internationale de Lomé a enregistré 957 exposants, soit 95,7 % de la prévision, et 272 000 visiteurs, soit environ 90,5 % de la prévision. Pour cette 16^e édition, nous prévoyons d'atteindre notre objectif de toujours, soit 300 000 visiteurs et un millier d'exposants.

Le Burkina Faso était l'invité d'honneur l'année dernière. Avez-vous déjà une idée du pays qui sera mis à l'honneur cette année et du thème central de cette édition ? Le thème de la 16^e édition est « Le e-commerce pour une forte expansion des échanges ». Nous sommes en pourparlers pour la désignation du pays invité d'honneur de cette année: la Côte d'Ivoire ou le Ghana.

Vous avez créé une autre foire dénommée « Made in Togo ». Quelle est son utilité et sur quoi repose son concept ?

Pour ce qui concerne la Foire « Made in Togo », il s'agit de créer une vitrine pour la promotion et l'amélioration des produits locaux afin d'encourager leur consommation. N'oublions pas que cette année, le gouvernement a donné pour mission au ministère chargé du Commerce de promouvoir la consommation locale, et que l'axe 2 du Plan national de développement 2018-2022 insiste sur la

transformation des produits locaux. Nous voudrions appuyer cette volonté du gouvernement en valorisant ces produits et promouvoir leur consommation. À cet effet, nous invitons tous les opérateurs qui s'inscrivent dans cette logique à y participer.

Quels sont les partenariats noués par la Foire internationale de Lomé avec d'autres villes africaines et européennes ?

Bio

Kuéku-Banka Johnson, 59 ans, marié et père de 3 enfants, s'est forgé une expertise dans l'organisation des foires et expositions. Tout commence en 1985 alors qu'il est coordonnateur adjoint de la 4^e Foire panafricaine de l'OUA à Lomé. De 1987 à 1989, il est président du Comité de programmation et de suivi de la 2^e Foire internationale de Lomé (FIL). En 1998, il est nommé directeur de la FIL, organisant à ce titre les 10 dernières éditions dont la 15^e, en novembre dernier.

En matière d'expositions internationales, il a représenté le Togo au Bureau international des expositions (BIE), participant aux différentes assises à Paris ainsi qu'aux missions consacrées au choix des pays candidats pour abriter les expositions universelles, visitant ainsi de nombreux pays. En 2000, il a été directeur du Pavillon du Togo à l'exposition universelle Hanover 2000 en Allemagne et, de 2012 à 2015, commissaire général de la Section Togo à l'exposition universelle Shanghai et de la Section Togo à l'exposition universelle Milan 2015. Il est actuellement commissaire général du Togo aux expositions internationales Beijing 2019 et Dubaï 2020. « De 1985 à 1998, j'ai été chargé d'études et de mission au cabinet du ministère du Commerce, et de 2008 à 2010, j'ai assumé les fonctions de directeur du Commerce extérieur par intérim », ajoute-t-il. Il fut aussi à 2 reprises président du Comité d'organisation des foires CEDEAO de 2003 à 2007 et de 2012 à 2015.

Après avoir obtenu en 1983 sa licence et en 1984 sa maîtrise en sciences économiques à l'université de Lomé, l'étudiant K.-B. Johnson ira à Dakar en 1993 où il obtiendra son diplôme d'études supérieures en finances et banque à l'Institut ouest-africain des études supérieures financières et bancaires (COFEB-BCEAO). En 1995 il obtient à Genève son diplôme du Centre de formation de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en politique commerciale internationale.



Kuéku-Banka Johnson,
directeur du Centre togolais des
expositions et foires de Lomé.

Emmanuel Pita

Le Centre togolais des expositions et foires de Lomé (CETEF-LOMÉ) a développé de fortes relations avec le Centre de conférence et des expositions du Caire (Égypte), l'APEX-Burkina et le CICES de Dakar, ce qui favorise la participation de ces pays à la Foire internationale de Lomé.

Quels types d'innovations allez-vous présenter à la Foire internationale de Lomé en 2019? Cet événement se veut aussi et surtout économique: quels arguments pouvez-vous déployer pour convaincre les investisseurs potentiels?

Un accent particulier sera mis sur le e-commerce. Cela vient compléter les actions induites par le thème

« Nous sommes en pourparlers pour la désignation du pays invité d'honneur cette année : la Côte d'Ivoire ou le Ghana. »

de 2017: « Le numérique au service des affaires ». Aujourd'hui, le e-commerce est un élément essentiel pour une forte expansion des échanges. Malheureusement, cela n'est pas le cas dans notre environnement. Il s'agira essentiellement, au cours de cette Foire, de faire appel aux spécialistes pour venir en parler et échanger

avec les opérateurs économiques togolais afin que ceci entre dans leurs habitudes, la finalité étant de vendre beaucoup plus, à l'intérieur comme à l'extérieur. Par ailleurs, la Foire internationale de Lomé est la véritable vitrine de notre économie nationale, et il s'agira pour ces nombreux hommes et femmes d'affaires venus du reste du monde, séduits par notre Programme national de développement, de toucher du doigt les réalités économiques togolaises et de discuter sur les opportunités lors des rencontres d'affaires avec nos opérateurs économiques nationaux.

L'un des plus grands défis que l'organisation d'un événement d'une telle ampleur doit relever est celui de la sécurité, d'autant que la sous-région est sous tension en ce moment. Vos dispositifs de sécurité seront-ils à la hauteur? Pour ce qui concerne la sécurité, avec le soutien important du gouvernement, nous avons jusqu'à ce jour réussi à organiser la Foire de Lomé sans incident majeur. Il en sera de même pour cette édition. C'est l'occasion aussi d'appeler tous les exposants et visiteurs à la vigilance, à la compréhension et au soutien pour que cette édition puisse se dérouler dans les meilleures conditions.

Propos recueillis par Paul de Manfred

« LA SGI TOGO EST L'UN DES ACTEURS MAJEURS DU MARCHÉ FINANCIER DE L'UEMOA »

Kokouvi Etse, directeur général de la Société de gestion et d'intermédiation (SGI) du Togo, estime que les perspectives de 2019 sont prometteuses en se basant sur le plan stratégique 2019-2023. Sa société compte réaliser une augmentation d'environ 19% du CA et d'environ 41,13% du résultat net par rapport à 2018.

Comment la Société de gestion et d'intermédiation du Togo (SGI Togo) a-t-elle évolué en 20 ans d'existence ?
Kokouvi Etse: La SGI Togo, en 20 ans d'existence, a

vu passer à sa tête trois directeurs généraux qui avaient axé leurs différentes stratégies sur la communication de proximité et la conquête des parts de marchés au

plan national, régional et international. De sa création en 1998 à ce jour, le nombre de comptes-titres ouverts dans ses registres est passé de 10 à environ 7 000 pour une valorisation de plus de 200 milliards de FCFA. La SGI Togo a aussi accompagné des sociétés togolaises et régionales, de même que l'État togolais, dans la mobilisation de ressources pour le financement de leurs projets d'investissements, et ce pour plus de 865 milliards de FCFA.

Nouvellement arrivé à la tête de la SGI, quelles innovations prévoyez-vous d'y déployer ?

Je suis arrivé à la tête de cette institution en mai 2018. Mais j'ai intégré la société en 2009 en tant qu'analyste financier, puis responsable du département de la mobilisation des ressources et du département commercial, et enfin directeur des études et du développement: je connais donc bien la maison. Je me suis inscrit dans la continuité d'un plan stratégique existant, avec quelques améliorations majeures et une vision axée autour de trois principaux points: la dynamisation de la performance interne, la digitalisation et l'innovation comme leviers de performance, et enfin l'accroissement de la rentabilité et, par ricochet, de la part de marché, grâce à une nouvelle politique de maîtrise de



Kokouvi Etse, directeur général de la Société de gestion et d'intermédiation du Togo.

nos charges et à la dynamisation de notre activité.

La SGI a démarré avec un capital de 420 millions de FCFA pour atteindre les 1,680 milliard en 2016. Qui détient ce capital ?

Au 31 décembre 2018, l'actionnariat de notre institution est détenu à hauteur de 40,48 % par les banques – UTB, BPEC, Orabank Togo, SIAB, BIA –, de 25 % par les compagnies d'assurance – GTAC2A VIE, GTAC2A IARDT, CICA RE –, de 25 % par des sociétés privées – SOGEP, SICOT, BANAMBA, CNCT –, de 7,13 % par la CNSS et de 2,38 % par la CCIT.

L'économiste américain Walt Whitman Rostow voit comme condition nécessaire à l'émergence la constitution d'un véritable marché financier. Les performances et les réussites de la SGI contribuent-elles à l'émergence attendue au Togo pour 2030 ?

La SGI Togo est l'un des acteurs majeurs du marché financier de l'UEMOA. À ce titre, elle joue un rôle clé dans la relance de nos économies à travers des opérations de levées de fonds pour le compte des entreprises et des États, de placement en valeurs mobilières, de courtage et gestion de portefeuille ainsi que d'ingénierie financière : émission de titres de créances et en capital, restructuration d'entreprises, opérations de fusion/acquisition, introduction en bourse, tritrisation des créances, etc. Dans ce cadre, elle a déjà accompagné depuis sa création des entreprises togolaises et régionales ainsi que l'État togolais dans la recherche de financement, avec une mobilisation globale de plus de 850 milliards de FCFA. Nous pouvons citer des entreprises comme Oragroup, Orabank Togo, Cim-togo, CEB, BIA TOGO, BPEC, Togo Télécom, Togo Cellulaire, BIDC, BOAD, GTAC2A-IARDT, GTAC2A VIE, Togo Rail, Mobil Oil, etc. C'est ainsi que les performances de la SGI Togo, par ses pratiques et prestations en matière de structuration de levées de fonds pour le compte des entreprises togolaises et de l'État d'ici à 2030, contribueront au PIB ou à la croissance économique du Togo ainsi qu'à l'émergence.

Comment est composé aujourd'hui votre portefeuille et quelles sont l'évolution enregistrée en 2018 et les perspectives pour 2019 ?

Sur notre marché boursier, nous ne commercialisons pour le moment que deux types d'actifs : les actions et les obligations. Les actions sont émises par 46 socié-

Bio

Kokouvi Eïse, 46 ans, marié et père de famille, directeur général de la SGI Togo depuis le 14 mai 2018, peut se prévaloir de 10 ans d'expérience en gestion et finance d'entreprise, gestion de projets, stratégie, management d'équipe.

Il commence sa carrière en 2001 à la Bibliothèque nationale de France en tant que gestionnaire budgétaire pour un portefeuille de 500 K€. En 2004-2005, il est gestionnaire opérationnel chez LSD Ascenseur, sous-traitant Shindler. Il clôt le chapitre français de 2006 à 2008 comme responsable d'équipe et des points de vente au sein du groupe UGC.

Revenu en Afrique en 2009, il intègre la SGI Togo pour un long et brillant parcours : d'abord analyste financier chargé du marché primaire jusqu'en 2014, il assumera ensuite les fonctions de responsable du département études, stratégie & développement et du département commercial, avant d'être nommé directeur des études, de la stratégie et du développement des activités en 2017, responsabilités qu'il quittera pour prendre la direction générale de l'institution.

Au plan académique, après une licence en économie-gestion mention gestion des entreprises de l'université du Bénin, il décrochera la maîtrise correspondante à l'université de Nanterre Paris-X, puis un DESS en finances de l'Institut supérieur de commerce et de gestion de Paris. Cette formation sera complétée en 2010 par une certification Appraisal of Investment Projects du FAPBEF-UEMOA et en 2017 par la certification analyse financière First Finance Executive Program d'HEC Paris.

tés réparties sur les pays de l'UEMOA, et les obligations par les entreprises privées et parapubliques, les institutions financières régionales et les États. Ainsi, dans nos registres, en termes de valorisation, le portefeuille d'actifs détenus par les banques, les compagnies d'assurances, la Caisse nationale de Sécurité sociale du Togo, les sociétés privées, les associations et les particuliers se chiffre au premier trimestre 2019 à environ 185 milliards de FCFA. Le chiffre d'affaires a connu une hausse de 3 % au 31 décembre 2018. Les perspectives sur l'année en cours sont prometteuses et nous comptons réaliser une augmentation d'environ 19 % du CA et de près de 41,13 % du résultat net par rapport à l'exercice précédent, et ce en se basant sur le nouveau plan stratégique 2019-2023 validé par le conseil d'administration.

La question du financement du PND 2018-2022, dont le coût est estimé à 4 622,2 milliards de FCFA, se pose. Quelles solutions pourrait proposer la SGI ?

Tout d'abord, permettez-nous de féliciter très vivement le chef de l'État et son gouvernement pour cet ambitieux et novateur Plan national de développement lancé le 4 mars 2019. Le schéma de financement serait de 65 % par le secteur privé et 35 % par d'autres sources. La SGI Togo s'est inscrite dans la dynamique de ce plan et compte jouer sa partition dans l'émergence de notre pays en mobilisant pour l'État et pour les entreprises des ressources dont les projets sont inscrits dans les axes stratégiques définis.

Propos recueillis par Serge-Henri Malet

LES DÉFIS DE LA NOUVELLE POLITIQUE AGRICOLE

Le gouvernement met en place une réforme audacieuse du secteur agricole pour renforcer sa compétitivité en le modernisant au moyen d'agropoles et de systèmes de financement innovants.

Pour relever le défi d'une révolution agricole, le gouvernement togolais est depuis quelques années sur le chantier d'une nouvelle politique. Une innovation qui s'impose au regard de la place centrale qu'occupe l'agriculture dans la vie socio-économique du pays. En effet, selon le président de la Banque africaine de développement Akinwumi A. Adesina, « *l'agriculture est d'une importance capitale pour l'économie du Togo. Elle représente plus de 46 % de son PIB et emploie 73 % de la population. Pourtant, la pauvreté est élevée en zone rurale: elle touche près de 69 % de la population. La transformation de l'agriculture est donc la clé pour le redressement de l'économie rurale et pour la transformation des zones rurales en nouvelles zones de prospérité économique.* » Et justement, la vision du chef de l'État consiste à s'appuyer sur la filière agricole pour créer de l'emploi à destination des jeunes et des femmes.

Certes, le secteur est confronté à plusieurs contraintes, notamment la faible professionnalisation, une insuffisance des chaînes de valeur et peu de valorisation des productions, ce qui entraîne la mise sur le marché de

Le MIFA est destiné à offrir à un million d'agriculteurs un accès au financement dans les trois à cinq années à venir.

produits agricoles de qualité perfectible. On déplore aussi des difficultés d'accès aux financements et l'absence d'une stratégie claire de développement du potentiel économique à moyen et long termes pour constituer des pôles de croissance forts. Ultimes pesanteurs, le manque d'organisation des agriculteurs – seuls 8 % d'entre eux sont regroupés dans 2 500 coopératives – et l'accès trop limité des femmes aux facteurs de production que sont la terre, le financement et la technologie. Au regard de ces handicaps, le gouvernement

togolais estime qu'il est indispensable de travailler au développement de pôles de transformation agricole (agropoles) fondés sur la productivité pour atteindre l'autosuffisance alimentaire, l'équilibre de la balance commerciale agricole et la création massive d'emplois agricoles. De même, sur le plan de la gouvernance, il faut réussir la réforme institutionnelle du secteur.

D'où l'élaboration du Plan stratégique pour la transformation de l'agriculture au Togo à l'horizon 2030 (PA-PSTAT 2030), un programme axé sur l'accélération de la croissance, l'amélioration de la compétitivité, la transformation et la modernisation progressive du secteur et une plus grande ouverture vers les marchés. À travers le modèle de l'agropole, il s'agit de réunir en un seul endroit les différents métiers d'une filière avec, en sus, les infrastructures nécessaires au développement des industries et des services : services financiers aux entreprises et micro-entreprises, finance inclusive, services de télécommunication et télé-services.

Un porte-monnaie électronique baptisé AgriPME a été lancé au Togo en coopération avec la Banque africaine de développement pour faciliter les transactions financières dans les filières agricoles, notamment pour l'achat rapide d'engrais, de semences, etc. « *Au cours de sa première année de lancement, pour la saison agricole 2016-2017, ce système a permis à 77 540 agriculteurs, dont 38 % de femmes, d'obtenir leurs engrais. Il a permis au gouvernement de mieux cibler les agriculteurs et de fournir des intrants agricoles subventionnés. Il a également amélioré la transparence, l'obligation de rendre des comptes, et a contribué à une gestion plus efficiente des dépenses publiques* », se réjouit Akinwumi A. Adesina, le président de la BAD. Cette institution a également contribué à la mise en place des zones de transformation des cultures vivrières pour attirer les industries alimentaires et agroalimentaires du secteur privé vers les économies rurales en vue d'apporter de la valeur ajoutée aux produits alimentaires et agricoles. Enfin, la banque a également soutenu la mise en place du Mécanisme incitatif de financement agricole (MIFA) qui a pour objectif d'aider à élargir l'accès au financement. Ce système est destiné à accroître rapidement les prêts au secteur agricole, à réduire les taux d'intérêt et à offrir à un million d'agriculteurs un accès au financement dans les trois à cinq années à venir.

Christian Kouamen

QU'EST-CE QUE L'AGROPOLE ?

Dans le cadre de l'opérationnalisation de son document de politique agricole pour la période 2016-2030, le Togo a opté pour la structuration de tout le territoire en zones de transformation agro-alimentaire ou agropole. À l'horizon 2030, l'objectif visé est la création de 10 agropoles à travers tout le territoire.

Le projet de transformation agro-alimentaire du Togo (PTA-Togo) du bassin de la Kara constitue le premier mis en œuvre dans le cadre du Plan National du Développement (PND) sur financement de la BAD, de la BOAD, de la Fondation Sud Coréennes SAEMAUL et de l'État Togolais.

1 – Définition

L'agropole consiste à regrouper des acteurs dans un même endroit pour favoriser le développement de la transformation des produits de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage en produits manufacturés, et renforcer les relations entre les activités de production, de transformation et de commercialisation de ces produits.

2 – Objectifs, résultats et impacts

- Objectifs : - Accroître les capacités de production des filières végétales et animales ;
 - Promouvoir les incitations en matière de transformations des produits ;
 - Soutenir la compétitivité des acteurs ;
 - Intégrer les petits agriculteurs dans les chaînes de valeur.
- Résultats et impacts attendus : - une augmentation de la production agricole et agro-industrielle ;
 - une meilleure organisation des OP (Organisations paysannes) ;
 - une disponibilité des produits transformés ;
 - un renforcement de la qualité des produits.

3 – Structure schématique

Une agropole comprend :

- L'agro parc : un espace aménagé pour des usines, des bureaux, des logements, des centres socio-éducatifs ou de loisirs, etc.;
- Les parcelles de production avec un ensemble de producteurs et d'exploitations agricoles qui fournissent leurs matières premières aux unités agro-industrielles ;
- Les infrastructures de soutien aux activités économiques: routes, pistes, réseau d'électricité et de télécommunication, barrages,

4 – Fonctionnement de l'agropole

- Niveau village : Centre de transformation agricole (CTA) pour la collecte, le tri, le stockage et la mise à marché des produits agricoles. C'est aussi un centre de crédit agricole et de fourniture d'intrants agricoles, un centre de protection de végétaux et d'animaux, un centre de formation et de location de matériel agricole...
- Niveau agro parc : Réception des produits des CTA pour la transformation dans les usines et la mise à marché : consommateurs locaux et exportation ;
- Services d'appui et acteurs pour l'organisation des producteurs, la vulgarisation, la fourniture des services comme l'approvisionnement en intrants, crédit et matériels agricoles...

APRODAT

L'agence de promotion et de développement des agropoles au Togo (APRODAT) est l'organe de mise en œuvre du programme des agropoles au Togo. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'agropole du bassin de la Kara, les principales activités à accomplir sont :

- Organisation et supervision de la réalisation des infrastructures au niveau de l'agro parc et des infrastructures de soutien à la production (barrage, forage, infrastructures d'agrégation de production : ...) et socio-collectives (pistes, électrification, centres de santé ...)
- Identification et supervision de l'aménagement des blocs de production en régie (répartis en parcelles de 100 ha ou 200 ha) ;
- Identification des propriétaires des blocs de parcelles pour la mise en œuvre des baux emphytéotiques du foncier (location) ;
- Facilitation de l'accès aux pièces d'identité pour 50 000 personnes dont 70 % de femmes et de jeunes ;
- Restauration du couvert végétal et protection des habitats aux abords des barrages ;
- Fabrication de 5 000 foyers améliorés ;
- Renforcement des capacités : la structuration des filières cibles en organisation professionnelle dont les capacités managériales et techniques sont renforcées ; la facilitation pour l'acquisition et la gestion d'intrants de qualité selon le mécanisme MIFA et l'appui technique et financier à l'acquisition et la gestion des équipements agricoles.

« NOUS VOULONS RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ DE NOS PRODUITS LOCAUX »

Noël K. Koutéra Bataka, ministre de l’Agriculture et de la Production animale et halieutique, détaille la stratégie de développement des pôles de transformation et donne des indications sur l’impact en termes d’emplois du nouveau port de pêche devant contribuer à l’amélioration des conditions de vie des pêcheurs.

Le secteur agricole contribue à hauteur de 40 % au PIB et figure en bonne place dans les priorités du Programme national de développement (PND) 2018-2022. Quels sont les objectifs fixés par votre gouvernement en matière de transformation agricole locale ?

Noël K. Koutéra Bataka : Le secteur agricole constitue effectivement le principal moteur de l’économie togolaise, avec 40 % de contribution à la richesse nationale et 20 % en moyenne de recettes d’exportation générées par an. C’est le secteur qui concentre également le plus grand potentiel en termes d’opportunités d’affaires et de création rapide d’emplois et de richesses, particulièrement pour les jeunes et les femmes. Le PND a pour objectif la transformation structurelle de l’économie togolaise pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive et créatrice d’emplois. Le secteur agricole regroupe 70 % de la population active, raison pour laquelle le gouvernement lui accorde une place de choix dans le PND, notamment en son axe 2 portant sur le développement des pôles de transformation, notamment agricole. La stratégie adoptée par le gouvernement est le développement des agropoles. La première, qui sera lancée incessamment, est le projet

« Le nouveau port de pêche va contribuer à la création de près de 8 000 emplois. »

de transformation agroalimentaire dans le bassin de la Kara, où le chef de l’État a d’ailleurs effectué une visite le 27 février dernier afin de mobiliser les acteurs concernés. Pour cette agropole, le gouvernement a

Bio

Noël K. Koutéra Bataka, 41 ans, originaire d’Atakpamé dans la région des Plateaux, est depuis 2004 titulaire d’un diplôme d’ingénieur agronome de l’université de Lomé ainsi que d’une maîtrise en affaires publiques de l’université Paris-Dauphine et d’un diplôme d’administration publique de l’ENA de Strasbourg décrochés coup sur coup en 2012.

De retour dans son pays, il met ses compétences au service du domaine agricole, notamment en faveur de la recherche de financements et de la modernisation du secteur. Gravissant les échelons, il occupe plusieurs postes à responsabilités, en particulier, de 2014 à 2016, celui de président du comité technique de pilotage (CTP), considéré comme le point focal du Togo pour le réseau de prévention des crises alimentaires (RPCA) et l’Alliance globale pour l’initiative résilience-Sahel et Afrique de l’Ouest (AGIR). Puis il devient le coordonnateur stratégique du Programme national d’investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA) qui touchera au total plus de 350 000 petits producteurs. Après avoir été secrétaire général au ministère de l’Agriculture, de l’Élevage et de l’Hydraulique, il prend en 2018 la tête du Mécanisme incitatif de financement agricole (MIFA), parvenant en six mois à créer 15 000 emplois, avec 1 milliard de crédits octroyés.

misé sur des filières de substitution aux importations (riz, maïs, soja, poulet de chair, poisson) et d’exportation (noix de cajou et sésame). L’objectif visé est d’augmenter la part des produits agricoles transformés sur place de 19 % à 40 % grâce aux investissements privés dans l’agro-parc, tout en renforçant la sécurité alimentaire et nutritionnelle et en créant de la richesse et des emplois. Les projections de transformation selon les filières promues sont : 90 000 tonnes de riz paddy/an, 15 000 tonnes de maïs/an, 10 000 tonnes de soja/an, 20 000 tonnes de provende/an, 2 millions de poulets de chair/an, 10 000 tonnes de noix de cajou/an et 10 000 tonnes de sésame/an.

Des actions visant à soutenir les PME et les très petites entreprises de transformation seront menées. Il faut noter que le tissu industriel est dominé par la transformation artisanale des produits agricoles, une activité menée majoritairement par les femmes

et qu'il convient d'encadrer et de développer. Cet appui devrait permettre à terme de faire de ces primo-entrepreneurs des PME, ce qui aura pour avantage de contribuer à la création d'emplois.

L'agriculture et l'aquaculture sont des secteurs majeurs de l'économie du pays en matière de création d'emplois. Quel sera en la matière l'impact du nouveau port de pêche devant contribuer à l'augmentation des revenus des pêcheurs et à l'amélioration de leurs conditions de vie ?

La production halieutique contribue aujourd'hui à hauteur de 3,6 % à la formation du produit intérieur brut agricole (PIBA). Mais la marge de progression pour combler le gap de la demande du marché domestique reste encore très importante : seuls 40 % des besoins nationaux sont couverts. Au cours de la dernière décennie, la pêche maritime a constitué entre 73,3 % et 81,6 % des productions halieutiques nationales, soit en moyenne 20 000 tonnes de poisson par an, avec 18 000 tonnes issues du port de pêche. Mais le renforcement des capacités d'accueil du port autonome de Lomé a entraîné une réduction de 30 % du bassin du port de pêche. Donc, l'aménagement du nouveau port de pêche vise à augmenter les capacités d'accueil des acteurs et à intensifier les activités de pêche maritime, avec la mise en place des infrastructures adéquates de débarquement, de conservation et de vente des produits de pêche. Les retombées économiques attendues sont assez encourageantes. Près de 8 000 emplois seront sécurisés et consolidés : 3 000 pêcheurs, 1 500 mareyeuses et 3 500 transformatrices de poissons. En plus, 5 000 emplois directs seront créés par le développement des activités connexes, notamment la réparation des moteurs hors-bord, la réparation des filets, la vente de matériel de pêche, la restauration, les services financiers (IMF), l'entretien des installations, le traitement des poissons, la fabrique et la vente de glace, etc. En outre, cette nouvelle infrastructure devra contribuer à l'intégration à l'économie bleue du circuit de commercialisation de la pêche artisanale, ainsi qu'à l'amélioration non seulement des revenus des acteurs mais aussi de la salubrité et de la qualité des produits. En somme, ce pan de l'économie nationale offre d'importantes opportunités d'affaires et de création de richesses.

Quelle est votre feuille de route d'ici à 2020 ?

Il nous faut opérationnaliser la première agropole et le projet de transformation agroalimentaire du Togo avec la promotion des entreprises agricoles et agroalimentaires, des micro-entreprises et des PME-PMI agricoles, poursuivre la structuration des chaînes de valeur à travers le profilage des acteurs et leur organisation

Noël K. Koutéra Bataka,
ministre de l'Agriculture et
de la Production animale
et halieutique.



Emmanuel Pita

en interprofessions agricoles, accroître le volume de financement et celui des services assurantiels pour les acteurs des chaînes de valeur agricoles, particulièrement les producteurs agricoles, afin de progresser vers l'atteinte de l'objectif de 5 % de financement bancaire au secteur agricole par le renforcement et l'extension des interventions du Mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risque (MIFA) créé par le gouvernement, et enfin développer le contrôle qualité et la mise en place d'un processus de certification des produits agricoles et agroalimentaires selon les normes et standards requis en vue de renforcer la compétitivité de nos produits locaux.

Propos recueillis par Serge-Henri Malet

« TROIS AGROPOLES SONT À RÉALISER DANS LE CADRE DU PND 2018-2022 »

Outre ses fonctions de DGA de la Société aéroportuaire de Lomé-Tokoin (SALT), Essowè Batana est aussi PCA de l'Agence de promotion et de développement des agropoles au Togo (APRODAT). Il donne un aperçu des opportunités qu'offre le programme des agropoles et détaille les cultures qui feront l'objet de production et de transformation à l'agropole de Kara.

Quand les travaux de mise en place de l'agropole de la Kara ont-ils démarré ?

Essowè Batana : Les activités ont démarré avec la visite symbolique à Broukou du chef de l'État, S.E.M. Faure Essozimna Gnassingbé, le 27 février 2019, au cours de laquelle il a remis 5 tonnes de semences de sésame aux organisations des producteurs de la zone, lançant ainsi le processus d'identification, de structuration et de renforcement des acteurs des chaînes de valeur des produits cibles majeurs du projet que sont l'anacarde, le sésame, le riz, le maïs, le soja, le poisson et le poulet de chair. En effet, une agropole est un écosystème représenté par les infrastructures et d'un milieu vivant composé des différentes chaînes de valeur qui l'animent. C'est

pourquoi il est important que ces chaînes de valeur soient structurées et mises à l'échelle pour occuper l'écosystème créé. L'organisation et le renforcement des producteurs permettent aux investisseurs privés de trouver des interlocuteurs avec qui contractualiser leur approvisionnement. Il faut rappeler que dans le cadre de ce projet, le Togo a reçu un appui de la BAD pour réaliser les études techniques et les réflexions stratégiques permettant au gouvernement de concevoir un modèle de l'agropole qui fait école. C'est ainsi qu'a été adopté un plan stratégique qui prévoit la mise en place de dix agropoles à l'horizon 2030, avec une première série de trois agropoles à réaliser dans le cadre du PND 2018-2022.



Essowè Batana, président du conseil d'administration de l'Agence de promotion et de développement des agropoles au Togo.

Emmanuel Pita

Quel rôle joue l'APRODAT dans ce programme ?

Pour coordonner ce programme, le gouvernement a créé le 27 février 2018 l'Agence de promotion et de développement des agropoles au Togo (APRODAT), qu'il a dotée d'organes de gouvernance tels qu'une direction générale et un conseil d'administration (CA) où se retrouvent de manière équilibrée l'administration publique et le secteur privé. À ce titre, en ma qualité de président du CA (PCA), j'ai été chargé d'assurer le démarrage des activités en tant que directeur général. C'est dans ce cadre que le 18 juillet 2018, la BAD a signé une série d'accords de financement avec le gouvernement togolais pour la mise en œuvre du projet de transformation agro-alimentaire du Togo (PTA-Togo : projet agropole). Dans la même période, la BOAD et la Fondation Saemaul de Corée du Sud ont également approuvé leur contribution au projet. Mis en vigueur le 11 octobre 2018, le projet a recruté au profit de l'APRODAT, son agence d'exécution, le personnel clé nécessaire.

Quelles sont les opportunités de développement liées au PTA, et plus spécifiquement à l'agropole de Kara ?
Les opportunités sont multiples et à plusieurs niveaux. Pour la production agricole, vous avez toute la variété de fourniture d'intrants à la production facilitée par

« Le projet cible deux filières d'exportation, le sésame et l'anacarde, et une filière d'import-substitution, le riz. »

l'organisation et l'agrégation des producteurs, la production agricole proprement dite facilitée par la constitution d'importants blocs et périmètres irrigués de 50 ha au minimum, et enfin la mise en place de crédits pour l'acquisition de machines agricoles modernes. Les activités agro-industrielles et industrielles seront facilitées par la disponibilité de matières premières de qualité suivant des calendriers maîtrisés et par l'existence d'un parc doté de toutes les infrastructures industrielles mais aussi de services, de bureaux et même d'hébergements. Enfin, il y a tout le tissu de services connexes et de support : fourniture des intrants et emballages, maintenance industrielle, services juridiques et fiscaux...

Quelles cultures seront transformées à Kara ?

Le projet cible deux filières d'exportation, le sésame et l'anacarde, et une filière d'import-substitution, le riz. Seront également développées les filières du maïs et du soja pour la provende animale (poisson et poulet de

Bio

Essowé Batana, 60 ans, marié et père de 3 enfants, est gestionnaire de formation, en témoignent sa maîtrise en sciences de gestion de l'université de Lomé obtenue en 1984 et son DESS en gestion financière et fiscalité de l'université de Poitiers décroché en 1987. De 1988 à ce jour, il dispense des cours, notamment à l'IUT de gestion de l'université de Lomé. Parallèlement, il mène une carrière politique, ayant été député non siégeant du parti au pouvoir UNIR de 2013 à 2018, ancien membre du comité central de l'ex-parti RPT et promoteur du projet « Jeune patron de demain » à Kara. Enfin, il a été directeur à la Caisse des retraites du Togo de 1990 à 1999, DAF de la Société togolaise de Handling de 1999 à 2002, DAF à la Société aéroportuaire Lomé-Tokoin (SALT) de 2003 à 2009 et DGA de la Nouvelle société cotonnière du Togo de 2009 à 2016. En 2017, il revient à la SALT en tant que DGA, fonctions qu'il assume à ce jour et qu'il cumule depuis 2018 avec sa fonction de PCA de l'APRODAT.

chair en import-substitution). En volume de production, on table sur des élevages de 4,3 tonnes/an de poissons et 1 200 000 tonnes/an de poulets de chair pour les unités de découpe respectives. Les niveaux de transformation annuels en phase de croisière sont de 90 000 t/an pour le riz, de 15 000 et 10 000 t/an respectivement pour le maïs de provende et le soja, de 10 000 t/an pour le sésame et de 10 à 20 000 t/an pour l'anacarde suivant le schéma retenu par les investisseurs. Les produits et sous-produits issus de la transformation se combineront selon l'usage pour former des chaînes de valeur intégrées, donc un agro-parc intégré. En effet, le son de riz (20 % du taux d'usinage) pourra se combiner au maïs et au soja pour la production de provende, et les balles vides de riz se combineront aux fientes issues de l'élevage des poulets pour la production de compost et engrais organique indispensables aux exploitations agricoles situées en amont à la chaîne de transformation. À terme, les balles vides et les fientes pourront servir respectivement de combustible pour des unités énergivores (huilerie de soja par exemple) et de source d'énergie grâce aux procédés de méthanisation. Toutes les unités de transformation auront, en phase de croisière, des taux de rentabilité au moins 15 % supérieurs au taux d'actualisation, qui sera au maximum de 12 % et au minimum de 7,5 % grâce au MIFA (Mécanisme incitatif de financement agricole).

À ce jour, combien avez-vous mobilisé pour ce projet estimé à plus de 60 milliards de FCFA ?

Le coût total de l'agropole de Kara est de 65 milliards de FCFA, dont 50 milliards sur ressources publiques. Actuellement et dans le cadre du PTA-Togo, 35 milliards ont déjà été mobilisés auprès de la BAD, de la BOAD, de la Fondation coréenne Saemaul et de l'État togolais. Près de 3 milliards complémentaires viennent d'être mobilisés auprès de la BAD sur le Fonds spécial du Nigeria (FSN). Des ressources additionnelles sont attendues de la BOAD dans le cadre de la 2^e phase du projet.

*Propos recueillis par
Louise Bibalou-Durand (avec Togo First)*

« LE MIFA S.A, UN MÉCANISME INNOVANT QUI ŒUVRE AU FINANCEMENT DU SECTEUR AGRICOLE »

Aristide K. Agbossoumonde, directeur général du Mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage des risques, société anonyme (MIFA S.A), rappelle que l'une des missions de son organisme est de relever les défis de la transformation de l'agriculture et, d'ici à 2021, de professionnaliser au moins 1 million d'agriculteurs.



Aristide Kodjo Agbossoumonde,
directeur général du Mécanisme
incitatif de financement agricole
fondé sur le partage des risques.

Emmanuel Pila

Le chef de l'État a procédé le 25 juin 2018 au lancement du MIFA, autrefois appelé TIRSAL. Pourquoi cette initiative qui s'adresse aux acteurs de la chaîne de valeur agricole ?

Aristide K. Agbossoumonde : Dans le Plan national de développement (PND), notamment en son axe 2, le gouvernement a fait de l'agriculture un levier de création de richesses et d'emplois, et de lutte contre la pauvreté. Cependant ce secteur, qui contribue à hauteur de 40 % à la formation du PIB, est faiblement financé par le secteur privé. En effet en 2017, seulement 0,2 % des prêts bancaires lui ont été octroyés. Le MIFA est un mécanisme innovant qui œuvre au financement du secteur agricole. Il est basé sur un nouveau paradigme et devra contribuer à faire financer suffisamment le secteur agricole et à relever les défis de la transformation de l'agriculture, une transformation qui sera un levier de création de richesses et d'augmentation des revenus des populations, comme défini dans le PND. Le MIFA a donc entre autres pour objectifs de remédier à la fragmentation des chaînes de valeur agricoles, de promouvoir les produits financiers et assurantiels adaptés au secteur agricole, de faciliter le partage des risques entre les différents acteurs du secteur agricole, de fournir une assistance technique aux institutions financières, aux PME-PMI et aux producteurs agricoles, et enfin de réduire le coût d'emprunt pour les agro-industries. Il s'appuie sur les 5 piliers que sont le partage de risques, le développement de produits d'assurance spécifiques au secteur agricole, l'assistance technique aux acteurs, la bonification des taux d'intérêt (qui permettra de descendre à des taux de 7,5 à 10 %, contre 15 à 18 % actuellement) et autres mesures incitatives dans le but d'amener les différents acteurs à s'engager durablement dans le développement de l'agriculture.

Quelle est la différence entre le MIFA et l'ancien TIRSAL et comment fonctionne le principe de partage de risques ?

Le Mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risques (MIFA) n'est que la déclinaison française du TIRSAL. Donc, dans le fond, il n'y a aucun changement.

Le risque tel qu'il est perçu par les banques est essentiellement dû à la faible organisation des chaînes de valeur agricoles ainsi qu'à une sous-professionnalisation des acteurs du secteur agricole. Le MIFA S.A contribuera à la réduction et au partage du risque dans le secteur agricole par des actions concrètes sur le secteur. Il travaillera en effet sur la recherche et la contractualisation de marchés fermes assortis de contrats en amont du financement des activités ainsi que sur la réorganisation des chaînes de valeur, permettant de renouer les liens entre les différents acteurs et de

« Les résultats de la phase pilote mise en œuvre sur les filières maïs, riz, manioc et soja ont convaincu les investisseurs. »

garantir la disponibilité de la matière première au niveau de chaque maillon. Il interviendra aussi sur le renforcement des capacités techniques de tous les acteurs, y compris des institutions financières, afin d'octroyer des financements en pool à tous les maillons d'une chaîne de valeur pour satisfaire aux demandes du marché. Enfin, il œuvrera au développement des produits d'assurance spécifiques aux différents maillons pour sécuriser les financements.

Quel est l'objectif de la création d'un panier de fonds pour que les partenaires au développement contribuent aux côtés du gouvernement togolais à mobiliser un capital de 100 millions d'euros, soit 65 milliards de FCFA ?
Il s'agit, à travers ce panier de fonds, de mobiliser une partie des ressources nécessaires au financement du secteur agricole. Les 100 millions d'euros serviront à financer le secteur à hauteur de 1 000 millions d'euros, soit 650 milliards de FCFA sur 10 ans. La transformation du MIFA en société anonyme au capital de 10 milliards de FCFA est un montage institutionnel centré sur un modèle de partenariat public-privé permettant d'allier la rigueur dans la gestion des ressources à la souplesse dont les opérateurs privés ont besoin pour accepter d'investir dans le développement du secteur agricole.

Bio

Aristide Kodjo Agbossoumonde, 43 ans, marié et père de 2 enfants, est un expert en management d'entreprise, gestion de projet de développement et gestion administrative et financière. En activité depuis 2006, il a d'abord été directeur administratif et financier de la SETEF-TP, puis directeur général de la Sarl Asmonde, assumant parallèlement la fonction de directeur du Centre de consultation et de création des entreprises (3CE). En 2013, il intègre le Programme d'appui au développement à la base (PRADEB) en tant que responsable de la composante « appui à la promotion de l'emploi des jeunes », puis il en devient le coordonnateur national de 2016 à ce jour, cumulativement avec les postes de coordonnateur-adjoint chargé des partenariats au MIFA de juin 2018 à février 2019, puis de directeur général par intérim.

Il est détenteur d'une maîtrise en sciences et technologies comptables et financières de l'École supérieure des affaires (ESA) de Lille (France) et d'un master de droit, économie et gestion de l'université du Littoral-Côte d'Opale (ULCO, France).

Les résultats de la phase pilote mise en œuvre sur les filières maïs, riz, manioc et soja ont convaincu les investisseurs non seulement de la pertinence du mécanisme mais également de sa rentabilité. En effet cette phase pilote, qui a duré 6 mois, a permis d'accompagner 12 000 producteurs et de mobiliser environ 1,1 milliard de FCFA de financement sur ressources propres des institutions financières à des taux réduits en moyenne à 8,25 %, contre 18 % auparavant, et de générer 15 000 emplois directs et indirects.

Aujourd'hui, le mécanisme intervient sur toutes les filières et tous les maillons de la chaîne de valeur agricole – production, transformation, commercialisation – ainsi que sur tous les services connexes nécessaires à une structuration efficace et efficiente des chaînes de valeur.

Pour 2019, quelles sont vos priorités ?

Pour cette année 2019, outre la mobilisation du maximum de partenaires financiers afin de disposer de ressources suffisantes pour le financement des projets du secteur, notre priorité est l'extension d'une couverture sociale et le développement de l'assurance agricole au profit des acteurs du secteur agricole. Nous avons également pour priorité l'intégration d'un maximum de jeunes entrepreneurs dans l'agro-business par un accompagnement ciblé leur permettant de saisir toutes les opportunités pour la création d'entreprises agricoles, notamment le long des chaînes de valeur structurées par le mécanisme. Au-delà des priorités de 2019, le mécanisme vise la professionnalisation d'au moins 1 million d'agriculteurs et de différents acteurs le long des chaînes de valeur d'ici à 2021 dans des schémas d'agrégations et de développement des coopératives.

Propos recueillis par Paul de Manfred

■ Coton-graine

LE PRIX D'ACHAT LE PLUS ÉLEVÉ DE LA SOUS-RÉGION

Avec près de 24 milliards de FCFA (36,48 millions d'euros) nets versés aux producteurs, contre environ 17,5 milliards nets lors de la précédente campagne, les cotonculteurs togolais ont de quoi se frotter les mains.

La production de coton au Togo lors de la campagne 2018-2019 a atteint un niveau de 137 255 tonnes de coton-graine pour un rendement de 764 kg/ha, soit une production en augmentation de 17 % par rapport à la campagne précédente, nous a confirmé Adam Nana Nanfamé, directeur général de la NSCT (*lire son interview p. 116-117*). Une performance vivement félicitée le 23 mai dernier à Kara par Noël K. Koutéra Bataka (*lire son interview p. 108-109*), ministre de l'Agriculture et de la Production animale et halieutique, lors d'une rencontre destinée à procéder à une évaluation

Nous espérons que les recommandations issues de cette rencontre seront immédiatement transformées en actes concrets pour le bonheur des producteurs: l'amélioration de leurs conditions importe au plus haut point au directeur général. »

Car Adam Nana Nanfamé sait combien l'agriculture est cruciale pour l'économie de son pays, elle qui représente plus de 46 % de son PIB et emploie 73 % de sa population (*lire notre article p. 106*). Et dans le secteur de l'agriculture, le coton, première culture industrielle du Togo, constitue près de 40 % des recettes d'exportation et contribue à hauteur de 4,3 % au PIB. Ajoutons que financièrement, la campagne 2018-2019 a également été fructueuse pour les cotonculteurs, avec près de 24 milliards de FCFA (36,48 millions d'euros) nets versés aux producteurs,

contre environ 17,5 milliards FCFA nets à la précédente campagne. Il a par ailleurs été indiqué qu'un complément de prix d'achat de 35 FCFA/kg de coton-graine s'était ajouté au prix initial établi à 250 FCFA/kg, ce qui a donc porté le prix définitif à 285 FCFA/kg. « *C'est le prix le plus élevé de toute la sous-région pour le compte de la campagne 2018-2019* », s'est réjoui le directeur général de la NSCT.

Pour la campagne 2019-2020, selon le communiqué de presse de la NSCT, les acteurs de la filière ont décidé d'emblaver un minimum de 180 000 ha pour une production minimale de 150 000 tonnes. Le prix initial d'achat du coton-graine est fixé à 265 FCFA (0,40 €) le kilo. En outre, est-il précisé, les prix des différents intrants sont revus à la baisse de façon significative.

En termes de perspectives, le Togo entend produire 200 000 tonnes de coton-graine à l'horizon 2022. Mais pour réussir ce challenge, Adam Nana Nanfamé estime « *indispensable non seulement de rénover l'outil industriel existant, dont la capacité actuelle ne dépasse guère les 130 000 tonnes, mais aussi d'envisager l'ouverture d'une nouvelle usine* ». Nul ne doute que les cotonculteurs togolais devraient se frotter les mains, car leurs revenus bruts ont bondi de plus de 25 % et devraient continuer leur ascension. **Louise Bibalou-Durand**

Le coton, première culture industrielle du Togo, constitue près de 40 % des recettes d'exportation.

tion des résultats de la campagne cotonnière 2018-2019 ainsi qu'au lancement de la campagne cotonnière 2019-2020. Cette rencontre à laquelle les producteurs – cotonculteurs et personnel de la NSCT – ont pris part avait pour thème « La filière cotonnière face aux défis de sa modernisation et de sa contribution à l'atteinte des objectifs du Plan national de développement ». À cette occasion, le ministre de l'Agriculture a adressé un satisfecit à la direction de la NSCT. « *Nous voudrions préciser que la NSCT a connu une nouvelle impulsion depuis la prise de fonctions, il y a trois ans, du nouveau directeur général Adam Nana Nanfamé. Ce technicien hors pair a su donner un nouveau souffle à cette société en proie à plusieurs difficultés et redynamiser son équipe.*

Les meilleurs producteurs récompensés

Dans la filière cotonnière, un programme de récompenses des meilleurs producteurs a été institué. Il produit un effet de levier sur la motivation des producteurs et des encadreurs, qui s'impliquent davantage dans la production en masse d'un coton de qualité au Togo. « *L'objectif est d'amener les producteurs, à travers la mise en œuvre d'un système d'émulation, à réaliser leur potentiel* », indique le directeur général de la NSCT. Ce programme, qui suscite un réel engouement, a récompensé 573 lauréats en 2018. **L.B-D**



NSCT

NOUVELLE SOCIÉTÉ COTONNIÈRE DU TOGO



ENGAGÉE POUR L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DU PND

Avec plus de 24 milliards de francs CFA versés aux cotonculteurs en 2018/19 pour une production de 137.000 tonnes, la filière cotonnière est rigoureusement ancrée dans la réduction de la pauvreté en milieu rural. Elle traduit ainsi son engagement à l'atteinte des objectifs du Plan National de Développement. Le Togo ambitionne d'atteindre une production de 200.000 tonnes à l'horizon 2022.

NSCT, Nouvelle Société Cotonnière du Togo

Face Cathédrale Notre - Dame de la Trinité. 200 B.P. 219 - Atakpamé -Togo
Tél.: (+228 24 40 01 53 - Fax : (+228) 24 40 00 33 - E-mail : nsct@nsct.tg

« LA VISION STRATÉGIQUE DE PRODUIRE 200 000 TONNES RESTE RÉALISABLE »

Les ambitions d'Adam Nana Nanfamé, directeur général de la Nouvelle société cotonnière du Togo (NSCT), sont de renforcer les performances en production, en collecte et en paiement des revenus aux producteurs. Il se réjouit également de ce que le prix d'achat au kilo proposé aux producteurs pour la campagne 2018-2019 soit le plus élevé de la sous-région.

Depuis votre arrivée à la tête de la Nouvelle société cotonnière du Togo (NSCT) en 2016, on observe une progression de la production : malgré les aléas climatiques qui perturbent les saisons, elle est en effet passée de 108 000 à 117 000 tonnes au cours de campagne 2017-2018, puis à 137 000 tonnes pour la campagne 2018-2019 qui vient de se terminer. Comment expliquez-vous cette courbe ascendante ?

Adam Nana Nanfamé : Nous dirons que nous nous réjouissons du fait que ces dernières années, la production ait connu une progression relativement constante. Il s'est agi tout d'abord de trouver des réponses immédiates aux préoccupations essentielles des producteurs, lesquels faisaient montre d'un intérêt limité pour la cotonculture, et d'obtenir ainsi leur grande remobilisation. Celle-ci a pu se faire grâce à un appui conseil rapproché reposant sur l'écoute accordée à leurs préoccupations et sur la volonté de nous montrer à leur meilleur service. Nous avons ensuite mis l'accent sur la collecte rapide du coton-graine, sur la paie rapide de leur revenu mais aussi et surtout, en amont, sur la mise à disposition d'intrants en temps réel de bonne qualité et en quantité suffisante à des prix de plus en plus abordables. Enfin, le prix d'achat du coton-graine, qui s'est amélioré d'année en année, a encouragé les cotonculteurs. C'est le lieu de remercier l'ensemble des cotonculteurs du Togo, les agents de terrain ainsi



Adam Nana Nanfamé,
directeur général de
la Nouvelle société
cotonnière du Togo.

que tous les partenaires pour leur mobilisation ayant contribué à la réalisation de ces performances.

Pour la campagne 2019-2020, vous avez un objectif de 150 000 tonnes. C'est la première fois depuis la création de la NSCT en 2009 qu'une ambition de cette ampleur est fixée. Pensez-vous atteindre ce cap de production malgré les incertitudes liées au climat et aux caprices pluviométriques, qui peuvent être un handicap ? Dans le même ordre d'idées, pensez-vous véritablement atteindre les 200 000 tonnes en 2022 ? Il existe un réel potentiel en termes de progression pour la culture cotonnière au Togo. Il faut se sou-

venir qu'en 1998-1999, la filière avait produit plus de 187 000 tonnes de coton-graine. Même si l'environnement n'est plus exactement le même et que les producteurs ont eux aussi changé, nous croyons néanmoins que cette performance ainsi que l'atteinte de la vision stratégique des 200 000 tonnes reste réalisable. Pour ce faire, la filière doit relever trois défis importants. Tout d'abord, celui de la fidélisation des

« La qualité de notre coton reste un de nos meilleurs atouts sur ce marché fortement concurrentiel. »

producteurs. Ensuite, celui de l'amélioration du rendement au champ. Et enfin, par voie de conséquence, celui de la modernisation de l'unité industrielle pour faire face à l'accroissement de la production. Évidemment, le tout avec toutes les prières pour que les cours mondiaux du coton restent attractifs afin de garantir aux producteurs un prix beaucoup plus incitatif. En effet, ces dernières années, on peut constater un réel engouement pour la culture cotonnière. En dix ans, le nombre de producteurs est passé de 44 000 à plus de 148 000. Nous devons mettre en place des mesures pour que cette culture reste aussi attractive que possible dans un environnement hautement compétitif. En outre, nous allons mettre en œuvre un plan général pour booster le rendement au champ. Pour ce qui est du climat, il est incertain et peut en effet être un sérieux handicap, mais nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour amener les producteurs à développer des technologies plus résilientes afin d'y faire face.

Les performances actuelles de la NSCT l'ont conduite à ouvrir une nouvelle unité à Blitta. Peut-on avoir un aperçu des capacités de cette unité de production ? Faut-il s'attendre à d'autres ouvertures ?

En réalité, il faut parler de réouverture de l'usine de Blitta. Cette usine était restée sans activité pendant un certain temps quand la production cotonnière avait chuté mais, compte tenu de l'évolution de la production, nous avons jugé important de la réintégrer dans le parc NSCT. Elle présente une capacité de 35 000 tonnes dans la campagne d'égrenage. Elle emploie près de 300 personnes, permanentes et saisonnières. En ce qui concerne d'autres ouvertures, en effet, pour aller aux 200 000 tonnes, il reste indispensable non seulement de rénover l'outil industriel existant, dont la capacité actuelle ne dépasse guère les 130 000 tonnes, mais aussi d'envisager l'ouverture d'une nouvelle usine.

Quel sera le prix d'achat du kilo du coton-graine cette année ?

Pour cette campagne 2019-2020, le prix initial d'achat est fixé à 265 F/kg. Il faut préciser qu'au Togo, le prix d'achat du coton-graine est fixé à travers un mécanisme dit « mécanisme de fixation du prix ». Grâce à lui, il est proposé aux producteurs en début de campagne un prix initial, qui est un prix plancher, puis, en fin de campagne, un prix final qui permet de reverser aux producteurs un complément si les ventes de la fibre sur le marché international sont favorables. Par exemple, pour la campagne 2018-2019 qui vient de se terminer, le prix initial était de 250 F/kg, et le mécanisme a permis en fin de campagne de reverser un complément de 35 F/kg à tous les producteurs, portant le prix final à 285 F/kg, ce qui est le prix le plus élevé de la sous-région pour le compte de la campagne 2018-2019.

S'agissant de la vente de son coton sur le marché international, le Togo arrive-t-il à tirer son épingle du jeu ?

Comme vous le savez, au Togo, nous vendons uniquement par appel d'offres international. Le marché international de la fibre, par définition, est fluctuant, et nous devons aussi faire attention au cours du dollar. Au vu de ces contraintes, nous avons mis en place, avec nos équipes, une veille commerciale, de façon à saisir à tout moment les meilleures opportunités. Donc oui, nous arrivons à tirer notre épingle du jeu, et nous nous en réjouissons. C'est d'ailleurs ce qui permet de payer les producteurs et, souvent, de leur verser des compléments chaque fois que cela est possible. La qualité de notre coton reste un de nos meilleurs atouts sur ce marché fortement concurrentiel. Je voudrais terminer en saisissant cette opportunité à moi offerte pour témoigner la gratitude des acteurs de la filière cotonnière au président de la République, à qui la filière doit sa renaissance, pour toute la veille et l'attention témoignées depuis la création de la NSCT.

Propos recueillis par Serge-Henri Malet

Bio

El Hadj Adam Nana Nanfamé, 56 ans, est ingénieur agronome de conception, diplômé d'un Master of Science en agronomie obtenu à l'université agricole d'État de Krasnodar (ex-URSS). Il a été expert en coopératives et développement pour le compte du Bureau international du Travail (BIT) dans la région des Savanes, et ce dans le cadre du projet TOG 90/006 FIDA/FENU/PNUD-SOGVERS. Il a ensuite effectué l'essentiel de sa carrière au sein de la filière cotonnière togolaise, soit 27 années où il s'est illustré à différents niveaux de responsabilités, aussi bien à l'échelon préfectoral et régional que central. Élu député non siégeant au Parlement, il a eu l'honneur de se voir élevé au rang d'officier de l'ordre du Mono.

OPTIMISER LE POTENTIEL D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Afin de limiter ses importations d'énergie et d'enrichir l'offre pour répondre aux besoins des ménages et des entreprises, le Togo lance un ambitieux programme énergétique qui fait la part belle aux énergies renouvelables.

« Assurer à toute la population togolaise, à l'horizon 2030, l'accès à une énergie propre, de qualité, compétitive, qui préserve l'environnement, en mettant tout en œuvre pour développer un système performant et durable d'approvisionnement basé sur des initiatives publiques et privées, individuelles et collectives, capables de promouvoir le développement économique et social du Togo », tel est l'objectif ambitieux que se fixe le gouvernement du Togo. Il est vrai que la République togolaise dispose d'un potentiel énergétique enviable, singulièrement en ce qui concerne les énergies renouvelables. Car grâce aux investissements publics et privés dans la production de solaire et d'hydroélectricité notamment, la capacité du pays devrait passer de 100 mégawatts (MW) actuellement à 300 MW en 2022, l'important étant de rendre le coût de cette énergie accessible à toutes les couches de la population. Il est vrai aussi que les problèmes sont nombreux. En plus de la forte dépendance énergétique à la biomasse-énergie dans un contexte de rareté de la ressource ligneuse, et surtout de la dépendance grave vis-

exprimées par les industriels. Or pour le moment, le Togo ne produit que 40 % de sa consommation en énergie. Une situation d'autant plus préoccupante que ses fournisseurs, Ghana et Nigeria, ont aussi des besoins croissants en énergie qui les conduisent à réduire la quantité d'énergie livrée au Togo.

Selon la Banque mondiale, si le Togo a progressé en matière d'accès à l'énergie, cela reste insuffisant, son principal défi étant de parvenir à l'autonomie énergétique et de garantir une électricité fiable et abordable.

« Il devra pour cela diversifier les sources d'énergie, en particulier au profit des énergies propres et renouvelables », estime l'institution financière. Une situation qui appelle des mesures vigoureuses et innovantes. Dans ce sens, plusieurs projets sont soutenus par le bailleurs de fonds, comme le Projet de réforme et d'investissement dans le secteur de l'énergie (PRISET) financé par la Banque mondiale et qui devra améliorer le fonctionnement du secteur énergétique et élargir la couverture d'électricité à Lomé: remise en état et renforcement des lignes moyenne et haute tension, extension du réseau, et enfin installation de nouveaux raccordements. « Le PRISET aidera le Togo à accroître l'accès à une électricité fiable et relativement bon marché, la réalisation de ces deux objectifs étant essentielle pour le développement

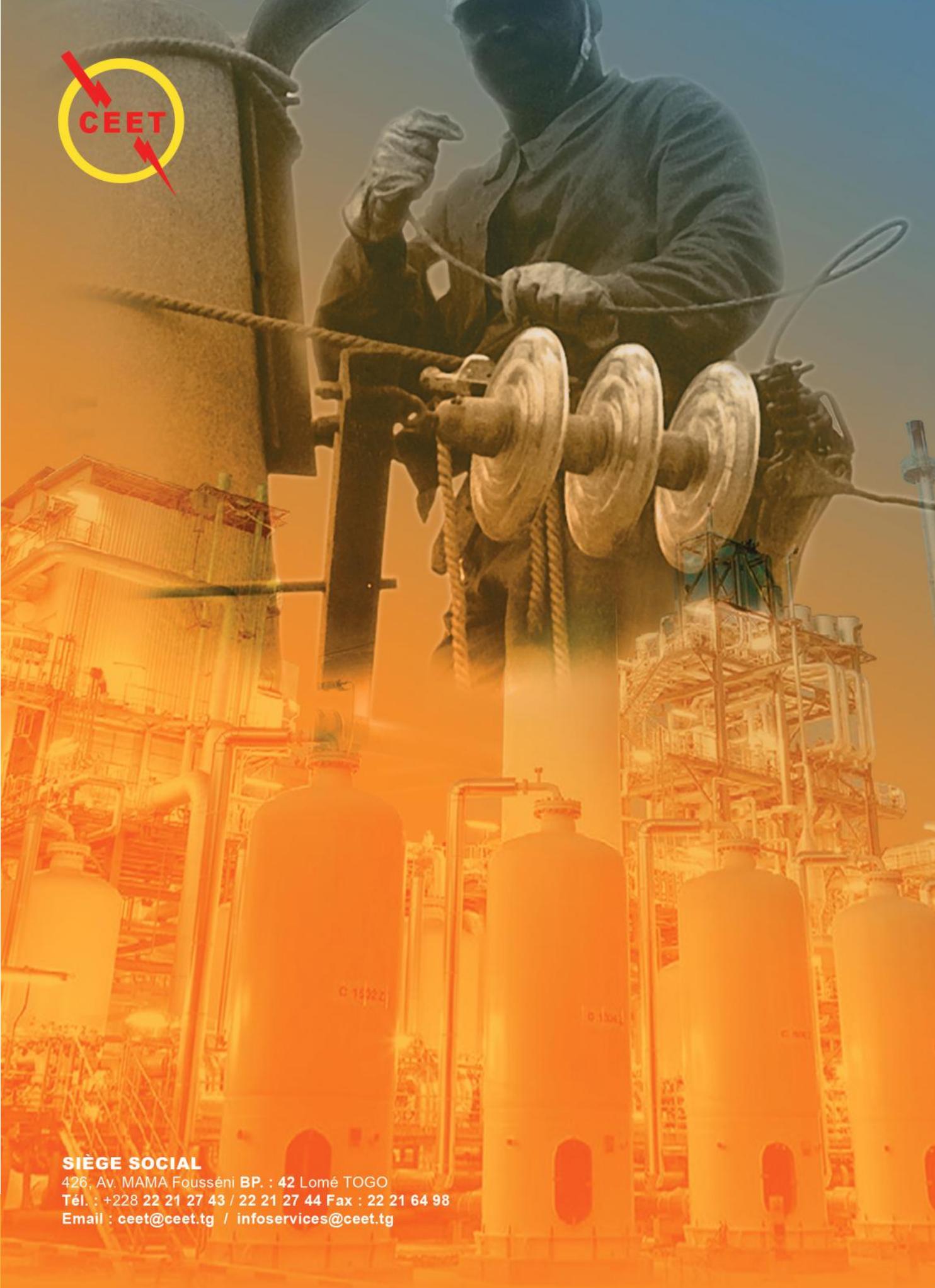
des entreprises, la création d'emplois, la génération de revenus et la compétitivité internationale. Ce projet permettra en outre à ce secteur d'améliorer sa gestion financière, ce qui encouragera les investissements privés », explique Pierre Laporte, directeur des opérations de la Banque mondiale pour le Togo.

Globalement, la stratégie d'électrification, qui sera mise en œuvre en trois phases, s'étendra sur 12 ans pour un coût de 1 000 milliards de FCFA. Il devrait en résulter l'extension du réseau dans près de 1 000 localités, mais aussi le développement de l'énergie solaire, avec des kits individuels vendus à un prix abordable aux ménages les plus reculés, ainsi que la construction et l'exploitation d'une soixantaine de mini-centrales solaires réparties à travers le pays.

Christian Kouamen

La stratégie d'électrification s'étendra sur 12 ans pour un coût de 1 000 milliards de FCFA.

à-vis des importations d'électricité et d'hydrocarbures, avec une faible emprise sur les politiques économiques et énergétiques des pays d'approvisionnement (Ghana, Côte d'Ivoire et Nigeria), le Togo présente aussi l'inconvénient d'avoir une population à faible pouvoir d'achat pour l'accès à l'électricité et aux combustibles modernes. Par ailleurs, la demande est forte. Et, comme l'indique le directeur de cabinet du ministre de l'Énergie, elle va croissant: avec une hausse moyenne de 8 % par an, la demande en énergie électrique est passée ces cinq dernières années de 101 MW en 2009 à 216 MW en 2014, et elle devrait poursuivre sa hausse pour s'établir à 314 MW en 2020 et 610 MW à l'horizon 2030, notamment avec la mise en œuvre de grands projets d'extension et de renforcement du réseau électrique et d'électrification rurale en cours et avec les demandes



SIÈGE SOCIAL

426, Av. MAMA Fousséni BP. : 42 Lomé TOGO
Tél. : +228 22 21 27 43 / 22 21 27 44 Fax : 22 21 64 98
Email : ceet@ceet.tg / infoservices@ceet.tg

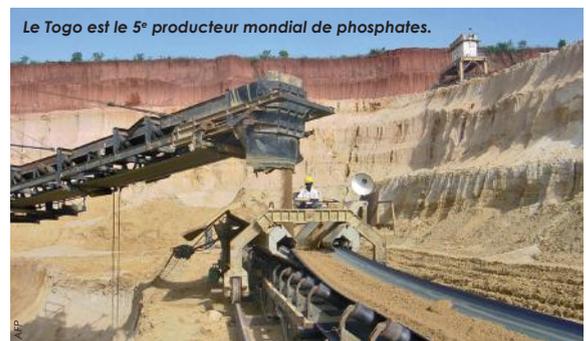
DE BONNES RAISONS DE POURSUIVRE LES EFFORTS

Le secteur minier représente un peu plus de 4% du PIB et environ 25% des exportations totales du pays. Le gouvernement a élaboré un Projet de développement et de gouvernance minière (PDGM) dont l'objectif est de renforcer les capacités de ce secteur, de l'assainir et d'en faire un maillon plus fort de l'économie.

Le Togo est le 5^e producteur mondial de phosphates. Mieux, il possède un champ minier considérable. Il n'y a donc pas de doute, ce secteur peut beaucoup apporter au développement du pays. Le gouvernement togolais l'a si bien compris qu'il a placé au cœur de son Plan national de développement (PND 2018-2022) ce domaine perçu à juste titre comme prioritaire pour booster la croissance économique et accomplir la vision de faire du Togo un pays émergent en 2030. C'est donc dans cette dynamique qu'a été élaboré le Projet de développement et de gouvernance minière (PDGM).

Mis en exécution depuis le 3 mars 2016, le PDGM est financé à hauteur de 13,4 millions d'euros, soit plus de 8 milliards 450 millions de FCFA, par la Banque mondiale. Il s'agit, à travers ce projet, de déployer la stratégie nécessaire pour attirer les investisseurs en augmentant la connaissance géologique des ressources souterraines du Togo. Le but est également de rationaliser les principales structures institutionnelles des industries extractives en renforçant leur efficacité et leur « redevabilité ». « *Nous voudrions aider à promouvoir une meilleure gouvernance, transparence et efficacité du secteur industriel et soutenir une meilleure gestion des aspects environnementaux ainsi que de développement social et économique découlant des activités du secteur* », avait d'ailleurs expliqué Assoumatine Aïssah-Sartchi, alors directeur de cabinet du ministère des Mines et de l'Énergie, lors d'un séminaire de sensibilisation.

Mais, quelques années après sa mise en route, a-t-on des raisons d'être satisfait de ce projet ? Surtout ces dernières années ? « *Le secteur minier togolais se porte plutôt mieux. Plusieurs acteurs y interviennent, comme partout ailleurs* », indique le ministre des Mines et de l'Énergie, Marc Dèdèriwè Ably-Bidamon (*lire son interview p. 122-123*). Et il n'a pas tort de le penser, car dans ce pays en constante évolution, il faut savoir que l'exploitation du secteur minier est restée longtemps sous le contrôle de l'État. Aujourd'hui, on enregistre des investissements privés de plus en plus nombreux.



Cela a pour avantage d'opérer une diversification des acteurs et d'exploiter d'autres types de substances minérales. En effet, la pierre à chaux, le fer et le marbre dolomitique, très prisés, contribuent désormais pour une part importante aux recettes d'exportation.

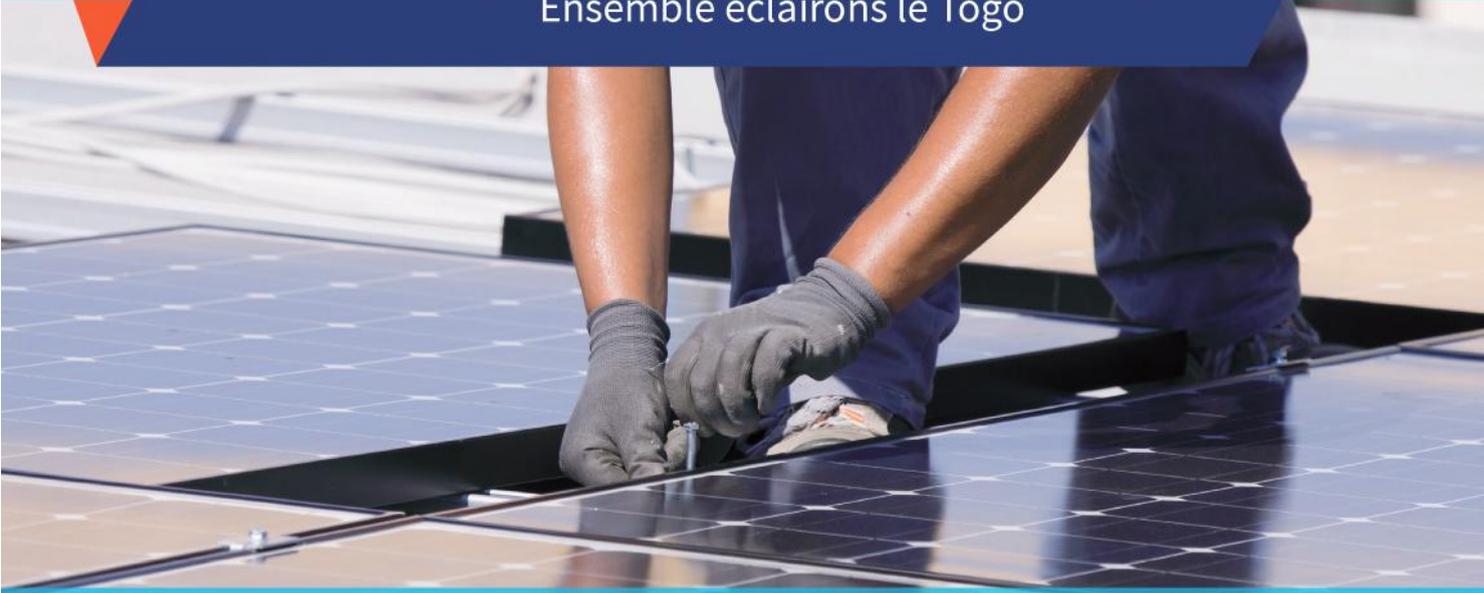
Il y a quelques années, on dénombrait environ 30 exploitants miniers de divers horizons, parmi lesquels des spécialistes dans l'exploitation de gisements de substances minérales industrielles produisant principalement des matériaux de construction. Le secteur bouge et le nombre d'acteurs exerçant dans la mine à petite échelle augmente d'année en année. Beaucoup de techniques d'exploitation sont déployées, et l'État reste assez vigilant sur l'exploitation de l'or, qui se fait au moyen de techniques minières de type alluvial.

Ces deux dernières années, le PDGM a établi une meilleure structuration du secteur minier et une gestion moins hasardeuse fondée sur des principes rigoureux dans l'attribution des licences d'exploitation. L'une des grandes réussites de ce projet, c'est que de nombreuses licences d'exploitation ont renforcé l'investissement direct étranger (IDE). Cependant, si l'on note une nette amélioration dans les procédures d'attribution des marchés, dans le fonctionnement et dans la gestion du secteur, beaucoup d'efforts devraient être consentis afin de mieux maîtriser la chute des cours mondiaux des matières premières au moyen d'accompagnements mis en place par les structures étatiques, comme prévu dans le PDGM.

Alain Bouabré



Ensemble éclairons le Togo



LE SOLAIRE POUR RÉVOLUTIONNER L'OFF-GRID AU TOGO AVEC BBOXX - EDF



Avoir la lumière en tout temps a changé notre vie et ma famille est plus épanouie.



BBOXX Capital Togo opère au Togo depuis 2017 dans le cadre de l'initiative présidentielle d'électrification rurale par kits solaires individuels dénommée «CIZO». Filiale de la société britannique **BBOXX Ltd** et d'**EDF Internationale**, BBOXX Capital Togo déploie des kits solaires individuels sur l'ensemble du territoire togolais et a franchi le cap de **15.000 kits** solaires installés, ce qui permet à environ **75.000 TOGOLAIS** d'être éclairés dans leurs maisons pour la première fois.

20 AGENCES OPÉRATIONNELLES

ANÉHO, TABLIGBO, TSÉVIÉ, KÉVÉ, NOTSÉ, KPALIMÉ, ATAKPAMÉ, BADOU, ELAVAGNON, BLITTA, SOTOUBOUA, TCHAMBA, BASSAR, GUERIN-KOUKA, KARA, KANTÉ, MANGO, TANDJOUARE, DAPAONG, MANDOURI

www.bboxx.co.uk





Marc Dèdèriwè Ably-Bidamon,
ministre des Mines et des Énergies.

Marc Dèdèriwè Ably-Bidamon, ministre des Mines et des Énergies, évoque la situation minière et énergétique de son pays et détaille une stratégie d'électrification du Togo qui compte fortement sur la participation du secteur privé pour atteindre ses objectifs.

directs que sont les entreprises minières nationales et étrangères – pour les grandes sociétés d'exploitation, SNPT (phosphate), WACEM (calcaire), SCANTOGO-MINES (calcaire), POMAR (marbre), MM MINING (fer) –, d'autres sociétés de taille moyenne mais pas des moindres qui font le concassage des matériaux pour le BTP, ainsi que des exploitants artisanaux dans le domaine de l'or, du diamant et de certains matériaux de construction. En matière d'exploration, plusieurs sociétés font de la recherche sur le terrain, notamment la Société générale des Mines (SGM) pour le manganèse à Nayéga, ICA Invest pour l'argile, TFC Sarl pour les métaux, JUN HAO Mining et POYA Resources pour l'or, etc.

« D'ICI À 2030, NOUS AURONS ATTEINT L'INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE »

Le secteur minier est l'un des secteurs économiques les plus prometteurs du Togo. Quels en sont les acteurs et comment voyez-vous la situation du domaine ?

Marc Dèdèriwè Ably-Bidamon : Le secteur minier togolais se porte plutôt mieux. Plusieurs acteurs y interviennent, comme partout ailleurs : les acteurs

Quelle est la situation du secteur des mines au Togo ? Pour l'année 2017, dix permis d'exploitation pour les matériaux de construction et une autorisation de commercialisation des quartzites ont été octroyés, ainsi que quatorze permis de recherche à quatre sociétés. En 2018, ce sont treize permis d'exploitation pour maté-

riaux de construction qui ont été octroyés (trois permis à petite échelle pour les cibles de sable, de granulat et d'or), ce qui porte à 65 le nombre total de permis d'exploitation valides pour l'année. En recherche, seize permis ont été attribués durant l'année 2018 pour des sujets divers. Au vu de cette situation, on peut affirmer sans ambiguïté que l'investissement direct étranger (IDE) s'est renforcé, puisque la plupart des sociétés en exploitation et en exploration sont étrangères. Par ailleurs, la mise en œuvre du Projet de développement et de gouvernance minière 2016-2020, qui reçoit l'appui technique et financier de la Banque mondiale, devrait à terme renforcer la gouvernance du secteur et contribuer sans nul doute au renforcement de l'IDE dans notre pays.

Comment se porte aujourd'hui le secteur des énergies au Togo ?

Je dirai que le secteur des énergies au Togo se porte bien. Le gouvernement, sous l'impulsion du chef de l'État, a fait de l'accès de tous aux sources énergétiques une priorité des priorités de sa gouvernance, ceci en vue d'honorer l'agenda 2030 des Nations unies qui vise justement l'accès universel à l'électricité de qualité à moindre coût et préservant l'environnement. Pour traduire dans les faits cette recommandation des Nations unies, tout est mis en œuvre par le gouvernement pour offrir aux Togolais un meilleur cadre de vie par la fourniture d'électricité en continu. À cela s'ajoutent plusieurs programmes et initiatives qui vont rendre plus dynamique le secteur des éner-

gies et contribuer à sa meilleure gestion. En matière de production, le Togo dispose une puissance énergétique de 168 MW essentiellement composée de générateurs thermiques. Le réseau de transport est en bon état et ne nécessite pas de travaux de réhabilitation majeurs pour transiter les charges actuelles et nous projeter dans les 10 ans à venir. La mise en service

« Tout est mis en œuvre par le gouvernement pour offrir aux Togolais la fourniture d'électricité en continu. »

de la ligne 330 kilovolts vient améliorer les capacités de transport. Le chantier qui reste à réaliser est celui de la construction de la ligne 161 KV Kara-Mango-Dapaong.

En dépit de cette puissance, l'énergie est insuffisante pour couvrir les besoins du Togo, ce qui explique l'importation d'énergie du Ghana et du Nigeria. Ainsi, le défi majeur du gouvernement togolais est de pouvoir atteindre l'indépendance énergétique à l'horizon 2030 et de réduire la part thermique dans la production en promouvant les énergies renouvelables, conformément au Plan national de développement lancé le 4 mars dernier par le chef de l'État, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé.

Récemment, le service public national a commencé à s'associer au secteur privé pour fournir de l'énergie aux communautés rurales et isolées. Pouvons-nous nous attendre à d'autres partenariats similaires à l'avenir ?

Disons que la stratégie d'électrification du Togo compte fortement sur la participation du secteur privé pour atteindre ses objectifs. Tout le segment off-grid (les kits individuels et les mini-grids) sera réalisé en partenariat avec le secteur privé. Certaines licences ont été octroyées pour les kits individuels, et le processus pour le segment des mini-grids est en cours. Il faut noter que les partenariats avec le privé ne concernent pas uniquement le secteur des énergies : le PND sera financé à hauteur de 65 % par le secteur privé. Sur le plan de la production par exemple, d'autres signatures de contrats de production sont en cours, notamment dans le domaine du solaire et de l'hydroélectricité.

Propos recueillis par Serge-Henri Malet

Bio

Marc Dédèriwè Aaby-Bidamon, 54 ans, marié et père de deux enfants, commence sa carrière professionnelle en qualité d'ingénieur à la Direction des études de l'Office des postes et télécommunications du Togo (OPTT) en octobre 1992. En août 1994, il est promu directeur commercial de Togo Télécom, poste qu'il occupera jusqu'en juin 1998, où il prend les commandes de Togo Cellulaire, la première société de téléphonie mobile au Togo. En mai 2006, il est nommé directeur général des Douanes togolaises. À la tête de cette régie financière stratégique dans l'économie du pays, il apporte sa touche et pose les jalons de la modernisation. De mai 2006 à octobre 2011, il assume aussi la fonction d'administrateur au Conseil national des chargeurs du Togo et, de mai 2006 à juin 2010, celle d'administrateur pour le Togo à la BCEAO. De décembre 2011 à janvier 2015, il met son expertise au service de différentes structures comme consultant indépendant. Enfin, d'avril 2014 à sa nomination au gouvernement à la tête du ministère des Mines et de l'Énergie, il est administrateur de Togo Télécom et membre de la Commission électorale nationale indépendante (CENI). Du point de vue académique, il est titulaire depuis 1980 d'une maîtrise en télécommunications suivie en 1990 d'un DEA en électronique de l'université de Lille (France) et en 1992 d'un master en ingénierie des réseaux de télécommunications de l'Institut national des télécommunications de Paris. Signalons qu'il a été élevé au rang d'officier de l'ordre du Mono.

« UNE SEULE PRIORITÉ : POURSUIVRE LES RÉFORMES NÉCESSAIRES À LA RÉUSSITE DU PND »

Paul Mawusi Kakatsi, directeur général de la Compagnie Énergie Électrique du Togo (CEET), défend son bilan de ces trois dernières années, nous donnant un aperçu des investissements consentis et des projets d'énergie renouvelable mis en œuvre par la CEET.

À la tête de la CEET depuis février 2016, quel bilan pouvez-vous dresser, notamment en matière de gouvernance ? Par ailleurs, un geste a-t-il été fait pour faciliter l'accès à l'électricité des ménages à faibles revenus ?

Paul Mawusi Kakatsi : Notre bilan des trois années se résume comme suit : un début d'amélioration de la situation financière, la réduction substantielle des arriérés liés aux importations de l'énergie avec une forte implication de l'État, l'amélioration significative du

rendement par la réduction des pertes commerciales, une nette amélioration du taux de recouvrement par la vulgarisation des compteurs à prépaiement, et enfin la contribution à l'amélioration du score du Doing Business en ce qui concerne le volet accès à l'énergie. L'accès des ménages à faible revenu aux services énergétiques a été encouragé par une campagne de promotion des raccordements à coût réduit et un étalement sur 12 mois des frais de raccordement, avec un ticket d'entrée de 5 000 FCFA. Environ 150 000 raccordements ont été réalisés durant les trois ans, soit une augmentation de plus de 50 % de la clientèle. Notons que la tendance habituelle se situe entre 8 % et 10 % l'an.

En termes de proximité, quelles améliorations avez-vous apportées dans la relation entre la CEET et sa clientèle ?

En termes de politique de proximité, en plus de la politique habituelle d'ouverture d'agences, nous avons mis en place un centre d'appel, et nous avons réduit les longues files d'attente à nos guichets par l'utilisation des plates-formes de paiement avec les deux opérateurs de réseaux cellulaires.

Quelle place occupe le volet énergétique dans le PND 2018-2022 ?

Le PND n'est pratiquement pas envisageable sans une politique énergétique cohérente. Cette politique doit réaliser un équilibre objectif entre la souveraineté énergétique, la sécurité énergétique et un accès total et équitable de la population aux services énergétiques. Cela suppose que ce service doive nécessairement revêtir un



Paul Mawusi Kakatsi, directeur général de la Compagnie Énergie Électrique du Togo.

Bio

Ingénieur électromécanicien de formation, Paul Mawusi Kakatsi, 57 ans, est diplômé de l'École supérieure interafricaine de l'électricité (ESIE) de Bingerville, en Côte d'Ivoire. Depuis 1985, il a assumé diverses fonctions au sein de la CEET et y a pratiqué l'ensemble des métiers. Sa grande maîtrise des activités de distribution et d'exploitation, dont il a la responsabilité de 1995 à 2006, puis la prise en charge de la planification de 2006 à 2009 lui donnent une vision d'ensemble du secteur. Ce bagage le conduira à diriger l'entreprise une première fois de 2009 à 2011 et à lancer le premier Contrat de performance souscrit par la CEET auprès de l'État et des institutions de Bretton Wood. Il fera ensuite un passage au ministère des Mines et de l'Énergie en qualité de conseiller en énergie auprès du ministre. Depuis le 16 février 2016, il est à nouveau directeur général de la CEET.

caractère public tout en respectant les standards de qualité. C'est dans cet esprit que le Togo a lancé sa stratégie d'électrification nationale: elle tient compte de tous ces aspects et décline la vision du PND.

Sur la période 2017-2018, quels investissements ont été entamés en vue du renforcement et de l'extension du réseau ?

En ce qui concerne les projets qui ont un impact direct sur l'accès à l'électricité pour les populations tout en garantissant une qualité d'énergie distribuée, on peut notamment citer les deux projets bouclés dans la période. En premier lieu, le projet de démantèlement des réseaux à toile d'araignée: 150 km de réseaux déployés et 10 000 raccordements illicites ont été mis en conformité avec, en plus, 20 000 nouveaux raccordements. Ce projet est exécuté sur des fonds propres. En second lieu, le projet de renforcement et d'extension du réseau électrique de distribution dans les zones périurbaines de Lomé et les villes de l'intérieur, soit 450 km de réseau basse tension déployés pour le démantèlement des réseaux illicites et pour l'extension. En tout, cela signifie le raccordement ou la mise en conformité d'environ 50 000 clients sur financement d'EXIM BANK CHINE à hauteur de 17 milliards de FCFA. Quant aux projets entamés au cours de la période, on compte le projet d'électrification de 183 villages en début d'exécution fin 2018 à partir d'un financement EXIM BANK INDE pour un montant de 16 milliards de FCFA, et l'électrification de 78 localités rurales réparties sur l'ensemble du territoire en début d'exécution fin 2018 et sur financement BID, FSID et OFID pour un montant de 9,45 milliards de FCFA.

Et qu'en est-il des énergies renouvelables ?

En ce qui concerne les énergies renouvelables, un projet initié par l'État et financé par l'UEMOA a permis d'installer 4 mini-centrales solaires d'une puissance

totale de 600 KWc (deux de 100 KWc, une de 150 KWc et une de 250 KWc) dans des localités éloignées du réseau électrique, toujours dans l'objectif de mettre à disposition des citoyens de l'énergie électrique et de permettre un développement inclusif des localités concernées. L'exploitation de ces centrales solaires a débuté en janvier 2018. À cette date, près de 850 clients ont été raccordés.

Les coûts de l'énergie proposés par la CEET aux industriels et à la population sont-ils compétitifs dans la CEDEAO ?

C'est vrai, nous ne sommes pas les moins-disants en matière de coûts énergétiques proposés aux industriels et à la population. Nous sommes plutôt proches des mieux-disants si l'on ajoute en contrepartie la qualité du service fourni, que nous nous efforçons de garantir à nos clients, avec un tarif qui n'a pas été augmenté depuis 2011 malgré la pression exercée par les hausses successives des prix des produits pétroliers. C'est aussi vrai que les niveaux de service proches des standards reconnus ne peuvent pas être obtenus en pratiquant des tarifs extrêmement bas.

Comment la CEET, société de distribution et de vente de l'énergie électrique, opère-t-elle la distribution dans les localités isolées et à faible consommation ?

L'accès de tous au service énergétique tel que décliné dans la stratégie nationale de l'électrification se présente comme suit: 900 000 ménages sont à raccorder d'ici à 2030 au réseau électrique national (CEET), 55 000 ménages sont à raccorder aux réseaux mini-grid pour les localités à densité moyenne et isolées

« En 3 ans, près de 150 000 raccordements ont été réalisés, soit une hausse de plus de 50 % de la clientèle. »

du réseau national, et enfin 550 000 ménages vont bénéficier de kits solaires individuels dans les localités à faible densité de population. Les activités de la CEET sont essentiellement centrées sur le premier volet, avec quelques ramifications vers l'électrification des localités isolées à moyenne densité.

En qualité de manager de la CEET, quelles sont vos priorités sur 2019-2020 ?

Une seule priorité: poursuivre les réformes nécessaires à la réussite du PND, précisément sur le volet énergie électrique.

Propos recueillis par Paul de Manfred

« NOUS DÉPLOYONS L'ÉNERGIE SOLAIRE POUR LES MÉNAGES TOGOLAIS EN MILIEU RURAL »

Laré Santiégou, directeur général de BBOXX Togo, confirme que la filiale togolaise a doté d'un accès à l'électricité plus de 15 000 ménages en moins de 2 ans, soit plus de 75 000 Togolais vivant dans les zones rurales les plus reculées.



Laré Santiégou, *
directeur général de BBOXX Togo.

Le groupe britannique BBOXX est un fournisseur d'énergie de nouvelle génération spécialisé dans le déploiement de kits solaires individuels ainsi que d'autres services publics modernes et implanté dans 12 pays, surtout en Afrique. Depuis quand êtes-vous au Togo ?

Laré Santiégou : BBOXX Togo a été créée en octobre 2017 dans le cadre du projet présidentiel d'électrification rurale CIZO, qui signifie « allumer la lumière » dans une langue locale. Nous avons démarré nos opérations en décembre 2017 après le lancement officiel du projet CIZO par le chef de l'État togolais, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé. BBOXX est le premier acteur privé de l'off-grid au Togo offrant, comme service, de l'électricité aux ménages ruraux hors réseau, avec des kits solaires individuels de très haute qualité en *Pay As You Go*, à des coûts abordables, payables par Mobile Money et contrôlables à distance. Le groupe BBOXX a été rejoint en octobre 2018 par EDF International dans le cadre d'un partenariat stratégique ayant conduit à un co-actionariat dans BBOXX Togo qui porte le nom officiel de « BBOXX avec EDF ». Ainsi BBOXX, une plate-forme de services publics de nouvelle génération, et EDF, l'un des leaders mondiaux de l'énergie à faible émission de carbone, se sont associées pour accélérer le déploiement d'une énergie solaire fiable et abordable pour les ménages togolais en milieu rural.

Comment est structurée votre filiale togolaise ?

Grâce à ce partenariat, nous avons développé à ce jour un réseau de vingt agences réparties dans les cinq régions du pays et à partir desquelles nous assurons la couverture de toutes les zones rurales du Togo. « BBOXX avec EDF » compte actuellement 115 employés permanents et 200 agents commerciaux, et a doté d'un accès à l'électricité plus de 15 000 ménages ruraux hors réseau à fin juin 2019, soit plus de 75 000 Togolais vivant dans les

zones rurales les plus reculées du pays. Nous comptons accroître progressivement et de manière considérable ces statistiques dans les mois et années à venir.

Les populations de Sikpe Afidegnon, village-pilote, ont vu le 24 avril dernier le lancement par le chef de l'État des infrastructures de ce que vous appelez « Communauté connectée de demain ». Comment fonctionne cette énergie ?

Le projet pilote « Communauté connectée de demain » concrétise la mission de BBOXX en transformant le quotidien de la population et en libérant le potentiel économique de communautés entières par le biais de l'accès à l'énergie. La « Communauté connectée de demain » traduit la vision de BBOXX de ce que devrait être une communauté rurale : une communauté entièrement alimentée par de l'énergie propre où les populations bénéficient de l'électricité pour les ménages, les

« BBOXX Home ou bPower50 est une offre de service d'électricité plutôt qu'une simple vente de systèmes solaires. »

écoles et les petits commerces, de l'éclairage public, des services Internet, de gaz à base de biomasse à la place du charbon et des bois de chauffe, et enfin d'appareils électroménagers ou destinés à des usages productifs fournis en *Pay As You Go* pour ceux qui en ont besoin. Un ensemble de services gérés à partir d'une même plate-forme BBOXX Pulse et sur la base de paiements par Mobile Money. Ce projet pilote a consisté en la fourniture et en l'installation d'une mini-centrale solaire pour l'électrification d'une tour télécom dans la localité de Sikpe Afidegnon. Cette infrastructure a ainsi permis à la localité de disposer du réseau de télécommunication et des services associés.

En 2017, un accord de partenariat a été conclu entre BBOXX et l'État togolais. Depuis bientôt 2 ans, comment se déploie au Togo le concept BBOXX Home ou bPower50, également présent au Kenya, au Rwanda, au Nigeria, en RDC, en Angola et en Afrique du Sud ?

En 2017, à la suite d'un appel à propositions lancé par le gouvernement togolais et auquel ont soumissionné plusieurs acteurs de l'off-grid, BBOXX a été sélectionné pour conduire la phase pilote du projet CIZO qui consistait à déployer 10 000 kits solaires de haute qualité

dans les zones rurales du pays en un an, ce que nous avons réalisé avec succès. Nous sommes actuellement à la phase de développement du projet et pouvons affirmer que les populations rurales adoptent cette solution d'électrification. Le concept BBOXX Home ou bPower50, destiné aux ménages et aux tout petits commerces à faible consommation d'électricité, est un concept d'offre de service d'électricité plutôt qu'une simple vente de systèmes solaires et d'accessoires. Nous construisons des relations durables avec nos clients car l'électricité n'est que la base, le point de départ.

L'initiative CIZO vise à créer une adoption massive de solutions de paiement mobile dans les zones rurales et à faciliter l'inclusion financière des populations. Peut-on en savoir plus sur cette initiative CIZO ?

L'initiative CIZO a trois principaux objectifs qui sont imbriqués. En effet, au-delà de l'objectif d'électrification rurale hors réseau de cette initiative, elle vise également à promouvoir l'utilisation des paiements par mobile dans les zones rurales et à mettre en place une plate-forme permettant de gérer l'ensemble du secteur de l'électrification rurale. D'abord, tous nos clients effectuent leurs paiements par les solutions

de paiement mobile existantes, notamment TMoney et Flooz. Cela permettra à moyen terme d'étendre cette méthode de paiement, même dans les zones les plus reculées. Ensuite, notre plate-forme permet de disposer d'informations statistiques et parfois comportementales sur les personnes vivant dans les zones rurales. Enfin, à l'échelle nationale, une plate-forme centralisée couvrant toutes les composantes du projet CIZO permettra à l'État de disposer de données statistiques réelles sur les populations rurales. Toutes ces mesures ne peuvent que faciliter et accélérer l'inclusion financière de ces populations.

Propos recueillis par Louise Bibalou-Durand

Bio

Laré Santiégou a 17 années d'expérience dans des multinationales opérant dans de nombreux secteurs – énergie, pétrole et gaz, transport aérien –, dont 5 dans celui de l'électricité. Diplômé de l'École supérieure de commerce de Dakar en finance, audit et contrôle de gestion, il a assumé les fonctions de directeur financier, puis de directeur général de ContourGlobal Togo, une centrale thermique américaine de 100 MW, avant de rejoindre le groupe BBOXX, premier partenaire de l'off-grid au Togo, dont il dirige la filiale depuis novembre 2017. Antérieurement à ce parcours dans le secteur de l'électricité, Laré Santiégou a exercé durant une dizaine d'années à des postes à responsabilités, notamment comme chef de département finance et contrôle de gestion chez ASKY, l'une des plus importantes compagnies aériennes d'Afrique de l'Ouest et du Centre, ainsi que chez Mobil Oil Togo et Total Togo, filiales togolaises de multinationales pétrolières.



PREMIER GROUPE DE PRESSE AU BURKINA FASO

Carrefour Africain
23 mars 1959



Mensuel d'informations
thématiques

Sidwaya Quotidien
05 avril 1984



Quotidien d'informations
générales

Sidwaya Sport
08 août 2000



Hebdomadaire
d'informations sportives

Sidwaya Mobile
01 juin 2014



Alerte informative via
les téléphonies
en instantané

Sidwaya Numérique
14 avril 2015



Les différentes publications
en numérique sur sa nouvelle
interface «visiteur»

Sidwaya, le journal de tous les Burkinabè

01 BP 507 OUAGADOUGOU 01
Télex : 5327 BF AIB 5,
rue du marché

Tél. : (+226) 70 20 05 62
(+226) 25 30 63 06/07
Fax : (+226) 25 31 03 62

www.sidwaya.bf
www.aib.bf



Les Editions Sidwaya



Amis des Editions Sidwaya



Les Editions Sidwaya

ORABANK TOUJOURS EN TÊTE

Le trio de tête Orabank, Ecobank et Union togolaise de banque conserve ses positions en 2017. Mais un nouveau paysage bancaire se dessine avec l'arrivée du groupe panafricain SUNU suite à son acquisition de la Banque populaire pour l'épargne et le crédit (BPEC).

Selon les dernières données disponibles rendues publiques par la BCEAO, l'analyse du marché bancaire togolais pour 2017 fait apparaître en premier, dans le trio de tête, Orabank, la filiale d'Oragroup, avec des actifs évalués à 545 milliards de FCFA. Elle est talonnée par Ecobank Togo, qui affiche un bilan de 416 milliards de FCFA d'actifs. Enfin arrive l'Union togolaise de banque (UTB), une institution financière détenue à 100 % par l'État togolais et en cours de privatisation depuis 2018. En 2017, malgré ses déboires, ses actifs se sont chiffrés à 303 milliards de FCFA. En queue de peloton des 13 banques qui constituent le marché togolais, la Société interafricaine de banque (SIAB), ex-Baltex, l'emporte sur la Banque populaire pour l'épargne et le crédit (BPEC) reprise en 2018 par le groupe SUNU. Au total, le système bancaire togolais, en plus d'abriter les sièges sociaux des deux réseaux panafricains que sont Ecobank et Orabank, affiche un total bilan global de plus de 2 430 milliards de FCFA. La bataille entre Orabank et Ecobank se poursuit sur le plan des dépôts de la clientèle. En 2017, les dépôts collectés par la filiale d'Oragroup, groupe présent dans 12 pays africains, sont passés à 317 milliards de FCFA, contre 301 milliards pour son dauphin en terre togolaise, Ecobank. Suivent l'UTB (214 milliards), la BTCI (168 milliards), Diamond Bank cédée à NSIA Banque (107 milliards) et Banque Atlantique (104 milliards). La SIAB et Société Générale, qui n'a démarré ses activités qu'en 2015, sont les deux établissements bancaires ayant attiré le moins de dépôts, soit respectivement 9 et 30 milliards.

Orabank Togo : création d'un département qualité

La fonction monitoring de la qualité de service a été introduite dans la stratégie globale du groupe bancaire Oragroup. «C'est dire que la qualité de service rendu à nos clients a toujours été et reste l'une des préoccupations majeures de notre groupe. En 2018, en créant ce département à Orabank Togo, notre objectif était de renforcer les capacités de la banque à faire de la qualité de service le socle de son développement. La direction Qualité de service a pour mission de proposer une politique globale de gestion et d'amélioration du niveau de satisfaction de nos clients, aussi bien internes qu'externes», explique Guy Martial Awona, directeur général.

En ce qui concerne les volumes de crédits octroyés à l'économie, Orabank maintient un leadership sans partage, écartant son challenger Ecobank de plus de 100 milliards de FCFA. Au cours de la période, les crédits accordés par Orabank ont atteint 292 milliards. Ceux mis en place par Ecobank se sont quant à eux situés à 161 milliards. Dans cette course, Ecobank devance de peu l'UTB qui, selon la BCEAO, a octroyé près de 150 milliards de crédits. Banque Atlantique, détenue par le Marocain BCP, est la quatrième institution bancaire ayant octroyé le plus de crédits au cours de cette année 2017. Au rang des faibles financeurs de l'économie, on peut noter la présence de SIAB (seulement 8 milliards de crédits) ou de BIA (33 milliards).

« Faire de la BPEC une banque de référence sur le marché togolais »

Toutefois, le fait majeur de l'activité bancaire en 2018 est la cession au groupe panafricain d'assurance SUNU de la Banque populaire pour l'épargne et le crédit (BPEC) S.A, installée au Togo depuis 1970 et spécialisée dans la collecte et la protection des petites épargnes et l'offre de services bancaires. Signalons que dans la perspective d'acquisition ou de prise de participation majoritaire dans 3 ou 4 pays d'Afrique à l'horizon 2023, le groupe SUNU, qui présente déjà une forte participation dans les institutions bancaires de la zone UEMOA – BICICI:16 %, Ecobank C.I.: 5 %, BIA Niger: 5 % et BOA Sénégal: 5 % –, renforce à travers l'acquisition de la BPEC ses positions au Togo, où il affiche l'ambition de se hisser à la tête du secteur de l'assurance-vie. Pour Razack Fassassi, directeur général de SUNU Assurances Vie, « la BPEC est une banque avec une grande couverture nationale, 160 000 comptes ouverts, un réseau dense de 27 agences sur l'ensemble du territoire togolais, et donc nous sommes convaincus qu'avec cette augmentation de capital, la BPEC, dont nous voulons faire une banque de référence sur le marché du Togo, sera un vecteur stable et efficace pour commercialiser ses produits d'assurance dans l'intérêt des clients des deux institutions, car ils pourront bénéficier aux mêmes guichets à la fois des services d'assurances et des services bancaires ».

L.B.-D. (avec First Togo)

« NOTRE STRATÉGIE : ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DU TOGO »



Arrivé à la tête d’Orabank Togo en 2018, Guy Martial Awona explique comment sa banque participe de façon plus efficace à la mutualisation des risques sur des projets économiques portés par des jeunes et des femmes, et pourquoi il compte renforcer sa politique de proximité en ouvrant six agences d’ici à 2020 et en lançant la Banque digitale.

Sur l’exercice 2018, quels sont les chiffres clés de la banque et quelle est leur croissance par rapport à 2017 ?

Guy Martial Awona : En 2018, les objectifs d’Orabank étaient de poursuivre et de consolider son développement. À l’analyse des chiffres clés de la banque, on peut dire que ces objectifs ont été atteints car Orabank Togo conforte sa position de leader et conserve sa solvabilité et sa rentabilité malgré les effets de pesanteur sur la situation financière dus à l’application des nouvelles règles Bâle 2-Bâle 3, et ce dans un environnement très concurrentiel. Au 31 décembre 2018, le total bilan augmente de près de 100 milliards (Mds) de FCFA en atteignant 632 Mds. En termes de mobilisation des ressources, Orabank améliore ses performances et demeure leader au Togo avec 395 Mds FCFA, soit une mobilisation de près de 80 Mds de dépôts additionnels, et détient ainsi 24 % de part de marché. Du côté des emplois à la clientèle, Orabank Togo demeure également leader et conforte sa place avec 27 % de part de marché et des crédits directs de 328 Mds FCFA, soit un accroissement de 43 Mds sur la période. Du point de vue de l’exploitation, on note une progression de 12 % du produit net bancaire (PNB) pour la somme de 31,5 Mds FCFA, contre 28 Mds un an plus tôt. On remarquera également une amélioration du coefficient d’exploitation, qui passe de 60 à 58 %, ainsi que du coût net du risque sur la même période. Enfin la banque a dégagé un bénéfice net de 9 Mds FCFA, en hausse de 1 milliard par rapport à 2017. Je voudrais en profiter pour dire que ces performances ont été au rendez-vous d’abord grâce à la confiance renouvelée

Bio

Guy Martial Awona, directeur général d'Orabank Togo, bénéficie de près de 20 ans d'expérience dans plusieurs institutions bancaires en Afrique. D'abord Relationship Manager à Citibank au Cameroun, puis analyste à la Société Générale, il intègre le groupe Ecobank en 2001 en tant qu'analyste puis directeur des risques avant d'être promu au Tchad en 2006 directeur régional des risques pour l'Afrique centrale. En 2008, il est nommé administrateur directeur général adjoint d'Ecobank Cameroun, puis, en 2011, directeur général d'Ecobank au Cap-Vert, et ensuite à Sao Tomé-et-Principe. En 2012, il rejoint le groupe Banque Atlantique comme directeur général pour le Togo avant d'être affecté à la maison mère du groupe à Abidjan en qualité de directeur général adjoint du groupe, en charge du pôle gestion globale des risques. En 2015, il rejoint le groupe Orabank comme directeur général au Gabon avant de prendre la direction générale d'Orabank Togo en 2018. Diplômé en gestion de l'Institut catholique de Yaoundé, Guy Martial Awona est par ailleurs vice-président de l'Association des banques et établissements financiers du Togo et administrateur de plusieurs sociétés dans le secteur financier.

de nos fidèles clients, à la forte implication de l'ensemble du personnel ainsi qu'à la vigilance de notre conseil d'administration et des équipes de notre maison mère, dont les contributions ont été capitales pour l'atteinte de ces objectifs.

En 2017, votre banque comptait 38 agences, dont 21 à Lomé. Comptez-vous renforcer votre politique de proximité ?

L'une des préoccupations d'Orabank Togo est de rapprocher davantage les services de la banque de sa clientèle. Ainsi, dans la droite ligne de cette politique de proximité, nous allons renforcer notre présence sur l'ensemble du territoire par l'ouverture de 6 agences, dont 3 à l'intérieur du pays, d'ici à 2020. Le nombre de nos agences au Togo passera ainsi de 38 à 44, avec un total de 54 guichets automatiques répartis également sur l'ensemble du territoire. Cette extension du réseau d'agences conjuguée à notre politique de digitalisation fera d'Orabank Togo une véritable banque multicanal, lui donnant ainsi l'ensemble des moyens nécessaires pour satisfaire une clientèle en attente de services de qualité.

Comment votre banque, ou du moins le secteur bancaire togolais, vont-ils contribuer au financement du PND 2018-2022 ?

L'un des axes majeurs de la stratégie d'Orabank est d'accompagner le développement économique et social du pays d'implantation. Au Togo, en plus de nos contributions significatives dans les levées de fonds et les souscriptions aux obligations de l'État, nous accompagnons la mise en œuvre de la politique de développement à la base. Nous avons déjà pris une part active à de nombreux *fora* organisés par l'État togolais sur des questions économiques et sociales. Nous avons aussi signé plusieurs conventions de partenariat avec certains projets de l'État, parmi lesquels le Fonds national de la finance inclusive (FNFI), le Fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes (FAIEJ), le Programme d'appui au développement à la base (PRADEB), le Mécanisme

incitatif de financement agricole (MIFA) et le Projet d'appui à l'employabilité des jeunes dans les secteurs porteurs (PAIEJ-SP). Par ces conventions, Orabank participe de façon plus efficace à la mutualisation ou au partage des risques sur des projets économiques portés par des jeunes et des femmes. Dans le cadre de l'actuel Plan national de développement (PND), dont le montant global s'élève à 4 622,2 Mds FCFA, Orabank Togo va se positionner en partenaire stratégique. Ainsi, nous allons non seulement mettre notre expertise au service de l'État togolais pour accompagner le Plan, mais aussi participer au financement de certains projets dont l'objet sera en droite ligne avec la politique de notre groupe.

Quelles sont vos priorités pour 2019 ?

Comme chaque année, notre ambition est d'améliorer les performances globales de la banque. Mais pour 2019, notre priorité sera d'améliorer la qualité du parcours client avec le lancement de notre plate-forme digitale omnicanal dénommée KEAZ. Elle s'adresse à tous – particuliers, entreprises, institutionnels – et sera accessible au plus grand nombre grâce à nos sous-

« Orabank améliore ses performances et demeure leader sur la place togolaise avec 24 % de part de marché. »

agents, ce qui nous permettra à terme d'élargir notre base de clientèle. Les utilisateurs de KEAZ pourront initier la quasi-totalité de leurs transactions de façon sécurisée avec une connexion Internet à partir de leur téléphone, tablette, ordinateur, mais aussi par l'application mobile MY KEAZ, téléchargeable sur Google Play et AppleStore. La particularité de notre plate-forme est qu'elle donnera aussi la possibilité à nos clients n'ayant ni accès régulier à Internet ni smartphone d'exécuter leurs transactions de base à partir d'un code USSD disponible auprès des opérateurs de téléphonie mobile. À ces priorités s'ajoutent notre soutien aux projets économiques et sociaux de l'État, comme nous le disions, et le renforcement continu des capacités du personnel de la banque. Nous ferons le nécessaire pour maintenir le cap de ces ambitions, compte tenu d'un environnement réglementaire plus exigeant, d'autant plus que notre groupe est désormais coté en bourse et fortement concurrentiel.

Propos recueillis par Serge-Henri Malet

« NOUS SOMMES RÉSOLUMENT ENGAGÉS DANS LE FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE RÉELLE À TRAVERS LES PME-PMI »

Intensifier le réseau bancaire pour couvrir l'ensemble du pays est l'un des objectifs visés par Alassane Kaboré, directeur général de Coris Bank International Togo. Cette filiale ouverte depuis seulement quatre ans affiche une croissance annuelle constante de 56 %, et le total bilan de 2018 est de 140 milliards de FCFA.

En juillet 2018, vous êtes devenu le deuxième directeur général à prendre les commandes de la filiale du groupe bancaire panafricain CBI installée au Togo depuis 2015. Vous vous inscrivez dans la continuité de votre prédécesseur, mais avez-vous pris de nouvelles mesures en matière de gouvernance et de stratégie d'approche du marché ?

Alassane Kaboré : Permettez-nous de saluer ici l'excellent travail de notre prédécesseur qui a réussi en trois ans d'activité à hisser Coris Bank International au 7^e rang du classement des treize banques de la place. Notre mission est de consolider ces acquis remarquables et d'amorcer un nouvel élan dans un contexte d'évolution réglementaire. Ainsi, nous nous conformons aux nouvelles exigences de Bâle II et III, d'où la définition d'une nouvelle stratégie commerciale et de nouvelles structures pour la gestion et la maîtrise des risques. Nous œuvrons également en faveur de l'adéquation

« En 2018, l'encours global de crédits directs a connu une progression de 36 % pour s'établir à 65 milliards de FCFA. »

du capital humain aux nouvelles normes en vigueur. S'agissant de la stratégie d'approche du marché, nous misons sur l'innovation en apportant à chaque segment de clientèle des produits adaptés à coûts réduits, avec un accent mis sur la proximité, la digitalisation et la qualité des services. À ce titre, nous adaptons à notre environnement et répondons avec célérité aux différents besoins de nos clients constituent les orientations principales de la banque.

À son arrivée en 2015, CBI Togo ambitionnait de se positionner comme partenaire privilégié pour accompagner ses clients dans leurs projets. Au bout de quatre années d'exploitation, quel est le bilan de cette stratégie ? Coris Bank International, depuis son arrivée sur le marché togolais, a fortement contribué au financement de l'économie et à l'émergence de nouveaux produits très attractifs à des taux très compétitifs tant en matière de distribution de crédits qu'en matière de collecte de ressources. Notre cible – les PME-PMI – constitue la majorité de notre base clientèle, et ceci grâce à notre expertise dans l'accompagnement de cette catégorie de clients. Au cours de l'année écoulée, nous avons financé plusieurs projets avec des crédits d'investissement et d'exploitation. En 2018, l'encours global de crédits directs a connu une progression de 36 % pour s'établir à 65 milliards de FCFA.

Et comment a évolué l'activité de la banque en volume de clientèle sur un marché togolais étroit mais dynamique ?

Notre engagement pour le financement de l'économie nationale, l'innovation et la qualité de services a été reconnu avec la certification ISO 9001 version 2015 décernée fin 2018 par BSI. C'est dire que l'accompagnement de nos clients dans la réalisation de leurs projets afin de contribuer à la construction d'une économie réelle, solide et durable reste notre ambition pour l'année 2019. Nous agissons pour la bancarisation avec la création de plusieurs produits adaptés aux besoins des agents économiques. Ainsi, notre portefeuille clientèle s'élargit de jour en jour avec la présence d'institutionnels, de structures décentralisées de l'État, de grandes entreprises multinationales et nationales, de PME-PMI, d'informels et de particuliers. Le nombre de clients a

progressé de 30 % sur les six premiers mois de l'année 2019.

On a observé un renforcement de votre politique de proximité avec l'ouverture de deux agences à l'intérieur du pays, à Kara et Cinkassé : votre réseau est passé de 5 à 7 agences. D'autres ouvertures sont-elles prévues ? La satisfaction du client est l'un des impératifs de notre métier. Pour y parvenir, il faut rapprocher nos services de la clientèle. Ainsi, après avoir couvert la zone de Lomé par l'ouverture de 5 agences – l'agence Principale, l'agence Hedzranawoe, l'agence Port, l'agence Grand Marché et l'agence Agoe –, il fallait poursuivre notre stratégie d'occupation du marché togolais à l'intérieur du pays avec les agences de Kara et Cinkassé, ouvertes il y a quelques mois. Nous poursuivrons l'extension de notre réseau avec l'ouverture de trois agences à Lomé ainsi que l'installation de distributeurs automatiques de billets (DAB) et de *cash points* pour renforcer la proximité avec notre clientèle. À terme, l'ambition est de couvrir l'ensemble du pays.

Comme pour les autres filiales du groupe CBI, la finance islamique est-elle programmée dans vos activités à court terme au Togo ?

Nous travaillons en ce moment pour l'obtention de l'agrément relatif à l'ouverture de cette branche, l'objectif étant le lancement des activités avant la fin de l'année 2019.

Pouvez-vous nous parler des chiffres clés de l'activité de CBI Togo en 2018 et de la croissance de la Banque au titre de l'exercice écoulé par rapport à 2017 ? Et quels sont vos objectifs pour 2019 ?

En quatre ans d'activité, il faut noter une croissance



Allassane Kaboré, directeur général de Coris Bank International Togo.

constante annuelle de 56 % : d'un produit net brut de 1,8 milliard de FCFA en 2015, on a clôturé l'exercice 2018 à 6,9 milliards de FCFA. Nous contrôlons actuellement plus de 4 % des ressources disponibles sur le marché, c'est-à-dire environ 70 milliards de FCFA. En emplois, nous pointons à 5 % du total du marché, ce qui représente plus de 65 milliards de FCFA de financements de l'économie nationale à la clôture de l'exercice 2018. Cela a permis à la banque de boucler l'exercice au 31 décembre 2018 avec un total bilan d'environ 140 milliards de FCFA et un résultat net de 1,4 milliard de FCFA. Pour l'exercice 2019, l'institution se donne comme objectifs l'accroissement de sa part de marché, l'amélioration de son classement sur la plate-forme bancaire du Togo, la poursuite du développement de son réseau d'agences, dont l'ouverture de la branche finance islamique, la création de produits et services adaptés à chaque segment de clientèle, le développement de sa base clientèle, l'amélioration de sa rentabilité et enfin la satisfaction de la clientèle, qui ne sera pas en reste en raison de notre fort attachement à un service de qualité.

Propos recueillis par Paul de Manfred

Bio

Allassane Kaboré, 43 ans, marié et père de deux enfants, totalise près de vingt ans d'expérience dans le monde de la finance. Détenteur depuis 1999 d'un DUT option finance comptabilité, il fera, parallèlement à la préparation d'un DESS option banque validé en 2004, ses premiers pas dans la vie active au ministère de l'Intégration régionale du Burkina Faso comme chef du service financier en 2000-2001, puis agent du portefeuille local à la Banque Internationale pour le Commerce, l'Industrie et l'Agriculture (BICIA-B) jusqu'en 2005. À la BICIA-B, il sera ensuite pendant un an analyste des risques, continuant à déployer son expertise de 2006 à 2010 à la Banque Atlantique Burkina Faso en tant que gestionnaire clientèle PME, puis gestionnaire de grandes entreprises. Enfin, il intègre Coris Bank International (CBI) Burkina Faso en qualité de chargé d'affaires de la clientèle des entreprises. Dans cette banque, sa carrière évolue à différents postes : responsable clientèle des grandes entreprises et institutionnels en 2011-2012, adjoint au directeur du réseau et du transfert d'argent en 2012-2013, directeur du réseau en 2013-2014 et enfin, au sein de la filiale du Mali, directeur des risques et des affaires juridiques de 2014 à 2018, avant d'être nommé à la tête de la filiale togolaise en tant que directeur général.

UN MARCHÉ ÉTROIT MAIS DYNAMIQUE

Le marché togolais est composé de 13 sociétés, dont 7 en assurance dommages et 6 en assurance-vie. Ces dernières ont vu leurs chiffres d'affaires grimper, passant de plus de 48 milliards en 2015 à 58 milliards en 2017.

Ces quatre dernières années, les compagnies d'assurance du Togo ont le vent en poupe avec un chiffre d'affaires (CA) qui n'a cessé de croître. En 2015, elles ont affiché un CA total de plus de 48 milliards de FCFA et ont fourni au Trésor togolais plus d'un milliard de FCFA de contribution fiscale. Sur cette lancée, leurs revenus ont connu en 2016 une hausse d'environ 10 % par rapport à 2015. En effet, les CA cumulés des compagnies d'assurance ont atteint la barre

CA a lui aussi connu une hausse, elle n'est toutefois pas de la même ampleur que celle de la branche IARDT : il a augmenté de 6 %, passant de 22,5 à 24 milliards de FCFA. « Il apparaît clairement que, malgré les multiples obstacles à l'évolution du secteur, notre marché poursuit inexorablement sa croissance », a fait observer le président du CAT.

L'ensemble de ces chiffres, qui inclut les différentes branches d'activité allant de l'assurance-vie jusqu'à l'assurance non-vie en passant par la réassurance et le courtage (lire l'encadré ci-contre), indique un secteur véritablement en pleine croissance, malgré les difficultés et handicaps qu'évoquent souvent les professionnels : un manque cruel de culture de l'assurance, une absence de réelles mesures fiscales incitatives, une sous-tarification, etc. Dans ses observations sur l'évolution du marché, le président du CAT estime d'ailleurs que « cette performance, bien qu'appréciable, reste à améliorer. L'objectif des compagnies d'assurance pour les prochaines années est d'une part de faire doubler ces CA et d'autre part d'améliorer le taux de pénétration des services d'assurance au sein de la population togolaise. » Par ailleurs, selon le ministre de l'Économie et des Finances Sani Yaya, les placements des compagnies d'assurance non-vie (IARDT) sur le marché en 2017 représentent 30 % et ceux des compagnies vie 70 %. En 2018, ces deux branches enregistrent des taux de placements de l'ordre de 28 % pour l'IARDT et 72 % pour la vie.

« Malgré les multiples obstacles à l'évolution du secteur, notre marché poursuit inexorablement sa croissance. »

des 52 milliards de FCFA (environ 89 millions de dollars), ce qui s'est évidemment traduit par une hausse de leur contribution fiscale au budget du pays, passée de 1 à 2 milliards.

Pour l'exercice 2017, le président du Comité des assureurs du Togo (CAT) Claude Daté Gbikpi (lire son interview p. 138-139), lors d'une journée consacrée à la compagnie GTA Assurances Vie qu'il dirige, a annoncé que le CA du secteur était en hausse de 11 %, passant de 52 à 58 milliards de FCFA. Il a également précisé que pour la branche non-vie (IARDT), le CA avait augmenté de 15 %, passant de plus de 29 milliards à 34 milliards de FCFA. Quant à l'assurance-vie, si son



ASSURANCES

NOS CONTACTS



<p>SIEGE PROTECTRICE TOGO</p> <p>Immeuble D. Léopold Rue Brazza (derrière l'ancien Centre Bot) Lomé TOGO</p> <p>+228 22 21 91 62 +228 22 22 41 32</p> <p>laprotectrice@laprotectrice.com contact@laprotectrice.com</p> <p>www.laprotectrice.com</p>	<p>SIEGE PROTECTRICE BENIN</p> <p>Bd. St Michel Cotonou Carré 376/377, BÉNIN</p> <p>+229 21 31 52 12</p> <p>pabenin@laprotectrice.com</p> <p>www.laprotectrice.com</p>	<p>SIEGE PROTECTRICE BURKINA</p> <p>Siège social OUAGADOUGOU en l'honneur de l'Aéroport (1er étage)</p> <p>+226 25 33 54 06</p> <p>paburkina@laprotectrice.com</p> <p>www.laprotectrice.com</p>
--	---	--

La Protectrice Assurances, L'assurance d'être bien assuré !

Certaines compagnies, dans leur politique de proximité, déploient des stratégies visant à renforcer le lien d'adhésion entre le client et la société. C'est le cas de GTA Assurance Vie qui, pour récompenser la fidélité de ses clients, organise chaque année une soirée de reconnaissance qui leur est dédiée. « *La satisfaction du client reste le socle de notre stratégie, et à cela s'ajoute notre capacité à anticiper leurs besoins et attentes tout en restant innovant. Nous travaillons au quotidien pour nous rapprocher davantage de nos clients, être en temps réel à leur écoute et leur donner la meilleure expérience client qui soit. C'est pourquoi nous saisissons toutes les occasions pour les célébrer, et pas seulement annuellement, mais aussi périodiquement à travers, par exemple, des visites personnalisées* », précise le directeur général Claude Daté Gbikpi. Ajoutons que sa société d'assurance s'est vue décerner à Cannes (France) il y a deux ans par Europe Business Assembly le prix de la Meilleure entreprise régionale, et que le directeur général lui-même a reçu la distinction du Meilleur manager de l'année. Des récompenses qui, à en croire Claude Daté Gbikpi, représentent un signal fort. « *Nous devons davantage travailler non seulement pour répondre aux besoins de nos clients mais aussi et surtout pour réaffirmer notre position de leader du secteur des assurances au Togo.*

Les placements des compagnies d'assurance non-vie sur le marché en 2018 représentent 28 % et ceux des compagnies vie 72 %.

Ces distinctions, loin de constituer pour nous un satisfecit, restent de véritables leviers qui nous poussent vers l'excellence et la performance en termes de croissance et de prospérité économique », estime le manager.

Un autre acteur de référence dans le secteur, SUNU Assurances Vie, rappelle par la voix de son directeur général Razack Fassassi (lire son interview p. 140-141) que les filiales SUNU Assurances ont été les précurseurs du produit de bancassurance sur le marché togolais : « *Très tôt, nous avons compris que la commercialisation des*

Plus de 30 sociétés de courtage

Le marché togolais de l'assurance compte plus de 30 sociétés de courtage qui pèsent 36% dans un marché générant un CA de plus de 53 milliards de FCFA. L'ensemble de ces courtiers est regroupé au sein de l'Association professionnelle des assurances conseil du Togo (APAC-Togo), dont le président n'est autre que José Kwassi Symenouh (lire son interview p. 142-143). Professionnel réputé du secteur des assurances avec environ 29 ans d'expérience dont 23 en tant que directeur général, cette figure est aujourd'hui à la fois président de l'APAC-Togo et PDG du cabinet de courtage La Protectrice Assurances. Son combat, faire comprendre que « *les courtiers sont à considérer comme des partenaires et non pas comme des concurrents des compagnies d'assurance* ».

produits d'assurance par le biais des banques constituait un formidable moteur de croissance. Un axe majeur de notre développement. » En 2018, SUNU Assurances Vie a affiché une part de marché de 23 %, ainsi qu'une croissance moyenne de 28 % sur les deux dernières années. « *Cette croissance est le fruit du plan stratégique triennal que nous avons bâti en 2017 avec l'ensemble du personnel de la société. Grâce à ce plan, nous avons repensé notre organisation en mettant nos assurés au centre de toutes nos actions. Cela nous a permis d'une part d'améliorer l'expérience client à SUNU Assurances et d'autre part de conquérir de nouveaux clients* », explique Razack Fassassi, À ce jour, sur les 13 sociétés d'assurance agréées pour opérer sur le marché togolais, 7 interviennent en assurance dommages et 6 en assurance-vie. Mais du fait des opérations de rachat en cours dans le secteur, leur nombre pourrait régresser en 2019. S'agissant des courtiers d'assurance, l'effectif est passé de 25 à fin décembre 2017 à plus de 30 à fin décembre 2018. De manière générale, le secteur connaît d'importantes innovations matérialisées par le renforcement du partenariat avec les banques (bancassurance) et le développement des souscriptions électroniques de contrats d'assurance.

Louise Bibalou-Durand



NOS CONTACTS



<p>SIEGE PROTECTRICE TOGO</p> <p>Immeuble D. Léopold Rue Brazza (derrière l'ancien Centre des Nations Unies)</p> <p>+228 22 21 91 62 +228 22 22 41 32</p> <p>laprotectrice@laprotectrice.com contact@laprotectrice.com</p> <p>www.laprotectrice.com</p>	<p>SIEGE PROTECTRICE BENIN</p> <p>Bd. St Michel Cotonou Carré 376/377, B18BN</p> <p>+229 21 31 52 12</p> <p>pabenin@laprotectrice.com</p> <p>www.laprotectrice.com</p>	<p>SIEGE PROTECTRICE BURKINA</p> <p>Siege social OUAGADOUGOU en l'honneur de l'Aéroport (1er étage)</p> <p>+226 25 33 54 06</p> <p>paburkina@laprotectrice.com</p> <p>www.laprotectrice.com</p>
---	---	--

La Protectrice Assurances, L'assurance d'être bien assuré !

« NOUS SOMMES RÉSOLUMENT TOURNÉS VERS LA DIGITALISATION ET L’AUTOMATISATION »

Entretien à deux voix avec Claude Daté Gbikpi, directeur général de GTA Assurances Vie, et Jean-Marie Koffi Tessi, directeur général de GTA Assurances, qui évoquent la stratégie déployée pour maintenir et accentuer leur positionnement sur le marché ainsi que les répercussions du numérique sur leur activité.

Quelles sont les raisons qui ont justifié le changement d’identité visuelle et de raison sociale des compagnies GTAC2A, devenues aujourd’hui GTA Assurances Vie et GTA Assurances ?

Claude Daté Gbikpi: GTA Assurances Vie et GTA Assurances, précédemment GTAC2A-VIE et GTC2A-IARDT, ont, grâce à leur leadership et à leur performance, été affiliées en 2015 au groupe marocain Banque Centrale Populaire (BCP). Depuis mars 2019, elles affichent une nouvelle identité, à l’image de leur maison mère. Ce projet initié par le groupe BCP marque un tournant stratégique cohérent avec ses ambitions et ses engage-

ments dans ses différents pays de présence, et consolide son leadership reconnu tout en véhiculant les valeurs de proximité, de solidarité et d’innovation auxquelles il est attaché. Cette nouvelle identité se traduisant par l’adoption de l’emblème du cheval, lié depuis toujours à l’image de la BCP en tant que patrimoine immatériel, est désormais partagée par l’ensemble des filiales du groupe en Afrique subsaharienne afin de garantir une visibilité cohérente et une communication homogène sur l’ensemble des marchés.

Le marché de l’assurance dans sa globalité a enregistré en 2017 un CA de près de 58 milliards de FCFA, en hausse de 11 %. En 2017, quelles ont été les performances réalisées par votre branche et quelles sont les tendances de 2018 ?

Les compagnies vie qui animent le marché local ont réalisé un CA total de plus de 28,88 milliards de FCFA en 2018, contre plus de 23,80 milliards en 2017, soit une progression de 21,33 %. GTA Assurances Vie maintient sa position de leader sur le marché avec un CA de plus de 10,09 milliards de FCFA en 2017 et de plus de 10,57 milliards en 2018. Autrement dit, grâce au professionnalisme de son personnel, GTA Assurances Vie a progressé dans un environnement hautement concurrentiel caractérisé entre autres par une prise de contrôle de certaines institutions bancaires par des concurrents impactant quelque peu le niveau de son chiffre d’affaires en bancassurance.

Quelle est votre stratégie pour maintenir votre position de leader dans la branche vie ?

La satisfaction du client reste le socle de notre stratégie, et à cela s’ajoute notre capacité à anticiper sur ses besoins et attentes tout en restant innovant. Nous travaillons au quotidien pour nous rapprocher davantage de nos clients, être en temps réel à leur écoute et leur donner de vivre la meilleure expérience client qui soit.



Claude Daté Gbikpi,
directeur général de
GTA Assurances Vie.

Emmanuel Pilo

Depuis 2017, votre compagnie a basculé dans l'ère du numérique. Quelles en sont les répercussions sur l'activité ?

Nous nous sommes lancés depuis 2017 dans un vaste processus de transformation digitale avec, à la clé, le déploiement d'un système d'information et de gestion à la hauteur de nos ambitions. Aujourd'hui plus que jamais, nous sommes résolument tournés vers la digitalisation et l'automatisation d'un certain nombre de nos services et process. Plus concrètement, nos clients utilisent en toute facilité et en toute sécurité les services de paiement mobile pour payer leurs primes d'assurance où qu'ils se trouvent sur le territoire togolais. À court terme, il s'agit d'offrir à nos clients la possibilité de consulter leur compte et leur situation en ligne 24h/24, de faire le suivi de leur demande de prestation en temps réel, d'obtenir des cotations depuis leur smartphone en un clic. Toutes ces innovations renforcent notre activité et lui confèrent célérité, efficacité et performance pour le plus grand bien de nos assurés et bénéficiaires de contrat.

GTA Assurances opérant dans les branches non-vie est pour le moment en 3^e position dans le secteur. Quelles actions sont mises en œuvre pour devenir numéro un ?
Jean-Marie Koffi Tessi : Pour nous, ce positionnement

« En 5 ans, 250 % de croissance du chiffre d'affaires, 10 % de gain de part du marché et plus de 10 milliards de sinistres payés. »

n'est pas une fin en soi. Il faut continuer à travailler à tous les niveaux de la société comme nous le faisons depuis 5 années maintenant, avec des résultats qui parlent pour nous : 250 % de croissance du chiffre d'affaires, 10 % de gain de part du marché, plus de 10 milliards de sinistres payés, des fonds propres consolidés, des ratios prudentiels excédentaires, une exploitation bénéficiaire... Il est vrai que la conquête des premières places du classement reste une ambition légitime pour GTA Assurances, mais une ambition mesurée, qui doit être soutenue par la constance dans les efforts déployés avec, en point d'orgue, de la célérité dans le traitement et le paiement des sinistres.

Dans votre portefeuille de produits, quelle place accordez-vous à l'assurance santé ?

L'assurance santé constitue, outre l'assurance automobile, un produit phare du portefeuille non-vie de la plupart des marchés de notre espace. C'est donc à juste titre que GTA Assurances fait une place non négligeable au produit santé, mais avec une approche



Jean-Marie Koffi Tessi,
directeur général de
GTA Assurances.

Emmanuel Pira

rigoureuse et méthodique. Il faut relever que ce choix procède également de la volonté de la société d'accompagner les pouvoirs publics dans leur marche vers la réalisation de la couverture santé universelle. Nous sommes conscients, et tous les acteurs le savent, du fait que l'assurance santé n'est pas un produit qui fait gagner de l'argent à l'assureur, mais qu'il s'agit plutôt d'un produit d'appel. Cependant, nous pensons qu'il y a quelque chose à faire : lorsque l'on optimise les possibilités offertes aujourd'hui par le digital, on peut se donner des chances de juguler la fraude et faire en sorte que le portefeuille santé tende vers l'équilibre.

Quels objectifs avez-vous formulés pour 2019 ?

En 2019, les objectifs de GTA Assurances sont à la hauteur de ses ambitions : consolider notre position actuelle, sachant, comme nous l'avons souligné, que nous aspirons aux toutes premières places du marché. Vous savez sans doute que notre société est maintenant filiale du groupe BCP opérant dans une dizaine de pays en Afrique, dans la banque, la microfinance, la finance spécialisée et les assurances. La démarche stratégique du groupe se projetant suivant un plan pluriannuel, vous comprenez que nos perspectives vont au-delà de 2019. Dans ce sens, nous travaillons à élargir l'éventail de nos offres avec un accent sur les PME-PMI, les particuliers, et la bancassurance, qui constitue un levier important pour notre groupe. Nous devons enfin continuer à assainir le portefeuille car aujourd'hui, sa rentabilité est un élément clé des objectifs assignés.

Propos recueillis par Serge-Henri Malet

« NOUS AVONS ÉTÉ LES PIONNIERS EN MICRO-ASSURANCE AU TOGO »

Razack Fassassi, directeur général de SUNU Assurances Vie, et Hemnia Dagadu-Adjamagbo, directeur général de SUNU Assurance IARD, reviennent sur les perspectives de développement des deux sociétés et détaillent les synergies avec la BPEC, que le groupe SUNU vient de racheter au Togo.

SUNU Assurances Vie Togo occupe la deuxième place sur le marché togolais de l'assurance-vie. Que pouvez-vous nous dire de ce marché ?

Razack Fassassi : Le marché de l'assurance-vie au Togo est très dynamique. Il affiche une croissance moyenne de 13 % sur ces trois dernières années. Contrairement à ce que l'on peut observer sur les marchés de la zone CIMA, où l'assurance-vie représente environ 20 % du marché global de l'assurance (vie et non-vie), au Togo, l'assurance-vie représente 48 % du marché selon les données CAT ⁽¹⁾ 2018. Cela montre l'engouement des populations pour cette branche. Cela étant, beau-

coup reste encore à faire en raison du très faible taux de pénétration de l'assurance au Togo, à l'image des autres marchés de la sous-région.

Comment se positionne votre société dans cet environnement ?

SUNU Assurances Vie Togo est un acteur historique sur ce marché et a su, au fil des années, maintenir sa position d'acteur de référence. En 2018, notre part de marché est de 23 %, et nous affichons une croissance moyenne de 28 % sur les deux dernières années. Cette croissance est le fruit du plan stratégique triennal que nous avons bâti en 2017 avec l'ensemble du personnel de la société. Grâce à ce plan, nous avons repensé notre organisation en mettant nos assurés au centre de toutes nos actions. Cela nous a permis d'une part d'améliorer l'expérience client à SUNU Assurances et d'autre part de conquérir de nouveaux clients.

Quels sont vos axes de développement pour les années à venir ?

SUNU Assurances a été précurseur en bancassurance sur le marché togolais. En effet, nous étions convaincus très tôt de ce que la commercialisation des produits d'assurance par le biais des banques représentait un formidable moteur de croissance. De ce fait, la bancassurance constitue tout naturellement un axe majeur



Emmanuel Pita

Bio

Razack Fassassi, actuaire, est membre qualifié de l'Institut des actuaires de France. Diplômé du magistère d'actuariat de l'université Louis Pasteur de Strasbourg, il débute sa carrière chez AXA Liabilities Managers à Paris comme actuaire reservant IARD. Il rejoint ensuite le cabinet Watson Wyatt en tant que consultant en fonds de pension et investissements. En 2007, il intègre BNP Paribas, où il est en charge du suivi technique des filiales assurances de la zone Amérique Latine. Par la suite, il intègre AG2R La Mondiale, premier groupe de protection sociale en France, comme responsable adjoint du département souscription. Après une douzaine d'années d'expérience, il rejoint le continent et le groupe SUNU, où il est nommé DGA de la filiale vie du Togo, puis DG depuis le 1^{er} janvier 2018.

Bio

Après une maîtrise en sciences économiques obtenue à l'université d'Amiens, en Picardie (France), Hemnia Dagadu-Adjamagbo poursuit à Long Island (New York), aux États-Unis, des études sanctionnées par un Master en Business Administration, option banque et finances. Elle intègre UAP (actuel SUNU) en 1987 comme chef de service production. Elle y fera toute sa carrière et sera nommée au poste de directeur général en janvier 2016. Elle assume également sur le marché des assurances la responsabilité de président du Pool taxis et motos.

de notre développement. Notre réseau commercial porte aussi notre croissance. Nous avons un réseau d'agents mandataires professionnels bien structuré. Enfin, le secteur informel, qui regroupe une grande partie de la population active, constituera un enjeu majeur dans les années à venir. Sa conquête passera par des offres spécialement conçues. Je voudrais en profiter pour remercier tous nos clients et partenaires pour la confiance qu'ils nous témoignent. Grâce à eux, nous sommes aujourd'hui reconnus comme un acteur de premier plan sur le marché de l'assurance. Nous comptons poursuivre dans cette voie et renforcer cette position dans les années à venir en mettant encore et toujours le client au centre de nos attentions.

Que peut-on dire de SUNU Assurances IARD Togo sur le marché togolais et comment se passe la collaboration des sociétés SUNU Assurances avec la Banque Populaire que le groupe SUNU vient de racheter ?

Hemnia Dagadu-Adjamagbo : Avec un chiffre d'affaires de 5,472 milliards à fin 2018, SUNU Assurances IARD Togo est une référence sur le marché togolais des assurances grâce à son professionnalisme et à son appartenance à un groupe panafricain reconnu dans le secteur des assurances. Sur les trois dernières années, notre compagnie a affiché une croissance moyenne de 7,33 %. En effet, nous offrons toutes les gammes de produits dommages au patrimoine tels que l'assurance automobile ainsi que les assurances multirisques professionnelles et habitation. Une part importante de notre portefeuille est également constituée de produits de personnes tels que l'assurance santé et l'individuelle accidents, ainsi que des produits couvrant la responsabilité civile de nos clients, entreprises ou particuliers. Par ailleurs, nous avons été les pionniers en micro-assurance au Togo pour offrir des produits adaptés au secteur informel, qui constitue la majorité de la population active et représente un véritable levier de croissance pour les compagnies d'assurance. Nos réseaux classiques de distribution via les courtiers, les agents mandataires et les bureaux directs sont renforcés par la bancassurance.

L'acquisition de la BPEC, appelée à devenir SUNU Bank, répond pleinement à cette stratégie d'optimi-



sation des canaux. Nous travaillons avec la BPEC et comptons renforcer la collaboration en utilisant son vaste réseau pour toucher toutes les populations et offrir des produits d'assurance plus accessibles. Aujourd'hui, que vous soyez à SUNU Assurances ou à la BPEC, vous avez la possibilité de souscrire à un produit bancaire comme à un produit d'assurance. C'est cette synergie de services financiers que nous voulons offrir en plusieurs points uniques à nos clients.

À l'aube des augmentations de capital exigées par la CIMA, quelles sont les perspectives de SUNU Assurances IARD Togo pour les prochaines années ?

SUNU Assurances IARD Togo a rempli ses engagements d'augmentation de capital à cette date et compte devenir leader sur le marché des assurances dommages au Togo d'ici à 2021. L'acquisition récente par le groupe SUNU d'Allianz Togo entraînera une prochaine fusion qui accélérera l'atteinte de cet objectif. Nous comptons aussi accompagner le gouvernement togolais dans sa politique de développement des activités agricoles, en ciblant les coopératives agricoles par la micro-assurance. Nous devons aller vers la digitalisation de nos activités, un de nos défis majeurs pour les prochaines années, car cela nous permettra d'accroître notre proximité vis-à-vis des clients et de simplifier encore les services d'assurance. Pour conclure, SUNU Assurances IARD Togo fédère ses femmes et ses hommes qui travaillent chaque jour afin de répondre aux besoins du client, au centre de ses attentions.

Propos recueillis par Louise Bibalou-Durand

⁽¹⁾ Comité des assureurs du Togo

« LES COURTIER SONT LES PARTENAIRES DES ASSUREURS, PAS DES CONCURRENTS »

Le courtier José Kwassi Symenouh, président de l'Association professionnelle des assureurs conseils du Togo (APAC-Togo), est aussi PDG de La Protectrice Assurances. De 2017 à 2018, sa compagnie a connu une progression de plus de 30 % de son CA par rapport à 2017, se hissant à la 2^e place sur le marché du courtage

Pourquoi le choix du courtage en relançant, il y a deux ans, la société La Protectrice Assurances, alors que vous avez été cadre dirigeant pour des compagnies d'assurances de premier plan sur le marché togolais : NSIA Assurances et C2A, GTA-C2A-1ARDT ?

José Kwassi Symenouh : Essentiellement pour deux raisons. D'une part, pour sortir de l'immobilisme. J'ai trop donné aux compagnies d'assurances : environ 29 ans,

dont 23 en tant que directeur général. J'ai donc décidé de faire une rupture avec la routine. Et d'autre part, en faisant cette rupture, me mettre au service des plus faibles que sont les assurés ou consommateurs d'assurances rencontrant des problèmes avec les assureurs pour se faire indemniser au moment de la réalisation des sinistres. Bref, mettre gratuitement mon expertise à leur service. J'insiste sur le mot gratuitement, car vous savez que la prestation du courtier est rémunérée par les compagnies d'assurances.

Sur le marché togolais des assurances, quel est le poids réel des 33 courtiers regroupés au sein de l'Association professionnelle des assurances conseils du Togo (APAC-Togo) dont vous êtes le président ? Votre dernière table ronde de 2018 sur le thème « Quelle approche pour un meilleur développement du marché des assurances au Togo ? » va-t-elle permettre de mieux y réglementer le fonctionnement du courtage et faciliter vos relations avec les compagnies d'assurances ?

Le poids du courtage au Togo est insignifiant. Sa part sur le marché n'est que de 36 %. Il y a donc fort à faire pour augmenter véritablement cette position. Et pour y arriver, nous avons, au cours de la dernière table ronde, échangé et identifié les stratégies possibles : la communication, en mettant l'accent sur l'importance du courtier au moment de la souscription des polices, les conditions d'octroi d'agrément du courtier au niveau des régulateurs, qui est à revoir, et enfin le respect par les assureurs d'une certaine éthique professionnelle qui les conduise à considérer les courtiers comme des partenaires, et non pas des concurrents.



José Kwassi Symenouh,
PDG de La Protectrice Assurances
et président de l'Association
professionnelle des assureurs
conseils du Togo.

Quel a été votre sentiment de savoir que La Protectrice Assurances avait été désignée en mars dernier entreprise la plus dynamique du secteur des assurances lors du gala des 100 entreprises les plus dynamiques au Togo ? Quel est le secret de cette réussite, deux ans seulement après la relance de cette société dont vous êtes le principal acteur ?

La désignation de La Protectrice Assurances en mars dernier comme faisant partie des entreprises les plus dynamiques du secteur des assurances doit faire la fierté de toute son équipe et, bien entendu, celle de l'homme-orchestre que je suis. Je dois avouer que 3 mois auparavant, j'avais reçu le Prix Oscar du Conseil international des managers Africains à Paris. Cette

« Lorsque nous nous implantons dans un autre pays, nous le faisons avec les nationaux et confions la gestion à des cadres du pays sous ma supervision. »

succession d'événements montre à suffisance qu'il ne s'agit pas d'un acte isolé. Deux institutions ne peuvent pas se tromper en même temps. Le secret de la réussite, c'est la création et l'innovation en mettant au cœur des préoccupations les collaborateurs et les hommes qui créent la richesse de l'entreprise. L'art de la réussite, dit un auteur, c'est savoir s'entourer des meilleurs collaborateurs, et j'ajouterai, moi, que c'est également savoir donner de la considération à ses collaborateurs et travailler en équipe dans la convivialité.

Le lancement des produits de micro-assurance tels que Protect'Assur, d'un coût de 5 000 FCFA par personne, peut-il aussi expliquer ce succès de La Protectrice Assurances ?

Le lancement du produit Protect'Assur peut en effet être l'un des critères du cabinet Éco Finances, et c'est alors le critère de la capacité d'innovation. Mais nous répondons également positivement aux 3 autres critères définis par ce même cabinet: l'expertise de l'entreprise, la capacité de pénétration du marché et l'impact de l'activité de l'entreprise sur l'économie.

Pourquoi estimez-vous nécessaire de s'ouvrir dans la sous-région, car, après l'implantation d'une filiale au Bénin, vous avez une seconde représentation en vue au Burkina Faso ?

Tout simplement pour partager notre expertise avec nos frères, et pas seulement de l'UEMOA, mais de toute la zone CIMA, qui concerne aussi bien les marchés d'assurances de l'Afrique francophone, occidentale, que centrale. Les marchés d'assurances dans la zone présentent les mêmes caractéristiques. Après le Bénin,

le Burkina vient de commencer également ses activités. Donc ce n'est plus un projet mais une réalité.

Sur le marché de l'UEMOA qui compte huit pays, quelle stratégie allez-vous préconiser pour étoffer votre réseau ?

La stratégie pour étoffer le réseau est la même. Lorsque nous nous implantons dans un pays, nous le faisons avec les nationaux et confions la gestion sur le terrain à des cadres du pays, bien entendu sous ma supervision. Nous apportons également notre appui par les réseaux que nous avons dans ces pays. Et puis les prospects ont besoin d'être informés sur le courtage et sur son importance, d'où un accent sur la nécessité de communi-

cation. Nous apporterons notre assistance à tous les segments, sans exclusive: les particuliers, les PME-PMI et les entreprises (industries, commerces et services). Donc nous ne

développerons pas notre portefeuille uniquement sur les entreprises. Le développement se fera également avec les particuliers, qui ont besoin plus de conseil.

Comment voyez-vous la contribution de sociétés telles que La Protectrice Assurances, et plus largement du secteur des assurances, au financement du plan quinquennal PND 2018-2022, dont le coût est estimé à 4 622,2 milliards de FCFA ?

Je voudrais saisir l'occasion que vous m'offrez pour féliciter nos gouvernants d'avoir mis en place ce plan qui contribuera à réduire significativement la pauvreté. Mais disons-nous la vérité, compte tenu du niveau attendu des investissements, La Protectrice Assurances à elle seule ne pourra rien. Tout au plus serait-elle prête à prendre des participations dans des projets d'industrie de transformations soutenus par des business plan, avec bien entendu une approche de rentabilité.

En 2018, quelle a été la situation des chiffres clés de La Protectrice Assurances par rapport à 2017 et quelles sont les perspectives pour 2019 ?

Il est trop tôt pour afficher tous les chiffres, même si nous avons opté pour la transparence. Nous restons très prudents. Retenez tout simplement que de 2017 à 2018, La Protectrice Assurances a connu une progression de plus 30 % de son chiffre d'affaires par rapport à 2017, et s'est hissée ainsi à la 2^e place sur le marché du courtage au Togo sur 33 courtiers y opérant. Les perspectives pour 2019 ? Nous sommes déjà en milieu d'année... Nous avons opté pour la consolidation des acquis. Le chantier sera ré-ouvert en 2020.

Propos recueillis par Louise Bibalou-Durand

Le Groupe de presse Les Editions «Le Pays»

Plus de 26 ans d'expérience dans le paysage médiatique Burkinabè



* Un quotidien à la pointe de l'information

EVASION

* Un hebdomadaire pour vos week-ends

VOTRE SANTÉ

* Un mensuel pour votre santé



* Une Radio FM 92.3 à Ouahigouya

* Notre site dénommé Actuburkina



e-commerce

Espace e-Commerce

www.lepays.bf

Package de prestations :

- @ Bannières publicitaires
- @ Annonces et avis
- @ Annonces nécrologiques
- @ Reportages
- @ Newsletters
- @ Publireportages dans notre espace-vidéo

e-commerce

Espace-info mobile

Le Pays

dans votre mobile

Chaque jour, l'actualité vous rejoint
sur votre mobile

Info line:

+226 25 36 20 46 / 72 06 75 99
55 84 26 02

E-mail: lepays91@yahoo.fr
danydane4@yahoo.fr

Abonnement au quotidien
Le Pays (version PDF)



Abonnement à l'hebd Evasion
(version PDF)



Abonnement au mensuel Votre
Santé (version PDF)



Suivez-nous sur les réseaux sociaux



AVANCÉES TOUS AZIMUTS

Ouverture du capital de Togocom, déploiement de la fibre optique, multiplication par quatre du parc Internet... tout est mis en œuvre par les autorités togolaises pour faire de leur pays un hub technologique et logistique d'excellence et un centre d'affaires de premier plan dans la sous-région d'ici à 2022.

Lorsque la ministre Cina Lawson, en charge de l'Économie numérique, dresse son bilan (*lire son interview p. 146-147*), elle ne peut que souligner les engagements du gouvernement en matière d'innovation dans le domaine des nouvelles technologies. Sans faire une mention exhaustive des avancées, citons, en matière d'infrastructures, le déploiement de la fibre optique, qui est en bonne voie. Des initiatives aussi bien gouvernementales que privées sont prises pour assurer sa disponibilité, notamment dans les grandes villes du pays. C'est ainsi que le gouvernement a conçu le projet E-Gouvernement consistant en la réalisation de 250 km de fibre optique pour raccorder 565 bâtiments publics de Lomé à un centre de supervision du réseau (Network Operation Center). Ce dispositif permet aujourd'hui à l'administration d'avoir accès à l'Internet à très haut débit pour une capacité globale de 2 Gbps.

Par ailleurs, les opérateurs de télécommunications ont eux aussi multiplié leurs investissements pour assurer le déploiement de la fibre optique. C'est ainsi que Togo Télécom a finalisé en 2018 la réfection de 1 500 km traversant le pays du nord au sud, et construit une boucle pour sécuriser cette liaison. L'opérateur a également installé un réseau métropolitain, en particulier dans la ville de Lomé, pour raccorder les antennes mobiles de Togocel et collecter le trafic data. Enfin, dans l'objectif de faire face à la concurrence d'Internet fixe, il a lancé depuis août 2018 une offre très agressive « fibre optique

Ouverture du capital du groupe Togocom

La décision d'ouverture du capital du groupe Togocom fait suite à l'initiative du gouvernement d'opérer, en 2017, la transformation de Togo Télécom et de Togo Cellulaire, les deux opérateurs historiques de téléphonie fixe et mobile, en une même holding pour plus de synergie. « Cette ouverture du capital devrait permettre au groupe d'améliorer de façon très significative sa capacité d'investissement : il s'appuiera sur les dernières innovations en matière de TIC pour renforcer ses acquis, consolider sa position de leader et développer de nouveaux relais de croissance à l'échelon national et international », estime Cina Lawson.

L'objectif recherché par le gouvernement togolais est de faire du pays un hub technologique et logistique d'excellence et un centre d'affaires de premier plan dans la sous-région d'ici à 2022. Pour concrétiser cette ambition, les autorités togolaises estiment nécessaire d'accélérer les efforts en matière d'innovation dans le domaine des nouvelles technologies. « Cette ouverture de capital permet aussi d'envoyer un signal fort et positif aux investisseurs qui pourraient être intéressés par d'autres secteurs d'activité nécessitant cruellement des soutiens financiers », fait observer la ministre de l'Économie numérique.

haut débit à des prix compétitifs, ce qui n'était pas le cas quelques années auparavant. Par ailleurs, en juin 2017, suite à l'attribution de deux nouvelles licences à des fournisseurs d'accès Internet (FAI), le groupe Vivendi Africa (GVA) et Teolis, le premier à avoir démarré la commercialisation de son offre de FTTH en mars 2018, propose à ce jour des prix compétitifs à 45 euros/mois pour 50 Mb/s. Le second a quant à lui lancé une offre sans fil qui cible en priorité les entreprises et les résidents des quartiers populaires.

S'agissant d'Internet (fixe et mobile), le parc a été multiplié par quatre sur la période 2015-2018 pour atteindre 3,69 millions d'abonnés, contre seulement 902 748 en 2015, faisant ainsi passer le taux de pénétration de 12,94 % en 2015 à 49,56 % en 2018. Cette performance s'explique par la remarquable percée d'Internet mobile, moyen d'accès privilégié des populations.

Louise Bibalou-Durand

Le taux de pénétration à l'accès Internet est passé de 12,94 % en 2015 à 49,56 % en 2018.

à domicile » (FTTH) et couvre aujourd'hui les grands quartiers de Lomé. Quant à Togo Cellulaire, il a lancé un vaste programme de déploiement de la 4G. Et Moov n'est pas en reste, puisqu'il a finalisé la construction d'une boucle en fibre optique de 450 km qui traverse le pays du nord au sud sur l'axe Kara-Lomé avec une liaison de secours, et qu'il continue le déploiement de son réseau 4G.

Toutes ces initiatives ont contribué à assurer un meilleur confort aux Togolais dans l'accessibilité à Internet très

« L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE CONTRIBUE AU PIB POUR PRÈS DE 8 % »

Cina Lawson, ministre des Postes, de l'Économie numérique et des Innovations technologiques, dresse un bilan des performances réalisées dans le secteur de l'économie numérique au Togo et définit le rôle des TIC dans la transformation socio-économique, notamment dans le Plan national de développement et l'amélioration des conditions de vie des populations.

En 2020, année de la fin du quinquennat du chef de l'État, ce sera l'heure du bilan pour certains ministères. Comment a évolué le taux de pénétration de la téléphonie fixe et mobile depuis 2015 ?

Cina Lawson : Sous l'impulsion de S.E.M. le président de la République, le ministère des Postes, de l'Économie numérique et des Innovations technologiques a élaboré et mis en œuvre une stratégie sectorielle avec cette vision : « *Le numérique s'affirme comme véritable levier de la modernisation de l'économie et de la société. À ce titre, il contribue à faire du Togo un hub de services et un centre international d'innovation et de compétence digitale.* » Le déploiement de cette stratégie a permis d'obtenir d'excellents résultats. Le nombre d'abonnés aux services de téléphonie fixe et mobile s'est accru de près de 26 % entre 2015 et 2018, pour s'établir à 6,18 millions à fin 2018, contre 4,91 millions en 2015,

soit un taux de pénétration de 83,1 %, contre seulement 70,37 % en 2015. Cette croissance est essentiellement tirée par la téléphonie mobile, qui concentre 99 % du parc d'abonnés, leur nombre étant passé de 4,66 à 6,14 millions entre 2015 et 2018, soit un accroissement de 32 %, portant ainsi le taux de pénétration à 82,59 %, contre 66,78 % en 2015.

Quel est le CA généré par l'économie numérique et combien pèse-t-il dans le PIB du pays ?

Le secteur contribue pour environ 8 % au PIB et le chiffre d'affaires généré par les opérateurs de téléphonie mobile avec Togo Cellulaire et Moov-Togo, ceux de téléphonie fixe avec Togo Télécom, et les fournisseurs d'accès Internet (FAI) avec Café Informatique, GVA Togo et Teolis SA est estimé à 177 milliards de FCFA à fin 2018, soit 23 814 FCFA par habitant. Dans le cadre du PND, il est attendu que le chiffre d'affaires global du secteur, y compris de tous les autres acteurs, atteigne plus de 400 milliards de FCFA à l'horizon 2022, soit au moins 10 % du PIB. Au regard des diverses actions projetées dans la déclaration de politique sectorielle pour la période 2018-2022 alignée sur le PND, nous pensons que cet objectif sera largement atteint, voire dépassé.

Les infrastructures sont-elles à la hauteur de ces ambitions ?

Pour ce qui est des infrastructures, le déploiement de la fibre optique est en bonne voie au Togo. Des initiatives aussi bien gouvernementales

Bio

Cina Lawson travaille sans relâche sur des questions et des projets liés à la transformation numérique, à l'autonomisation des jeunes et à l'innovation, au Togo et en Afrique. Forte de sa carrière d'experte en politique et réglementation des télécommunications, elle accompagne le Togo dans une profonde transition vers une économie numérique inclusive.

En tant que ministre, elle a notamment diversifié la participation du secteur privé dans l'industrie des télécommunications, mené des réformes réglementaires, encouragé le déploiement de la fibre optique à large bande entre plusieurs institutions, dont toutes les universités publiques du pays, et œuvre activement pour la création d'un centre d'innovation technologique.

Son plaidoyer en faveur de solutions innovantes visant à favoriser l'inclusion financière des populations défavorisées lui a valu une reconnaissance internationale. C'est ainsi qu'en 2012, elle a été élue « Young Global Leader » par le Forum économique mondial de Davos et qu'elle est devenue en 2019 la première femme politique africaine à recevoir le « Harvard Kennedy School Alumni Public Service Award ».

Cina Lawson est diplômée de Sciences Po Paris et titulaire d'une maîtrise de la Harvard Kennedy School of Government.



Cina Lawson, ministre des Postes, de l'Économie numérique et des Innovations technologiques.

Emmanuel Pita

que privées sont menées pour assurer sa disponibilité, notamment dans les grandes villes du pays. C'est ainsi que le gouvernement a mis en œuvre le projet E-Gouvernement qui a consisté en l'installation de 250 km de fibre optique pour raccorder 565 bâtiments publics de Lomé à un centre de supervision du réseau (Network Operation Center). Ce dispositif permet aujourd'hui à l'administration d'avoir accès à Internet à très haut-débit, pour une capacité globale de 2 Gbps. Ce réseau n'étant pas entièrement utilisé par l'État, il est prévu la mise en location à des opérateurs privés des capacités excédentaires sous forme d'IRU, soit des contrats de 15 à 20 ans.

Que va apporter au PND le partenariat noué le 25 mars dernier lors de l'Africa CEO Forum à Kigali entre votre pays, Bamboo Capital Partners, un fonds d'impact, et MoedaSeeds Bank, un acteur brésilien de référence dans

la microfinance, pour le lancement du Fonds BLOC ?

Le gouvernement togolais, en partenariat avec Bamboo Capital et Moeda, a lancé BLOC (Bamboo Leapfrogging on Cryptocurrency), un fond d'impact à financement mixte, pour investir exclusivement dans des sociétés utilisant des technologies de pointe (blockchain, intelligence artificielle, Big Data, etc.) afin de créer de nouveaux modèles de business permettant de servir au mieux les populations, notamment les plus défavorisées, à une très grande échelle. Bamboo est un gestionnaire pionnier de fonds d'impact créé en 2007 et spécialisé dans les marchés émergents, et plus particulièrement dans les investissements ciblant des sociétés offrant des biens et services de base aux populations à bas revenus : accès aux services financiers, à la santé, à l'éducation, à l'énergie renouvelable, etc. De son côté, Moeda a démontré sa capacité à déployer à grande échelle des projets blockchain à l'efficacité et à la transparence garanties tout au long du processus. Ce partenariat démontre la volonté du Togo de s'appuyer sur des initiatives technologiques pour la mise en œuvre d'un développement social durable et inclusif tel que mentionné dans l'axe 3 du PND. Le BLOC offre ainsi au Togo un véhicule d'investissement idéal pour attirer les entreprises internationales innovantes, indépendamment de leur secteur d'activité, avec des solutions technologiques susceptibles d'améliorer les conditions de vie des populations défavorisées.

Quel est votre sentiment de faire partie des 5 anciens diplômés de la Harvard Kennedy School (HKS) honorés le 18 mai dernier par cette institution « pour leur service public exceptionnel et leurs contributions significatives à la communauté HKS aux États-Unis et dans le monde » ?

Je me sens très honorée par cette distinction à un double titre. D'abord parce qu'elle émane d'une prestigieuse

« Le CA des opérateurs de téléphonie et des fournisseurs d'accès Internet est estimé à 177 milliards de FCFA à fin 2018. »

institution académique qui m'a forgée et m'a inculqué certaines valeurs afin de me consacrer au bien-être de mes semblables et concitoyens. Ensuite, au-delà de ma personne, cette récompense traduit les efforts de mon pays et du gouvernement togolais, sous le leadership et la vision de son président, S.E.M Faure Essozimna Gnassingbé, dans sa marche vers le progrès, et constitue de ce point de vue un signe d'encouragement.

Propos recueillis par Serge-Henri Malet

« LA 4G A DONNÉ UN COUP D’ACCÉLÉRATEUR AU DÉVELOPPEMENT DU HAUT DÉBIT »

L’Autorité de réglementation des secteurs de Postes et de Télécommunications (ART&P) est le gendarme du secteur des télécoms au Togo. Son directeur général Abayeh Germain Boyodi détaille le contenu de sa feuille de route de 2019.

En 2016, votre budget s’élevait à 5,7 milliards de FCFA. Dans quelles proportions a-t-il évolué en 2017 et 2018 ?
Abayeh Germain Boyodi : Le budget de l’ART&P est passé à 5,1 milliards en 2017, puis à 7,6 milliards en 2018. Cela s’explique notamment par les nombreux projets d’investissement et d’acquisition d’outils de contrôle prévus en 2018.

Depuis juin 2018, la 4G est une réalité au Togo. Comment a-t-elle impacté la connectivité chez les consommateurs et comment a évolué la part de marché des deux principaux opérateurs ?

L’introduction de la 4G au Togo a donné un coup d’accélérateur supplémentaire au développement de l’Internet haut débit, comme cela a été le cas dans tous les pays où la 4G a été introduite. Elle offre plus de possibilités de contenus data, qui exigent un débit élevé. Elle permet notamment d’afficher des pages Web presque instantanément, de lire des vidéos HD

« Le budget de l’ART&P est passé à 5,1 milliards en 2017, puis à 7,6 milliards en 2018. »

en streaming sans aucune difficulté, d’ouvrir et d’éditer une pièce jointe facilement et de mettre à jour ses applications préférées en quelques secondes. En matière de data, entre 2017 et 2018, le parc d’abonnés 3G de Togo Cellulaire a progressé de 1 610 821 à 2 026 921, alors que celui d’Atlantique Telecom Togo est passé de 405 037 à 467 873. Les deux opérateurs ont démarré progressivement la commercialisation de la 4G en 2018. Le taux de pénétration data est passé de 42,5 % en 2017 à 49,5 % en 2018, dont 34,26 % en haut débit, contre 28,2 % en 2017. Notez que le taux de pénétration data en 2015 était de 7,5 %.

Douala a abrité le 16^e séminaire annuel du FRATEL (réseau francophone de la régulation des télécommunications) en avril dernier sur le thème « Méthodologies et outils de la couverture et de la qualité de service mobile ». Quels sont le rôle et l’utilité du FRATEL ?

Le FRATEL vise à établir et à renforcer la collaboration et les échanges entre ses membres. Le réseau a pour mission de promouvoir l’échange d’informations, de contribuer, dans la mesure de ses possibilités, aux efforts de formation, à la coordination et à la coopération technique entre ses membres, ainsi que de contribuer à l’étude de toute question relative à la régulation des télécommunications.

Dans quelle mesure les résolutions de la session de Douala permettent-elles d’améliorer la qualité de service fourni aux consommateurs togolais ?

Le séminaire de Douala avait pour visée de permettre aux participants d’échanger autour des approches, outils et méthodologies de mesure de qualité de service (QoS) et de couverture des réseaux mobiles selon les objectifs définis par le régulateur ou le législateur, ainsi que sur la mise à disposition de ses informations au public. Les différentes tables rondes qui se sont tenues au cours de ce séminaire ont permis de faire le point sur les terminologies pour leur commune compréhension, sur les sources des données et leur fiabilisation, et enfin sur la mise à disposition des résultats au public.

En votre présence, l’université de Lomé a procédé en novembre 2018 au lancement du laboratoire de fabrication numérique (FabLab) à l’École nationale supérieure des ingénieurs (ENSI). Quel rôle a joué l’ART&P dans l’acquisition de cet outil par l’ENSI ?

Depuis quelques années déjà, l’ART&P a initié un partenariat avec l’ENSI. Ce partenariat permet à l’ART&P d’octroyer des bourses d’études aux étudiants les plus

méritants de l'ENSI. La contribution de l'ART&P à la mise en place de ce laboratoire vise à aller au-delà de ce partenariat car il s'est avéré utile, à travers la contribution à la mise en place de ce laboratoire, de donner aux étudiants des moyens logistiques et un cadre expérimental pour faire éclore leurs rêves et tester le fruit de leur imagination.

Faut-il s'attendre à une plus grande contribution de votre part dans le secteur de l'enseignement supérieur ? L'ART&P contribue chaque année à des projets touchant le secteur de l'enseignement supérieur, et elle pense poursuivre dans cette logique. Outre le partenariat avec l'ENSI dont je viens de faire mention, nous avons mis en place une commission qui va proposer des unités d'enseignements actualisés dans le domaine des TIC pour le parcours master ingénieur professionnel (spécialité ingénieur de conception en génie électrique de l'ENSI). En 2018, l'ART&P a également contribué à plusieurs manifestations dans le domaine de l'enseignement supérieur, notamment le 2^e concours national de sélection des candidats et la participation aux olympiades de mathématiques de l'UMA organisé par la Société des sciences mathématiques du Togo (SSM@T), le 30^e anniversaire du Centre informatique et de calcul (CIC/UL) ainsi que l'organisation de la 1^{re} Journée nationale de l'ingénieur au Togo.

Le Togo a créé en 2017 une Agence nationale du spectre des radiofréquences (ANSR) qui attribue désormais les fréquences radioélectriques, alors que cette mission était jusqu'ici assurée par vos services. Cette création va-t-elle renforcer le cadre réglementaire et institutionnel du secteur des télécoms et radioélectrique ?

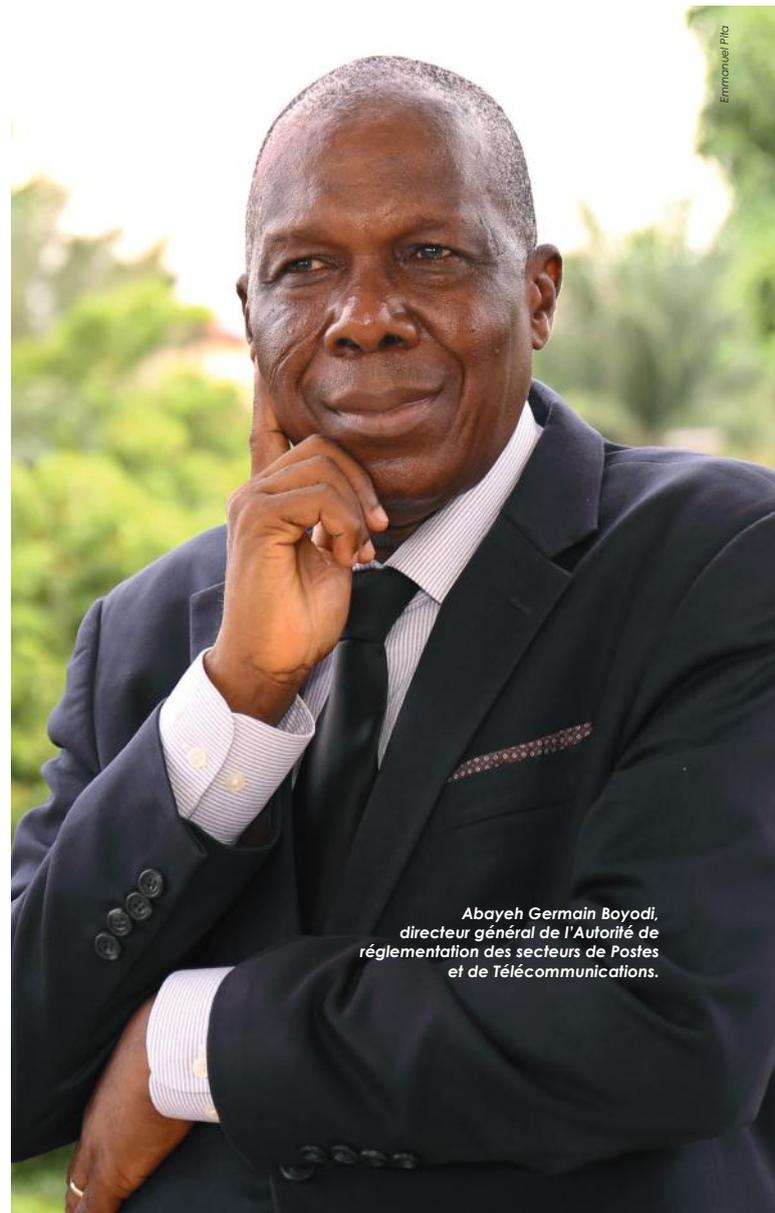
Selon les textes, l'efficacité recherchée par la création de cette agence est la mise à disposition des fréquences pour les différentes entités affectataires qui devront, de manière autonome, les mettre à la disposition des utilisateurs en ayant besoin. La question sur le renforcement du cadre réglementaire ne se pose pas puisque rien ne change sur le fond. L'ANSR ne vient pas redéfinir la gestion des fréquences. La loi n° 2012-018 du 17 décembre 2012, en plus de la gestion des fréquences sur le plan national, lui accorde exclusivement le titre d'affectataire des fréquences de l'audiovisuel afin de permettre à l'ART&P de se concentrer sur la gestion des fréquences allouées au secteur des communications électroniques.

Pour cette année 2019 déjà fortement entamée, quels sont vos objectifs à atteindre en tant que manager de l'ART&P ?

Le tout premier objectif pour cette année 2019 est de pouvoir intégrer notre nouveau siège pour mettre à la

disposition du personnel un cadre de travail adapté à nos ambitions et projets. D'autres projets très importants sont également en cours, notamment la mise en place de l'Autorité de certification électronique dont la mission a été confiée à l'Autorité de régulation, le renforcement des outils de contrôle de qualité de service et la réalisation des campagnes de mesures, l'audit des coûts des opérateurs facilitant l'approbation des catalogues d'interconnexion et d'accès, la poursuite du projet d'acquisition de la station fixe de contrôle de fréquences radioélectriques, la mise en œuvre de l'accord-cadre signé avec les associations de consommateurs pour une meilleure défense de leurs intérêts, et enfin la contribution à la mise en place d'un CERT (Computer Emergency Response Team) et d'un SOC (Security Operation Center), dossier piloté par notre ministère de tutelle.

Propos recueillis par Louise Bibalou-Durand



Abayeh Germain Boyodi,
directeur général de l'Autorité de
réglementation des secteurs de Postes
et de Télécommunications.

« NOUS ALLONS RENDRE INTERNET À TRÈS HAUT DÉBIT ACCESSIBLE À TOUS EN 2020 »

Affoh Atcha-Dedji est à la fois le dirigeant de TOGO CELLULAIRE et du groupe TOGOCOM. Pour le premier, il donne un aperçu des innovations qui font de lui un leader sur le marché. Pour le second, il explique que le modèle holding assure la rentabilité et la performance du groupe dans la sous-région.

Directeur général de l'opérateur mobile TOGO CELLULAIRE, vous êtes aussi depuis janvier 2018 le manager du groupe TOGOCOM, une holding des communications électroniques au Togo. Pouvez-vous nous parler des orientations stratégiques et des objectifs de ce groupe détenu à 100 % par l'État et qui possède plusieurs filiales ?

Affoh Atcha-Dedji : Le groupe TOGOCOM est aujourd'hui une synergie de forces et un instrument de développement qui offre de manière globale une pluralité de services de télécommunications tant mobile que fixe. Un personnel dévoué s'emploie à fournir des solutions de communication adaptées à tous les usages particuliers et professionnels, et ce à tous les niveaux organisationnels. En effet, l'économie numérique est devenue un moteur de développement majeur. Que ce soit sur le plan industriel, agricole, sanitaire, culturel ou sportif, entre autres, elle est omniprésente. Les télécoms sont donc un secteur stratégique pour notre pays et un levier de croissance indispensable. Le gouvernement a souhaité donner au groupe TOGOCOM les moyens de devenir un modèle de rentabilité et de performance

partenaires stratégiques, prioriser les ressources, gérer les moyens communs et alimenter la création de nouveaux business, ainsi que de maintenir la cadence de création de milliers d'emplois indirects grâce à notre politique de distribution, de proximité et d'accessibilité pour nos produits et services.

Sur le marché du mobile, quelle est la stratégie de TOGOCEL pour conserver et défendre sa position de leadership ?

Vingt et un ans après sa création, TOGO CELLULAIRE demeure l'un des fleurons de l'économie nationale. Aujourd'hui, le groupe TOGOCOM se positionne sur les options digitales conduisant à des solutions aussi innovantes que pérennes. La digitalisation, voire la dématérialisation des flux financiers, est notre priorité en vue de faciliter les opérations de la vie courante et de réduire au quotidien la fracture numérique. Pour nous, le défi est quotidien et permanent. Par exemple, notre service de paiement mobile TMoney est une innovation de taille qui contribue de manière pragmatique à la digitalisation et à la dématérialisation des différents flux entrant dans les processus d'échanges économiques et numériques. Nous enregistrons plus d'un million sept cent mille clients qui ont adopté le service. Nous pouvons aussi mentionner le succès enregistré avec le projet Agri-PME qui permet de verser directement aux agriculteurs, sur le porte-monnaie électronique TMoney, le montant de la subvention octroyée par l'État togolais pour l'achat d'engrais, et l'intégration des partenaires pour le paiement de factures : électricité, télécom, eau, Canal+, kits solaires BBOX (programme CIZO), frais d'inscription dans les écoles et universités, frais de douane au parc de véhicules d'occasion (PVO) du port autonome de Lomé, impôt sur le revenu des transporteurs routiers (IRTR) de l'OTR, frais liés aux prestations de la Direction des

« Avec TOGO CELLULAIRE, on accède au quota restreint des pays de la sous-région ayant la technologie de quatrième génération. »

dans la sous-région. Derrière cette ambition, l'objectif majeur fixé par le chef de l'État et le gouvernement est de rendre l'Internet haut débit accessible à tous les Togolais en termes de couverture, de qualité de service, de prix et de disponibilité. La structuration sous forme de holding permet d'assurer une coordination forte (vision, autorité et contrôle) pour définir la stratégie, fixer et contrôler les objectifs, gérer les



Affoh Atcha-Dedji,
directeur général du groupe TOGOCOM.

transports routiers et ferroviaires (DTRF) comme le permis de conduire, l'immatriculation auto et moto ainsi que les titres de transport, primes d'assurance avec, notamment, GTA-C2A et Beneficial Life, cotisations sociales de la Caisse nationale de Sécurité sociale (CNSS) du Togo, etc. Le dernier indicateur distinctif de notre leadership concerne notre certification aux normes internationales de management qualité ISO 9001 version 2015, environnementales ISO 14001 version 2015 et de sécurité de l'information ISO 27001 version 2013, une première en Afrique de l'Ouest pour un opérateur de téléphonie mobile. Autant d'arguments qui prouvent que nous mettons un accent très particulier sur la qualité du service et la satisfaction de notre clientèle. Enfin, au-delà de ce leadership, notre priorité demeure la satisfaction de toute notre clientèle à travers l'amélioration constante de la qualité de service, la vulgarisation d'Internet très haut débit, l'accessibilité

à nos produits et services, la digitalisation et la dématérialisation des flux financiers, la densification du réseau pour une qualité d'écoute irréprochable et l'extension de la couverture 4G+ sur toute l'étendue du territoire national.

Justement, quels sont les atouts de l'obtention de la 4G en 2018 ?

Le vendredi 27 juillet 2018, à la surprise générale, nous lançons la 4G+LTE, confirmant encore une fois notre leadership dans le secteur de la téléphonie mobile au Togo. Avec TOGO CELLULAIRE, le Togo accédait ainsi au quota restreint des pays de la sous-région ayant la technologie de quatrième génération. Nous devenions donc de ce fait le 1^{er} réseau 4G+ au Togo. Pionnier de l'Internet mobile et des services à forte valeur ajoutée, TOGO CELLULAIRE se positionne aujourd'hui, avec sa 4G+, comme un acteur majeur de la révolution numérique au Togo. Un des axes forts de notre responsabilité sociétale est de réduire la fracture numérique, de faciliter la digitalisation et de conforter une culture numérique puissante ainsi que son appropriation par toutes les couches de la population togolaise. Moins d'un an après le lancement officiel de la 4G, nous couvrons déjà toutes les grandes villes du Togo. La 4G+ permet à toute notre clientèle de bénéficier du meilleur de la technologie mobile. À notre époque de révolution numérique où la majorité des entreprises ont Internet comme outil de base, elle facilite les échanges commerciaux et professionnels, contribuant à l'amélioration de leur positionnement sur le marché concurrentiel, avec à la clé une augmentation substantielle de leurs rendements.

En qualité de manager de cette nouvelle holding TOGOCOM, quelles sont vos priorités pour 2019 et 2020 ?

Nos priorités pour 2019 et 2020 sont de rendre l'Internet très haut débit accessible à tous, d'assurer la qualité du réseau, d'améliorer encore la gestion de la relation client, et enfin d'apporter des solutions innovantes aux besoins de digitalisation des échanges économiques. Ce sont autant d'indicateurs pour lesquels nous accordons une importance capitale à l'innovation en termes de service à destination des jeunes et à l'amélioration de la couverture nationale. En ce qui concerne notre responsabilité sociétale, nous allons renforcer notre identité d'entreprise citoyenne auprès des couches les plus vulnérables. Les projets dans le domaine des TIC bénéficieront aussi d'une attention particulière.

Propos recueillis par Paul de Manfred



Les importants travaux de modernisation de l'aéroport international Gnassingbé Eyadéma inauguré le 25 avril 2016 ont permis d'augmenter sa capacité d'accueil, désormais établie à environ 2 millions de passagers par an.

PLACE AUX INFRASTRUCTURES MODERNES

Dans le cadre du Plan national de développement, le gouvernement prévoit de doter le Togo d'infrastructures de qualité dans tous les compartiments de la chaîne logistique.

Résolument engagé à développer de nouvelles infrastructures et à moderniser celles qui existent, le Togo a investi ces dernières années dans la construction d'équipements d'envergure afin de poursuivre son objectif : faire de ce pays un hub logistique d'excellence et un centre d'affaires de premier ordre dans la sous-région. Pour le gouvernement togolais, la vision est de développer une chaîne logistique et de transport autour du port de Lomé en l'intégrant à un réseau de transport rénové en vue de créer à moyen et long termes un corridor de développement compétitif des zones de production minières

vers le marché international. Il est aussi question de s'ouvrir vers les pays de l'hinterland et de définir une politique d'investissement public dans l'énergie, les transports, les TIC, etc., pour faciliter la transformation structurelle de l'économie et renforcer le rôle du secteur privé.

L'un des marqueurs les plus récents de ce processus est le Projet d'infrastructures et de développement urbain (PIDU) lancé l'année dernière avec un financement de 16 milliards de FCFA. Ce projet vise, sur cinq ans, la construction/réhabilitation de réseaux routiers, l'installation de systèmes d'évacuation des eaux, la

réalisation de points d'accès à l'eau potable ainsi que d'infrastructures socioéducatives et économiques telles que, notamment, des écoles, des centres de santé et des marchés.

Dans le domaine des transports, le développement du réseau routier est en progrès constant. En effet, des

« Le gouvernement compte développer des infrastructures de qualité et résilientes pour accompagner la transformation structurelle de l'économie. »

investissements colossaux sont consentis chaque année pour améliorer continuellement la maintenance de ce réseau d'environ 11 777 km, dont 2 101 km de routes nationales revêtues et 1 473 km de voiries urbaines. Le linéaire couvert par les opérations d'entretien routier est ainsi passé de 900 km en 2012 à 1 335 km en 2014 et 2 194 km en 2017.

Le port de Lomé, unique port en eau profonde de la sous-région, est le passage de référence des marchandises destinées au Togo et aux pays enclavés de la région. Selon le gouvernement, « au cours de ces dernières années, des efforts ont été faits avec la construction d'un troisième quai, d'un terminal à conteneurs, d'une nouvelle darse et d'un nouveau port de pêche, ce qui a permis d'améliorer les performances du port de Lomé ». Aujourd'hui, il est surtout question de mettre en œuvre une réforme de développement et d'investissement du port de Lomé fortement intégrée aux projets industriels, miniers et agricoles afin de garantir l'intégration complète de la chaîne de valeur, comme l'indique le gouvernement dans le PND.

Pour ce qui est du transport aérien, le Togo dispose de deux aéroports internationaux : l'aéroport international Gnassingbé Eyadéma (AIGE) dans la région maritime et celui de Niamtougou dans la région de la Kara. Cinq aérodromes locaux répartis à travers le pays viennent compléter ce dispositif : Anié, Atakpamé, Dapaong, Mango et Sokodé. Pour ce qui est particulièrement de l'AIGE, d'importants travaux de modernisation l'ont mis aux normes internationales et ont augmenté sa capacité d'accueil, désormais établie à environ 2 millions de passagers par an.

Quant aux voies ferrées, elles font l'objet d'un projet de modernisation qui consiste en la construction d'une nouvelle ligne de chemin de fer pour le transport lourd et les marchandises sur une longueur de 670 km afin de desservir les économies des pays de l'hinterland mais aussi de libérer le potentiel économique du corridor

togolais à travers les différents projets de densification qui seront mis en œuvre dans les secteurs des mines, de l'agriculture, de l'industrie et de la logistique, indique le gouvernement.

D'une manière générale, convaincu de ce que les performances logistiques contribuent à l'amélioration de la compétitivité et de la productivité globales de l'économie ainsi qu'à la création d'emplois durables, le ministère en charge des Infrastructures précise que « le gouvernement compte développer des infrastructures de qualité et résilientes pour accompagner la transformation structurelle de l'économie. Leur répartition harmonieuse sur le territoire national aidera à réduire les inégalités spatiales et favorisera le développement. »

Christian Kouamen

s Ripta

assistance rédactionnelle
création • correction • conseil

Un texte à créer ?

- Biographie, portrait
- Essai, fiction
- Article, publi-rédactionnel
- Tous textes professionnels...

Un texte à améliorer ?

- CV, lettre de motivation
- Rapport, mémoire, thèse...

Un conseil rédactionnel à solliciter ?

- Identification des axes d'amélioration
- Conseils personnalisés
- Coaching...

Linguiste
25 ans d'expérience en
rédaction et correction,
formatrice, coach en écriture

DEVIS SUR DEMANDE

junjaud.annie@icloud.com



SIBIRI HOLDING

5 sociétés réparties
en Afrique de l'Ouest



SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION
D'HYDROCARBURES ET DE LUBRIFIANTS

Société de transport
de produits pétroliers



Entreprise de distribution
de produits pétroliers

SO.MEH.AL Sarl
SOCIÉTÉ MEHDY ALVIN

REPRÉSENTATION - NÉGOCE INTERNATIONAL - IMPORT-EXPORT

Importateur exclusif des produits
d'entretien et d'insecticides de la
marque ORO au Bénin et au Togo



VAL-Constructions Sarl
Côte d'Ivoire

Entreprises de Bâtiments
et Travaux publics (BTP)
et de promotion immobilière.



VAL-Constructions SA
Burkina Faso

SIBIRI HOLDING :

68 Av. Gérard Kango Ouedraogo - Ouaga 2000 - Secteur 54

01 BP 5096 Ouagadougou 01 - Burkina Faso

Tél : +226 25 37 69 44 Fax : +226 25 37 69 46

www.sibiri.group

OFFRIR DES PRESTATIONS DE STANDARD MONDIAL

Grâce aux investissements lourds pour sa modernisation et aux réformes de simplification de procédures, le port de Lomé a renforcé son attractivité et se positionne comme le hub maritime de toute la côte ouest-africaine.

Avec un trafic marchandises passé de 7 millions de tonnes en 2010 à plus de 20 millions aujourd'hui (dont plus de 12 millions de tonnes en transbordement) pour plus de 1 000 navires qui accostent annuellement, le port de Lomé est incontestablement la principale plate-forme d'activité maritime en Afrique de l'Ouest. « *C'est le seul port sur la côte ouest-africaine par lequel on peut atteindre plusieurs capitales en un seul jour. Le port de Lomé offre ainsi l'avantage d'acheminer des marchandises à des délais et des coûts très compétitifs. Grâce au statut de port franc dont jouit le port de Lomé, la manutention et le transfert des marchandises dans l'enceinte portuaire s'effectuent sans contraintes douanières, permettant ainsi un gain de temps dans les opérations de traitement des navires et des marchandises* », se réjouissent ses dirigeants. Grâce aux efforts de simplification et d'automatisation des procédures, le port de Lomé est l'un des plus rapides de la région, avec une qualité de prestation récompensée par plusieurs prix internationaux et des certifications ISO. De surcroît, révèle la direction, avec plus de 900 ha de domaine, le port de Lomé abrite une vaste zone franche à vocation industrielle où les entreprises bénéficient d'une réglementation souple et d'avantages fiscaux, douaniers et financiers.

Un troisième quai de 450 m de longueur et d'une profondeur de 15 m a été construit par Togo Terminal pour un coût de 300 milliards de FCFA. Déjà considéré comme le port le plus important d'Afrique de l'Ouest, le port de Lomé pourrait prendre un grade de plus à la faveur d'un nouveau programme d'investissement destiné à sa modernisation et décidé, cette fois, par le concessionnaire du terminal à conteneurs. Ammar Kanaan, le directeur général de Terminal Investment Limited (TIL), filiale du géant italo-suisse MSC (Mediterranean Shipping Company), qui exploite le terminal à conteneurs du port de Lomé, a en effet annoncé que son groupe ambitionnait d'investir 500 millions d'euros sur les dix prochaines années. Il s'agit de porter la capacité de traitement à 4 millions de conteneurs par

an. « *Un demi-milliard d'euros a déjà été investi pour moderniser la plate-forme, avec une vision à long terme sur 20 ou 40 ans. Le port fonctionne très bien et notre productivité sur les quais progresse chaque année pour faire aujourd'hui de Lomé l'un de nos terminaux les plus performants* », a indiqué Ammar Kanaan.

Ce dernier, qui exploite également Lomé Container Terminal (LCT), travaille à la mise en place d'un nouveau terminal de transbordement de conteneurs au port autonome de Lomé (PAL) en partenariat avec Global Terminal Limited (GTL) et China Merchants Group (CMG). Le projet du gouvernement, à travers ce terminal de transbordement, est d'abord de réduire le temps de transit des marchandises en provenance du monde vers l'Afrique grâce à un hub de grande capacité aux équipements et à la qualité de prestation de classe mondiale. Selon le gouvernement, « *des navires, surtout asiatiques, d'une certaine taille ne peuvent pas accoster dans tous les ports en Afrique. Pour ces navires, il faut au moins jusqu'à 12 m de tirant d'eau, et le port autonome de Lomé a l'avantage naturel, dans tout le Golfe de Guinée, de répondre à cette norme, avec 16,60 m de tirant d'eau* ». Ce terminal de transbordement équipé de portiques ultramodernes de dernière génération permettra de desservir quelque 10 ports de la côte ouest-africaine, en partant du Ghana jusqu'à l'Angola, grâce à une imposante flotte de feeders.

Toujours pour renforcer la fonction économique vitale cette place portuaire, le président Faure Essozimna Gnassingbé inaugurerait à Lomé le 24 avril dernier un nouveau port de pêche destiné à doper l'activité halieutique. D'un coût de 20 milliards, il est doté d'infrastructures modernes de débarquement, de conservation et de vente de produits de pêche. Les autorités en attendent 8 000 emplois, dont 3 000 de pêcheurs, 3 500 de transformatrices de poissons, 1 500 de mareyeuses et 5 000 emplois indirects : vente et réparation des hors-bord, matériel de pêche, filets, traitement de produits halieutiques, fabrication de glace, etc.

Christian Kouamen

« 60 % DE ROUTES REVÊTUES D'ICI À 2022 »

Dans le cadre du PND 2018-2022, Zoureyhatou Kassah-Traoré, ministre des Infrastructures et des Transports, donne un aperçu des grands chantiers de son gouvernement en matière d'infrastructures routières. Elle évoque aussi les efforts de son département en matière de formation des inspecteurs des affaires maritimes.

Les chantiers relevant des infrastructures et des transports confèrent une position stratégique à votre ministère. Quels sont les objectifs à atteindre dans le cadre du PND 2018-2022 pour ces deux secteurs ?

Zoureyhatou Kassah-Traoré : En effet, l'axe stratégique 1 du PND, qui vise à « mettre en place un hub logistique d'excellence et un centre d'affaires de premier ordre dans la sous-région », est entièrement consacré à la mise en place d'infrastructures et d'équipements structurants pour appuyer la croissance économique. Sa réalisation va donc contribuer efficacement au développement des pôles de transformation agricole, manufacturiers et d'industries extractives, qui relève de l'axe stratégique 2, ainsi qu'à la consolidation du développement social et au renforcement des mécanismes d'inclusion qu'ambitionne l'axe stratégique 3. Nous envisageons de mettre en place des infrastructures modernes et un transport multimodal efficient. Il s'agit de développer les infrastructures de transport routier, maritime et aéroportuaire, et de relancer le transport ferroviaire pour soutenir le commerce et l'intégration régionale. S'agissant d'ailleurs du transport ferroviaire, le gouvernement mène actuellement des études pour la reconstruction des voies ferrées suivant les normes conventionnelles, avec l'édification de plates-formes logistiques, dont un port sec à Cinkassé. Enfin, le ministère met en œuvre la politique du gouvernement en faveur du développement du transport aérien avec l'aménagement des aérodomes nationaux.

Le Togo, qui dispose d'une importante flotte maritime, comptait parmi les 5 États concernés par l'audit obligatoire de l'OMI en 2016. Peut-on avoir une idée des résultats de ce diagnostic sur la flotte togolaise par les experts de l'OMI ?

L'audit obligatoire de l'OMI permet de suivre et d'apprécier l'application des conventions dans le domaine maritime. Dans ce cadre, les résultats de ce diagnostic effectué en 2016 par les experts de l'OMI sur la flotte togolaise ont révélé deux préoccupations. La première avait trait à des sanctions pour dissuader les navires



Zoureyhatou Kassah-Traoré,
ministre des Infrastructures et des Transports.

non respectueux des conventions internationales et les marins indécents usant du faux, qui étaient jugées insuffisamment sévères, et qui ont été relevées. En

réponse à cette préoccupation, il faut noter que le cadre législatif actuel du Togo dans le domaine a considérablement évolué depuis 1971. Ainsi, notre pays a adopté un nouveau code de la marine marchande promulgué le 11 octobre 2016. L'aspect répressif de ce nouveau code de la marine marchande se retrouve dans le nouveau code pénal en ses articles 1 016 et suivants. Les dispositions répressives comportent des peines d'emprisonnement allant jusqu'à trente ans de réclusion criminelle en cas de piraterie impliquant les marins de tout pavillon, y compris le pavillon togolais. S'agissant de la deuxième préoccupation, elle concernait les difficultés de l'autorité maritime togolaise à maîtriser certaines informations portant sur les navires battant son pavillon. Pour pallier cette carence, l'autorité maritime togolaise a pris des mesures contraignantes pour le suivi de sa flotte et le respect scrupuleux des résolutions des Nations unies en ce qui concerne la

Bio

Zoureyhatou Kassah-Traoré, 60 ans, a été nommée ministre des Infrastructures et des Transports en janvier 2019. Depuis 1994, elle a assumé maintes fonctions au sein d'institutions publiques nationales et régionales ou d'entreprises privées : chargée d'études à la Direction de la planification régionale et de l'aménagement du territoire, membre du Comité des experts statutaires de l'UEMOA et du Comité administration et finance de la CEDEAO, chef de la division des études macroéconomiques et conjoncturelles à la Direction de la coordination du développement, membre du Comité du produit intérieur brut, secrétaire permanent chargé de l'intégration régionale (UEMOA et CEDEAO), membre du CA de la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO, directeur national du contrôle des marchés publics au ministère de l'Économie et des Finances, et enfin membre du CA de la Banque islamique de développement et de l'Office togolais des recettes.

Tiitulaire d'un DESS en développement économique et d'un DESS en économie bancaire, elle n'a cessé d'enrichir son parcours de multiples formations complémentaires.

enfin les ouvrages de type pont en cours d'achèvement sont de l'ordre de 460 mètres. Par ailleurs, dans le domaine du transport routier, le ministère poursuit les stratégies d'action du gouvernement avec le dédoublement de la RN1 de Lomé à Cinkassé et l'aménagement, ainsi que le bitumage, des routes transversales. Ce projet vise à accroître la demande en fret et en passagers par l'utilisation du corridor logistique, à créer des emplois et à porter à terme le volume des marchandises transportées par la route à environ 7 millions de tonnes par an, contre 1 193 841 tonnes en 2017. Il

« L'acquisition de patrouilleurs a contribué au renforcement de la sécurité des eaux togolaises. »

sécurité du transport maritime international. À cela s'ajoutent les démarches entamées par le Togo auprès de l'OMI pour l'installation du système de suivi des navires à grande distance (système LRIT). Cette mesure permettra à l'autorité maritime togolaise de garder un contact permanent avec les navires battant pavillon togolais. En outre, dans le cadre du suivi des navires battant pavillon togolais, le Togo s'est inscrit dans un processus de formation des inspecteurs des affaires maritimes. Par ailleurs, l'acquisition de patrouilleurs a fortement contribué au renforcement de la sécurité des eaux togolaises.

Quels sont les grands chantiers du gouvernement en matière d'infrastructures routières ?

Aujourd'hui, huit chantiers de réhabilitation, d'aménagement, de bitumage de routes et de construction de ponts sont en cours d'exécution, et quatre autres sont en instance de démarrage. Les chantiers de réhabilitation, d'aménagement, de bitumage de routes et de construction de ponts sont répartis comme suit : les travaux achevés à 100 % représentent un linéaire total de 107 km, ceux en cours d'exécution un linéaire de 311,5 km, et

ambitionne à la longue de faire passer le pourcentage de routes revêtues présentant un bon niveau de services de 36 % actuellement à 60 % en 2022, et de réduire la durée moyenne de passage d'un camion le long de la RN1 de 48 h actuellement à 24 h en 2022.

Où en sont les avancées dans la phase 2 de la construction du grand contournement et du centre administratif de Lomé ?

Les travaux d'aménagement et de bitumage du grand contournement de Lomé – l'axe routier reliant le Golf club de Lomé au Poste de contrôle juxtaposé (PCJ) de Noépé, d'une longueur de 21 km, financé par l'État togolais et EXIM BANK de Chine –, démarrés en novembre 2014, sont exécutés à 96 %. À ce jour, le tronçon est bitumé de bout en bout et praticable sur les 21 kilomètres. Les travaux de signalisation, d'éclairage public et de protection des talus sont en cours. Concernant les travaux du centre administratif de Lomé conçu pour abriter trois ministères, la réception provisoire a été faite et l'inauguration du bâtiment par le président de la République togolaise a eu lieu le 24 avril 2019.

Propos recueillis par Serge-Henri Malet

v-xafrica
présente



the VOICE Afrique francophone

Saison 3

Bientôt...

Regardez v-xafrica sur | Watch v-xafrica on

AFRICA

GOtv 17



23

LES BOUQUETS
CANAL+ 43



171

DStv 191

zuku 824

BELGIQUE

numericable 288

FRANCE

free 475



555

neufbox



589

Bbox 661

DARTY BOX^{THD} 650

SUISSE

 654

UK

sky 218

WEB



IPWorldTV

AfroMotion



L'hôtel du 2 Février de Lomé.

UN NOUVEAU SOUFFLE ATTENDU

Selon l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), l'industrie touristique togolaise devrait d'ici à 2027 générer 86 000 emplois – directs et indirects – et contribuer au PIB pour 140,8 milliards de FCFA.

En Afrique, le Togo peut s'enorgueillir de figurer dans le plan de vacances de nombreux touristes. D'après un rapport publié par l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), le flux touristique y a connu une forte croissance au cours de l'année 2017, durant laquelle le nombre d'arrivées de touristes internationaux a atteint les 496 000, contre 338 000 visiteurs un an plus tôt. Ainsi, avec une progression de 46,7%, le pays est en valeur relative la deuxième locomotive de croissance des arrivées de touristes internationaux derrière l'Égypte. Depuis 2010, le nombre de touristes ayant choisi la destination Togo a plus que doublé (+ 145 %). Dans la sous-région, le Togo est en

pole position devant le Bénin ou la Côte d'Ivoire. Et les chiffres de l'année 2018 sont encourageants : selon le rapport OMT sur l'indice d'ouverture de visas en Afrique établi par la Banque africaine de développement (BAD), le Togo est l'un des pays où un citoyen africain peut se rendre facilement, raison pour laquelle il est classé troisième à ce sujet derrière les Seychelles et le Bénin.

Un parc hôtelier étoffé

L'embellie du secteur touristique togolais ne provient pas du néant, elle a des bases solides. Plusieurs paramètres ont été pris en compte pour octroyer ► (suite p. 160)

► au Togo cette place enviable : en plus de l'exemption de visas pour les citoyens de tous les pays d'Afrique de l'Ouest, le Togo octroie un visa à l'arrivée à tout visiteur disposant d'un passeport d'un pays africain hors CEDEAO. Au total, les ressortissants d'une quarantaine de pays du continent peuvent obtenir ce précieux document après avoir atterri dans le pays. Mais la performance de l'activité touristique au Togo est essentiellement attribuable aux voyages d'affaires, portés par les nombreux sommets organisés en 2017, notamment l'AGOA. Fort d'un parc hôtelier étoffé allant du logement chez l'habitant au cinq étoiles de

Depuis 2010, le nombre de touristes ayant choisi la destination Togo a plus que doublé.

très haut standing, toute la gamme est à la disposition du visiteur, et certains hôtels moribonds ont entamé des travaux de rénovation à la faveur de l'amélioration de la situation politique et économique du pays. En outre, le hub aérien que représente Lomé, capitale du pays, ainsi que la modernisation des infrastructures aéroportuaires, principaux facteurs de l'arrivée de nouveaux opérateurs maritimes et aériens, ont contribué à cette éclaircie. Selon les données de l'OMT publiées

en 2018, l'industrie touristique togolaise devrait d'ici à 2027 générer 86 000 emplois – directs et indirects – et contribuer au PIB pour 140,8 milliards de FCFA.

Faire du tourisme un secteur clé

Le secteur touristique togolais présente donc des perspectives de rêve, et l'OMT estime qu'il devrait connaître une croissance moyenne annuelle de 2,9 % sur les dix prochaines années. L'activité touristique sera surtout soutenue par les voyages d'affaires, qui devraient augmenter annuellement de 2 points sur la période.

Toutefois, la « petite Suisse d'Afrique » capte moins de 0,8 % des arrivées continentales. Le gouvernement, conscient de la situation, est donc à la recherche de recettes pour inverser la tendance. Les autorités s'emploient à donner de la puissance à ce nouveau

souffle d'un secteur encore quelque peu à la peine, notamment avec la modernisation des infrastructures routières et aéroportuaires. Un vaste plan de dynamisation est en cours d'élaboration. Le gouvernement togolais est donc en passe de relever le défi de faire du tourisme un secteur clé de développement. Une Agence nationale de développement du tourisme a d'ailleurs été mise en place pour piloter et exécuter les projets.

Adissa Compaoré

Nouvelle dynamique à l'œuvre dans l'hôtellerie

Le 2 avril dernier, le ministre du Tourisme Kossivi Egbetonyo a organisé à l'Hôtel du 30 août de Kpalimé un atelier lourd de signification par ces temps de relance de la filière touristique. Cette rencontre portait sur le renforcement des capacités des directeurs, comptables et caissiers des hôtels relevant de l'État. L'objectif était de sensibiliser le personnel sur la nécessité d'une montée en gamme dans cette industrie. Car pour le ministre Kossivi Egbetonyo, « les hôtels propriété de l'État constituent des références par leur site d'implantation bien choisi, leur espace vital et leur cadre souvent propice à des rencontres d'envergure, à l'instar du Grand Hôtel du 30 Août chargé de l'histoire de l'évolution politique de notre pays. L'une des illustrations parfaites de cette disponibilité d'espace nécessaire pour la villégiature ou pour un travail de réflexion bien inspiré. »

En outre, il n'a pas manqué de décrire aux professionnels de l'hôtellerie le rôle qu'ils doivent jouer dans le succès du Plan national de développement (PND), dont l'un des piliers est la relance du tourisme. Il a admis que la situation actuelle des hôtels d'État situés à l'intérieur du pays exigeait de sérieux engagements de réhabilitation pour les mettre à niveau sur le plan des équipements et des prestations. Un programme spécifique de réhabilitation est d'ailleurs en cours. Rappelons que la crise politique des années 90 avait été fortement préjudiciable au secteur du tourisme, obligeant les touristes à désertier le Togo et plongeant le secteur dans une crise profonde. Aujourd'hui, le tourisme togolais connaît un véritable regain, en grande partie

du fait du tourisme d'affaires.

Misant sur cette embellie, depuis une dizaine d'années, les autorités togolaises se sont lancées dans une politique de modernisation, comme celle de l'Hôtel du 2 Février de Lomé, totalement réhabilité, et dont la gestion a été confiée à une société privée. Le groupe Emirate Emaar Hospitality, spécialisé dans l'hôtellerie, s'est en effet depuis 2018 proposé comme partenaire stratégique pour la gestion et l'exploitation du plus grand hôtel du Togo à la suite du départ du géant suédois Radisson. L'hôtel Sarakawa, également situé dans la capitale, a lui aussi été partiellement rénové dans l'attente de l'arrivée d'un opérateur international. Quant à l'hôtel Tropicana, situé en bord de mer à proximité du Sarakawa à Avepozo, un établissement ultra-populaire dans les années 90 auprès des touristes allemands et suisses, il a, avec la crise, fermé ses portes. Aujourd'hui, ce complexe pourrait être réhabilité par un groupe hôtelier international et non par Azalaï, comme il avait été indiqué, puisque ce dernier a un autre projet d'hôtel dans ses cartons. Le groupe malien Azalaï possède déjà des établissements en Côte d'Ivoire, au Bénin, en Mauritanie, au Mali et au Burkina Faso.

Le développement du tourisme d'affaires devrait permettre à ces unités de retrouver de la clientèle, raison pour laquelle, dans leurs efforts en faveur de la relance de l'industrie du tourisme, les autorités togolaises travaillent à la réhabilitation du parc existant et à la construction de nouvelles unités. **L.B.-D.**

SUNU ASSURANCES

A LE BON PROFIL POUR VOUS ACCOMPAGNER



Quelques produits Vie

- Education • Retraite • Epargne
- Indemnité de Fin de Carrière • Décès

Quelques produits IARD

- Automobile • Santé • Habitation
- Voyage • Individuelle Accidents

SUNU Assurances Vie Togo

Imm. SUNU, 812 Bvd du 13 Janvier

Tél. : (+228) 22 21 36 56

SUNU Assurances IARD Togo

Imm. SUNU, 812 Bvd du 13 Janvier

Tél. : (+228) 22 21 10 34 - 22 21 17 57



SUNU Assurances



monbonprofil.com

Notre métier, l'assurance.



Orabank
Togo

Ensemble,

participons au développement de l'Afrique



MCCANN

Chez Orabank, notre ambition a toujours été de valoriser notre continent : l'Afrique. Tout est parti d'une volonté à laquelle le temps a rajouté l'expérience et la performance. Au sein du réseau panafricain Orabank, le client est au cœur de cette ambition pour l'Afrique.

Tél. : 00 (228) 22 21 62 21 - www.orabank.net



Orabank, un partenaire à votre écoute

Groupe Orabank : Bénin - Burkina - Côte d'Ivoire - Gabon - Guinée - Guinée Bissau - Mali - Mauritanie - Niger - Sénégal - Tchad - Togo